

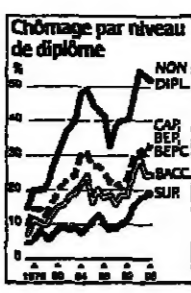
سنة من العمل

Le Monde

CINQUANTE-QUATRIÈME ANNÉE - N° 16521 - 7,50 F MARDI 10 MARS 1998 FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY - DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

LE MONDE ÉCONOMIE

■ Ces emplois qui restent à créer
■ Immobilier : 2 pages d'annonces



L'Elysée appelle au respect de la présomption d'innocence dans la mise en cause de M. Dumas

M. Le Floch-Prigent est interrogé par les juges sur les 59 millions versés par Elf à M^{me} Joncour



■ Indonésie : le système Suharto

La roupie accentue sa chute depuis que le président indonésien a refusé le programme de réformes proposé par le FMI. Au pouvoir depuis trente-deux ans, le président Suharto - dont Le Monde publie le portrait et décrit le système de gouvernement - s'apprête à entamer mardi 10 mars, son septième mandat de cinq ans. p. 12 et 17

■ La Générale des eaux absorbe Havas

Jean-Marie Messier veut restructurer le groupe de communication en trois pôles : télécommunications, audiovisuel et édition-presses. p. 19

■ M. Jospin et les femmes

A l'occasion de la Journée internationale des femmes, le premier ministre réaffirme sa volonté d'inscrire la parité dans la Constitution. p. 31

■ La mobilisation des chômeurs

Les mouvements de sans-emploi continuent à mobiliser. Les manifestations du 7 mars à Paris, Marseille et Toulouse en témoignent. Lire aussi la « supplique » d'un chômeur à Martin Aubry. p. 7 et 14

■ Régions : l'Ile-de-France

Le Monde continue sa série de portraits des 22 régions métropolitaines. L'Ile-de-France perd environ 70 000 habitants par an au profit de la province : un mouvement qui contrarie l'ambition de l'agglomération parisienne de devenir la capitale économique de l'Europe. p. 10

■ Les frontières du Mondial

La question des visas est l'une des plus « sensibles » posées aux organisateurs de l'épreuve. p. 22

■ Economie : le tableau de bord

Affaires et entreprises : les faits du jour et les indices essentiels. p. 20

Allemagne, 3 DM ; Angleterre, 9 F ; Autriche, 25 S ; Belgique, 40 F ; Canada, 2,25 \$ CAD ; Chine, 8 RMB ; Espagne, 165 P ; Danemark, 16 KR ; États-Unis, 25 F ; France, 7,50 F ; Grèce, 200 DR ; Italie, 2000 L ; Japon, 100 ¥ ; République tchèque, 20 Kč ; Royaume-Uni, 9 F ; Suède, 100 F ; Suisse, 2,30 F ; Thaïlande, 12 Ba ; USA, 100 C ; USA (Indiana), 2,50 \$.

M 0147 - 310 - 7,50 F

LOIK LE FLOCH-PRIGENT, PDG du groupe Elf-Aquitaine entre 1989 et 1993, devait être entendu, lundi 9 mars, par les deux juges d'instruction chargés de l'affaire Elf. Eva Joly et Laurence Vichnievsky devaient l'interroger sur deux versements - 14 et 45 millions de francs - effectués par Elf sur les comptes bancaires de Christine Deviers-Joncour, amie de Roland Dumas.



nel. Fort du soutien du chef de l'Etat, il ajoute : « Ce qui compte, dans l'avenir, ce serait une condamnation, pas une mise en examen. » Dans les milieux politiques, les réactions sont embarrassées. La plupart des responsables invoquent la « présomption d'innocence », même si le dossier paraît, selon Dominique Strauss-Kahn, « particulièrement ennuyeux (...) s'agissant du président du Conseil constitutionnel ». Sur TF 1, Philippe Séguin, président du RPR, a observé que « le cinquième personnage de l'Etat est jeté en pâture » et ajouté : « S'il n'est pas coupable, c'est encore plus grave. » François Bayrou, président de Force démocrate, n'imagine pas, cependant, « qu'un président du Conseil constitutionnel mis en cause dans des affaires aussi graves puisse rester en fonctions ».

Lire pages 8 et 9 et la chronique de Pierre Georges page 31

Le drame du Kosovo

■ Les Occidentaux veulent contraindre Slobodan Milosevic à négocier

■ Manifestations antiserbes dans la province à majorité albanaise

■ Des diplomates et la Croix-Rouge se sont rendus sur les lieux des combats

Lire page 2 et notre éditorial page 13

Le « papy » des patrons français invite la droite à s'allier avec le FN

LES JOURS d'Ambroise Roux à la tête de l'Association française des entreprises privées (AFEP) sont sans doute comptés. Ses prises de position en faveur d'un rapprochement entre le Front national et la droite ont en effet choqué ses pairs. A bientôt soixante-seize ans, le « papy parrain » des patrons français, ancienne éminence grise de Georges Pompidou, interlocuteur écouté de François Mitterrand, ami d'Edouard Balladur, plus gros salaire de France lorsqu'il présidait la Compagnie générale d'électricité (devenue Alcatel-Alsthom), a tenu mercredi 3 mars sa réunion de trop.

hosties à toute alliance avec le parti de Jean-Marie Le Pen. Ambroise Roux, qui se plaît quelquefois à citer une phrase de l'*Helioptère* d'Ernst Jünger - « En ces heures, une grande carotide naissait en lui. Il était du côté des institutions, de l'armée, de l'Église, du juste équilibre social et des familles des castels » -, affichait jusqu'à présent comme une coquette sur son antre-publiantisme. « Je suis un vieux monarchiste », a-t-il coutume de répéter.

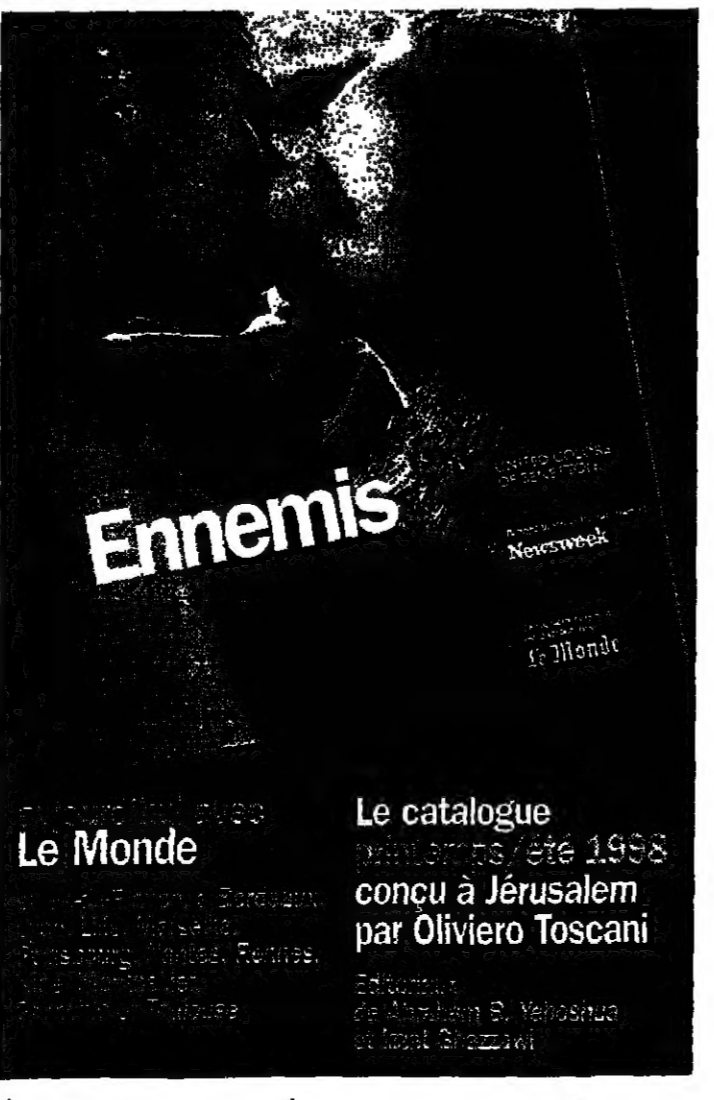
grave de l'AFEP depuis sa création, en décembre 1982, après la publication de la loi sur l'extension du secteur public. A l'époque, Ambroise Roux avait réuni une vingtaine de patrons à l'hôtel Crillon pour organiser la résistance aux nationalisations et infléchir les projets de la gauche. M. Roux obtiendra notamment de François Mitterrand l'adoption d'un texte sur le mécanisme fiscal du *carry-back*, ou report des pertes essayées par une entreprise sur les bénéfices des années précédentes.

Les propos de M. Roux ont heurté très vivement certains membres de l'AFEP. Ces déclarations peuvent difficilement être mises sur le compte de l'*« Ambroise touché »*, de ce qui passait, dans les milieux d'affaires, pour une extravagance chic. Choqués, jugeant « extrêmement grave » l'exposé de M. Roux, plusieurs grands patrons souhaitent en privé la démission du président de leur association. L'attitude de François Pinault, proche ami de Jacques Chirac, sera déterminante. M. Roux préside en effet le conseil de surveillance de son groupe, Pinault-Printemps-Redoute.

Cette sortie donne lieu à la première crise

Caroline Monnot

Le catalogue mondial de l'édition de 1998 conçu à Jérusalem par Oliviero Toscani



L'ombre de Bousquet sur le procès Papon

L'HEURE est aux plaidoiries. Deux semaines et demie à charge et à décharge, à accuser, puis à défendre. Enfin à trancher. Le procès de Maurice Papon touche à sa fin. Commencé avec l'automne, ce monstre judiciaire, qu'on aurait fini par croire, par sa longueur, sans issue, devrait s'achever aux alentours du 26 mars, au printemps.

par la justice pendant presque autant, ardemment soutenue par des avocats dépositaires d'une douleur inapaisable, l'affaire avait acquis au fil du temps valeur d'exemple. A travers l'homme, il s'agissait implicitement de juger l'administration de Vichy et, peut-être plus encore, depuis l'assassinat de l'ancien secrétaire général à la police René Bousquet - l'homme qui négocia le 2 juillet 1942 avec le général SS Oberg la participation de la police française aux déportations des juifs - de juger Vichy : régime complice de crime contre l'humanité, déjà condamné, sur ce point, par l'Histoire.

Prêt-à-porter fellinien



IL ARRIVE à Paris après être passé par New York, Milan, Londres et Madrid. « Voyageur, homme d'affaires et directeur artistique », Narciso Rodriguez, créateur d'origine cubaine battant l'un des pavillons LVMH - le maroquinier espagnol Loewe -, présentera, le 15 mars, une collection de prêt-à-porter hiver 1998 « fellinienne ».

Lire page 24

International	2	Finance/marchés	28
France	6	Aujourd'hui	72
Société	8	Météorologie-jeu	25
Régions	10	Culture	26
Cartes	11	Goldes culturelles	28
Horizons	12	Quoque	29
Entreprises	16	Abonnements	29
Communication	19	Radio-Télévision	30

L'armée française va apporter une aide alimentaire à la Papouasie

ADN AMRO

BALKANS Les six pays du Groupe de contact sur l'ex-Yougoslavie (Allemagne, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie et Russie) devaient se réunir, lundi 9 mars à

Londres, pour mettre au point une réplique à la violente répression déchaînée par la police serbe au Kosovo. A PRISTINA, les partis politiques albanais ont convoqué, pour

le lundi 9 mars, des manifestations pacifiques dans toutes les villes du Kosovo, a annoncé dimanche la Ligue démocratique du Kosovo (LDK). Les forces serbes ont poursuivi,

dimanche, leurs opérations contre les « terroristes ». L'ORIGINE du conflit remonte à 1389, lorsque le premier « Etat » serbe, né au Kosovo, perd son indépendance. Et depuis six

siècles le Kosovo est gardien de la mémoire des humiliations, frustrations et espoirs de résurrection de la nation serbe. (Lire aussi notre éditorial page 13.)

Les Occidentaux veulent contraindre Slobodan Milosevic à négocier au Kosovo

Les ministres des affaires étrangères des six pays membres du Groupe de contact sur l'ex-Yougoslavie se réunissent à Londres pour examiner la situation. La campagne de répression des forces serbes a fait au moins cinquante morts ces derniers jours

LE PRÉSIDENT YOUGOSLAVE Slobodan Milosevic a beau répéter qu'il s'oppose à toute « ingérence » extérieure dans le conflit du Kosovo - la province du sud de la Serbie peuplée en majorité d'Albanais - l'internationalisation de la crise est aujourd'hui patente. Seule la Russie s'est élevée, vendredi, contre toute intervention étrangère dans la crise. Les autres pays du Groupe de contact (Allemagne, Etats-Unis, Grande-Bretagne, France et Italie), qui devaient se réunir lundi 9 mars à Londres, avaient - après la violente répression des forces de l'ordre serbe qui a fait au moins cinquante morts - multiplié les mises en garde à l'adresse de Belgrade. Ces mises en garde étant restées sans effet, ils étudient aujourd'hui d'éventuelles sanctions à l'encontre de la République fédérale de Yougoslavie (Serbie et Monténégro).

« Le président Milosevic doit savoir que nous n'acceptons pas [sa version selon laquelle] il s'agit purement d'une affaire intérieure », a ainsi estimé le secrétaire au Foreign Office, Robin Cook, en précisant que « les préoccupations de la communauté internationale sur les droits de

l'homme et la sécurité régionale ne peuvent être aussi facilement repoussées ». Il a affirmé que « la répression doit cesser » au Kosovo et a promis « une action déterminée » du Groupe de contact.

La secrétaire d'Etat américaine, Madeleine Albright, est allée plus loin encore en estimant que Belgrade « doit payer le prix de son action au Kosovo ». Elle a souligné, après une entrevue, dimanche, avec son homologue français, Hubert Védrine, qu'il fallait « agir avec célérité et sévérité ». Paris est particulièrement inquiet des « conséquences graves [de cette situation] sur les voisins albanais et macédoniens » a affirmé Anne Gazeau-Secret, porte-parole du Quai d'Orsay, en soulignant la nécessité d'adresser « un avertissement clair » à Slobodan Milosevic.

IMPOSER LE DIALOGUE

Jacques Chirac a, de son côté, lancé un appel « à une réaction urgente et déterminée de la communauté internationale », en souhaitant que Serbes et Albanais du Kosovo entament un dialogue pour instaurer un « statut spécial de large

autonomie » à cette province. « Nous ne pouvons tolérer un nouveau déchaînement de la haine ethnique sur notre continent. Nous ne pouvons accepter l'engrenage d'une

Les mesures envisagées

Au chapitre des mesures possibles que le Groupe de contact (Allemagne, Etats-Unis, Grande-Bretagne, France, Italie et Russie) envisageait de discuter lors de la réunion qu'il devait tenir, lundi 9 mars à Londres, le ministre allemand des affaires étrangères, Klaus Kinkel, a notamment cité :

Une réunion du Conseil de sécurité de l'ONU ; une prorogation du mandat de l'ONU au Macédoine, où vit aussi une forte minorité albanaise ; une extension de la mission de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) en Albanie ; une mission au Kosovo de l'ex-président du gouvernement espagnol Felipe Gonzalez, au nom de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ; une réunion des ministres des affaires étrangères des pays des Balkans avec le Groupe de contact. - (Reuters.)

guerre civile qui menacerait, de proche en proche, la stabilité de l'ensemble du Sud-Est de l'Europe », a déclaré le président de la République dans un communiqué.

Le ministre allemand des affaires étrangères, Klaus Kinkel, a lui aussi fait preuve de fermeté en menaçant

précisé à l'adresse des indépendantistes que l'objectif était un « statut spécial du Kosovo à l'intérieur de la RFY ».

Le premier ministre d'Albanie, Fatos Nano, a lui appelé la communauté internationale à « obliger » les dirigeants de Belgrade au dia-

logue pour un règlement pacifique de la crise au Kosovo, dans un article publié, dimanche, par l'hebdomadaire grec To Vima. « L'opinion publique internationale a le devoir de faire pression sur les têtes brûlées de Belgrade et les obliger à choisir la voie du dialogue », affirme M. Nano, qui réclame l'ouverture d'un « dialogue sous égide internationale entre les parties en conflit » du Kosovo. Il impute la crise actuelle et la « violence d'Etat de Belgrade contre le peuple pacifique albanais ».

La détermination des dirigeants occidentaux se heurte cependant toujours à une double difficulté : la première tient à l'infécondité du président Slobodan Milosevic, depuis longtemps rompu aux manœuvres dilatoires face aux pressions extérieures. Et cela d'autant plus que, sur la question du Kosovo, l'unanimité des partis politiques serbes n'est battue en brèche, dans l'opposition, que par la seule petite Alliance civique de Vessia Pesic. La deuxième difficulté provient de la quasi absence de moyens de pression efficaces dont peut disposer la communauté internationale. La

RFY, est toujours écartée des instances financières internationales, et les quelques assouplissements accordés récemment par Washington - concernant des droits d'atterrissage de sa compagnie aérienne JAT aux Etats-Unis ou l'augmentation du nombre de ses diplomates à l'ONU - ont déjà été supprimés, jeudi, par le gouvernement américain.

Dans ce contexte la réunion du Groupe de contact apparaît d'importance. Car même si le président Slobodan Milosevic annonce très prochainement, comme il est possible, la fin de l'opération de police au Kosovo, la situation de la province serbe à majorité albanaise ne sera pas réglée pour autant. La campagne de répression violente des autorités serbes prouve, s'il en était besoin, que Belgrade n'envisage pas la moindre concession à une population albanaise de plus en plus séduite par le radicalisme. Une situation qui peut conduire à un embrasement de cette région oubliée par les accords de Dayton.

Denis Hautin-Guitraud (avec AFP, Reuters)

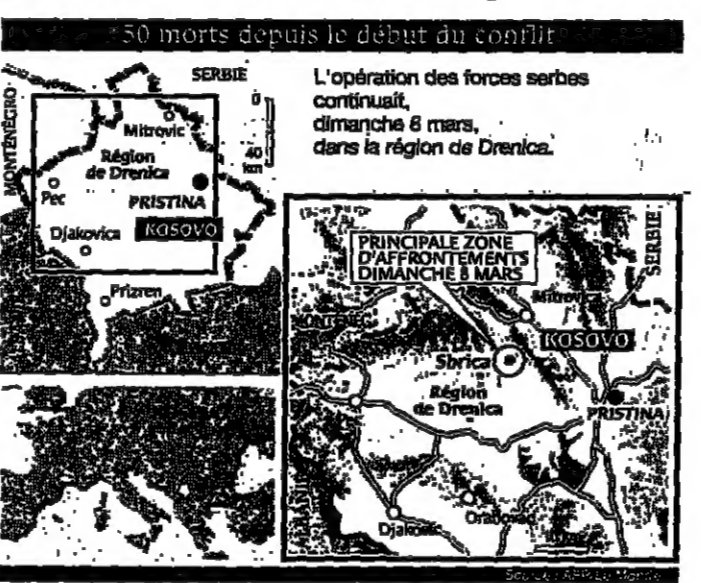
Manifestations pacifiques dans toute la province

LES PARTIS politiques albanais ont convoqué pour lundi 9 mars des manifestations pacifiques dans toutes les villes du Kosovo - région du sud de la Serbie où les rassemblements sont interdits et sévèrement réprimés -, a annoncé, dimanche, la Ligue démocratique du Kosovo (LDK), principal parti albanais. Selon cette même source, les forces serbes ont poursuivi, dimanche, leurs opérations contre les séparatistes albanais en attaquant, dans l'après-midi et au moyen de « toutes sortes d'armes », trois villages des environs de Drenica (centre) - Jasanica, Acarevo et Broja.

Quelque temps auparavant, des diplomates étrangers en poste à Belgrade avaient été autorisés à visiter le village de Prekaz, région de Drenica, théâtre des plus violents affrontements de ces derniers jours. Ces diplomates avaient constaté que la région était « calme et qu'il n'y avait plus d'affrontements », mais n'avaient pu « apprendre des autorités [serbes] quel était leur plan d'action général et quand les opérations allaient s'achever », a déclaré à la presse l'ambassadeur du Canada, Raphael Girard, à son retour à Belgrade. « C'était un spectacle de ville morte où régnait un calme sinistre », a dit le diplomate canadien. « Nous n'avons vu ni des signes de mouvement ni des réfugiés sur les routes », a-t-il précisé, ajoutant que les diplomates n'avaient pu faire une enquête indépendante.

Des mouvements de police avaient été observés dimanche matin dans cette région, après une nuit émaillée de tirs sporadiques, a indiqué sous couvert de l'anonymat un responsable du Comité des droits de l'homme de Srbia, joint au téléphone par l'AFP. Le Comité a dénombré trente-trois morts au sein de la communauté albanaise dans cette région depuis le 3 mars, y compris « des enfants âgés de douze à seize ans et des vieillards ».

Pour la première fois depuis le début des affrontements, des représentants du Comité international de



la Croix-Rouge (CICR) sont arrivés à Srbia avec plusieurs véhicules. Le Centre d'information américain à Pristina, chef-lieu du Kosovo, avait demandé, la veille, aux autorités serbes de permettre une assistance médicale aux blessés de Drenica.

Des représentants du Comité international de la Croix-Rouge sont arrivés à Srbia

Le même jour, un responsable du ministère serbe de l'intérieur, le colonel Ljubinko Cvetic, avait déclaré qu'il était « interdit aux organisations humanitaires, et même à la Croix-Rouge internationale, (CICR) de se rendre » dans cette région. « Nous savons d'expérience que les organisations humanitaires ont [dans le passé] acheminé des armes et de l'équipement, et nous ne les avons pas laissées s'y rendre pour des raisons de sécurité », avait dit cet officier.

Plusieurs milliers de femmes albanaises ont brièvement manifesté contre la violence de la police serbe, dimanche, devant le Centre d'information américain à Pristina, où une délégation a remis une pétition demandant à « Etats-Unis amis une intervention immédiate ». « Nous demandons à l'Union européenne de reconsidérer d'urgence son attitude à l'égard du Kosovo », ajoute la pétition, qui demande aussi aux Nations unies de « protéger immédiatement » les Albanais du Kosovo, « nation menacée ». De nombreux hommes et enfants s'étaient joints aux femmes, qui brandissaient une feuille de papier blanc, symbole de deuil.

Environ 3 500 Albanais du Kosovo sont arrivés au cours des dernières quarante-huit heures au Monténégro voisin, fuyant les affrontements, a indiqué dimanche l'agence indépendante yougoslave BETA. Ces personnes ont trouvé refuge auprès de membres de leurs familles au Monténégro - la République qui forme avec la Serbie la République fédérale de Yougoslavie et qui compte une forte minorité albanaise. - (AFP Reuters.)

Une terre sainte de l'orthodoxie balkanique

« POUR n'importe quel Serbe, la bataille du Kosovo est arrivée hier » : par cette formule, Jean-François Colosimo, de l'Institut orthodoxe Saint-Serge à Paris, souligne à quel point la défaite du Champ des merles, en 1389, face aux Turcs, est restée une plaie brûlante au cœur de l'histoire serbe. Perdue par le prince Lazar devant le sultan Mourad, la « tragédie » du Kosovo sonne le glas du royaume médiéval serbe et marque l'entrée des Turcs dans les Balkans. Il en reste un adage qui résonne comme un avertissement : « Qui tient le Kosovo tient les Balkans ». Après lui, tombent Constantinople en 1453, Athènes en 1456 - Sainte-Sophie et le Parthénon sont transformés en mosquées - et Belgrade en 1521.

C'est au Kosovo qu'était né, au IX^e siècle, le premier « Etat » serbe. C'est là qu'il perd son indépendance en 1389. Autant dire que, depuis six siècles, la province du Kosovo est gardienne de la mémoire des humiliations, frustrations et espoirs de résurrection de la nation serbe. Elle est identifiée à ses tragédies et à sa renaissance au XIX^e siècle quand le pays recouvre son indépendance. La symbolique religieuse fait même du Kosovo le mythe de référence de l'orthodoxie balkanique. Dans un article du Messenger orthodoxe de 1982, Marko Markovitch rappelle que, pendant la guerre serbo-turque de 1912, les soldats serbes arrivés au Champ des merles se découvraient, s'agenouillaient et se signaient. Il ajoute : « Le Kosovo est pour les Serbes ce que Jérusalem est pour les Juifs et le Golgotha pour les chrétiens ».

Dans cette terre sainte de l'orthodoxie balkanique, un grand nombre d'églises, de chapelles et de monastères (Gratchanitsa, Detchani, Zotchitche, etc) entretiennent la mémoire et la fidélité religieuse d'une province composée majoritairement d'Albanais. « Imaginez des sanctuaires comme Chartres, Vézelay, Lourdes ou le

Mont-Saint-Michel rassemblés dans un gros département français qui serait occupé à 90 % par des musulmans, explique Jean-François Colosimo, et vous comprendrez pourquoi le Kosovo est une patrie religieuse. » Faut-il ajouter que le patriarcat, c'est-à-dire le plus haut lieu de la hiérarchie orthodoxe, était installé au Kosovo qui, au Moyen Age, rêvait de détrôner Byzance. Ce patriarcat a été supprimé, rétabli à Pec en 1551, puis supprimé à nouveau en 1776.

DEUX MÉMOIRES S'AFFRONTENT

La tragédie du Kosovo s'explique par l'affrontement de deux mémoires. Les Albanais revendiquent aussi le Kosovo, au nom d'une très lointaine ascendance. Albanais et Valaques sont les descendants des Illyriens et des Thraces, qui occupaient la péninsule balkanique avant l'arrivée des Slaves au VI^e siècle. La cohabitation fut longtemps sans difficulté majeure. L'antagonisme n'a commencé qu'au XV^e siècle, quand, avec la bénédiction des Turcs, les Albanais passés à l'islam se répandent en Serbie, en particulier au Kosovo. Depuis, une histoire à sens unique alimente le nationalisme serbe, qui en fait l'histoire d'une « terreur » conduite par « un conquérant turc qui frappe sur la tête et sur les membres » (Dimitri Bogdanovitch). Et par des Albanais musulmans tenus pour responsables des agressions, viols, expropriations, exactions contre les maisons et les églises transformées en mosquées et en écuries.

Mais ce sont les vagues d'émigration serbe qui changent la physionomie ethnique de la région. Des dizaines de milliers de Serbes fuient vers l'Autriche autour de 1688, de 1738 et après l'abolition du patriarcat de Pec en 1766. Chaque émigration est suivie d'une vague de pénétration albanaise. Le déséquilibre démographique s'accroît au XX^e siècle. En 1880, après l'indépendance

serbe du congrès de Berlin, on compte 240 000 Albanais au Kosovo. Ils seront 600 000 au début de la deuxième guerre mondiale, et l'expansion se poursuit sous Tito. Dès 1981, huit habitants du Kosovo sur dix sont des Albanais.

La « rivalité mémorielle » entre Albanais et Serbes va faire du Kosovo « la région pivot de deux types de revendications identitaires », dit François Thual, spécialiste de géopolitique orthodoxe. Dans la Yougoslavie de l'entre-deux-guerres et sous le règne de Tito, le Kosovo est le lieu du réveil national albanais, amorcé à la bataille de Prizren en 1878. Les Albanais accusent le « revanchisme serbe », et les Serbes le « chauvinisme albanais ». Les incendies et les destructions d'églises et de monastères reprennent. Les deux nationalismes, serbe et albanais, s'entre-tiennent mutuellement. La mythologie d'un islam qui regagne dans les Balkans le terrain perdu au XIX^e siècle se répand.

Le 16 mars 1981, des extrémistes albanais mettent le feu à un monastère de l'ancien patriarcat de Pec. La solidarité orthodoxe se met en action et restaure les lieux en moins de trois ans. En 1987, le pasteur allemand y rassemble plusieurs milliers de fidèles orthodoxes. En 1989, c'est Slobodan Milosevic lui-même qui vient célébrer en grand pompe les cinquante ans de la bataille du Kosovo. 150 000 personnes l'écourent. Ce nationalisme anti-albanais déclenche la panique chez les Serbes et les Croates, et c'est du Kosovo que part l'onde de choc qui va déstabiliser la Yougoslavie. « Le peuple serbe même sa bataille du Kosovo depuis 1389. Le Kosovo, c'est notre mémoire, notre foyer, la flamme de notre être », dit l'« Appel des 21 » prêtres et religieux, signé en 1982 à l'initiative d'Atanas Jevitch, aujourd'hui évêque. Un texte qui, pour ses auteurs, n'a pas pris une ride.

Henri Thoaq

Advertisement for Dell computers. Text: VOUS NE VERREZ PAS CETTE OFFRE TOUS LES JOURS. MICRO-ORDINATEUR MULTIMEDIA DELL DIMENSION XPS D300. Processor Pentium III 333 MHz. Price: 11 990 FHT (14 459,94 FTTC). Includes KR Multimedia. www.dell.fr. 01 47 62 69 60.

Handwritten Arabic text: اهل الجبل

سلا من الالمان

L'Italie condamne les anciens SS Erich Priebke et Karl Hass à la prison à vie

Ils ont été jugés pour le massacre des fosses Ardéatines

ROME
de notre correspondant
La cour d'appel du tribunal militaire de Rome a condamné, samedi 7 mars, l'ex-capitaine des SS Erich Priebke et son acolyte, Karl Hass, à la réclusion criminelle à perpétuité pour leur participation au massacre des fosses Ardéatines. En ce lieu, proche de Rome, 335 otages civils avaient été fusillés, le 24 mars 1944, en représailles d'un attentat contre des Allemands. Les circonstances atténuantes ont été déniées aux deux officiers SS, aujourd'hui octogénaires. Erich Priebke aura bientôt 85 ans, Karl Hass a 86 ans.

La décision de la cour a été saluée par de longs applaudissements des familles des victimes, qui obtiennent satisfaction après une longue lutte. Le jugement de première instance, qui avait condamné, le 22 juillet, Erich Priebke à quinze ans d'emprisonnement et Karl Hass à dix ans et huit mois avait été accueilli de façon mitigée car il s'agissait d'une peine de principe. Karl Hass avait été immédiatement libéré et Erich Priebke aurait dû l'être très rapidement. Il est actuellement en résidence surveillée.

Un an et demi après la fameuse sentence du 1^{er} août 1996 qui avait abouti à l'acquiescement d'Erich Priebke, provoquant des manifestations de désapprobation, cette troisième décision judiciaire ne sera sans doute pas la dernière. Les avocats des condamnés ont manifesté l'intention de se pourvoir en cassation ou de demander la réouverture d'un arrêt que Carlo Taormina, défenseur de Priebke, a qualifié de « verdict politique de la gauche ».

UNE PAGE EST Tournée.
Les deux hommes n'étaient pas présents à l'audience lorsque la cour a rendu son jugement. Erich Priebke, dans un long exposé, avait auparavant, pour la première fois, parlé de ce qu'il a appelé « une chose horrible, une tragédie personnelle. Si j'avais pu arrêter cette horreur, je l'aurais fait, a déclaré l'officier nazi. Ma mort n'aurait pas permis de sauver ces innocents. Cet épisode m'a poursuivi pendant toute ma vie mais je n'ai jamais voulu échanger ma dignité contre une exhibition publique de repentance ». Pour terminer il a ajouté : « J'ai été choisi pour tenir vivante la mémoire de tous les maux d'une période historique. Ce que fut l'homme Priebke et ce qu'il a fait n'ont pas d'importance, ce qui compte est qu'il paye pour ce qu'il a fait et qu'il ne se repense plus ».

Après l'énoncé du verdict, Erich Priebke a tiré argument des trois décisions différentes pour estimer que « la justice n'était pas égale ».

Plus de quarante ans passibles en Argentine

A la fin de la guerre, Erich Priebke avait été fait prisonnier par les Britanniques avant de réussir à fuir vers l'Argentine comme de très nombreux criminels nazis. En 1948, il s'est installé à San Carlos de Bariloche, au sud-ouest de Buenos Aires, pour reprendre sa profession d'hôtelier, qu'il avait apprise en Allemagne avant la guerre. Il y coule une vie tranquille sous sa propre identité. Avec son passeport allemand, il voyagea plusieurs fois aux Etats-Unis, en Allemagne et en Italie sans être inquiété. En mai 1994, après avoir été repéré par une équipe de télévision américaine, il est arrêté à son domicile sur mandat d'arrêt international. En novembre 1995, les autorités argentines le remettent à la police italienne. Il est incarcéré à la prison militaire de Forte Boccea à Rome.

pour tous. « Nous n'avons jamais cherché la vendetta mais seulement la justice », a répondu Sandro Di Castro, président de la communauté juive de Rome. Cette sentence est une condamnation morale et historique des fosses Ardéatines et cela ne m'intéresse pas de savoir où Priebke et Hass accompliront leur peine ». Pour les familles des victimes, le seul regret désormais est que cette condamnation soit venue trop tard et qu'il ait fallu que le peuple de Rome descende dans la rue le 1^{er} août 1996, pour que la justice soit rendue et qu'enfin « nos morts puissent reposer en paix ». Face à la vague d'indignation qu'avait suscitée la remise en liberté de Priebke, le ministère de la justice avait usé d'un artifice juridique (la demande d'extradition de l'Allemagne) pour remettre en prison l'acquiescent. Le jugement avait été finalement annulé, le 15 octobre.

Une page est tournée. Une autre s'ouvre. Dans moins d'un mois, le 6 avril, aura lieu l'audience préliminaire pour décider ou non du renvoi devant un tribunal des trois partisans à l'origine de l'attentat de la via Rasella (trente-trois morts) qui engendra la tuerie des fosses Ardéatines : dix otages pour un Allemand et cinq autres en plus pour faire bonne mesure. Priebke a toujours affirmé qu'il ne pouvait pas désobéir aux ordres. « Je n'avais jamais tué avant ce jour, a-t-il affirmé pour sa défense, et par chance je n'ai plus jamais dû le faire ».

Michel Bôlle-Richard

Les Verts allemands confirment qu'ils ne seront pas un partenaire facile pour le SPD

La coalition du chancelier Kohl donne des signes de désarroi

Le Congrès des Verts allemands a adopté, dimanche 8 mars à Magdebourg, un programme radical, notamment en matière de fiscalité et de

politique de sécurité. Le revers essayé par les « réalistes », partisans d'un gouvernement de coalition avec les sociaux-démocrates, montre que

la partie est encore loin d'être jouée pour l'opposition, même si la coalition du chancelier Kohl traverse une phase difficile.

MAGDEBOURG

de notre envoyé spécial
Jusqu'à samedi soir 7 mars, la plus grande joie régnait dans les rangs de l'opposition allemande, dopée par la victoire éclatante du social-démocrate (SPD) Gerhard Schröder aux élections de Basse-Saxe : après seize années de pouvoir, l'équipe de Helmut Kohl allait enfin pouvoir être renvoyée dans ses foyers... En campagne à Magdebourg, Gerhard Schröder mettait toutefois en garde les militants contre une euphorie excessive, tandis que Joschka Fischer, porte-parole du groupe parlementaire des Verts, rappelait qu'il ne fallait pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué.

Une prudence justifiée : quelques heures plus tard, le congrès des Verts, qui s'est tenu à Magdebourg, du 6 au 8 mars, s'est chargé de semer la confusion. Contre toute attente, les Verts ont confirmé les points les plus polémiques de leur programme, et notamment leur volonté de relever le prix du litre d'essence à 5 deutschemarks (16,70 francs) contre 1,70 mark actuellement, pour financer la baisse des charges sociales en Allemagne. Ce projet, qui doit certes s'établir sur dix ans, a été qualifié de « bêtise » par Gerhard Schröder, candidat SPD à la chancellerie. Les écologistes ont aussi confirmé leur exigence d'abolir le service militaire obligatoire, de diviser par deux les effectifs de la Bundeswehr et de dissoudre à terme l'OTAN dans une organisation pacifiste qui inclurait la Russie.

Ce programme va faire les délices des partisans de M. Kohl, qui ne se priveront pas de l'afficher dans toutes les stations d'essence du pays. Le quotidien *Bild Zeitung* (4,8 millions d'exemplaires), favorable à Helmut Kohl, ouvrira, dès lundi, sa « une » sur « Le cauchemar Vert ». Ces revendications des Verts étaient connues depuis longtemps, mais la direction du parti avait prévu de les atténuer pour faciliter, en cas de victoire de l'op-



position, la participation à un gouvernement de coalition avec les sociaux-démocrates.

Un incident pendant le congrès a montré qu'il fallait toujours compter avec de l'imprévu chez les Verts, ce qui relance les doutes sur sa capacité à être une formation de gouvernement. Par 275 voix contre 274, les délégués ont voté contre le maintien des soldats allemands en Bosnie, rejetant ainsi le subtil compromis élaboré à la tête du parti entre l'aile gauche et les « réalistes », partisans du pragmatisme politique. Bien que les Verts fassent partie aujourd'hui de plusieurs gouvernements régionaux, ce rejet n'en témoigne pas moins de la difficulté de leurs dirigeants à tenir leurs troupes en main lorsqu'il s'agit de points idéologiques sensibles. C'est un revers pour Joschka Fischer, porte-parole du groupe parlementaire des Verts ; que tout Bonn voyait à l'avenir au poste de ministre des affaires étrangères.

Helmut Kohl s'effondre dans les sondages

Depuis la victoire du SPD en Basse-Saxe, Helmut Kohl et sa coalition s'effondrent dans les sondages. Selon le baromètre hebdomadaire du quotidien *Bild Zeitung* publié samedi 7 mars, en cas d'élections le SPD recueillirait 43 % des intentions de voix (+3 % en une semaine) contre 34 % pour les chrétiens-démocrates (-2 %). Les Verts perdent 1 point à 9 %. Les libéraux (FDP) et les anciens communistes sont stables, avec 5 % et 4 % des intentions de vote. Selon de la chaîne de télévision ARD, 62 % des Allemands croient à une victoire du SPD allié aux Verts en septembre (37 % en février). En cas d'élection directe du chancelier, Gerhard Schröder recueillirait 65 % des suffrages (+8 points en un mois) contre 24 % (-7 %) pour Helmut Kohl, il battrait également Wolfgang Schäuble, son successeur désigné. La population juge que le SPD est plus crédible que la CDU pour résoudre les problèmes d'avenir du pays, y compris pour défendre l'économie et les emplois allemands (34 % pour le SPD contre 31 % pour la CDU).

Alors qu'elle s'effondre dans les sondages, elle a étalé la semaine dernière ses états d'âme. Lors du vote d'une nouvelle loi sur les écoutes téléphoniques, pour la première fois depuis le changement de majorité en 1982, huit députés libéraux (FDP) ont voté, le 5 mars, avec les sociaux-démocrates, les Verts et les anciens communistes, permettant l'adoption, contre l'avis de M. Kohl, d'une moulture moins sécuritaire de la loi. Par cette rébellion, une frange du FDP a voulu montrer que le parti, menacé de disparition lors des prochaines élections, conserve une âme.

Les conséquences de cet incident ne seraient cependant être exagérées. L'opposition de nombreux députés libéraux à l'espionnage à domicile était connue depuis longtemps. Mais un test plus sérieux aura lieu lors d'un débat, prévu fin mars, au Bundestag sur la réforme de la nationalité. Les chrétiens-démocrates (CDU) se

sont toujours opposés à accorder la nationalité allemande si les demandeurs ne renoncent pas préalablement à leur nationalité d'origine. « Si plus de deux ou trois députés libéraux votaient contre nous, ce serait un cas de fin de la coalition », a prévenu le député Erwin Marschewski, responsable des affaires intérieures du groupe parlementaire CDU. « Le comportement du FDP n'a pas été d'une grande aide. L'événement ne peut pas se répéter sous cette forme », a menacé Helmut Kohl dans une intervention télévisée.

Plus grave pour le chancelier, la CDU, petite sœur bavaroise de la CDU, rue aussi dans les brancards. Les chrétiens-sociaux affrontent des élections régionales en Bavière, deux semaines avant le scrutin général à Bonn, et ils redoutent de perdre leur majorité absolue. Certains demandent ouvertement au chancelier de se tenir à l'écart de leur campagne. « Les politiciens de la CDU devraient se concentrer uniquement sur le scrutin régional. Helmut Kohl peut s'occuper de l'Allemagne. Il ne devrait pas prendre de rendez-vous en Bavière, nous n'avons pas besoin de lui ici ! », a déclaré Markus Söder, membre du comité de direction de la CDU, à l'hebdomadaire *Bild am Sonntag*.

Le prochain test électoral sérieux, en avril, en Saxe-Anhalt, permettra de mesurer la popularité des forces en présence dans les nouveaux Länder, où le chômage frappe une personne sur cinq. Pour le Vert Joschka Fischer, si la CDU s'effondre, elle sera prise de panique et va vouloir changer de candidat en catastrophe. « Tout ira alors très vite, comme lors de l'effondrement de la RDA », ironisait M. Fischer quelques minutes avant d'être lui-même désavoué par ses militants sur la Bosnie.

Arnaud Leparmentier

Le Tribunal suprême espagnol confirme que le procès des commandos des GAL s'ouvrira au mois de mai

MADRID
de notre correspondant
Le premier procès concernant les Groupes anti-terroristes de libération (GAL), ces « commandos de la mort » para-policiers responsables d'une vingtaine d'assassinats dans les milieux indépendantistes basques du sud de la France, entre 1983 et 1987, aura lieu avant l'été, sans doute au mois de mai. La justice espagnole semble bien décidée à faire toute la lumière sur les dessous de cette « sale guerre », dont la révélation fut un des plus grands scandales de la fin du gouvernement socialiste de Felipe Gonzalez, battu aux élections de 1996.

Chercher enfin la vérité : au-delà des arguties juridiques, c'est en ce sens qu'il faut sans doute interpréter la décision prise, samedi 7 mars, après six heures de délibérations, par le Tribunal suprême. Celui-ci a refusé d'admettre la demande de « prescription » avancée par la défense dans l'affaire « Segundo Marey », la première à être jugée et la plus « gênante » pour les socialistes de toutes les affaires des GAL.

Les faits remontent au 4 décembre 1993. Un industriel français d'origine espagnole, Segundo Marey, était enlevé à Hendaye, emmené de l'autre côté de la frontière et séquestré dans un cabanon près de Bilbao. Dix jours plus tard, il sera relâché, porteur d'un communiqué revendiquant l'enlèvement au nom des « GAL », groupe jusqu'alors inconnu.

POLICIERS « REPENTIS »
L'Espagne indignée découvrait à la fois l'existence des GAL, leur absence de scrupule et, si l'on peut dire, de « professionnalisme » : les auteurs du séquestre avaient confondu Marey avec un militant présumé de l'organisation séparatiste basque armée (ETA), Mikel Gorostiola.

RECHERCHE

Une technologie pour le 3^e millénaire LES NANOTUBES

Ces nouvelles molécules aux propriétés électroniques et mécaniques fascinantes sont-elles les matériaux de demain ?

À LIRE AUSSI
Comment le fœtus échappe aux cellules tueuses de sa mère
Le prochain El Niño se laissera-t-il prévoir ?

N° 307 - MARS 1998 - EN KIOSQUE - 38 F

Associé au K...
www.dell.com
01 47 62 68 66

Les manifestations se multiplient au Chili contre l'entrée du général Pinochet au Sénat

L'armée décerne à son ancien chef le titre d'« émérité »

L'arrivée prochaine au Sénat de l'ancien dictateur, Augusto Pinochet, provoque dans tout le pays manifestations et polémiques. Le président Frei,

inquiet, a demandé à ses compatriotes de « ne pas se laisser emporter par un climat d'exaspération » et de ne pas rester « prisonniers de l'histoire ». Ce

climat suscite, au sein de l'armée chilienne, une réaction de solidarité avec le général, qui vient de se voir honorer du titre d'« émérité ».

SANTIAGO

Alors que le général Augusto Pinochet quitte l'armée pour devenir, le lendemain, en tant qu'ancien président du Chili, sénateur à vie, le président Frei s'est dit « conscient que la présence au Sénat de celui qui, pendant dix-sept ans, a été à la tête d'un gouvernement autoritaire heurte les sentiments de beaucoup de Chiliens, et tout particulièrement de ceux qui [l']ont élu et soutenu [son] gouvernement ». M. Eduardo Frei a également appelé ses compatriotes à « ne pas se laisser emporter par un climat d'exaspération » face à ce qu'il qualifie de « moment difficile ».

Cherchant à reprendre à son compte la légitimité des nombreuses manifestations qui visent à empêcher l'ancien dictateur de prendre place au Sénat, M. Frei s'est cependant déclaré, encore une fois, hostile au projet de quelques députés de la coalition gouvernementale, y compris de son parti, qui ont annoncé leur intention de faire voter au Parlement

une motion destinée à condamner celui qui, à leur avis, « incarne tout ce qui est mauvais pour la démocratie ».

L'initiative vient s'ajouter à la requête des parlementaires qui veulent obtenir que le Tribunal constitutionnel chilien déclare le général Pinochet inapte à occuper une fonction réservée, selon eux, aux présidents élus au suffrage universel. Le général Pinochet s'est fait désigner président de la République par les siens après avoir renversé, en septembre 1973, le président Salvador Allende, constitutionnellement élu.

CLIMAT TENDU

Enfin, Augusto Pinochet doit aussi faire face à une plainte jugée recevable par un juge chilien : celle des familles de disparus qui l'accusent, entre autres délits, de « séquestration systématique suivie de disparitions, tortures et homicides ». Et aux plaintes en justice, aux démarches parlementaires et à la mobilisation populaire, le futur sénateur à vie doit encore ajouter l'attitude de son imprévisible ex-

collaborateur, le général Manuel Contreras, chef des services secrets durant la dictature, actuellement emprisonné pour complicité d'assassinat, et qui, liché par ses malins, vient de dire qu'il n'avait jamais rien fait d'autre que ce qui lui avait été ordonné par son supérieur direct, le général Pinochet (Le Monde daté 1^{er}-2 mars). Situation telle que le président Frei, inquiet, a cru bon de rappeler solennellement à ses compatriotes qu'il fallait « donner plus de valeur à la démocratie conquise qu'aux déficits qu'elle a encore et qu'il faut corriger ».

C'est dans ce climat tendu que les quarante-cinq généraux de l'armée chilienne viennent de lancer un véritable défi à « ceux qui harcèlent aujourd'hui et harceleront demain [leur] commandant en chef » en décernant à ce dernier le titre de *benemérito* (émérité), distinction jusque-là réservée à des figures aussi prestigieuses que celle du Libertador Simon Bolivar, ou Benito Juarez, héros de la lutte pour l'indépendance mexicaine. « Tout affront au général Pino-

chet sera toujours considéré comme une offense à l'armée » ont affirmé à cette occasion les généraux réunis à l'École militaire de Santiago pour participer à la cérémonie de passage à la retraite de quatre des leurs.

GESTE INSOLITE

Ce geste insolite a pris de court le gouvernement chilien, qui multiplie les efforts pour empêcher toute « reproduction d'un climat de rupture ». Aucune réaction officielle n'a jusqu'ici été enregistrée, ce qui souligne la prudence d'un gouvernement bien embarrassé par un problème dont les développements illustrent le grand déficit de la démocratie chilienne.

L'armée, en revanche, a souligné qu'elle n'envisageait aucune remise en cause de son passé. « L'armée de terre ne demandera pardon à personne », a ainsi affirmé le général Rafael Villarreal, celui-là même qui, la veille, avait rendu publique la distinction décernée au général Pinochet.

Eduardo Olivares

Le Parti libéral sort vainqueur des élections colombiennes

De nombreuses personnalités indépendantes font leur entrée au Sénat et à la Chambre des représentants

BOGOTA

Le nouveau Congrès colombien, issu des élections qui ont eu lieu dimanche 8 mars, restera à majorité libérale. Selon des résultats partiels portant sur 93,5% des votes, le Parti libéral du président Samper obtient au Sénat 44,9% des suffrages, le Parti conservateur 11,7% et le Mouvement national conservateur 5,16%. Le taux d'abstention est en régression : 57% des électeurs inscrits, contre 67% lors de la consultation de 1994.

Le nouveau Congrès, qui entrera en fonctions le 20 juillet prochain, devra compter, au Sénat comme à la Chambre des représentants, avec des personnalités indépendantes, n'appartenant à aucun des partis traditionnels. Le sénateur élu avec le plus grand nombre de voix, Ingrid Betancourt, est ainsi une jeune femme de trente-sept ans, dissidente du Parti libéral et adversaire déclarée du chef de l'Etat, Ernesto Samper. Alors qu'elle n'était que simple députée, elle s'était illustrée lors de la précédente législature en dénonçant

l'action du président et les liens de la classe politique avec le trafic de drogue. Avec sa nouvelle formation, Origino libéral, elle a fait cette fois campagne en stigmatisant le clientélisme, les achats de vote et les malversations habituelles des politiciens colombiens. Ex-général du M-19 et candidat malheureux à la présidence en 1994, Antonio Navarro Wolf a également été élu aux côtés de la Chambre des représentants, à côté d'autres personnalités indépendantes de la société colombienne.

Malgré la mise en état d'alerte de quelque 250 000 militaires et policiers, de violents incidents ont marqué cette journée électorale. Barrages, incendies de véhicules et destructions temporaires de fonctionnaires ont été perpétrés en divers points du pays par la guérilla qui avait appelé la population à ne pas voter. Dix-sept personnes, au moins, sont mortes lors d'affrontements entre la guérilla et les forces de l'ordre.

Arne Proenza

HANDICAP/EXCLUSION FORMATION/INSERTION

EXCLUSION ET PRÉCARITÉ : 7 millions de personnes sont concernées. Parmi elles, plusieurs millions de personnes handicapées adultes, recensées ou non. Pour elles, à l'exclusion et à la précarité, s'ajoutent le handicap, la maladie.

Situation rendue encore plus précaire, pour nombre d'entre elles, par la méconnaissance de leurs droits. Elles n'engagent pas les démarches nécessaires leur permettant d'être reconnues « travailleur handicapé » et de bénéficier ainsi des mesures légales positives existant... pour l'instant.

Autre défi à la raison :

- des millions de salariés souffrent physiquement et mentalement de l'aggravation de leurs conditions de travail. Dans le même temps, d'autres millions vivent le chômage et ses conséquences ;
- cette société-là produit inéluctablement des personnes handicapées au sens précis du terme.

« Est considéré comme travailleur handicapé, toute personne dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont effectivement réduites par suite d'une insuffisance ou d'une diminution de ses capacités physiques ou mentales » (article L.323-10 du Code du travail).

Officiellement, l'ANPE dénombre « seulement » 156 000 travailleurs handicapés sans emploi. Nous sommes loin de la réalité, quand on sait que 200 000 adultes en âge de travailler sont reconnus travailleurs handicapés, chaque année.

L'application des lois existantes est source d'amélioration, de solutions où l'avenir peut se construire réellement pour les personnes handicapées. Or, les pouvoirs publics ont une lourde responsabilité en refusant d'engager une campagne d'information de la population. Des associations le font, mais la modeste de leurs moyens ne leur permet pas de faire face à l'immensité de cette tâche.

Certes, la situation présente conduit certains acteurs politiques à opposer les chômeurs aux salariés, les Français aux immigrés, les personnes handicapées aux valides.

Les adeptes de la pensée unique sont plus préoccupés d'organiser la répartition de la misère que de redistribuer plus justement les richesses.

Et pourtant la lutte contre l'exclusion passe en priorité par l'emploi. C'est aussi vrai pour les personnes handicapées. Le travail permet la reconquête de la dignité, la reconnaissance de son utilité sociale et de retrouver sa place de citoyen.

Comment gagner la bataille de l'emploi, y compris pour les travailleurs handicapés qui peuvent se référer à des textes de lois précis, quand la volonté politique n'est pas suffisamment exprimée ?

A quoi sert :

- de décréter que la formation et l'orientation professionnelle, l'emploi, l'intégration sociale constituent une obligation nationale (article premier de la loi du 30 juin 1975, loi d'orientation en faveur des personnes handicapées).
- de rendre obligatoire un pourcentage d'embauches de personnes handicapées dans les entreprises, sans quoi celles-ci paient des pénalités (loi du 10 juillet 1987),

si des millions de personnes concernées en sont exclues ?

Un élément décisif est mis en avant pour l'embauche : la qualification des personnes. Ceci vaut pour tout le monde.

Très souvent les personnes handicapées ont besoin d'apprendre un nouveau métier compatible avec leur état de santé. Cette nouvelle qualification acquise grâce à la formation professionnelle est essentielle pour intégrer le milieu du travail.

Depuis plus de 50 ans, des établissements spécialisés, les centres de rééducation professionnelle, assurent cette mission en alliant formation et prise en charge médico sociale. Ils obtiennent des résultats probants : 80% des personnes handicapées accueillies ont un diplôme national à l'issue du stage et en moyenne 70% trouvent un emploi qualifié durable. Des équipes pluridisciplinaires assurent ce travail : formateurs, médecins, psychologues, infirmières, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, assistantes sociales.

A ce titre, ces établissements sont financés par la Sécurité sociale. Ces dépenses représentent 0,05% du total des prestations de protection sociale, toutes causes confondues, en 1995. Ce pourcentage dérisoire est jugé excessif et on estime impératif de le réduire encore. Pour atteindre cet objectif, l'imagination est sans limite, et la rigueur intellectuelle n'est pas de mise. En effet, le prétexte évoqué est le refus des ghettos. Qui ne pourrait adhérer à cette idée, en apparence généreuse ?

Mais il serait plus judicieux de se poser la question des besoins à satisfaire pour atteindre cet objectif. La diversité des situations implique une diversité des réponses. Certaines personnes peuvent tout à fait accéder aux structures classiques de formation. D'autres ont besoin de parcours spécifiques. D'où l'utilité d'établissements spécialisés. Depuis plusieurs années, les pouvoirs publics ont décliné d'orientations qui limitent considérablement l'accès à ces structures spécialisées.

On préfère orienter directement les personnes handicapées en milieu ordinaire de travail, mais sans nouvelle qualification, avec au bout le chômage, les petits boulots, la précarité de l'emploi.

Dans le même temps, les établissements survivent en sous-activité, par insuffisance de stagiaires. C'est une importante source de gâchis :

- financier, car la Sécurité sociale paie quand même,
- humain, parce que de fait on interdit à des personnes handicapées d'accéder à des structures de réinsertion professionnelle et sociale.

Nous refusons que cette situation perdure, voire s'aggrave. Le degré de développement d'une société peut se mesurer à la place qu'elle accorde aux plus démunis dont les handicapés.

Handicapé ou non, chacun a une responsabilité sociale individuelle et collective pour le respect des droits et leur évolution afin de mieux répondre aux besoins et faire que notre société soit plus humaine, plus juste.

Nous exigeons des pouvoirs publics :

- qu'ils fassent appliquer les droits des personnes handicapées adultes, en cessant de les limiter par des directives qui en rabougrisent l'efficacité ;
- qu'ils maintiennent les centres de rééducation professionnelle comme établissements à vocation médico sociale ;
- qu'ils permettent à ceux qui le peuvent d'accéder à une formation qualifiante dans les centres de rééducation professionnelle.

LES SIGNATAIRES DE CE TEXTE APPELLENT TOUTES LES PERSONNES QUI LE SOUHAITENT À SE MANIFESTER AUPRÈS DU COMITÉ DE SOUTIEN : LIANE STÉPHAN OU JACK RAMOND 41, AVENUE DU DOCTEUR A. NETTER, 75012 PARIS. TEL. : 01-44-67-11-20 - FAX 01-44-67-11-27

ACCORDS EXPRIMÉS :

Association Nationale de défense des malades invalides et handicapés ; AFNAM Agnès, Médecin généraliste ; ANKINE Xavier, Médecin généraliste ; ALLAIRE Serge, Directeur auto-école ; ALVAREZ Odile, Psychologue du travail ; ANDRECK Gérard, Cadre National Assurances ; AFRIGNON Hélène, Mère de famille ; AFRIGNON Jacques, Ingénieur, membre de l'académie des sciences d'outre-mer et de l'agriculture ; ALBERT Thérèse, Mère d'enfants myopathes, militante associative ; ALBERTIN Marc, Décorateur ; BACCHINI Christophe, Magasinier ; BARBERI Raymond, Ergonome ; BEGUÉLM Claude, Pédiatre, ancien directeur de centre de rééducation professionnelle et sociale ; BERTRAND Michel, Responsable centre de formation ; EFFIGIE BÉNIFAT Dominique, Consultant ; BILLAUT Claude, Administrateur de la Caisse Nationale Assurance Maladie ; BOCCARA Paul, Economiste ; BOLZINGER Jean-François, Ingénieur, syndica-

liste ; BONNET Francis, Cabinet de conseil en ressources humaines ; BOUVET Jacques, Gynécologue Maternité des Lilas ; BRACHET Jacques, Ingénieur ; BRACHET Véronique, Mère de famille ; CALLAVET Henri, Comité national Océaniques ; CARPENTIER Jean-Jacques, Cadre commercial ; CARPENTIER Marie-Thérèse, Mère de famille ; CARRÉ Denis, Chercheur ; CASSOU Bernard, Médecin, professeur de santé publique Paris-4 ; CATTI Michel, Directeur commercial Nestlé France ; CHESNEAU Gérard, retraité CGE ; COY Jean-Louis, Néphrologue clinique ; MGEN ; DAMMAN Christian, Directeur général de la scène à la Comédie-Française ; DAMMAN Anne, Responsable de services médicaux ; DECOURT Daniel, Membre du Conseil économique et social, Vice-président de la section des affaires sociales ; DEJOURS Christophe, Ex-psychiatre des hôpitaux, professeur au Conservatoire National des Arts et Métiers ; DRUON Jacques, APARH Comité Paris ; FALOUCCI Louis, Services généraux Océaniques ; FALOUCCI Nicole, infirmière ; FARACHE Jacqueline, Administratrice à la

Caisse Nationale d'Allocations Familiales ; FARDEAU Michel, Professeur au Conservatoire National des Arts et Métiers, chargé de mission sociale des personnes handicapées ; FOURNIER Jean-Louis, Secrétaire général de la Fédération de la métallurgie CGT ; FRANÇOISE Elène, infirmière ; FUCHS Gérard, Représentant CGT au conseil supérieur de reclassement professionnel, administrateur AGEFPH ; GANILLE Liliane, Responsable commission « handicapés » PCF ; GOLDBERG Florence, Ancien ; GRISZ Michel, Restaurateur chaîne ; GUILLEMIN Pierre, Professeur agrégé honoraire ; GUILLOU François, Maître de conférences en médecine du travail, praticien hospitalier ; HAMONNET Claude, Chef de service médecine physique et de rééducation à l'Hôpital Henri-Mondésir, expert agréé de l'OMS, expert agréé par la Cour de cassation ; HELLE Patrick, Cabinet de conseil en ressources humaines ; HODEBOURG Jean, Membre du Conseil supérieur de prévention des risques professionnels ; ISABET Jacques, Mère de famille ; JETTE Carole, Psychiste ; JULIEN René, Technicien Muséum ché-

loim naturel ; LANG Geneviève, Enseignante au Conservatoire National des Arts et Métiers, chargée de mission sociale des personnes handicapées, responsable pôle handicap IP arrondissement ; LE GOUVAT Michel, Pédiatre, ancien directeur de centre de rééducation professionnelle et sociale ; LEBLOND Sissal, Professeur d'anglais ; LEIGNEL Philippe, Médecin psychiatre ; LEROY Daniel, Pédiatre Compiegne ; LINEY Roger, Ancien résistant déporté, ancien directeur de centre de rééducation professionnelle et sociale ; LINHART Danièle, Sociologue CNRS ; LORDET Jacques, Administrateur de Caisse Nationale d'Assurance Maladie, membre de la commission accidents du travail, maladies professionnelles ; LOWENSTEIN William, Médecin des hôpitaux ; MAGRET Brigitte, Médecin santé publique ; MARGER Pierre-Louis, Ingénieur, ancien vice-président du Conservatoire National des Arts et Métiers ; MATHÉZ Claude, Inspecteur Education Nationale ; MATIGNON Luc, Fonctionnaire ; MEFFY Georges, Consultant en organisation ; MILHAU Alain, Directeur artistique ; MILHAU Françoise,

Assistante dentaire ; MORET Michel, Chef d'entreprise ; MORET Annie, Unitaire ; MORIN Jean-Pierre, Ingénieur Aéronautique ; NICOLAS Jean-Claude, service vétérinaire Hospitalier ; NORMANN Frédéric ; ORFÈRE Jacques, Gynécologue-obstétricien ; PORTIER Jean-Luc ; POZZO DI BORSO Christian, Anesthésiste ; RAMOND Jack, Kinésithérapeute ; RIVAL Jacqueline, Médecin du travail ; ROBERT Michel, Responsable département technologies nouvelles au CNRS (France) ; FROG Joël, Directeur adjoint UZAFRE ; ROSENFELD Jean-Michel, Cadre Bernard LAFARGE ; SARRAN Denis, Anesthésiste réanimateur ; SAINT-JOUES Yves, Professeur universitaire de Pépignan ; SANGLA René, Océaniste ; SARRÉ Georges, Député Mère de 11^e ; SCHAPI Justine, Conseillère pédagogique ; SCORA David, Artiste peintre ; SEVELLUN Philippe ; STEPHAN Liane, Cadre médico-social ; VANLEBERGHE Eric, Mutualiste ; VIANET Louis, Secrétaire Général de la CGT ; VIET Dominique, Ergonome ; WALTHOZ Marc, Directeur général de banque ; ZERVAÏ Guy, Rhumatologue (Paris).

alicia 15A

الجمهورية العربية السورية

La formation du nouveau gouvernement marocain se précise

RABAT. La composition du gouvernement devrait être annoncée cette semaine. Les deux principaux partis alliés des socialistes au sein de la future coalition gouvernementale, l'istiglal (nationaliste) et le Rassemblement national des indépendants (RNI) ont en effet accepté dimanche 8 mars les dernières propositions ministérielles faites par le socialiste Abderrahmane Youssoufi, 74 ans, le futur chef du gouvernement.

Le président tchétchène en visite à Londres

BAKOU. Le président tchétchène Assan Maskhadov était attendu, lundi 9 mars, à Londres pour une visite de cinq jours durant laquelle il doit notamment rencontrer Margaret Thatcher, des députés conservateurs et des hommes d'affaires. Le Kremlin affirme avoir reçu de Londres des assurances sur le caractère privé, avec visa apposé sur son passeport russe, de cette seconde visite à l'étranger du président indépendantiste. Il devait s'envoler lundi de Bakou (Azerbaïdjan) où il était arrivé la veille par route, l'aéroport de Grozny étant fermé car non rentable sans vols autres que ceux vers la Russie, les seuls autorisés dans le cadre du blocus imposé par Moscou. A Bakou, le porte-parole de la délégation tchétchène a accusé les services secrets militaires russes (GROU) d'avoir montré l'attentat manqué de février contre le président géorgien et d'en préparer un semblable contre le président azerbaïdjanais Gueldar Aliiev. (Interfax)

Manifestation commémorative de soutien aux Tibétains à Paris

PARIS. Plusieurs milliers de manifestants se sont rassemblés, dimanche 8 mars, à partir de midi place du Trocadéro à Paris (XVI^e arrondissement) pour célébrer le 39^e anniversaire du soulèvement tibétain contre la Chine. Une cinquantaine d'associations, regroupées au sein du collectif « Tibet 98 » participaient à cette troisième manifestation européenne pour le Tibet après celle de Bruxelles en 1996 et celle de Genève en 1997. Un immense drapeau tibétain bleu, rouge, jaune, vert et blanc confectionné par l'association « La maison de l'Himalaya » à Calais (Pas-de-Calais), mesurant 130 mètres sur 90 et pesant plus d'une tonne, a été étalé sur une partie de l'esplanade et des jardins du Trocadéro. Les manifestants ont ensuite organisé un « die in » (la foule s'allongeant au sol pour symboliser les Tibétains morts pour leur liberté) et un lâcher de ballons. (AFP)

M. Annan réfute l'automatisme des frappes en Irak

NEW YORK. Toute frappe militaire qui serait menée contre l'Irak, si Bagdad ne respectait pas son accord avec l'ONU sur les inspections de désarmement, nécessiterait au préalable des consultations au sein du Conseil de sécurité, a déclaré dimanche 8 mars le secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan. « Je pense que cela nécessitera des consultations », a-t-il affirmé sur la chaîne de télévision américaine ABC, en rappelant que « les Russes, les Français et les Chinois, étaient opposés à l'idée d'une automatisme » des frappes. « Si l'Irak violait l'accord, il serait beaucoup plus facile de parvenir à un accord au Conseil de sécurité pour prendre des mesures militaires contre l'Irak », a cependant ajouté M. Annan.

L'OTAN manœuvre dans le nord et le sud de l'Europe

BRUXELLES. L'OTAN expérimente, du lundi 9 au samedi 21 mars, pour la première fois à grande échelle, sa capacité à réagir simultanément au nord et au sud de l'Europe, dans deux contextes distincts. A cette fin sont mobilisés 50 000 hommes de vingt-cinq nations. L'exercice, auquel participe la France, est baptisé Strong resolve (ferme détermination) et il permet d'expérimenter le nouveau concept des groupes de forces interarmées multinationales (GFM). Dans le sud de l'Europe, sur les territoires de l'Espagne et du Portugal où a lieu l'exercice, l'OTAN accueille, pour la première fois, des détachements polonais, tchèques, hongrois, bulgares, lituaniens, roumains, slovaques, slovènes, suédois et macédoniens. (AFP)

L'Arabie Saoudite ne veut pas réduire sa production de pétrole

RIYAD. A une semaine de la rencontre des onze membres de l'OPEP (organisation des pays exportateurs de pétrole) à Vienne, le 16 mars, le ministre saoudien du pétrole, Ali al-Nouaimi, a affirmé dimanche 8 mars que son pays, principal membre du cartel, n'avait aucune intention de réduire sa production pour enrayer la baisse des cours du brut. « Ceux qui demandent à l'Arabie de supporter seule, ou avec ses frères des pays du Golfe, le poids de la stabilité du marché doivent réaliser qu'il s'agit d'une responsabilité collective et que l'un des principaux facteurs de la chute des cours est la surproduction de certains pays qui doivent prendre des mesures concrètes pour réduire leur production ». Le ministre vise ainsi le Venezuela, « la position de ce pays qui tend à augmenter sa production ou ne pas la limiter en dépit de l'effondrement des cours n'est pas une question qui concerne deux Etats mais tous les pays de l'OPEP car la stabilité du marché est une responsabilité collective ». (AFP)

Les nationalistes hindous négocient des alliances pour dégager une majorité

le BJP s'efforce de gommer les aspects controversés de son programme

Les marchandages politiques continuent à New Delhi alors que le Bharatiya Janata Party des nationalistes hindous s'efforce de convaincre

de nouveaux alliés de le rejoindre afin d'assurer la formation d'un gouvernement stable. Le BJP a remporté une nette victoire sur ses

concurrents, mais n'ayant pas pu dégager une majorité parlementaire, sa marge de manœuvre reste étroite.

NEW DELHI de notre correspondant

L'Inde, qui attend la formation de son cinquième gouvernement en deux ans, s'interroge déjà sur la longévité de la coalition à venir après la victoire des nationalistes hindous aux élections générales. C'est en milieu de semaine, quand seront connus les résultats du scrutin au Cachemire, auquel n'ont participé que 35 % de la population en raison du boycott des mouvements indépendantistes musulmans, que le président K.R. Narayanan devrait appeler le chef du groupe parlementaire du BJP (Bharatiya Janata Party, parti du peuple indien), Atal Behari Vajpayee, à former un gouvernement.

Le BJP et ses alliés ont remporté 252 des 545 sièges du Parlement. Le parti hindou s'efforce désormais de convaincre des indépendants et des petites formations de le rejoindre pour obtenir les 273 sièges nécessaires à l'obtention d'une majorité. Ces marchandages augurent mal de la stabilité promise par les nationalistes alors que certains alliés importants du parti désirent s'en tenir à un soutien sans participation au gouvernement. Conscients de leurs limites, les responsables du BJP ont en tout cas déjà remis à des jours meilleurs les points les plus controversés de leur programme,

comme la reconstruction d'un temple à Ayodhya, sur les ruines de la mosquée détruite par les fanatiques hindous en 1992, ou l'imposition d'un code civil commun pour toutes les communautés. Dans un discours prononcé le samedi 7 mars, M. Vajpayee a tenu à rassurer en particulier les quelque 125 millions de musulmans, en affirmant : « La laïcité (secularism) est dans notre sang. Notre programme n'est pas un programme de haine. Nous préserverons la diversité de langues, de cultures, de modes de vie qui forment l'unité de notre nation. Il n'y aura jamais de discrimination sur une base religieuse. » Dans un appel voilé à tous ceux qui hésitent à rejoindre franchement le BJP, il a ajouté : « L'amertume des élections doit être oubliée. En démocratie il n'y a pas d'ennemis, il n'y a que des opposants. »

TRACTATIONS POST-ÉLECTORALES

La tâche du BJP devrait, dans un premier temps, être facilitée par la division du Front uni (coalition de 14 partis régionaux et de gauche qui avait formé le gouvernement sortant), au sein duquel plusieurs partis refusent de soutenir un quelconque cabinet formé par le parti du Congrès, sorti en deuxième position des élections. Le Congrès est lui-même divisé

entre une vieille génération pressée par le temps et qui voudrait tenter sa chance, et les jeunes favorables à une nécessaire cure dans l'opposition.

Star incontestée de la campagne électorale, Sonia Gandhi est de nouveau silencieuse et n'a pas encore fait connaître sa position. M^{me} Gandhi serait, dit-on, quelque peu déçagée par les résultats de son parti qui a réussi à maintenir le nombre de ses sièges à l'Assemblée mais perd encore quelque 5 % de l'électorat par rapport à son plus mauvais score de 1996.

Les tractations post-électorales inquiètent en tout cas tout particulièrement les milieux d'affaires, favorables dans leur majorité aux nationalistes hindous, mais qui espèrent un gouvernement fort et durable. Ils commencent à s'interroger sur la capacité du BJP à imposer ses vues. Certaines déclarations d'alliés du parti hindou, hostiles à l'ouverture économique et à la pénétration des multinationales, ont éveillé des doutes, même si chacun reconnaît que sur le plan économique la marge de manœuvre de toute formation politique est limitée.

Les pays voisins de l'Inde, qui avaient toutes les raisons d'être satisfaits de la politique étrangère, souple et ouverte, inaugurée par M. Indir Kumar Gujral, ministre

des affaires étrangères puis premier ministre du gouvernement sortant, n'ont pas encore réagi à la victoire du BJP. Promise par les nationalistes, la réactivation du programme nucléaire de l'Inde pourrait inquiéter la Chine et surtout le Pakistan. Mais là encore, il y a toute chance, pour des raisons financières autant que politiques, que la promesse reste, pour longtemps, verbale. Le BJP qui, dans les Etats de la fédération où il était déjà au pouvoir a fait les frais de certaines promesses non tenues, sait que l'électorat indien est avant tout intéressé par une amélioration de ses conditions de vie. Ce n'est pas un hasard si, dans leurs premières discussions sur l'élaboration d'un « programme national » avec leurs alliés, les dirigeants du BJP insistent sur les efforts à faire en matière d'infrastructure, d'éducation, de santé. Le problème des nationalistes hindous va toutefois être de convaincre leurs alliés régionaux, dont les préoccupations sont d'abord locales, de la priorité de ces enjeux nationaux. Leur dépendance vis-à-vis de ces alliés limite ainsi considérablement leur marge de manœuvre, et leur première ascension au pouvoir risque d'être particulièrement ardue.

Françoise Chépeaux

L'Arabie saoudite est confrontée à un large défi économique et politique

Le royaume devra abandonner son statut de pays de rente en créant une économie diversifiée

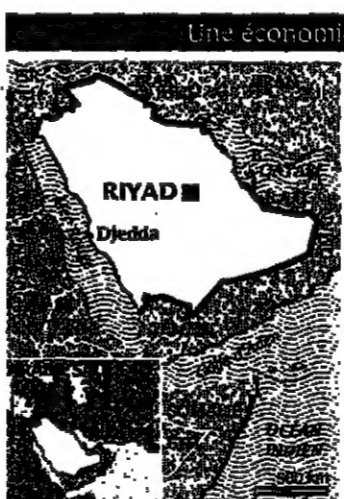
C'EST dans une atmosphère de fin de règne que le ministre français des affaires étrangères, Hubert Védrine, a entamé sa première visite officielle dans une Arabie saoudite en proie à de profonds changements économiques et politiques. Malgré son affaiblissement physique, consécutif à une embolie, il y a trois ans, le roi Fahd, soixante-dix-huit ans, dirige toujours le royaume d'une main ferme, grâce à la légitimité que lui confère son titre de Gardien des deux lieux saints, La Mecque et Médine.

Le prince Sultan, frère du roi, deuxième sur la liste de ses successeurs et ministre de la défense, ne semble pas ralentir les achats d'armements, qui représentent 40 % des dépenses du royaume. Les Saoudiens ne savent pas ce que le mot « impôt » veut dire. Depuis la création du royaume, en 1932, le régime des Saoud s'appuie sur ce tripoté : la religion, appliquée dans sa forme la plus stricte, la sécurité intérieure et extérieure et l'Etat-providence.

Cet équilibre, qui repose sur un pacte implicite selon lequel l'absence totale de démocratie est compensée par des garanties de sécurité et de niveau de vie dont bénéficient les Saoudiens, semble aujourd'hui menacé. Le Royaume est confronté à un double problème : la chute de ses recettes dans une économie monoproduit et une population en forte croissance (3,8 % par an), dont plus de 50 % a moins de vingt ans.

Jusqu'au début des années 90, l'Arabie pouvait encore vivre sur un grand pied grâce à la manne pétrolière : dépenses militaires exorbitantes, salaires élevés, absence de taxes pour les ressortissants, quasi-gratuité des services publics (eau, électricité), train de vie coûteux de la famille royale, qui compte quelque 7000 membres. La guerre du Golfe, dont le coût est estimé entre 50 et 80 milliards de dollars, et la chute des cours du pétrole à partir de 1993 sont venus brutalement rappeler que la prospérité du royaume dépendait encore essentiellement des fluctuations du prix du pétrole : l'or noir représente près de 90 % de ses exportations et environ 80 % des recettes de l'Etat. Toute variation du baril de 1 dollar se traduit par une variation de revenu de l'ordre de 2,7 milliards de dollars.

Jusqu'à la mi-1997, le redressement des cours du brut et les pres-



PÉTROLE • 1997
» PRODUCTION 8,7 millions de barils par jour (1/8 de la production de l'OPEP)
» RÉSERVES 261 milliards de barils (26% des réserves mondiales)

Une économie monoproduit

CARACTÉRISTIQUES	
» CHEF DE L'ÉTAT 1982	Roi Fahd ben Abd El Aziz El Saoud
» NATURE DU RÉGIME	Monarchie
» SUPERFICIE	2 149 690 km ²
» POPULATION	18 millions
» CROISSANCE DÉMOGR.	+ 3,8 %
» CAPITAUX	RIYAD
» MONNAIE	rial saoudien (1 rial = 1,57 F au 31.3.97)
» LANGUE	arabe
ÉCONOMIE • 1996	
» PIB	135 milliards de dollars
» PIB/HAB.	6 530 dollars
» DETTE EXTÉRIEURE	0
» DETTE INTÉRIEURE	86 % du PIB

miens effets de la politique d'ajustement budgétaire engagée en 1994 ont permis une amélioration de la situation économique et financière du royaume et le produit intérieur brut, qui avait stagné de 1993 à 1995, a renoué avec la croissance en 1996.

Le ralentissement de la croissance en Asie - la région Asie-Océanie importe 42 % du pétrole saoudien - alors même que l'Arabie saoudite a relevé son quota d'exportation dans le cadre de l'OPEP depuis le 1^{er} janvier 1998, a remis en cause ce début de redres-

Regain d'intérêt français

Après le ministre de la défense, Alain Richard, en août 1997, et celui du commerce extérieur, Jacques Dondoux en février 1998, le ministre des affaires étrangères, Hubert Védrine, a entamé, lundi 9 mars, un premier voyage officiel de deux jours en Arabie saoudite, à l'invitation de son homologue le prince Saoud Al Fayal.

« L'Arabie saoudite est un partenaire majeur de la France, sa place et son rôle étant incontournables dans la région », a déclaré le chef de la diplomatie. Paris souhaite « développer des relations économiques et politiques (...) en vue de renforcer davantage le partenariat stratégique » entre les deux pays, partenariat lancé en 1996 lors de la visite à Riyad du président Jacques Chirac.

sement économique : seul l'exceptionnel niveau des recettes pétrolières de l'année 1996 a permis de ramener le solde public à un niveau raisonnable.

Tout l'enjeu aujourd'hui pour les responsables saoudiens est de réduire la dépendance vis-à-vis du pétrole sans provoquer de remous politiques. La diversification de l'économie est déjà engagée : le développement industriel s'accroît dans les secteurs de l'agroalimentaire, de la construction métallurgique et du textile, représentant déjà, hors pétrole, 12 % du PIB. Le gouvernement affiche son intention de privatiser des entreprises nationales et certains secteurs de service public. Peut-il y parvenir sans augmenter drastiquement les prix consentis à la population ?

« PACTE MONARCHIQUE »

Certes, les capacités de souscription de dette interne restent élevées. La Banque centrale gère, outre ses réserves, près de 27 milliards de dollars de divers actifs publics, et le volume des avoirs extérieurs des Saoudiens est évalué à 350 milliards de dollars. Mais la faiblesse des marges de manœuvre disponibles pour les programmes d'investissements (chiffres par le V-plan à 127 milliards de dollars pour 1995-2000) reste une question majeure. Toute action sur les dépenses, sur la fiscalité ou sur les tarifs publics provoquerait une remise en cause du « pacte monarchique ».

Le gouvernement retarde autant

qu'il peut cette échéance. Pour faire face à l'arrivée sur le marché du travail des jeunes Saoudiens, il a entamé une politique de « sauvegarde » des emplois. Ainsi, les entreprises étrangères sont contraintes d'augmenter de 5 % par an le nombre de leurs salariés saoudiens. Une campagne d'expulsion de la population étrangère (5 à 6 millions de personnes sur 18 millions), la suspension des permis de travail pour une quinzaine de professions réservées aux nationaux et une réglementation du séjour des étrangers plus contraignante ont été mises en œuvre à l'automne 1997.

Ces mesures n'éviteront pas la nécessité, à moyen terme, d'élargir les ressources publiques du pays par la réduction du nombre des prix administrés et des subventions, la libéralisation des règles de l'investissement étranger, l'intensification des privatisations, la mise en place d'une fiscalité des revenus et de la consommation pour faire face aux besoins d'une population en forte croissance. Ce n'est qu'à ce prix que l'Arabie saoudite pourra changer son statut de pays de rente en une économie diversifiée. Un défi économique et politique considérable.

Babette Stern

REUSSIR
» HEC-ESSEC-ESCP
Classes préparatoires «pilotes» 1^{er} et 2^e années, voies S et E
Adm. sur dossier + entretien. HEC-ESSEC-ESCP 1997. Voie S : 100% d'admis.
» SCIENCES-PO
Classes préparatoires annuelles «pilotes» Stage intensif d'été bac+0 et bac+1.
Adm. sur dossier + test. De 35 à 40% d'admis à l'IEP de Paris - plus de 60% d'admis aux IEP de Paris+Provence+CUERP
IPESUP
18 rue du Cloître
Notre-Dame 75004
01 43 25 63 30
3615 IPESUP (2,23 F/MN)
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PRIVÉ

FRANCE

LE MONDE / MARDI 10 MARS 1998

ÉLECTIONS Les quelque 15 500 candidats aux élections régionales du 15 mars offrent une multiplicité de profils. Les jeunes peuvent y trouver un tremplin pour s'implan-

tar. Les notables locaux sont nombreux à y chercher le couronnement de leur carrière. Un quart des députés de droite battus en 1997 y cherchent une planche de salut. Les

partis, de gauche comme de droite, y trouvent un point de chute commode pour leurs permanents. ● LES FEMMES représentent 37 % des candidats, dont une bonne part

en position éligible. Cette féminisation devrait renforcer les traits originaux des conseillers régionaux, plus jeunes et plus souvent salariés que les autres élus locaux. ● LE SCRUTIN

PROPORTIONNEL offre aux partis émergents une porte d'entrée commode dans les assemblées élues. Les écologistes, comme le Front national, en ont fait la démonstration.

Un mandat régional permet de nourrir des ambitions nationales

Les femmes représentent 37 % des candidats au scrutin du 15 mars. Un quart des députés de droite battus en 1997 y cherchent une planche de salut. Estimant que l'institution manque de visibilité, nombre de conseillers, en cas de cumul, abandonnent en priorité cette fonction électorale

JEUNES AMBITIEUX, notables locaux, députés battus ou permanents de parti, on trouve tous les profils, tous les parcours chez les candidats aux élections régionales. Les premiers sont en quête d'une première implantation, en rêvant à des mandats plus prestigieux. Les deuxièmes y ont renoncé mais ne dédaigneraient pas ce bâton de maréchal. Les troisièmes ont une revanche à prendre et ont saisi la première occasion de le démontrer. Quant aux quatrièmes, ils jugent plus raisonnable de se battre pour une liste plutôt que sur leur nom.

Dominique Dord (UDF-DL) appartient sans conteste à la première catégorie. Le conseil régional de Rhône-Alpes lui a, dit-il, « mis le pied à l'étrier », d'abord comme responsable de la communication auprès du président de la région, Charles Millon, à partir de 1989, puis, en 1992, comme élu. Ce tremplin, il ne l'a pas laissé passer. Il admet bien que, lorsqu'on est conseiller régional, « on est un peu de partout, alors que le conseiller général ou le maire sont de quelque part, adossés à un territoire ». De ce mandat mal connu et reconnu, il a fait « un mandat enraciné », jetant très tôt son dévolu sur la première circonscription de Savoie, sillonnant les communes et finissant « par couvrir l'ensemble de la circonscription sur les questions agri-

coles et touristiques », à la faveur des procédures contractuelles de la région. Résultat : en juin 1997, M. Dord a été élu député et, le 15 mars, il se présente aux élections cantonales. « Les compétences du conseil régional sont au moins aussi intéressantes, mais le conseil général offre une implantation plus forte. C'est un peu comme un nid », admet-il.

UNE ÉCOLE DE FORMATION

Jeune député de 1997, Christophe Carrèche, à lui aussi, utilise le tremplin des régionales pour faire son apprentissage. La politique, il l'avait apprise dans les instances du Parti socialiste. Ce qu'il a découvert au conseil régional, c'est « un mini-Parlement », « un espace démocratique » d'autant plus intéressant que la majorité relative « oblige à un débat ouvert ». Enfin, le conseil régional aura été « une bonne école de formation à la fonction parlementaire », avec un vrai droit d'amendement et un travail en commission souvent riche, sur des sujets que la taille du territoire régional autorise à aborder de façon « globale et prospective ». Conseiller de Paris et adjoint au maire du 18^e arrondissement depuis 1995, lui aussi, pourtant, a abandonné le conseil régional.

Comme si le mandat régional n'était qu'une étape, dans une institution encore trop floue pour y



faire vraiment carrière. « Quoi qu'il fasse, le conseil régional manque de visibilité », constate M. Dord. L'identification à l'action d'un homme et d'une équipe reste très faible, et les conseils sortants ne seront pas jugés sur leur bilan. C'est un peu frustrant. L'absence de majorité, liée au mode de scrutin, rend les choses encore plus incertaines. Conseiller régional depuis 1986, élu député RPR de Saône-et-Loire en 1993, battu en 1997, à nouveau candidat

d'Ile-de-France : « Dans les conseils à majorité absolue, nous n'avons pas pu faire grand-chose. Mais là où il y avait une majorité relative, nous avons réussi à faire avancer nos idées, en matière d'environnement ou de transports collectifs, par exemple. »

Tremplin pour les uns, planche de salut pour d'autres. Conseiller régional depuis 1986, élu député RPR de Saône-et-Loire en 1993, battu en 1997, à nouveau candidat

cette année aux régionales en position éligible, Jean-Paul Anclaux ne s'en cache pas : « J'ai pu continuer grâce au conseil régional, qui permet de maintenir une existence politique et de rebondir éventuellement. » Hervé Mariton, ancien député (UDF-DL) de la Drôme, est dans la même situation, même s'il a renforcé son implantation en gagnant la mairie de Crest en 1995. Mais, ajoute-t-il, « le conseil régional n'est pas seulement un lot de consolation pour députés battus. Contrairement au mandat de parlementaire, celui de conseiller régional permet de faire des choses sur le terrain, d'avoir une vision globale de la vie du département, et, surtout, quand on fait partie de l'exécutif régional, de participer à des politiques concrètes. »

DES PLACES CONVITÉES

Les places, cependant, sont chèrement disputées. Entre le besoin de renouvellement affiché par tous les partis, la volonté de limiter les cumuls et la sécurité qui assure bon nombre de places aux notables locaux - ces « porteurs de voix », selon l'expression de Xavier Chénou, expert électoral de Démocratie libérale et lui-même candidat en Ile-de-France - à peine plus du quart des députés de droite battus il y a neuf mois ont pu se recaser en position éligible

sur les listes régionales. Parfois au prix de bagarres homériques, comme dans le Nord. « Avoir une place dans un scrutin de liste, ça rend les gens fous. Si c'était une planche de salut, j'aurais choisi autre chose que de me battre pour conduire une liste, car rien ne m'a été épargné, aucun coup bas », lâche l'ancien ministre RPR Collette Codacci-Pisanelli, concurrencée par une autre liste de droite menée par Jean-Louis Borloo et des dissidents du RPR.

Pourquoi un tel acharnement ? « Pour pouvoir dire aux femmes qu'on peut avoir été en politique, qu'on peut avoir été ministre, s'être fait renvoyer, sentir encore la brûlure de la gifle, et ne pas baisser les bras. » Mais ce petit parfum de revanche n'est pas tout. « Le conseil régional est un formidable levier, il peut avoir une vraie volonté politique », estime M^{me} Codacci, en évoquant notamment son projet de faire du Nord-Pas-de-Calais « la première région numérique de France ». Pour autant, très rares sont les sortants ou les candidats qui font de ce mandat la base d'une véritable implantation régionale, horizontale et décentralisée, à l'instar d'un Marc Censi, président de Midi-Pyrénées et qui n'a jamais brigué de mandats nationaux. Une exception à la règle.

Gérard Courtois

Un paradis pour les apparatchiks de tous bords

PARMI les quelque mille huit cents conseillers régionaux sortants, cinquante n'ont pu faire autrement que de déclarer comme profession « permanent politique ». Pourcentage infime et qui ne mériterait pas qu'on s'y arrête si la réalité n'était sensiblement différente. Le scrutin de liste à la proportionnelle fait des régionales des élections rêvées pour les permanents des partis politiques, en mal d'implantation, voire de rémunération.

L'exemple sans doute le plus spectaculaire est celui de la liste RPR-UDF des Hauts-de-Seine. Voilà le département le plus riche de France, bastion inexpugnable de la droite et qui bénéficie, en outre, pour conduire la liste RPR-UDF, d'une locomotive à toute épreuve : Charles Pasqua, ancien ministre, sénateur et, surtout, président du conseil général. Tout pour attirer les vocations. C'est ainsi que l'on retrouve, en deuxième et en quatrième position, deux des six négociateurs de l'UDF et du RPR dans la commission d'investiture pour les listes communales de la droite : Bernard Lehideux (UDF-DL) et Roger Karoutchi (RPR). Le premier est, de longue date, l'un des spécialistes électoraux de l'UDF ; le second fut longtemps le chef de cabinet de Philippe Séguin avant d'être désigné, récemment, secrétaire national du RPR, chargé de l'administration générale et de l'animation.

Ce dernier se récrie quand on lui parle des régionales comme d'un paradis pour apparatchiks : « Tout d'abord, ce n'est pas déshonorant de se dévouer pour son parti. Et puis, la plupart des membres de la liste sont déjà des élus, soit conseillers régionaux sortants, soit conseillers généraux ou municipaux », note M. Karoutchi. C'est exact. Ainsi, Hervé Mar-

seille (UDF-FD), en sixième position, « se défonce » comme premier adjoint du maire de Meudon ; il n'en est pas moins un vieux routier des affaires électorales à Force démocrate. Isabelle Caullery, certes élue de 1992 et conseillère municipale de La Garègne-Colombes, est depuis peu secrétaire nationale du RPR, chargée des femmes. Quant à Jean-Luc Bourget, retenu en douzième position, il a bien sûr la tâche ingrate de présider l'opposition RPR dans le conseil municipal communiste de Nanterre, mais il est aussi membre du cabinet de M. Séguin au RPR, où il est chargé de *La Lettre de la nation*. Et il ne s'agit là que des seuls éligibles...

Cet appétit pour les élections régionales est tout aussi marqué à gauche. L'intérêt de ce scrutin n'a pas échappé, en particulier, à la direction du PCF. Grâce à l'effet mécanique des listes « plurielles », le Parti communiste français peut escompter obtenir, le 15 mars, entre 30 et 65 sièges de plus que les 117 sièges qu'il détenait depuis 1992. Comme 57 % de ses conseillers régionaux sortants ne se représentent pas, cela fait un joli pactole de places à distribuer. Rompant avec la tradition d'un parti à forte assise municipale qui mélangeait rarement statuts de permanent et de responsable fédéral avec mandats électifs, le PCF présente, cette année, plus de la moitié (49 sur 95) de ses secrétaires fédéraux en position éligible sur les listes régionales. Cela permettra, au passage, de trouver des ressources pour les permanents, au moment où le parti est privé de l'essentiel de ses ressources internationales.

G. C. et Ar. Ch.

De « nouvelles élites politiques » mal connues

Le profil de ces élus se démarque de celui des notables classiques

INSTITUTION RÉCENTE, le conseil régional n'a guère provoqué de curiosité chez les chercheurs en sciences politiques. Tous les responsables de centre de recherche le soulignent : « Nous ne trouvons pas d'étudiants qui aient envie de s'intéresser aux profils et aux parcours des conseillers régionaux. » De fait, une seule enquête récente a été menée, en 1993, sur ces « nouvelles élites politiques », par Elisabeth Dupoirier, directeur de recherches à l'Observatoire inter-régional du politique (OIP). Elle porte sur 616 conseillers régionaux, soit le tiers des élus de 1992. Complétée par les données du ministère de l'Intérieur, elle trace des élus régionaux un profil qui les distingue assez nettement des autres élus.

Âgé en moyenne de cinquante ans, le conseiller régional sortant est, dans près de neuf cas sur dix, un homme, seules 255 femmes ayant été élues lors du précédent scrutin, soit à peine 14 %. Ce trait dominant devrait être sérieusement corrigé au terme du scrutin du 15 mars, puisque tous les partis

se sont employés à féminiser sérieusement leurs listes : on compte en effet 37 % de femmes parmi les quelque 15 400 candidats de métropole (contre 27 % en 1992 et 22,5 % en 1986). Mieux, le PS en présente près de 40 % en position éligible, le PCF environ 30 %, tandis que RPR et UDF estiment avoir de l'ordre de 30 % de femmes éligibles. Au total, la gauche « plurielle » et la droite RPR-UDF comptent chacune une quinzaine de femmes têtes de liste.

UN ENRICHISSEMENT FRAGILE

S'il ne marque pas de rupture forte avec celui des autres élus, locaux ou nationaux, le profil socio-professionnel des conseillers régionaux s'en démarque cependant assez sensiblement. Les élus régionaux de 1992 sont en effet, pour l'essentiel, des actifs (9 % de retraités selon le ministère de l'Intérieur), alors qu'environ un tiers sur cinq est retraité. Ils sont également majoritairement issus du monde du salariat (47 %) - notamment du secteur public (30 %) -, contre 37 % chez les conseillers généraux et 27 % chez les maires. Un conseiller régional sur cinq est enseignant et un sur cinq également membre d'une profession libérale. Ce pourcentage est comparable à celui des conseillers généraux, mais beaucoup plus fort que chez les maires, où le poids des agriculteurs reste prédominant (36 %, contre 5 % seulement chez les élus régionaux).

En outre, les conseillers régionaux sont, comme le note Elisabeth Dupoirier, « suppolitisés ». Moins par le cumul des mandats, puisque, lors des premières élections régionales de 1986, 40 % des élus ne détenaient que ce seul mandat régional, formant ainsi une « nouvelle génération politique », distincte des notables classiques.

En revanche, du fait même du mode de scrutin à la proportionnelle, les élus régionaux apparaissent « fortement insérés dans les appareils partisans ». Un tiers des élus de 1992 déclarent exercer des responsabilités au sein d'un parti politique à l'échelon national et 40 % à l'échelon régional.

Enfin, l'enquête de l'OIP témoigne de l'attachement pro-

gressif - mais encore fragile - de l'identité régionale pour les élus des conseils régionaux de 1992. Pour 90 % d'entre eux (contre 54 % en 1986), l'unité administrative et politique d'avenir est la région, contre 7 % seulement qui croient encore au département. De même, les deux tiers d'entre eux (64 %) estiment que le président du conseil régional est la personnalité la plus importante pour mettre en

Entre 8 880 et 15 540 francs d'indemnité

C'est un président de région sortant qui le dit : « Une place éligible sur une liste aux régionales rapporte 1 million de francs. Cela explique la foire d'empoigne pour accéder. » La formule n'est pas fautive si l'on tient compte des six années de mandat. L'indemnité de fonction des conseillers régionaux varie en fonction du poids démographique de la région. Dans les régions comptant moins d'un million d'habitants, elle est de 8 880 francs (bruts) par mois au maximum. Entre un et deux millions d'habitants, elle passe à 11 000 francs, puis à 13 320 francs entre deux et trois millions d'habitants et plafonne à 15 540 francs dans les régions de plus de trois millions d'habitants. L'indemnité d'un président de région est fixée à 28 860 francs par mois. Les vice-présidents perçoivent leur indemnité de conseiller régional majorée de 40 %. Enfin, en cas de cumul de mandats, le total des indemnités est plafonné à 48 362 francs par mois.

œuvre la politique de décentralisation ; ils étaient à peine la moitié (45 %) six ans plus tôt.

Il n'empêche que, lorsqu'ils se retrouvent en situation de cumul de mandats, la très grande majorité des conseillers régionaux abandonnent en priorité leur mandat régional. La moitié d'entre eux accordent un intérêt dominant au mandat de maire et 20 % au mandat de parlementaire.

G. C.

Une porte d'entrée pour le Front national

POUR les partis émergents, le scrutin proportionnel est une bénédiction. Le Front national n'avait pas laissé passer l'occasion de le démontrer aux législatives de 1986. Comme les écologistes, le FN en a fait, à nouveau, la démonstration aux régionales de 1992, faisant élire 239 de ses élus et s'implantant dans tous les conseils régionaux. Une présence qu'il compte bien consolider cette année.

Tout avait été calculé. Le 7 février, Samuel Maréchal, directeur du Front national de la jeunesse, organisait une convention de son mouvement, pour présenter les jeunes que le FN a placés en position éligible aux régionales. Cette promotion était destinée à rajouter l'image d'un mouvement qui en a bien besoin. Lors du scrutin de 1992, le parti de Jean-Marie Le Pen ressemblait, en effet, plus à une maison de retraités qu'à un mouvement de jeunesse, selon les données analysées par Michel Soudais dans son livre *Le Front national en*

face (Flammarion, 1996) : près d'un quart des candidats étaient alors, en effet, des retraités. Avec 14,25 % des élus, ils occupaient la première place dans la répartition par catégories socioprofessionnelles, avec, en leur sein, plus de 25 % de militaires à la retraite.

L'âge des élus régionaux frontistes, cru 1992, ne démarque pas le FN des autres formations puisque, entre le benjamin de 24 ans (Régis de la Croix Vauvois, conseiller régional de Bourgogne) et le vétéran de 77 ans (Raoul Colombe, conseiller régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur), la moyenne d'âge est de 50,7 ans, à peine plus que la moyenne nationale des élus régionaux sortants. Les groupes frontistes de la région PACA et Nord-Pas-de-Calais figuraient parmi les plus âgés du parti, les régions Alsace ou Champagne-Ardenne étant dans le groupe des plus jeunes. La faible féminisation des élus du FN (12,5 % seulement de femmes parmi les élus) n'est pas

d'avantage une particularité du mouvement d'extrême droite.

Le profil socio-professionnel est plus original. S'ils n'étaient pas retraités, 10 % des élus du FN se déclareraient industriels ou chefs d'entreprise et 10 % également administrateurs de société, agents d'affaires, commerçants, artisans et agents immobiliers. Soit davantage, au total, que les cadres et les professions médicales et paramédicales. Ce profil des élus régionaux du FN ne coïncide pas tout à fait avec celui des candidats. Parmi ces derniers, on comptait un grand nombre d'employés et d'agriculteurs. Autrement dit, le parti de Jean-Marie Le Pen fait plus confiance aux employés et aux agriculteurs pour séduire l'électeur que pour le représenter. En fait, ce jeune-vieux parti a toujours fait une très grande place à ses permanents, qu'ils soient jeunes ou retraités.

Christiane Chombeau

Loi tact qui

SH Jus 8 tr 54 de 02-Ha 35-

C De lige chi cos mit tior (m) fai cor cot qu ma dra En gra sati tra qu Pot l'na ma t bla

A Sc tri Ms We réx Ca tio en d'i me LA le à l Ton (té)

I ses tip tère FO (O) né val en vill de linc pre tol

h L

Formation bac+4 ans bilingue français-anglais commerce-gestion

- Certificat homologué par l'État au niveau II - bac + 4
- Échanges avec les États-Unis en cours de scolarité

avec préparation intégrée aux grands MBA mondiaux

LIU Institute

38 rue des Blancs Manteaux 75004 Paris

01 42 78 95 45

mais Holl espère e

Signature con

Assure que

notes inter

Notes

Notes

Notes

Notes

Notes

Notes

Notes

Notes

Notes

Notes

Notes

Notes

المجلة 1520

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

François Hollande, chef de la campagne du PS, espère en récolter les « dividendes »

Le « patron » des socialistes mène sa première bataille de dirigeant national

La campagne des élections régionales et cantonales, qui s'annonce prometteuse pour la gauche et pour le PS, est la première que mène

François Hollande, député de Corrèze, comme premier secrétaire du PS, fonction à laquelle il a accédé au congrès de Brest, en novembre 1997.

Cette épreuve du feu lui permet de se faire connaître et d'espérer que la moisson régionale lui apporte aussi quelques « dividendes ».

AVEC SON AIR de faux modeste, François Hollande s'est risqué à une plaisanterie qui n'en avait que l'apparence : « Si vous gagnez la région, comme j'aurai participé à votre campagne, cela me permettra d'en récolter quelques dividendes ». Ce mercredi 4 mars, le public très polé de Palais des congrès de Bordeaux n'a guère été moyennement l'humour du premier secrétaire du Parti socialiste. Pourtant, celui qui fête, le 7 mars, ses cent premiers jours à la tête du PS compte bien recueillir les « dividendes » de la campagne régionale, qui a pour lui l'allure d'un baptême du feu. Non seulement il mène la campagne des socialistes, dont le premier ministre se tient globalement à l'écart en n'ayant prévu que deux meetings, mais elle lui offre l'occasion de se faire connaître et d'asseoir son autorité sur son propre parti.

D'ici au 15 mars, M. Hollande aura visité, à l'exception de la Corse, toutes les régions de métropole, gardant la tête froide devant des sondages prometteurs continuant à pronostiquer - bien qu'il dise que, pour lui, « la politique n'est pas un jeu de pronostics » - un gain de quatre ou cinq régions, tout en jugeant en privé que seules trois pourraient vraiment être « impropres » (Alsace, Basse-Normandie et Pays de la Loire). A quelques variantes près, le scénario se reproduit à chaque fois : contacts sur le terrain, point de presse, meeting. Ce mercredi, par exemple, M. Hollande se rend dans trois régions : Poitou-Charentes, Gironde, Nord-Pas-de-Calais.

A Angoulême, à proximité de ces Deux-Sèvres où est campagne, Ségolène Royal, restée le star des médias,

adoubement. A Bordeaux, Philippe Madrelle, président du conseil général de Gironde, proche d'Henri Emmanuelli, l'accueille chaleureusement : « François Hollande est jeune, compétent, loyal, il porte avec force les idées de notre parti. Ton souci de clarté, d'explication des priorités de Lionel Jospin honore notre parti ». L'intéressé restait mais ne se laisse pas démentir : « Je n'ai pas dit trente, ça fait mauvais genre », ajoute-t-il sans dévier l'auditoire, pourtant attentif - mais il se garde bien de l'investir comme candidat à la présidence, sachant que ce poste est aussi brigué par le sénateur Jean-Louis Carrière et que les élus socialistes trancheront in fine.

Unité ou dispersion. A Bordeaux, M. Hollande observe aussi que c'est « la première réunion où [il] ne célèbre pas complètement la gauche plurielle », en outre dispersé en Aquitaine, et que cela ne lui « déplaît pas trop », car « nous pourrions étalonner nos scores par rapport aux autres ». A Angoulême, auparavant, il avait salué, au contraire, l'unité de la gauche « plurielle ». A Lille, ensuite, il évitait de polémiquer avec les Verts, seuls à avoir boudé l'union. Pour suspect d'être réservé sur le rassemblement de la gauche, auquel il était favorable avant même d'entrer au PS, M. Hollande s'adapte à toutes les figures de la majorité. C'est bien en faveur de toute la gauche et des Verts qu'il prône un « réajustement » de son influence dans les régions. C'est bien du bilan d'un gouvernement « plural » qu'il fait un « enjeu na-

tionnel », en voulant faire des régions les « relais » de son action pour l'emploi.

Dans la capitale de la Gironde, M. Hollande ne réussira à faire rimer son sage auditoire qu'en s'en prenant à la droite, en ironisant sur le tour de France en quarante jours de Philippe Séguin en avion, en voiture et en hélicoptère - « L'hélicoptère, c'est une tradition du RPR. Ils vont chercher des juges ou des députés à la salle, comme à chaque meeting, s'il existe « un nostalgique d'Alain Juppé », car il « n'en a encore jamais rencontré ». La droite, il l'attaque encore, avec gourmandise, en lui reprochant d'attribuer à sa gestion les bons résultats économiques : « S'ils avaient été convaincus que leur politique était la bonne, est-ce que vous croyez sérieusement qu'ils auraient dissous l'Assemblée nationale ? » Effet assuré.

« La droite n'a pas compris le message du 1^{er} juin, et je vous conseille de le répéter », lance-t-il devant 800 personnes enfin dégoûtées. Le premier secrétaire du PS n'a plus qu'à quitter Bordeaux et à s'envoler pour Lille, où l'attend une salle populaire et chaleureuse et un Pierre Mauroy, qui l'accueille « avec enthousiasme ». Son discours a été rodé. En présence de Robert Hue, il le reprend un ton plus à gauche (« Le Monde du 6 mars »), dans la capitale du Nord, les militants crient « Jospin ! », mais l'accueil, M. Hollande sait que, si la gauche a de bonnes régions, M. Jospin en récoltera les fruits. Mais il aura, aussi, ses « dividendes ».

Michel Noblecourt

Des divergences apparaissent entre la CGT et les mouvements de chômeurs

Plusieurs dizaines de milliers de manifestants

A UNE SEMAINE des élections régionales, et trois jours après la présentation des projets du gouvernement contre l'exclusion, le mouvement des chômeurs a mobilisé, samedi 7 mars, plusieurs dizaines de milliers de manifestants dans cinq villes. Moins nombreux que le 17 janvier, ils étaient près de 10 000 à Paris. A Marseille et à Toulouse, où les défilés ont eu lieu le matin, les collectifs de chômeurs et la CGT ont rassemblé respectivement 10 000 et 5 000 personnes. A Rennes, le cortège a rassemblé 3 000 manifestants. A Nancy, où seule la CGT avait pris l'initiative d'un rassemblement, 800 personnes ont répondu à l'appel.

Pour la première fois, de fortes tensions sont apparues à Paris entre la CGT, son comité de chômeurs et les autres associations de sans-emploi. Alors que les organisateurs avaient prévu de défilier derrière une banderole simple, « Un emploi, c'est un droit, un revenu, c'est un dû », afin de n'exclure aucune des associations participant au rassemblement, la CGT a imposé une banderole « Tous ensemble, on continue », estampillée des trois associations (ACI, Apeis, MNCFP) et du comité CGT des chômeurs. En avance sur la célébration de la Journée internationale de la femme, la banderole unitaire devait être tenue par les femmes du mouvement, ce qui ne fut pas non plus respecté. Une forte altercation s'ensuivit entre Annie Coupé (SUD) et François Desandé (CGT).

C'est finalement chacun de leur côté que les responsables des organisations se mirent à défilier. Richard Dethyre, président de l'Apeis, a préféré minimiser les incidents, par un laconique « tout ça est secondaire », tandis que Claire Villiers (ACI) a reconnu de « véritables difficultés d'unité » avec la CGT, rappelant que son association était « attachée à une pluralité du mouvement ». Jacqueline Lazare, secrétaire de la CGT, a répété que son organisation était « devenue la première organisation de chômeurs en France ». En fait, une véritable divergence de vues opposait la CGT, qui entendait orien-

ter la manifestation sur la solidarité entre les sans-emploi et les salariés, et les collectifs, qui faisaient la jonction entre la suite du mouvement des chômeurs et la loi contre les exclusions.

La Coordination nationale des sans-papiers, Droit au logement (DAL), Droits devant !, le Collectif des sans-logis (CDSL), le Collectif national des droits des femmes, Act-up, Ras l'front, le Mouvement de l'immigration et des banlieues (MIB), la FSU, le Groupe des Dix, SUD, « CFDT en lutte », qui regroupe des opposants à ligne confédérale, les anarcho-syndicalistes de la CNT, le JCR, la LCR et LO ont pris part, sous une pluie intermittente, à la manifestation. Des personnalités syndicales et politiques étaient aussi présentes : Marie-Christine Blandin, Jean-Luc Bennahmias et Alain Lipietz, pour les Verts, Nicole Borvo et Henri Malberg, pour le PCF, Ariette Laguille pour LO et Alain Krivine pour la LCR.

ACTIONS FRANCO-ALLEMANDES

Quelque 200 chômeurs venus de Belgique et un petit groupe d'Allemands ont participé au cortège parisien. Les manifestants ont en général repris les slogans des précédents rendez-vous de janvier, tels que « Partageons la richesse, pas la misère » ou « Qui sème la misère récolte le colère ». A la fin de la manifestation, deux à trois cents jeunes, emmenés par un petit noyau qui tient des assemblées générales à la faculté de Jussieu, sont allés occuper, une nouvelle fois, l'Ecole normale supérieure, rue d'Ulm à Paris. Ils ont été expulsés par les forces de l'ordre, samedi soir, et tous interpellés.

Les mouvements de chômeurs français (ACI, MNCFP, Apeis) et allemands (ALV, KOSJ Bielefeld, BAG-SHI) de sans-emploi ont décidé de mener une journée d'action commune, le 8 mai, dans les villes frontalières et sur les ports du Rhin, dont celui séparant Strasbourg de Kehl. La CGT prépare de son côté une marche de chômeurs pour le 1^{er} mai.

Alain Beauvère-Méry

La candidature controversée de Patrick Stefanini à la Cour des comptes

DANS tous les corps d'inspection qui contrôlent l'usage des fonds publics, c'est une affaire qui fait grand bruit. Depuis plusieurs semaines, une vague de nominations de conseillers-maîtres à la Cour des comptes doit intervenir en conseil des ministres, réquérant

donc l'accord du chef de l'Etat, mais l'affaire est dans l'impasse à cause d'un bras de fer qui met aux prises l'Élysée, Matignon et le premier président de la Cour des comptes, Pierre Joxe. C'est l'un des postulants, Patrick Stefanini, ancien directeur adjoint de cabinet

d'Alain Juppé à Matignon, par ailleurs candidat en huitième position sur la liste RPR-UDF, à Paris, pour les élections régionales, qui est à l'origine de cet imbroglio.

Pour comprendre l'enjeu de la controverse, il faut connaître à la fois l'usage qui prévaut en matière de nominations, en période de cohabitation, et ce que prévoit la loi pour les candidatures au tour extérieur. Dans le premier cas, il est admis que, lorsque le gouvernement doit proposer un nouveau conseiller-maître pour la Cour des comptes, il cède son tour une fois sur trois à l'Élysée. Le gouvernement a donc approuvé, voici plusieurs mois, que le chef de l'Etat entendait nommer M. Stefanini.

DES PRATIQUES LAXISTES

La loi, jusqu'à une époque récente, était plutôt laxiste et a donc permis que plusieurs gouvernements, de gauche comme de droite, nomment au tour extérieur à la Cour des comptes des personnes plus connues pour leurs activités politiques que pour leur capacité à exercer une fonction de magistrat. Pour mettre fin à ces abus, Edouard Balladur avait été à l'origine d'une loi, votée le 2 juin 1994, encadrant la procédure de nomination. Le rapporteur de la commission des lois de l'Assemblée nationale, Jean Rossetol (RPR), avait, à l'époque, dénoncé, en ces termes, les dérives du système : « Une des critiques les plus fréquemment émises contre les nominations au tour extérieur dans les grands corps et les corps d'inspection générale et de contrôle général consistait à faire valoir que ces nominations étaient imposées aux chefs de corps ; ceux-ci, contre leur gré, devaient donc, parfois, s'incliner devant des choix de personnes qui non seulement n'apportaient rien à l'institution, mais étaient susceptibles de la discréditer ».

La loi, dont le but est donc d'empêcher des nominations purement politiques, prévoit des critères très stricts, auxquels doivent satisfaire les postulants. Dans un avis publié au Journal officiel, le 18 février, en application de cette loi, M. Joxe a rappelé que les candidats aux postes disponibles en 1998 « devraient tous avoir acquies-

cé dans leur carrière antérieure, soit une bonne expérience de l'administration, particulièrement en matière économique, financière et sociale, soit une pratique éprouvée de la fonction de contrôle ». La loi prévoit également que le chef de corps concerné rende un avis sur le choix fait par l'autorité publique et que cet avis, même s'il est négatif, soit publié au Journal officiel.

Alors, quel est le problème avec M. Stefanini ? Pour Matignon, qui ne souhaite pas croiser le fer avec l'Élysée dans cette affaire, il n'y en a aucun. M. Stefanini étant ancien élève de l'ENA, son éventuelle nomination en conseil des ministres, dit-on, ne pourrait pas être cassée par le Conseil d'Etat, comme cela peut en droit arriver, pour « erreur manifeste d'appréciation ».

En revanche, il semble que M. Joxe ne l'entende pas de cette oreille. Il avancerait plusieurs arguments pour faire prévaloir son point de vue. M. Stefanini affirme, en effet, avoir une expérience de contrôle, ayant appartenu à l'Inspection générale de la Ville de Paris en 1991, 1992, 1993 et 1994 ; or on ne trouverait pas trace d'un seul rapport réalisé par ses soins. Le seul « Annuaire des services » de la Mairie de Paris édité durant cette période, celui de 1993, publie la liste des membres de l'inspection (page 26), mais le nom de M. Stefanini n'y figure pas. Ce qui, après tout, n'a rien de surprenant, puisque M. Stefanini a été, à la même époque, chargé de mission, puis directeur du cabinet de M. Juppé au secrétariat général du RPR.

M. Stefanini aurait-il donc perçu un traitement de l'Inspection parisienne, mais en l'absence de « service fait » ? se demande un bon connaisseur du dossier. Y aurait-il même eu « gestion de fait » de la part de l'ordonnateur de la dépense publique, en l'occurrence la Ville de Paris, qui aurait durablement accepté cette situation ? En tout cas, l'affaire pourrait prendre mauvaise tournure. A moins, se prend-on à espérer à la Cour des comptes, que la procédure de nomination ne soit pas officiellement engagée...

Laurent Mauduit

La mobilisation ne faiblit pas dans les Bouches-du-Rhône

MARSEILLE

de notre correspondant régional. Samedi à Marseille, les comités de chômeurs CGT, Agir ensemble contre le chômage (ACI), rejoints par la FSU et la CFTI, annonçaient au terme du défilé plus de 30 000 personnes, la police s'en tenant à 10 000. Quoi qu'il en soit, l'objectif des manifestants de se faire à nouveau entendre était tenu. C'est le grand Sud-Est dans son ensemble qui défilait. Outre les calicots de chacun des comités de chômeurs des Bouches-du-Rhône ou d'ACI, comme toujours aux avant-postes, on pouvait voir des banderoles de comités venant de Nîmes, d'Avignon, du Rhône, et même une délégation arrivée de Corse. Sans oublier celles de la CNT, encadrant souvent de très jeunes gens. Les mots d'ordre et les chants évoquaient aussi ceux de décembre 1997, en particulier ceux qui faisaient allusion à la lutte contre le chômage et la précarité, plus nombreux qu'il y a quelques semaines, quand c'était la revendication de la « prime de Noël » qui motivait les participants.

Sur ce point, les comités de chômeurs des Bouches-du-Rhône ont obtenu, sinon pleine satisfaction, au moins l'essentiel de ce qui avait motivé leur mobilisation précoce et massive : l'octroi d'une aide de fin d'année qui annule les effets des dispositions prises par l'Unedif (et relayées par les Assedic) au cours de l'été 1997. La table ronde tenue sous l'égide du préfet, tout comme l'aide accordée par le conseil général et quelques municipalités, ont finalement permis de débloquer à la mi-janvier une

somme approchant les 100 millions de francs, chiffre à peu près équivalent aux 3 000 francs pour les 30 000 chômeurs que demandait Charles Hoareau, leader des comités CGT. Certes, les critères d'attribution n'étaient pas ceux de la prime unitaire réclamée au départ. Mais, aux termes de ces accords, et à la date du 6 mars, 75 000 dossiers ont été reçus en préfecture ; 25 000 de ces demandes ont fait l'objet d'un mandatement, et 11 000 chèques ont effectivement été reçus, tandis que 40 000 dossiers ont été instruits, les versements devant intervenir prochainement.

Quelques défilés avaient suivi ces accords, où la lenteur des paiements, du point de vue de ceux qui les attendaient, était au cœur des mots d'ordre. Des actions comme des occupations de péages ou de locaux divers montraient que, dans ce département, la mobilisation n'était pas éteinte. Le sens de celle de samedi était un peu différent : il s'agissait plus de réagir aux diverses mesures gouvernementales sur les minima sociaux et de se faire entendre sur la politique de l'emploi. « Nous pensons qu'au vu de ce rassemblement le gouvernement infléchira sa politique de l'emploi, résumait M. Hoareau. Une semaine avant le premier tour des élections régionales et cantonales, c'était important de montrer que le mouvement est rassembleur ». Autrement dit, il fallait que les comités de chômeurs et leurs revendications soient désormais inscrits de façon durable dans le paysage social et politique.

Michel Sanson

M. Séguin assure que « les sondages sont des scores intermédiaires »

« UN SONDAGE à dix jours d'une élection, c'est comme un score dans un match de rugby vingt minutes avant la fin. Or, je vous rappelle que samedi, sept minutes avant la fin, la France était menée. Elle a gagné finalement ». Le président du RPR, Philippe Séguin, invité, dimanche 8 mars, sur TF1, à ainsi faire référence au match France-Irlande du Tournoi des cinq nations, que la France a finalement gagné (18-16) après avoir été longtemps menée par les Irlandais, pour justifier la campagne qu'il mène comme chef de file de l'opposition. M. Séguin a estimé que, « s'il y a une embelle » actuellement pour l'économie française, « elle n'est pas directement liée à la politique du gouvernement ».

DÉPÊCHES

■ Régionales : « Les élections régionales constituent le 3^e tour des législatives », estime Jack Lang. Lors d'une réunion publique, samedi 7 mars, à Verdun, l'ancien ministre de la culture, porte-parole du PS pour les élections régionales, a assuré que « ce scrutin marquera la deuxième victoire de la gauche mais aussi la deuxième phase de la décentralisation d'une France qui se remet en marche vers l'avenir des hommes et des idées ».

■ Edouard Balladur veut que les régionales soient « un avertissement » au gouvernement. Le chef de file de la droite pour les régionales en Ile-de-France, invité, dimanche 8 mars, de l'émission « Polémiques », sur France 2, souhaite que cette « mise en garde » incite le gouvernement et la majorité à « mettre à profit l'amélioration (économique), si elle doit se confirmer, pour faire les réformes dont notre pays a besoin ».

■ SOCIAL : « M. Sellière n'est pas l'homme de ses déclarations », a assuré, dimanche 8 mars, sur France 3, Marc Blondel. Le secrétaire général de FO a expliqué qu'il avait « rencontré un autre Sellière », qui « n'était pas aussi fermé que les déclarations qu'il est en train de faire. (...) En tout cas, il ne m'a pas dit : ça y est, les négociations c'est fini ».

■ MÉDECINS : Claude Maffioli a été réélu pour quatre ans, dimanche 8 mars, à la présidence de la Confédération des syndicats médicaux français (CSMF). La CSMF, première organisation de médecins, a confirmé son « opposition » aux conventions médicales en vigueur et aux « contrats de confiance » patient-généraliste, tout en reaffirmant son « attachement » à une convention médicale unique. « Le gouvernement Jospin continue à appliquer le plan Juppé, a indiqué M. Maffioli. S'il veut changer [ce plan], nous répondrons présents ».

Entre 4 580 et 5 580

Indemnités

JUSTICE Ancien PDG d'Elf-Aquitaine, Loïc Le Floch-Prigent devait être entendu, lundi 9 mars, par les juges Eva Joly et Laurence Vichnievsky en charge de l'instruction des

différents volets de l'affaire Elf. ● IL DEVRAIT être interrogé sur les conditions dans lesquelles une amie proche de Roland Dumas, Christine Deviers-Joncour, a été salariée par le

groupe pétrolier. Il devrait en outre s'expliquer sur les raisons pour lesquelles Elf lui a versé deux commissions d'un montant total de 59 millions de francs. ● DANS UN

ENTRETIEN au Figaro, M. Dumas dénonce une opération politique « d'envergure, visant à détruire l'héritage de François Mitterrand ». Convoqué le 18 mars par les juges

Joly et Vichnievsky, il n'envisage « certainement pas » de démissionner et fait état de son entretien, vendredi 6 mars, avec le président de la République, Jacques Chirac.

M. Le Floch-Prigent à nouveau entendu par les juges Joly et Vichnievsky

L'ancien PDG du groupe Elf-Aquitaine, déjà incarcéré durant six mois, devrait s'expliquer sur les raisons pour lesquelles 59 millions de francs de commissions ont été versés à M^{me} Deviers-Joncour, proche amie de M. Dumas

... PDG DU GROUPE Elf-Aquitaine entre 1989 et 1993, Loïc Le Floch-Prigent doit être entendu, lundi 9 mars, à 15 heures, par les deux juges d'instruction parisiens Eva Joly et Laurence Vichnievsky chargées d'instruire les différents volets de l'affaire Elf. Sa convocation fait simplement état de la volonté des magistrats de l'interroger « sur des faits [le] concernant ».

Selon toute vraisemblance, M. Le Floch-Prigent devrait être questionné sur deux versements - de 14 et de 45 millions de francs - effectués le 13 mars 1991 et le 31 janvier 1992 par Elf au bénéfice d'une salariée du groupe pétrolier, Christine Deviers-Joncour, amie proche de Roland Dumas. Justifiant le versement de telles sommes, M^{me} Deviers-Joncour, actuellement incarcérée à Fleury-Mérogis, avait déclaré aux deux juges avoir reçu cet argent dans le cadre d'une opération de lobbying

visant à débloquer la vente de six frégates militaires par Thomson aux autorités de Taïwan. Elle avait ajouté qu'à la demande du bras droit de M. Le Floch-Prigent, Alfred Sirven, son rôle était de convaincre son ami Roland Dumas, alors ministre des affaires étrangères, de soutenir cette vente qui risquait de déplaire fortement aux autorités de Pékin. Toujours selon M^{me} Deviers-Joncour, il ne lui fut pas possible de convaincre son ami.

Au total, Alfred Sirven comptait retirer, en contrepartie de cette opération de lobbying, 150 millions de francs du groupe Thomson. Persuadés d'avoir été victimes d'une tentative d'escroquerie, les dirigeants du groupe industriel refusèrent de s'acquiescer de cette somme. En dépit du dépôt d'une plainte, par Thomson, pour « tentative d'escroquerie », M^{me} Deviers-Joncour reçut sa « part » : deux ver-

sements de 14 et 45 millions de francs.

La convocation de Loïc Le Floch-Prigent était devenue inéluctable depuis la déposition, le 11 février, de l'ancien directeur financier de la Société nationale Elf-Aquitaine (SNEA), Philippe Hustache. Expliquant le *modus operandi* pour extraire, légalement, de la comptabilité de son entreprise des pots-de-vin dans le cadre d'opérations pétrolières avec des pays étrangers, il avait affirmé que les commissions « étaient débloquées par la direction financière de la SNEA, sur ordre du président, signé par lui-même » (Le Monde du 7 mars).

INTÉRÊT FINANCIER

L'audition de Loïc Le Floch-Prigent pourrait permettre d'en savoir plus sur les procédures qui permettaient à la direction d'Elf, en liaison avec les douanes et l'Ely-

sée, de sortir d'importantes commissions - estimées, par M. Hustache, sous le second septennat de François Mitterrand, à 800 millions de francs par an - à destination des pays clients du groupe.

Cette convocation devrait également conduire les juges à vérifier la véracité des propos de Christine Deviers-Joncour. A ce jour, elle est la seule, avec l'intermédiaire Gilbert Miara, à soutenir que les deux versements de 14 et de 45 millions de francs ont été effectués en contrepartie d'une intervention dans l'affaire des frégates. Non seulement l'intérêt financier du donneur d'ordre - Elf - paraît difficile à démontrer, mais, de plus, cette position n'est pas sans avantage pour la stratégie de défense de M. Dumas. Ses avocats arguent ainsi du fait que, leur client étant visé en tant que ministre des affaires étrangères, Eva Joly et Laurence Vichnievsky de-

vraient être dessaisies au profit de la Cour de justice, seule habilitée à juger des faits concernant des ministres en exercice.

OPÉRATION FICTIVE

Si les déclarations de M. Le Floch-Prigent venaient à contredire la version de M^{me} Deviers-Joncour, les enquêteurs seraient à même d'envisager une autre hypothèse : l'affaire des frégates pourrait, en effet, n'être qu'un habillage pour masquer un simple détournement de fonds des caisses d'Elf. Il s'agirait alors de déterminer quel type d'opération fictive aurait pu être initié par Alfred Sirven, alors président d'Elf Aquitaine Internationale (EAI), pour obtenir, sous couvert d'un faux dossier, le versement légal de commissions. Si tel était le cas, M. Dumas serait alors inculqué à titre individuel, en tant qu'ami très proche de M^{me} Deviers-Joncour, et non plus en tant que

ministre. Les deux juges seraient alors pleinement compétentes.

Loïc Le Floch-Prigent a déjà été mis en examen, à de multiples reprises dans le dossier Elf. Incarcéré le 5 juillet 1996 à la prison de la Santé à Paris, il n'en était sorti que le 23 décembre 1996, soit à la toute fin du délai légal de maintien en détention. M. Le Floch-Prigent, du fait du contrôle judiciaire très strict qui lui a été imposé, ne peut quitter le territoire métropolitain. S'il persistait, lundi après-midi, à ne pas se souvenir des conditions d'embauche de M^{me} Deviers-Joncour chez Elf ainsi que des raisons pour lesquelles le groupe pétrolier a décidé, apparemment contre toute logique, de lui verser deux commissions d'un montant total de 59 millions de francs, il pourrait, une nouvelle fois, être mis en détention.

Jacques Follorou

M. Dumas dénonce une opération politique visant « à détruire l'héritage de François Mitterrand »

ROLAND DUMAS organise sa contre-attaque. Ses avocats, M^{rs} Bernard Vadier et Christian Charrière-Bourazel ont écrit, vendredi 6 mars, au procureur général de la Cour d'appel de Paris, Alexandre Benmakhlouf, pour lui demander de saisir la Cour de justice de la République, seule juridiction compétente pour instruire et juger les crimes et délits commis par des membres du gouvernement dans l'exercice de leurs fonctions.

Dans un long entretien accordé au *Le Figaro* du lundi 9 mars, le président du Conseil constitutionnel précise lui-même ces arguments. Roland Dumas qui n'a « certainement pas » envisagé de démissionner, affirme qu'il n'a « jamais changé de position dans l'affaire des frégates » et qu'il n'a « perçu aucun centime, par une voie ou une autre, issu des commissions de l'affaire des frégates ».

Roland Dumas qui se dit « à la fois blessé et humilié » par cette affaire, déclare être totalement étranger au montage juridique qui a permis l'achat, par Christine Deviers-Joncour d'un appartement rue de Lille à Paris, payé avec l'argent des commissions qui lui versait Elf. Selon nos informations, c'est sur cette base que les juges Joly et Vichnievsky pourraient mettre en examen M. Dumas, le 18 mars, pour « recel » ou pour « complicité d'abus de biens sociaux » (Le Monde daté dimanche 8-lundi 9 mars). « Je n'ai aucun souvenir d'avoir participé, ainsi que la presse a pu le relater, à une réunion concernant l'achat d'un appartement par M^{me} Deviers-Joncour, affirme M. Dumas. Cette opération m'est étrangère. J'ai toujours ignoré les conditions dans lesquelles ce bien a pu être acquis, de la manière dont le financement était assuré jusqu'au montage juridique mis en place. Les établissements financiers suisses cités dans les journaux me sont inconnus ».

L'ancien ministre, qui affirme ignorer que Christine Deviers-Joncour percevait des commissions quand elle était employée par Elf, a le « souvenir » de l'avoir « éconduite de [son] bureau du ministère des affaires étrangères » alors qu'elle tentait de le faire changer de position à propos du marché des frégates. « La décision de donner le feu vert à Thomson a été prise par le président de la République lui-même et le premier ministre, précise M. Dumas. Le dossier qui existe toujours en fait foi. Je ne verrais aucun inconvénient à ce que le secret-défense soit levé pour que tout doute puisse être effacé ».

Roland Dumas, dont les agendas, saisis lors des perquisitions à ces domiciles, les 27 et 28 janvier, font état de plusieurs réunions

avec les anciens dirigeants d'Elf, confirme avoir rencontré Loïc Le Floch-Prigent dans le cadre de ses fonctions de ministre des affaires étrangères et d'avoir « parlé de [avec lui de l'affaire des frégates] une seule fois alors qu'elle démarrait ». Il explique avoir « rencontré à deux ou trois reprises » l'intermédiaire Gilbert Miara, actuellement en détention provisoire, qui lui avait été présenté par M^{me} Deviers-Joncour mais précise que « M. Miara n'a jamais fait partie, par la suite, de [son] entourage ou de [ses] relations proches ». « Le ministère des affaires étrangères n'était en rien concerné par la question des commissions chez Elf ou dans d'autres groupes, explique M. Dumas. Cela relevait tout à la fois de la présidence de la République et du ministère des finances, plus précisément de l'administration du budget ».

DÉMISSION ? CERTAINEMENT PAS

Pour autant, M. Dumas révèle, qu'après avoir fait sa « propre enquête », il a découvert l'existence, dans l'affaire de Taïwan, d'« une commission d'un montant bien plus élevé que ceux déjà annoncés çà et là, (qui) a été versée à la fin de l'année 1991 avec l'autorisation du ministère des finances et celle de la présidence. Le Quai d'Orsay n'avait pas été informé » de cette commission qui serait « de l'ordre de 500 millions de dollars, soit 2,5 milliards de francs environ ». « Les noms des bénéficiaires, qu'il ne m'appartient pas de dévoiler ici, sont men-

tionnés dans un document concernant cet épisode », précise-t-il.

Le président du Conseil constitutionnel, dont les comptes bancaires auraient été approvisionnés, entre 1991 et 1995, de plusieurs versements d'espèces, dont le total dépasserait 10 millions de francs (Le Monde du 7 mars), réaffirme que cette estimation lui paraît exagérée, et que ces montants sont justifiés par ses activités d'avocats, et l'organisation de sa succession.

A propos du versement d'un million de francs en espèces, effectué en janvier 1992, sur son compte de l'agence Manbert-Mutualité du Crédit Lyonnais, M. Dumas « pense », sans pouvoir l'affirmer « qu'il s'agissait d'argent mis en réserve [à son] cabinet ». De même, M. Dumas estime « ridicule » l'épisode relatif au paiement, par Christine Deviers-Joncour, d'une paire de chaussures de luxe de 11 000 francs. « J'ignorais que la carte bleue utilisée était celle d'un compte d'Elf », précise l'ancien ministre qui « répète, serment à l'appui, qu'aucune des sommes transmittant sur mes comptes ne provient du groupe Elf. Je n'ai perçu aucun centime, par une voie ou une autre, issu des commissions de l'affaire des frégates ».

Roland Dumas, qui a rencontré Jacques Chirac vendredi 6 mars, pour lui faire part de sa convocation devant les juges Joly et Vichnievsky, n'envisage « certainement pas » de démissionner. « Le président de la République, consulté, considère que le président du Conseil constitutionnel, comme tout citoyen a droit à la présomption d'innocence, rapporte M. Dumas. Y compris dans le cas d'une mise en examen qui ne vaut pas condamnation. Ce qui compte dans l'avenir, ce serait une condamnation, pas une mise en examen ». S'il l'exclut juridiquement, Roland Dumas n'a pas encore « résolu » la question de sa démission, sur le plan moral : « Dans l'examen de conscience que je ferai le cas échéant, tout en reaffirmant mon innocence, il m'appartiendra de trancher ».

L'ancien ministre, qui n'a « ni provoqué, ni sollicité », une audience de Lionel Jospin, affirme avoir reçu « beaucoup de témoignages de sympathie », notamment ceux de « Danielle Mitterrand et des ses fils, [qui l'ont] appelé de façon très chaleureuse ». « Mes amis se rendent bien compte qu'il y a derrière toute cette affaire une opération politique d'envergure, visant à détruire l'héritage de François Mitterrand et tout ce qui s'y rattache ». De la même manière, Roland Dumas se félicite que « tous les membres du Conseil [constitutionnel] affichent beaucoup sympathie à [son] égard ».

FUTUR mis en examen dans l'affaire de l'appartement de Christine Deviers-Joncour, son amie et collaboratrice, Roland Dumas n'en continue pas moins d'être un témoin capital dans l'affaire dite des frégates de Taïwan.

Cette négociation diplomatique, industrielle et stratégique avait abouti, le 31 août 1991, à la vente par Thomson de six frégates militaires au gouvernement de Taïwan. Alors ministre des affaires étrangères, Roland Dumas avait été longtemps le principal opposant français à ce contrat, relayant les inquiétudes du Quai d'Orsay, lui-même ému par les protestations de la Chine, toujours hostile aux ventes d'armes à Taïwan.

S'il faut en croire Christine Deviers-Joncour, c'est pour « interve-

nir auprès de Roland Dumas » dans ce contexte qu'Alfred Sirven, l'ancien et sulfureux directeur chargé des « affaires générales » du groupe Elf, lui avait promis une substantielle commission. « Alfred Sirven m'a dit que si cette affaire se faisait, c'est une commission de 45 millions de francs qui me reviendrait », devait-elle déclarer aux juges le 12 décembre 1997 (Le Monde daté 24-25 janvier). Or elle a toujours affirmé avoir été éconduite par le ministre, quoique la somme lui ait bien été versée, en Suisse, via le compte de son ami et complice Gilbert Miara. Et une partie de ces fonds a bel et bien servi, au mois de juin 1992, à l'achat du fameux appartement de la rue de Lille, par lequel le scandale est arrivé.

Saisi par les enquêteurs au cours des perquisitions effectuées chez lui, les agendas de M. Dumas attestent l'existence de trois rencontres avec Gilbert Miara, le 8 septembre 1992, le 28 février 1994 et le 3 mars 1994, dont l'une au Quai d'Orsay. Mais les dates de ces rendez-vous ne paraissent pas, à première vue, leur conférer une importance dans le déroulement du dossier des frégates, pas plus que dans le processus d'acquisition de l'appartement. Le contrat entre Thomson et Taïwan était signé depuis près d'un an lors du premier tête-à-tête entre Roland Dumas et Gilbert Miara, la commission desti-

née à Christine Deviers-Joncour était versée depuis huit mois, l'appartement acheté depuis trois mois.

Les deux entretiens suivants sont intervenus, eux, alors que s'amorçait la procédure d'arbitrage qui devait opposer, à Genève, les dirigeants de Thomson à un homme d'affaires chinois, Edmond Kwan, représenté par une petite société suisse, Frontier AG Bern. C'est cette société qui réclamait une commission de 150 millions de francs sur le contrat des frégates, et derrière laquelle se dissimulaient Alfred Sirven, Christine Deviers-Joncour et Gilbert Miara.

Au cours de cette procédure d'arbitrage, qui durera plus de deux ans, Gilbert Miara sera interrogé à titre de témoin : il se présentera dans l'agenda du président du Conseil constitutionnel que les juges ont retrouvé la trace d'un déjeuner réunissant M. Dumas et M^{me} Soroquère, le 29 mai 1997. L'information judiciaire sur l'affaire des frégates était alors ouverte depuis quelques mois et un mandat d'arrêt international avait été délivré à l'encontre d'Alfred Sirven le 5 mai 1997. Toutefois, rien ne permet de dire, évidemment, que l'un ou l'autre de ces deux sujets ait été au menu de leur conversation.

Il n'en va pas de même pour les fréquentes réunions, inscrites dans l'agenda de l'ancien ministre des affaires étrangères en 1990 et 1991, avec Loïc Le Floch-Prigent, alors PDG d'Elf, et Alfred Sirven. Le dossier des frégates était alors en panne, puis en voie de résolution, et M. Sirven avait prétendu faire intervenir en faveur de Thomson une hypothétique « réseau Elf ». Aussi, les entretiens entre les responsables de la première entreprise française et le chef de la diplomatie, réguliers en temps ordinaire, semblent-ils surmultipliés durant cette période. Plus curieusement, à la date du 18 mars 1992, est inscrite la mention « Taïwan-Le Floch ». Or, à ce moment-là, le contrat des frégates est déjà signé depuis sept mois et Elf ne semble avoir aucun projet particulier avec Taïwan.

Dernier mystère, et sans doute le plus intrigant : le 18 juillet 1990, l'agenda de M. Dumas porte l'annotation suivante : « Si Thomson appelle c'est OK ». Or c'est le lendemain, 19 juillet 1990, que fut signée la convention secrète entre Thomson et la société suisse Frontier AG, qui prévoyait la commission sur le marché des frégates escomptée par Alfred Sirven, et pour l'obtention de laquelle avait été requis le concours de Christine Deviers-Joncour. Sur ce point comme sur les autres, les explications de M. Dumas permettraient seules de faire le départ entre coïncidences et détails significatifs.

Mais les juges ont jusqu'ici montré leur souci de ne laisser à aucun moment l'enquête empiéter sur le terrain de ses activités ministérielles, qui relèveraient de la compétence de la Cour de justice de la République. Ainsi Eva Joly et Laurence Vichnievsky ont-elles refusé, lors de la perquisition chez M. Dumas, de saisir les dossiers qui leur proposaient, contenant ses archives personnelles sur la négociation des frégates, qui auraient pu les conduire au dessaisissement forcé. Elles ont, en revanche, emporté une consultation juridique rédigée par l'ancien ministre Michel Charasse dont le sujet était : « Le Changement de la saisie de la Cour de justice de la République ».

Hervé Gattegno

M. Dumas dénonce une opération politique visant « à détruire l'héritage de François Mitterrand »

... PDG DU GROUPE Elf-Aquitaine entre 1989 et 1993, Loïc Le Floch-Prigent doit être entendu, lundi 9 mars, à 15 heures, par les deux juges d'instruction parisiens Eva Joly et Laurence Vichnievsky chargées d'instruire les différents volets de l'affaire Elf. Sa convocation fait simplement état de la volonté des magistrats de l'interroger « sur des faits [le] concernant ».

Selon toute vraisemblance, M. Le Floch-Prigent devrait être questionné sur deux versements - de 14 et de 45 millions de francs - effectués le 13 mars 1991 et le 31 janvier 1992 par Elf au bénéfice d'une salariée du groupe pétrolier, Christine Deviers-Joncour, amie proche de Roland Dumas. Justifiant le versement de telles sommes, M^{me} Deviers-Joncour, actuellement incarcérée à Fleury-Mérogis, avait déclaré aux deux juges avoir reçu cet argent dans le cadre d'une opération de lobbying

visant à débloquer la vente de six frégates militaires par Thomson aux autorités de Taïwan. Elle avait ajouté qu'à la demande du bras droit de M. Le Floch-Prigent, Alfred Sirven, son rôle était de convaincre son ami Roland Dumas, alors ministre des affaires étrangères, de soutenir cette vente qui risquait de déplaire fortement aux autorités de Pékin. Toujours selon M^{me} Deviers-Joncour, il ne lui fut pas possible de convaincre son ami.

Au total, Alfred Sirven comptait retirer, en contrepartie de cette opération de lobbying, 150 millions de francs du groupe Thomson. Persuadés d'avoir été victimes d'une tentative d'escroquerie, les dirigeants du groupe industriel refusèrent de s'acquiescer de cette somme. En dépit du dépôt d'une plainte, par Thomson, pour « tentative d'escroquerie », M^{me} Deviers-Joncour reçut sa « part » : deux vi-

sements de 14 et 45 millions de francs.

La convocation de Loïc Le Floch-Prigent était devenue inéluctable depuis la déposition, le 11 février, de l'ancien directeur financier de la Société nationale Elf-Aquitaine (SNEA), Philippe Hustache. Expliquant le *modus operandi* pour extraire, légalement, de la comptabilité de son entreprise des pots-de-vin dans le cadre d'opérations pétrolières avec des pays étrangers, il avait affirmé que les commissions « étaient débloquées par la direction financière de la SNEA, sur ordre du président, signé par lui-même » (Le Monde du 7 mars).

INTÉRÊT FINANCIER

L'audition de Loïc Le Floch-Prigent pourrait permettre d'en savoir plus sur les procédures qui permettaient à la direction d'Elf, en liaison avec les douanes et l'Ely-

sée, de sortir d'importantes commissions - estimées, par M. Hustache, sous le second septennat de François Mitterrand, à 800 millions de francs par an - à destination des pays clients du groupe.

Cette convocation devrait également conduire les juges à vérifier la véracité des propos de Christine Deviers-Joncour. A ce jour, elle est la seule, avec l'intermédiaire Gilbert Miara, à soutenir que les deux versements de 14 et de 45 millions de francs ont été effectués en contrepartie d'une intervention dans l'affaire des frégates. Non seulement l'intérêt financier du donneur d'ordre - Elf - paraît difficile à démontrer, mais, de plus, cette position n'est pas sans avantage pour la stratégie de défense de M. Dumas. Ses avocats arguent ainsi du fait que, leur client étant visé en tant que ministre des affaires étrangères, Eva Joly et Laurence Vichnievsky de-

vraient être dessaisies au profit de la Cour de justice, seule habilitée à juger des faits concernant des ministres en exercice.

OPÉRATION FICTIVE

Si les déclarations de M. Le Floch-Prigent venaient à contredire la version de M^{me} Deviers-Joncour, les enquêteurs seraient à même d'envisager une autre hypothèse : l'affaire des frégates pourrait, en effet, n'être qu'un habillage pour masquer un simple détournement de fonds des caisses d'Elf. Il s'agirait alors de déterminer quel type d'opération fictive aurait pu être initié par Alfred Sirven, alors président d'Elf Aquitaine Internationale (EAI), pour obtenir, sous couvert d'un faux dossier, le versement légal de commissions. Si tel était le cas, M. Dumas serait alors inculqué à titre individuel, en tant qu'ami très proche de M^{me} Deviers-Joncour, et non plus en tant que

ministre. Les deux juges seraient alors pleinement compétentes.

Loïc Le Floch-Prigent a déjà été mis en examen, à de multiples reprises dans le dossier Elf. Incarcéré le 5 juillet 1996 à la prison de la Santé à Paris, il n'en était sorti que le 23 décembre 1996, soit à la toute fin du délai légal de maintien en détention. M. Le Floch-Prigent, du fait du contrôle judiciaire très strict qui lui a été imposé, ne peut quitter le territoire métropolitain. S'il persistait, lundi après-midi, à ne pas se souvenir des conditions d'embauche de M^{me} Deviers-Joncour chez Elf ainsi que des raisons pour lesquelles le groupe pétrolier a décidé, apparemment contre toute logique, de lui verser deux commissions d'un montant total de 59 millions de francs, il pourrait, une nouvelle fois, être mis en détention.

Jacques Follorou

Sur les agendas de l'ancien ministre, plusieurs rendez-vous énigmatiques

... PDG DU GROUPE Elf-Aquitaine entre 1989 et 1993, Loïc Le Floch-Prigent doit être entendu, lundi 9 mars, à 15 heures, par les deux juges d'instruction parisiens Eva Joly et Laurence Vichnievsky chargées d'instruire les différents volets de l'affaire Elf. Sa convocation fait simplement état de la volonté des magistrats de l'interroger « sur des faits [le] concernant ».

Selon toute vraisemblance, M. Le Floch-Prigent devrait être questionné sur deux versements - de 14 et de 45 millions de francs - effectués le 13 mars 1991 et le 31 janvier 1992 par Elf au bénéfice d'une salariée du groupe pétrolier, Christine Deviers-Joncour, amie proche de Roland Dumas. Justifiant le versement de telles sommes, M^{me} Deviers-Joncour, actuellement incarcérée à Fleury-Mérogis, avait déclaré aux deux juges avoir reçu cet argent dans le cadre d'une opération de lobbying

visant à débloquer la vente de six frégates militaires par Thomson aux autorités de Taïwan. Elle avait ajouté qu'à la demande du bras droit de M. Le Floch-Prigent, Alfred Sirven, son rôle était de convaincre son ami Roland Dumas, alors ministre des affaires étrangères, de soutenir cette vente qui risquait de déplaire fortement aux autorités de Pékin. Toujours selon M^{me} Deviers-Joncour, il ne lui fut pas possible de convaincre son ami.

Au total, Alfred Sirven comptait retirer, en contrepartie de cette opération de lobbying, 150 millions de francs du groupe Thomson. Persuadés d'avoir été victimes d'une tentative d'escroquerie, les dirigeants du groupe industriel refusèrent de s'acquiescer de cette somme. En dépit du dépôt d'une plainte, par Thomson, pour « tentative d'escroquerie », M^{me} Deviers-Joncour reçut sa « part » : deux vi-

sements de 14 et 45 millions de francs.

La convocation de Loïc Le Floch-Prigent était devenue inéluctable depuis la déposition, le 11 février, de l'ancien directeur financier de la Société nationale Elf-Aquitaine (SNEA), Philippe Hustache. Expliquant le *modus operandi* pour extraire, légalement, de la comptabilité de son entreprise des pots-de-vin dans le cadre d'opérations pétrolières avec des pays étrangers, il avait affirmé que les commissions « étaient débloquées par la direction financière de la SNEA, sur ordre du président, signé par lui-même » (Le Monde du 7 mars).

INTÉRÊT FINANCIER

L'audition de Loïc Le Floch-Prigent pourrait permettre d'en savoir plus sur les procédures qui permettaient à la direction d'Elf, en liaison avec les douanes et l'Ely-

Hervé Gattegno

Les entretiens entre les responsables de la première entreprise française et le chef de la diplomatie semblent surmultipliés en 1990 et 1991, période durant laquelle le dossier des frégates était en panne, puis en voie de résolution

... PDG DU GROUPE Elf-Aquitaine entre 1989 et 1993, Loïc Le Floch-Prigent doit être entendu, lundi 9 mars, à 15 heures, par les deux juges d'instruction parisiens Eva Joly et Laurence Vichnievsky chargées d'instruire les différents volets de l'affaire Elf. Sa convocation fait simplement état de la volonté des magistrats de l'interroger « sur des faits [le] concernant ».

Selon toute vraisemblance, M. Le Floch-Prigent devrait être questionné sur deux versements - de 14 et de 45 millions de francs - effectués le 13 mars 1991 et le 31 janvier 1992 par Elf au bénéfice d'une salariée du groupe pétrolier, Christine Deviers-Joncour, amie proche de Roland Dumas. Justifiant le versement de telles sommes, M^{me} Deviers-Joncour, actuellement incarcérée à Fleury-Mérogis, avait déclaré aux deux juges avoir reçu cet argent dans le cadre d'une opération de lobbying

visant à débloquer la vente de six frégates militaires par Thomson aux autorités de Taïwan. Elle avait ajouté qu'à la demande du bras droit de M. Le Floch-Prigent, Alfred Sirven, son rôle était de convaincre son ami Roland Dumas, alors ministre des affaires étrangères, de soutenir cette vente qui risquait de déplaire fortement aux autorités de Pékin. Toujours selon M^{me} Deviers-Joncour, il ne lui fut pas possible de convaincre son ami.

Au total, Alfred Sirven comptait retirer, en contrepartie de cette opération de lobbying, 150 millions de francs du groupe Thomson. Persuadés d'avoir été victimes d'une tentative d'escroquerie, les dirigeants du groupe industriel refusèrent de s'acquiescer de cette somme. En dépit du dépôt d'une plainte, par Thomson, pour « tentative d'escroquerie », M^{me} Deviers-Joncour reçut sa « part » : deux vi-

sements de 14 et 45 millions de francs.

La convocation de Loïc Le Floch-Prigent était devenue inéluctable depuis la déposition, le 11 février, de l'ancien directeur financier de la Société nationale Elf-Aquitaine (SNEA), Philippe Hustache. Expliquant le *modus operandi* pour extraire, légalement, de la comptabilité de son entreprise des pots-de-vin dans le cadre d'opérations pétrolières avec des pays étrangers, il avait affirmé que les commissions « étaient débloquées par la direction financière de la SNEA, sur ordre du président, signé par lui-même » (Le Monde du 7 mars).

INTÉRÊT FINANCIER

L'audition de Loïc Le Floch-Prigent pourrait permettre d'en savoir plus sur les procédures qui permettaient à la direction d'Elf, en liaison avec les douanes et l'Ely-

Hervé Gattegno

réactions emb...
des responsable

البيان

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية



La Cour de justice est composée de magistrats et de parlementaires

LES CRIMES et délits « accomplis dans l'exercice » de fonctions gouvernementales « sont jugés par la Cour de justice de la République », prévoit la Constitution depuis 1993. Ministres et anciens ministres relèvent ainsi d'une juridiction nouvelle, qui mène une procédure d'instruction par des magistrats et jugement par une instance où les parlementaires sont majoritaires.

Sa création a eu pour but de mettre fin à une situation, révoquée par l'affaire du sang contaminé, qui se traduisait par une véritable immunité pénale des titulaires de fonctions gouvernementales. Dans sa version de 1958, la Constitution prévoyait, en effet, que les ministres relevaient de la même instance de jugement que le président de la République, c'est-à-dire de la Haute Cour de justice. Le texte de la Loi fondamentale étant imprécis, la Cour de cassation en avait donné, en 1963, une interprétation très stricte en faisant relever de cette instance tout acte commis à l'occasion de l'exercice de fonctions ministérielles. Or la procédure devant la Haute Cour ne pouvait être enclenchée que par le vote d'une motion identique de mise en accusation par l'Assemblée nationale, et par le Sénat. La possibilité de poursuivre était réservée aux politiques.

Une réforme était indispensable. François Mitterrand l'a fait préparer juste avant l'alternance de 1993, et Edouard Balladur l'a menée à son terme dès son arrivée à l'hôtel Matignon. La Constitution a été révisée en juillet 1993, et une loi organique en tirant les conséquences promulguée le 23 novembre 1993. Actuellement, toute personne qui pense être lésée par un crime ou un délit commis par un ministre dans l'exercice de ses fonctions peut saisir une « commission des requêtes »,

composée de trois magistrats de la Cour de cassation, de deux du Conseil d'Etat et de deux de la Cour des comptes. Elle dispose en fait des pouvoirs du parquet dans la justice ordinaire, c'est-à-dire qu'elle peut classer sans suite le dossier, se livrer à une enquête préalable, décider du renvoi, ou non, devant la commission d'instruction. Le procureur général près la Cour de cassation, qui remplit le même rôle auprès de la Cour de justice - actuellement Jean-François Burgelin -, peut aussi saisir cette commission des requêtes, mais c'est elle qui dispose de la maîtrise des poursuites.

TROIS DOSSIERS EN COURS
Si cette commission estime qu'il y a lieu à poursuite, le dossier est transmis à une « commission d'instruction », composée de trois membres de la Cour de cassation. Elle exerce les compétences normales d'un juge d'instruction, mais de façon collégiale. Elle peut prononcer soit un non-lieu, soit un renvoi devant l'instance de jugement. C'est à ce niveau que la politique retrouve sa place. La Cour elle-même, en effet, est composée de trois magistrats de la Cour de cassation, dont un assure la présidence, de six députés et de six sénateurs élus par leur chambre.

Trois dossiers sont actuellement en cours devant la commission d'instruction : le sang contaminé, pour lequel ont été mis en examen Laurent Fabius, Georgina Duflo et Edmond Hervé depuis septembre 1994 ; des détournements dans un cabinet ministériel, pour lesquels Michel Gillibert, secrétaire d'Etat de 1988 à 1993, a été mis en examen en novembre 1994 ; celui de Michel Noir, qui lui a été transmis en novembre 1996.

Thierry Brétier

Des réactions embarrassées chez les responsables politiques

L'ANNONCE de la convocation de Roland Dumas, le 18 mars, chez les juges Joly et Vichnievsky, et de sa prochaine mise en examen, a suscité de prudentes réactions dans le monde politique. François Hollande, premier secrétaire du PS, estime ainsi que, « sans information, le mieux est de garder le silence ». Le ministre de l'Economie et des finances, Dominique Strauss-Kahn, juge pour sa part le dossier « particulièrement ennuyeux », « s'agissant du président du Conseil constitutionnel, qui n'est pas n'importe qui dans la République ». Rappelant le principe de la présomption d'innocence, M. Strauss-Kahn a déclaré, sur Radio 1, qu'il revient à M. Dumas « de trancher lui-même cette affaire ».

Interrogé sur Radio-Shalom, Jean-Paul Huchon, tête de liste du PS pour les élections régionales en Ile-de-France et ancien directeur du cabinet de Michel Rocard à Matignon, a affirmé qu'il s'agit « d'une affaire strictement personnelle ». « Je ne vois pas en quoi cela concerne directement les socialistes. Et si cela concernait les socialistes, il faudrait, à ce moment-là, dire clairement que nous sommes en désaccord total avec ce type de pratique », a affirmé M. Huchon.

Robert Hue, secrétaire national du Parti communiste, a souligné, au « Club de la presse » d'Europe 1, que le principe de la présomption d'innocence « n'est pas du tout respecté ». « S'il y a mise en

examen, si la Cour de justice de la République est saisie, il faudra effectivement apprécier la situation », a-t-il ajouté.

A droite, si la prudence est de règle, on commence néanmoins à envisager les conséquences d'une mise en examen de M. Dumas. Philippe Séguin, président du RPR, a observé, sur TF 1, que « c'est au juge à se déterminer et à Roland Dumas de savoir ce qui est légitime ». Observant que « le cinquième personnage de l'Etat est ainsi jeté en pâture », il a déclaré : « S'il n'est pas coupable, c'est très grave. S'il n'est pas coupable, c'est encore plus grave. » « Embarrassé », Nicolas Sarkozy, secrétaire général du RPR, a souligné, lundi sur Europe 1, que « deux principes s'entrechoquent, celui selon lequel il vaut mieux que le président du Conseil constitutionnel soit au-dessus de toute polémique et celui de la présomption d'innocence ».

Le président de Force démocrate, François Bayrou, invité du « Grand Jury RTL-Le Monde-LCI », « n'imagine pas qu'un président du Conseil constitutionnel mis en cause dans des affaires aussi graves, puisse rester en fonction ». Enfin, Philippe de Villiers, président du Mouvement pour la France, et Patrick Devedjian, député (RPR) des Hauts-de-Seine, estiment que M. Dumas a « l'obligation morale » de démissionner, afin de « protéger l'institution dont il est le premier serviteur », selon M. Devedjian.

Le président du Conseil constitutionnel invoque l'autorité du chef de l'Etat pour sa défense

LE DÉTOUR par l'Élysée, ou le recours de la politique dans une affaire judiciaire. Roland Dumas livre dans *Le Figaro*, lundi 9 mars, la clé - ou l'une des clés - de son entretien avec le président de la République au soir du vendredi 6 mars. Jacques Chirac, indique le président du Conseil constitutionnel, a « exprimé son sentiment sur l'application de ce principe fondamental de notre droit : tout citoyen est présumé innocent tant qu'il n'est pas condamné ». Il précise, en réponse à une question sur sa démission, que le principe qu'il invoque après avoir « consulté » le président de la République s'applique « y compris dans le cas d'une mise en examen, qui ne vaut pas condamnation ».

Interrogé lundi matin, l'Élysée a réaffirmé son refus de tout commentaire sur l'affaire Elf et sur ses développements. La présidence de la République a confirmé, en revanche, « l'attachement du président de la République au respect de la présomption d'innocence ». M. Chirac avait eu l'occasion de souligner l'importance que revêt, à ses yeux, ce principe lorsqu'il avait mis en route la réforme de la justice et désigné, pour y réfléchir, la commission présidée par Pierre Truche. Celle-ci, avait-il dit dans une allocution radio-télévisée le 20 janvier 1997, devait « se demander comment la présomption d'innocence, principe constitutionnel de

puis 1789, inséparable des droits et de la dignité de l'homme, pourrait être mieux respectée ».

Du temps du gouvernement d'Edouard Balladur, alors que trois de ses membres avaient été amenés à donner leur démission en raison d'une mise en examen - Alain Carignon, Michel Rousset, Gérard Longuet -, M. Chirac, en privé, ne se cachait pas d'un désaccord sur ce qui était devenu une règle depuis que Pierre Bérégovoy avait demandé à Bernard Tapie de quitter son ministère. Aux yeux de celui qui était alors maire de Paris, l'automaticité de la démission en cas de mise en examen contrevient au principe de la présomption d'innocence. Cependant, après l'élection de M. Chirac à la présidence de la République, en mai 1995, et la formation du gouvernement d'Alain Juppé, le chef de l'Etat avait précisé, dès la première réunion du conseil des ministres, le 20 mai, que la règle de la démission serait maintenue.

Après avoir exprimé, dans son entretien au *Figaro*, la position du chef de l'Etat, M. Dumas mentionne le fait qu'il n'a reçu aucun message du premier ministre, Lionel Jospin. L'entourage de ce dernier, interrogé par *Le Monde* lundi matin, a indiqué l'hôtel Matignon « n'a rien à dire et rien à faire » dans cette affaire, qui n'appelle donc « aucun commentaire » de sa

part. Un proche du chef du gouvernement fait remarquer que M. Jospin n'a aucun titre à intervenir et qu'il n'a pas de signe politique à donner au sujet d'une affaire qui n'est pas politique.

On conçoit, parfaitement, en revanche, à l'hôtel Matignon, que M. Chirac, joue, en qualité de président de la République, son rôle de garant des institutions, comme François Mitterrand avait eu l'occasion de le faire au moins à deux reprises s'agissant du Conseil constitutionnel. L'ancien chef de l'Etat était intervenu, en novembre 1981, après les mises en cause qu'avait values au président de cette institution, Roger Frey, ancien ministre de l'intérieur du général de Gaulle, la décision du Conseil sur l'indemnisation des actionnaires des entreprises nationalisées.

François Mitterrand s'était exprimé, aussi, à l'automne de 1993, sur la question du droit d'asile, qui opposait le président du Conseil constitutionnel, Robert Badinter, et le premier ministre de l'époque, M. Balladur. On souligne, à Matignon, que M. Chirac est, avec l'autorité judiciaire et le Conseil constitutionnel lui-même, l'un des trois acteurs qui peuvent intervenir sur le dossier.

La probable mise en examen de M. Dumas, convoqué le 18 mars, pour s'entendre notifier les faits

qui lui sont reprochés, pourrait amener un autre acteur à se manifester. Valéry Giscard d'Estaing, membre de droit du Conseil constitutionnel en sa qualité d'ancien président de la République, mais qui n'a jamais occupé son fauteuil au Palais-Royal, avait déclaré, le 28 février, sur LCI, que M. Dumas pouvait rester président « aussi longtemps qu'il n'y a pas eu un acte judiciaire fort ». Il avait ajouté : « S'il devait y avoir un acte judiciaire du type mise en examen, ce serait une situation entièrement nouvelle. » « Si un homme de premier plan est mis en examen, il ne peut pas continuer à exercer sa fonction », avait dit encore M. Giscard d'Estaing.

Lundi matin, le président sortant du conseil régional d'Auvergne, refusait d'ajouter le moindre commentaire à ses propos du 28 février. Ceux-ci indiquaient clairement, néanmoins, que M. Giscard d'Estaing n'est pas indifférent à l'évolution de la situation au Conseil constitutionnel. Ancien chef de l'Etat, initiateur d'une réforme qui avait renforcé l'autorité du Conseil, M. Giscard d'Estaing pourrait s'estimer qualifié pour agir - et tenu de le faire - si la dignité de cette institution se trouvait, d'une manière ou d'une autre, mise en péril.

Olivier Biffaud et Patrick Jarreau

MOLECULE ANTI-CHUTE BREVETÉE

ANTI-CHUTE DERCOS

A L'AMINEXIL

LE 1^{ER} TRAITEMENT A L'AMINEXIL®. EFFICACITÉ A 6 SEMAINES. PROUVÉE EN MILIEU HOSPITALIER.

+8 % DE CHEVEUX EN PHASE DE CROISSANCE.

Voici le premier traitement anti-chute à l'Aminexil® pour s'opposer à la rigidification des racines. Cette rigidification accélère la chute prématurée des cheveux. A 6 semaines, le traitement Dercos augmente le nombre de cheveux en phase de croissance de 8% par rapport au placebo. Testé en milieu hospitalier et en application quotidienne sur 130 personnes.

En cure de 2 mois, 2 fois par an. 3 applications minimum par semaine. Sans effet indésirable. Consultez votre pharmacien.

VICHY LABORATOIRES
LA SANTÉ PASSE AUSSI PAR LA PEAU.

OFFRE SPÉCIALE
PROGRAMME +
24 ampoules + 12 crèmes

Offre disponible dans les points de vente participant à l'opération. Dans la table des matières.

Vichnievsky
59 millions de francs

un ministre.
igmatiques

L'AVENIR DES RÉGIONS

ILE-DE-FRANCE

La qualité de vie devient capitale

Depuis le début des années 90, le solde migratoire de la région est dans le rouge : 70 000 personnes en moins par an en moyenne. De plus en plus de Franciliens partent en province. Ce mouvement contrarie l'objectif affiché de devenir la capitale économique de l'Europe

JAMAIS les habitants d'Ile-de-France n'ont été si nombreux à fuir Paris et sa région. C'est un mouvement de fond se traduisant par l'exode de familles entières vers la province, qui présente des villes de taille plus humaine et des espaces ruraux disponibles.

Accélérés par les problèmes de congestion de transports, de pollution de l'air, de dégradation du cadre de vie, d'insécurité, les dizaines de milliers de départs enregistrés chaque année traduisent la progression d'un véritable mal de vivre chez une partie des Franciliens. Les années 60, qui enregistraient un solde migratoire régulièrement positif entre la province et l'Ile-de-France, semblent bien loin.

Depuis le début de la décennie, c'est un déficit annuel moyen record de plus de 70 000 habitants - deux à trois fois plus qu'au cours des recensements des années 70 et 80 - qui est enregistré, une fois décomptées les quelque 100 000 arrivées annuelles. Alors qu'elle vient d'atteindre 11 millions d'habitants, la population d'Ile-de-France n'augmente plus qu'au rythme de 0,6 % par an, au sixième rang des régions françaises. Le dynamisme naturel d'une population pourtant jeune, auquel s'ajoute celui d'une immigration venue de l'étranger, ne suffit plus.

Le désamour de plus en plus de Franciliens pour leur région a fait l'objet, en 1995, d'une étude réalisée par la Cofrema à la demande de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Ile-de-France (Iaurif). Pas surprenant de trouver dans ces entretiens la fameuse expression « métro-boulot-

dodo » au premier rang des causes de départ. « En Ile-de-France, les gens ne prennent pas le temps de vivre, de réfléchir, estime par exemple Hervé. Et il y a du béton partout. » Comme la plupart des candidats au départ, ce jeune Francilien associe la banlieue parisienne à un espace urbain en dégradation : temps de transport exorbitants ; insécurité, en particulier pour les enfants ; difficulté à cohabiter avec des gens trop différents.

Alors que les retraités ne constituent que 19 % des émigrants d'Ile-de-France, le « besoin de décompresser » constitue une des principales motivations de l'ensemble des candidats au départ. « Plus on va en vieillissant, et plus on se rend compte qu'on a envie de moins se stresser, moins envie de courir et plus envie de nature », dit ainsi Michel, dans cette même enquête. Beaucoup de jeunes sont venus à Paris pour leurs études et y ont trouvé leur premier travail. Mais le mariage et l'arrivée des enfants changent tout : « On aurait aimé continuer à Paris si on avait pu y vivre. Mais on a compris qu'on ne voulait pas devenir banlieusards, avec les enfants seuls à la maison après l'école, à cause du temps passé dans les transports », disent, par exemple, Jean-Claude et Marie-Alice.

Ce besoin de changement et de qualité de vie est d'autant plus fort que la situation économique de l'Ile-de-France n'est pas bonne, même si celle-ci reste l'élément essentiel dans l'attraction exercée par la région : 123 000 emplois y ont été perdus entre 1991 et 1995. « C'est la crise de toute l'économie

administrée - armement, secteur bancaire, assurances, et même automobile - qui explique cette hémorragie, constate René Bréchet, chercheur à l'Iaurif. Les contraintes administratives, le coût de l'immobilier, la volonté politique de réduire le poids de la recherche francilienne ont jusqu'à très récemment empêché de voir les emplois du secteur tertiaire remplacer tous ceux perdus par l'industrie. » Malgré ces aléas, les décideurs d'Ile-de-France ne désespèrent pas de parvenir à donner un second souffle à la région en l'imposant comme région capitale économique de l'Europe et en attirant les

Pourtant, la région continue à attirer de grandes sociétés étrangères. L'implantation sur l'aéroport de Roissy de la plate-forme de tri européenne de Federal Express, le numéro un mondial du transport rapide, fait partie de ces succès. « Paris est non seulement au centre de l'Europe, avec ses aéroports et son réseau de TGV, mais également au milieu d'un marché à peine moins important que celui du Grand Londres », explique Alain Chaillé, directeur des ventes de FedEx. « Il n'y a quasiment que des avantages à s'installer près d'un pôle scientifique comme celui d'Orsay et au milieu d'une région au fort

travailler. » Implantée de longue date à la Défense, ainsi que sur deux autres sites desservis par la ligne A du RER, la société IBM n'en finit pas de se féliciter de son choix. « Le réseau de transports de la région parisienne est le plus performant d'Europe, sinon du monde, explique-t-on à la direction d'IBM pour l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique. Nous venons d'ailleurs d'investir à nouveau 1 milliard de francs dans notre usine de Corbeil-Essonnes. »

Défenseurs, chacun de leur côté, de la place de l'Ile-de-France dans la compétition européenne, le numéro un de la liste RPR-UDF, Edouard Balladur, et le porte-parole de celle de la gauche « plurielle », Dominique Strauss-Kahn, ont cependant logiquement fait de la maîtrise du développement l'axe de leur campagne. L'ancien premier ministre a déclaré au Monde que « le défi que l'Ile-de-France doit relever est d'inventer un nouveau modèle ».

Il s'agit, selon lui, de « la recherche d'un nouvel équilibre, à l'opposé de l'urbanisation massive qui avait les faveurs, en son temps, de Michel Rocard ». En s'attaquant ainsi à l'un de ses prédécesseurs socialistes à Matignon, M. Balladur vise Jean-Paul Huchon, candidat de la gauche à la présidence de la région et ancien directeur de cabinet de celui qui avait relancé le « chantier de l'Ile-de-France », en 1989.

Mais le chef de file de la droite se doit en même temps de défendre les objectifs du nouveau schéma directeur de la région Ile-de-France (Sdrif) qu'il avait fait adopter en 1994. Ce document, censé imposer les règles d'urbanisme et d'aménagement jusqu'en 2015, paraît d'ores et déjà dépassé aux yeux de Dominique Strauss-Kahn. « Le repli programmé en 1994 accentuait les déséquilibres entre l'ouest, le nord et l'est de la région, nous a-t-il déclaré. Le schéma directeur devra donc être révisé pour permettre le développement d'une véritable métropole européenne. »

Au-delà de l'ambition partagée par tous d'assurer la compétitivité de Paris et de l'Ile-de-France, ce sera, bien après le 15 mars, un véritable débat de société qui va s'ouvrir. Car, pour atteindre l'objectif du développement économique, chacun est d'accord pour dire que la région capitale ne peut plus continuer à croître sans régler en priorité les énormes problèmes qui touchent à la qualité de vie et qui empoisonnent l'existence de tant de Franciliens. Au point d'en conduire de plus en plus vers ce qui ressemble fort à un exil volontaire.

Christophe de Chenay

Prochaine étape : PICARDIE

TROIS QUESTIONS A Jean Bastié

1. Quand a-t-on parlé pour la première fois d'une région Ile-de-France ?

L'Ile-de-France reprend à peu près les frontières de la région constituée au Moyen Age, dont les limites ont fluctué jusqu'au XVIII^e siècle avant qu'elle ne disparaisse avec la création administrative des départements, en 1790. Parmi ceux-ci, le département de la Seine a été tracé en dernier. Complètement entouré par la Seine-et-Oise, il constituait en quelque sorte un territoire fédéral avant la lettre, comme l'est le district de Washington pour la capitale des Etats-Unis d'Amérique. Il traduisait la volonté des Parisiens de disposer d'une véritable zone d'approvisionnement.

2. Quelles ont été les limites géographiques successives de la région ?

Ses contours extérieurs n'ont pas varié depuis deux cents ans, alors que les limites de Paris sont celles de 1860. Mais l'agglomération centrale s'est développée avec l'urbanisation, et sa zone d'influence s'étend de plus en plus. Le rapprochement des distances avec les TGV et les autoroutes a fait émerger un réseau d'une trentaine de villes dans un rayon de 150 kilomètres autour de la capitale. Elles ont d'ailleurs constitué l'Association des villes à une heure de Paris. Si 90 % des onze millions de Franciliens vivent sur seulement un quart de la surface de la région parisienne, le poids de Paris et de l'Ile-de-France se fait sentir bien au-delà des frontières de la région.

3. Peut-on dire qu'il existe une identité francilienne ?

L'Ile-de-France a certes plus d'unité que la région Centre ou que celle des Pays de la Loire, justement parce qu'il s'agit d'une province historique. Mais on ne sent encore bien plus breton ou auvergnat que francilien. Le sentiment d'appartenance à l'un des huit départements d'Ile-de-France, dont le découpage est pourtant plus artificiel que celui de la région, existe parce que le pouvoir départemental reste plus proche des habitants. Entre les départements et l'Etat, la région n'a pas encore vraiment réussi à se faire une place. C'est un paradoxe puisque, à l'exception de la Seine-et-Marne et de Paris les départements d'Ile-de-France sont de création bien plus récente que les autres départements français.

* Jean Bastié est président de la Société de géographie et a dirigé de 1981 à 1997 le Centre de recherche et d'études sur Paris et l'Ile-de-France.

Notre-Dame de Paris résiste à Mickey

AVEC 7,6 % de fréquentation en plus entre 1996 et 1997, Paris, première ville touristique du monde, défend une certaine exception culturelle. Si, l'an dernier, le site le plus visité par une partie des 36 millions de touristes et d'hommes d'affaires venus parcourir l'Ile-de-France a été Disneyland Paris, le patrimoine architectural et historique résiste bien. C'est ainsi que, dans les statistiques, Notre-Dame de Paris talonne le parc d'attractions de Marne-la-Vallée, avec 12 millions de visiteurs contre 12,6 millions de clients pour Mickey et sa bande.

Le plus célèbre monument de la capitale, édifié huit siècles avant l'apparition du tourisme de masse, supporte aussi bien l'afflux de visiteurs que l'énorme machinerie de stucs et de strass inaugurée en 1992 en Seine-et-Marne. Si la pollution atmosphérique continue à en ronger les gargouilles, les 200 litres de vapeur d'eau dégagés certains jours d'été par les touristes à l'intérieur de Notre-Dame laissent intacts la statuaire et les vitraux de la cathédrale. Ceux-ci avaient longtemps été attaqués par la fumée des cierges, avant qu'ils ne soient remplacés par des bougies spécialement étudiées, dont la vente donne par ailleurs la mesure exacte de la fréquentation du site.

La célèbre voûte d'ogives de 35 mètres de haut accueille cette foule immense - 25 000 à 60 000 personnes par jour selon les périodes de l'année - qui déambule dans le calme et le recueillement... et toujours dans le même sens afin d'éviter les encombrements. Cette affluente n'a rien de choquant aux yeux des responsables catholiques qui ont pour mission de gérer l'édifice, puisque, selon eux, Notre-Dame n'a pas été uniquement dédiée à la prière. Le centre du tourisme parisien retrouve le destin d'une cathédrale construite pour être un lieu de rassemblement. Quelles que soient leur foi et leurs croyances, les visiteurs de Notre-Dame y respectent l'atmosphère de méditation qui y règne. L'éclairage à l'intérieur de l'édifice ne cède en rien aux modes les plus tapageuses, et la pénombre permet de mieux canaliser le flot de visiteurs, simplement tenus à l'écart du chœur et des travées pendant les offices.

Belleville, populaire et cosmopolite L'affluente à Notre-Dame, sur l'île de la Cité, dans le centre de Paris, profite peu aux arrondissements périphériques, qui, pourtant, ne manquent pas d'atouts. Dans le 20^e, on regrette de ne recevoir que les visiteurs du côté du Père-Lachaise. Or, Belleville pour-

rait attirer des touristes à la recherche de animations sur la vie parisienne. Le quartier n'a pas été entièrement transformé par la rénovation architecturale du baron Haussmann ni par les dérivés immobiliers de l'époque récente.

On y trouve, porte de Bagnolet, un des derniers lotissements de maisons individuelles. La « campagne à Paris » n'existe plus qu'à travers des noms de rues : Maraischères, Vignoles, Grands-Champs, Haies... Le guinguet, le vin autrefois produit sur les pentes de la colline de Belleville, a donné son nom aux guinguettes, et de nombreux petits bars comme le Pescalou, le Gobe-Lune ou la Flèche d'Or ressuscitent cette atmosphère conviviale du début du siècle, qui permettait aux bourgeois de s'encanailler. Toujours frondeurs, les habitants de l'arrondissement sont ceux qui votent le plus à gauche. C'est également dans le 20^e qu'on retrouve le Paris le plus cosmopolite : des communautés de quatre-vingts nationalités y sont recensées. On va y organiser, pour la deuxième année consécutive, un vrai carnaval. Une manifestation populaire qui veut faire de Paris autre chose qu'une usine à touristes.

C. de C.

Ile-de-France

Conseil régional sortant : 16 PC ; 1 App. PC ; 2 MDC ; 29 PS ; 16 Verts ; 16 Ecol. ; 1 MEI ; 3 GE ; 2 UDF-Rad. ; 10 UDF-FD ; 4 UDF-AD ; 12 UDF-DL ; 1 UDF-PPDF ; 6 UDF ; 48 RPR ; 1 App. RPR ; 1 CNRP ; 1 MPF ; 1 Div. d. ; 37 FN ; 1 siège vacant.
Président : Michel Chadeau, RPR.

La population
1995 (en millions d'habitants) 10,982

PART DANS LA POPULATION MÉTROPOLITAINE 16,9 %
TAUX D'ÉVOL. ANNUEL MOYEN (1990-1994) +0,67 %

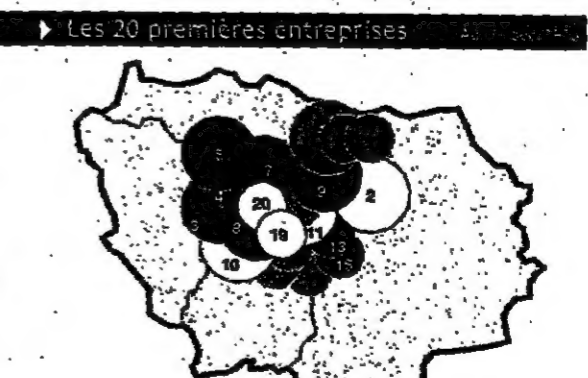
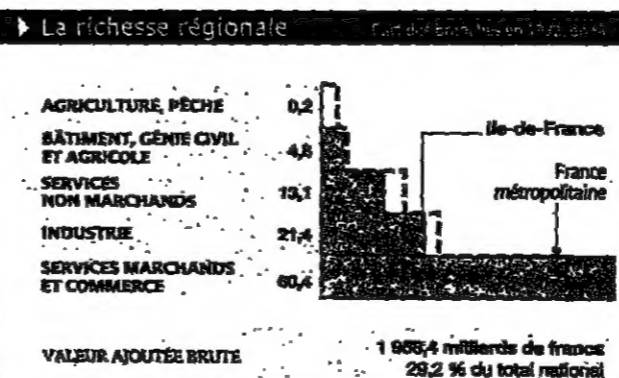
DENSITÉ 1995 914 hab./km² (106,2 hab./km²)*
PART DES - 25 ANS 34,9 % (33,3 %)*
PART DES + 60 ANS 15,3 % (21,3 %)*

PROJECTIONS DE POPULATION EN 2010 (en millions d'habitants) 11,826
superficie urbaine + 7,1 %, population + 5,7 %



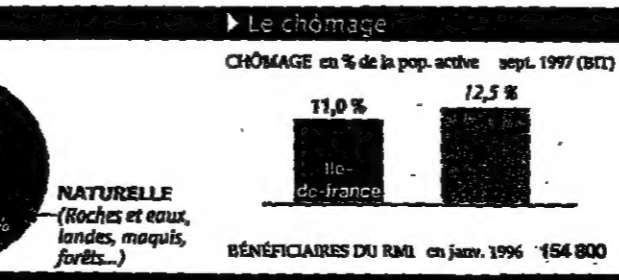
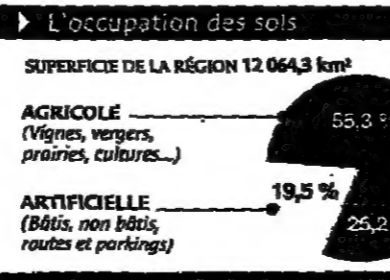
Les indicateurs économiques et fiscaux

BUDGET RÉGIONAL 1997	14 765 millions de francs (1 ^{er} rang)	PIB 1992	2 048,6 milliards de francs
BUDGET RÉGIONAL/HAB.	1 344 francs (5 ^e rang)	Part dans le PIB national	29,3 %
REVENU DISPONIBLE BRUT/HAB. 1992	103 500 francs (81 174)*	Part d'IMPÔT DE SOLIDARITÉ SUR LA FORTUNE payé par rapport au total France 1995	80,9 %



L'environnement

INSTALLATIONS INDUSTRIELLES À RISQUES 1994 (soumis à autorisation) Total France	4 727 / 64 604
DÉCHETS INDUSTRIELS 1990 (en % du total France)	5,9 %
DÉCHETS MÉNAGERS 1995 (en % du total France)	20,4 %
NOMBRE DE SITES POLLUÉS 1994	77



- | | |
|----------------------------|------------------------------------|
| 1 - RATP | 11 - Can Vie |
| 2 - Euro Disney SCA | 12 - Air France |
| 3 - Renault | 13 - SNECMA |
| 4 - Peugeot Poissy | 14 - Air France (direct. matériel) |
| 5 - Renault Flins | 15 - SNECMA |
| 6 - Air France centre PNC | 16 - Air France Europe |
| 7 - Renault | 17 - Aéroports de Paris |
| 8 - Bouygues | 18 - Air France |
| 9 - Citroën | 19 - GPA Vie |
| 10 - Com. Énergie Atomique | 20 - Galeries Lafayette |

Handwritten signature or stamp at the bottom of the page.

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

CARNET

LE MONDE / MARDI 10 MARS 1998 / 11

JOURNAL OFFICIEL

Au Journal officiel du vendredi 6 mars sont publiés :
● Elections : un décret fixant au 24 mai la date des élections à l'Assemblée de la Polynésie française dans les circonscriptions des îles Sous-le-Vent et des îles Marquises.
● Dissolution : un décret portant dissolution du conseil municipal de Seingbouse (Moselle).
● Fonderie : un décret établissant une taxe parafiscale sur les produits de la fonderie.
● Consommation : un arrêté portant nomination au Conseil national de la consommation.
● Conseil constitutionnel : plusieurs décisions du Conseil constitutionnel, déclarant inéligibles des candidats aux élections législatives.

Au Journal officiel du samedi 7 mars sont publiés :
● Billets : un décret supprimant au 1^{er} avril le cours légal du billet de la Banque de France de 200 francs Montesquiou.
● Aménagement foncier : deux décrets autorisant pour une nouvelle période de cinq années la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural de Franche-Comté ainsi que la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural Provence-Alpes-Côte d'Azur à exercer le droit de préemption et à bénéficier de l'offre amiable avant adjudication volontaire.
● CSA : une décision du Conseil supérieur de l'audiovisuel modifiant la décision de la Commission nationale de la communication et des libertés du 4 février 1988 fixant les règles de programmation des émissions dites de téléachat.

Au Journal officiel du dimanche 8 mars sont publiés :
● « 49-3 » régional : une loi relative au fonctionnement des conseils régionaux ; la décision du Conseil constitutionnel la déclarant conforme à la Constitution (Le Monde daté 8-9 mars 1998).
● Féminisme grammatical : une circulaire de Lionel Jospin aux ministres et secrétaires d'Etat relative à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre (Le Monde du 19 décembre 1997).

Au Journal officiel du dimanche 8 mars sont publiés :
● « 49-3 » régional : une loi relative au fonctionnement des conseils régionaux ; la décision du Conseil constitutionnel la déclarant conforme à la Constitution (Le Monde daté 8-9 mars 1998).
● Féminisme grammatical : une circulaire de Lionel Jospin aux ministres et secrétaires d'Etat relative à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre (Le Monde du 19 décembre 1997).

Au Journal officiel du dimanche 8 mars sont publiés :
● « 49-3 » régional : une loi relative au fonctionnement des conseils régionaux ; la décision du Conseil constitutionnel la déclarant conforme à la Constitution (Le Monde daté 8-9 mars 1998).
● Féminisme grammatical : une circulaire de Lionel Jospin aux ministres et secrétaires d'Etat relative à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre (Le Monde du 19 décembre 1997).

Au Journal officiel du dimanche 8 mars sont publiés :
● « 49-3 » régional : une loi relative au fonctionnement des conseils régionaux ; la décision du Conseil constitutionnel la déclarant conforme à la Constitution (Le Monde daté 8-9 mars 1998).
● Féminisme grammatical : une circulaire de Lionel Jospin aux ministres et secrétaires d'Etat relative à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre (Le Monde du 19 décembre 1997).

Au Journal officiel du dimanche 8 mars sont publiés :
● « 49-3 » régional : une loi relative au fonctionnement des conseils régionaux ; la décision du Conseil constitutionnel la déclarant conforme à la Constitution (Le Monde daté 8-9 mars 1998).
● Féminisme grammatical : une circulaire de Lionel Jospin aux ministres et secrétaires d'Etat relative à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre (Le Monde du 19 décembre 1997).

Au Journal officiel du dimanche 8 mars sont publiés :
● « 49-3 » régional : une loi relative au fonctionnement des conseils régionaux ; la décision du Conseil constitutionnel la déclarant conforme à la Constitution (Le Monde daté 8-9 mars 1998).
● Féminisme grammatical : une circulaire de Lionel Jospin aux ministres et secrétaires d'Etat relative à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre (Le Monde du 19 décembre 1997).

Au Journal officiel du dimanche 8 mars sont publiés :
● « 49-3 » régional : une loi relative au fonctionnement des conseils régionaux ; la décision du Conseil constitutionnel la déclarant conforme à la Constitution (Le Monde daté 8-9 mars 1998).
● Féminisme grammatical : une circulaire de Lionel Jospin aux ministres et secrétaires d'Etat relative à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre (Le Monde du 19 décembre 1997).

Au Journal officiel du dimanche 8 mars sont publiés :
● « 49-3 » régional : une loi relative au fonctionnement des conseils régionaux ; la décision du Conseil constitutionnel la déclarant conforme à la Constitution (Le Monde daté 8-9 mars 1998).
● Féminisme grammatical : une circulaire de Lionel Jospin aux ministres et secrétaires d'Etat relative à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre (Le Monde du 19 décembre 1997).

Au Journal officiel du dimanche 8 mars sont publiés :
● « 49-3 » régional : une loi relative au fonctionnement des conseils régionaux ; la décision du Conseil constitutionnel la déclarant conforme à la Constitution (Le Monde daté 8-9 mars 1998).
● Féminisme grammatical : une circulaire de Lionel Jospin aux ministres et secrétaires d'Etat relative à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre (Le Monde du 19 décembre 1997).

Au Journal officiel du dimanche 8 mars sont publiés :
● « 49-3 » régional : une loi relative au fonctionnement des conseils régionaux ; la décision du Conseil constitutionnel la déclarant conforme à la Constitution (Le Monde daté 8-9 mars 1998).
● Féminisme grammatical : une circulaire de Lionel Jospin aux ministres et secrétaires d'Etat relative à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre (Le Monde du 19 décembre 1997).

Au Journal officiel du dimanche 8 mars sont publiés :
● « 49-3 » régional : une loi relative au fonctionnement des conseils régionaux ; la décision du Conseil constitutionnel la déclarant conforme à la Constitution (Le Monde daté 8-9 mars 1998).
● Féminisme grammatical : une circulaire de Lionel Jospin aux ministres et secrétaires d'Etat relative à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre (Le Monde du 19 décembre 1997).

Au Journal officiel du dimanche 8 mars sont publiés :
● « 49-3 » régional : une loi relative au fonctionnement des conseils régionaux ; la décision du Conseil constitutionnel la déclarant conforme à la Constitution (Le Monde daté 8-9 mars 1998).
● Féminisme grammatical : une circulaire de Lionel Jospin aux ministres et secrétaires d'Etat relative à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre (Le Monde du 19 décembre 1997).

Au Journal officiel du dimanche 8 mars sont publiés :
● « 49-3 » régional : une loi relative au fonctionnement des conseils régionaux ; la décision du Conseil constitutionnel la déclarant conforme à la Constitution (Le Monde daté 8-9 mars 1998).
● Féminisme grammatical : une circulaire de Lionel Jospin aux ministres et secrétaires d'Etat relative à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre (Le Monde du 19 décembre 1997).

Au Journal officiel du dimanche 8 mars sont publiés :
● « 49-3 » régional : une loi relative au fonctionnement des conseils régionaux ; la décision du Conseil constitutionnel la déclarant conforme à la Constitution (Le Monde daté 8-9 mars 1998).
● Féminisme grammatical : une circulaire de Lionel Jospin aux ministres et secrétaires d'Etat relative à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre (Le Monde du 19 décembre 1997).

Au Journal officiel du dimanche 8 mars sont publiés :
● « 49-3 » régional : une loi relative au fonctionnement des conseils régionaux ; la décision du Conseil constitutionnel la déclarant conforme à la Constitution (Le Monde daté 8-9 mars 1998).
● Féminisme grammatical : une circulaire de Lionel Jospin aux ministres et secrétaires d'Etat relative à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre (Le Monde du 19 décembre 1997).

— Antoine Baudry, son fils, Pierre Baudry, son frère, Monique Baudry, Elly Mies, ont l'honneur de faire part du décès subit de

François BAUDRY,
survenu à Paris, le jeudi 5 mars 1998, dans sa cinquante-cinquième année.

Les obsèques auront lieu le jeudi 12 mars, à 16 heures, au cimetière du Montparnasse.

Cet avis tient lieu de faire-part, ni fleurs ni couronnes.

— Le président du Cercle freudien, Le conseil d'administration, Les membres, Le comité de rédaction de la revue *Che Vuoi?* ont la grande tristesse de faire part du décès de

François BAUDRY,
psychanalyste.

A sa famille, A Antoine, son fils, le Cercle freudien présente ses condoléances émuees.

Les obsèques auront lieu le jeudi 12 mars 1998, à 16 heures, au cimetière du Montparnasse, porte Edgar-Quinès.

Agrégé de philosophie, normalien (Ulm), cofondateur avec S. Leclaire du département de psychanalyse de l'université de Vincennes, il avait l'art de transmettre, permettant à chacun une relation féconde de ses propres interrogations. Outre de nombreux articles, il est l'auteur d'un ouvrage d'une rare intensité théorique sur l'objet (*L'Autisme*, Ed. de l'Éclat). Son inventivité et sa façon unique de déplier l'œuvre de Lacan sont une pure source de retour pour le mouvement analytique.

— M^{me} Geneviève Moutaux, son épouse, Sa famille, Ses amis, ont la douleur de faire part du décès de

M. Jacques MOUTAUX,
inspecteur général honoraire de l'éducation nationale,

survenu à Saint-CLOUD, le 3 mars 1998.

Les obsèques ont eu lieu à Fromeriville-les-Vallois (Meuse).

Résidence Eugénie,
7, avenue Eugénie,
92210 Saint-Cloud.

— M^{me} Eugène Prost, Bernard et Isabelle, ses enfants, Priscilla, Gwardan, Eugène-Vivien et Zélda, ses petits-enfants, ont la profonde douleur de faire part du décès de

colonel Eugène PROST,
commandeur de la Légion d'honneur, promotion de Saint-Cyr 1937-1939,

dans sa quatre-vingt-unième année, le 7 mars 1998.

La cérémonie religieuse aura lieu le mardi 10 mars, à 10 h 30, en l'église de Charles (Sabne-et-Loire).

Anniversaires de décès
— Remont. Entre-Deux-Eaux (Voges).

Merci à leurs amis d'avoir une pensée pour l'anniversaire du décès de

M^{me} René CHARLES,
(†) le 9 mars 1987,

et de son fils,
Pierre-Jean CHARLES,
(†) le 11 mars 1985.

— Le président de l'université Paris-VIII, Le directeur, Et les personnels de l'UPR des sciences de l'éducation, Le département de philosophie, Et ses amis de l'université, ont la tristesse de faire part du décès de

François BAUDRY,
maître de conférences au département de philosophie et au département de psychanalyse de l'université Paris-VIII.

survenu le jeudi 5 mars 1998.

François Baudry avait joué un rôle déterminant dans la création du département de psychanalyse de l'université Paris-VIII à Vincennes, et chacun se souvient du rayonnement et de l'humanité de son enseignement.

Il adressait à sa famille, ses amis et à ses proches leurs très vives condoléances.

— Le Collège international de philosophie s'associe à annoncer la disparition de

François BAUDRY,
survécu le 5 mars 1998.

Philosophe et psychanalyste, François Baudry a été directeur de programme de 1989 à 1993.

Ses amis se réuniront jeudi 12 mars, à 16 heures, au cimetière du Montparnasse, entrées Edgar-Quinès.

— M. et M^{me} Leclerc, M. et M^{me} Checham, ont la tristesse de faire part du décès de

M. Armand GANDON,
conseil général de France, officier de la Légion d'honneur,

survenu à Saint-Germain-en-Laye, le 3 mars 1998, dans sa quatre-vingt-dix-septième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 10 mars, à 10 h 30, en l'église Saint-Martin de Louveciennes (Yvelines).

21, rue du Maréchal-Leclerc, 62219 Longuevigne.

— L'Association des fils et filles des déportés juifs de France a le regret d'annoncer le décès de

Christian HOLFORT,
fils du procureur de Cologne, M. Rolf Holfort, survenu à la suite d'un tragique accident.

Beate et Serge Klarsfeld, ainsi que les membres de l'association, adressent leurs condoléances attristées à sa famille.

— Le président de la section des sciences religieuses de l'École pratique des hautes études a le regret de faire part du décès de

M. Paul LEVY,
directeur d'études honoraire,

survenu le 9 février 1998, dans sa quatre-vingt-dixième année.

Son incinération s'est déroulée dans la plus stricte intimité.

Conférences

Conférences de l'Étoile : « Qu'est-ce que le protestantisme ? », avec Alain Hourcade et Louis Parax, pasteurs. Mercredi 11 mars 1998, à 20 h 30. Temple protestant de l'Étoile, 54, avenue de la Grande-Armée, 75017 Paris. Libre participation aux frais.

Colloques

— La revue *Passages* et l'Association des amis de Passages (ADAPAS), avec le concours d'Électricité de France, organisent un colloque sur le thème : « Les pratiques socio-économiques et politiques face aux enjeux de la science ». Le mardi 17 mars 1998, au palais du Luxembourg.

Avec les interventions de J. Andouze, J.-P. Bourdier, B. Jurdat, F. Lazar, E. Malet, T. Shimu, D. Godej, C. Lippage, C. Meïnan, J.-M. Lévy-Loblond, M. Pay, C. Schmidt, H. Puisseux, C. Stofaas, G. Vachoufrance, J. Gayon, P. Papon. Réservations et inscriptions au : TEL : 01-45-36-30-02. Fax : 01-44-23-98-24 - Association ADAPAS.

CARNET DU MONDE

TARIFS BS - TARIF A la ligne

DÉCÈS, MARIAGES, ANNIVERSAIRES, AVIS DE MESSE, ANNIVERSAIRES DE DÉCÈS 108 HT TARIF ANONYME 95 F HT

MARIAGES, ANNIVERSAIRES, MARIAGES, FRANÇAILES 500 F TTC FORFAIT 10 LIGNES

Tout le reste suppl. : 60 F TTC THÈSES - ÉTUDIANTS : 67 F HT

COLLOQUES - CONFÉRENCES : 100 F TTC

Nous consulter

01-42-17-39-80 - 01-42-17-38-42

Fax : 01-42-17-31-28

En préfiguration

du 19th Salon du livre, sous la présidence d'Alain Touraine.

« BRÉSILS, BRÉSIL », un colloque sur le Brésil contemporain, vendredi 13 mars au Sénat.

coordonné par Jean Sarrasin.

9h 30-12 h 30 : Le Brésil dans ses transformations. Table ronde présidée par Ignacy Sachs, socio-économiste, directeur du Centre de recherche sur le Brésil contemporain.

Intervenants : Hervé Théry, Licia Valadares, Afranio Garcia, Barbara Freitag, Marcio Souza.

14 heures-16 heures : Le Brésil dans ses littératures. Table ronde présidée par Jacqueline Penjon, professeur de littérature brésilienne à la Sorbonne-Paris-III, et introduite par Edmundo Poyella, académicien, ancien ministre, professeur à l'université de Rio de Janeiro, président de la Fondation de la Bibliothèque nationale du Brésil.

Intervenants : Pierre Rivas, Jacques Thibout, Tânia Carvalhal, Roberto Schwarz.

16 h 30-18 h 30 : Le Brésil dans sa modernité. Table ronde présidée par Alain Touraine et introduite par Celso Furtado, académicien, ancien ministre.

Intervenants : Marcos de Azambuja, ambassadeur du Brésil en France, Edmundo Poyella, Angelina Paravia, Dominique Vidal.

Séminaire, salle Clemenceau, vendredi 13 mars 1998, 9 h 30-18 h 30.

Inscriptions auprès de Malika Kaël, par fax au : 01-41-90-47-49.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiaires d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

Communications diverses

— Hamilton traduction cherche traducteurs indépendants et salariés confirmés anglais-français, domaine localisation. Tél. : 01-69-28-18-18.

— Symposium du Collège des études juives (AIU). « Psychanalyse et judaïsme », avec Janine Chasseguet-Smirgel, Emeric Deutsch, Alain Didier-Weill, Georges Gachnol, Gérard Hadad, Jacques Hassoun, Charles Méloni, Tobie Nathan, le dimanche 15 mars 1998. Renseignements et inscriptions à l'Alliance israélite universelle, 45, rue La Bruyère, 75009 Paris, tél. : 01-53-32-88-55.

— Le Centre communautaire de Paris et le Centre Rambaud présentent Les Journées du judaïsme marocain, du 15 au 22 mars 1998 : tables rondes, expositions, témoignages, films, concerts.

Dimanche 15 mars, 19 h 30 : ouverture, concert de musique andalouse, avec Mohammed Beldad et Haim Lom, accompagnés de la formation andalouse de Rahat à la Maison de l'Unesco, 125, avenue de Suffren, Paris-7.

PAF 150 francs. Renseignements et programme détaillé sur demande au 01-49-95-95-92.

Journées portes ouvertes

— L'Université catholique de l'Ouest-Angeles (Maine-et-Loire) accueillera, les 21 et 22 mars, les élèves des lycées, leurs parents et le public. Vingt tables rondes sur les métiers, un forum des instituts, écoles associées et services aux étudiants, des animations de la vie étudiante, des visites du campus, permettront de découvrir la diversité des formations et des propositions de l'UCO.

Reqs. Tél. : 02-41-81-66-33.

Jeux de mots

36 15 LEMONDE

2,23 F la minute

Ce soir-là, à la "Old Jameson Distillery" de Bow Street, Dublin...

Par Saint Patrick... Distillé 3 fois !...

Et par des Irlandais...

JAMESON
PURE MALT WHISKY

WAREHOUSE

JAMESON L'IRLANDAIS...

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTE, CONSOMMEZ AVEC MODERATION.

CARNET DU MONDE
Téléphones : 01-42-17-39-80 01-42-17-38-42
01-42-17-29-96
Fax : 01-42-17-21-36

Le système Suharto

DEUX scènes ont fait, le 15 janvier, le tour des petits écrans. La première : Suharto s'applique à signer un document susceptible de condamner son système de gouvernement. Sous le regard de Michel Camdessus, directeur général du Fonds monétaire international (FMI), debout et bras croisés, une attitude jugée humiliante par de nombreux Indonésiens. La deuxième : le même jour, dans sa propre résidence, détendu et un peu désabusé, tel un patriarche, Suharto répond aux questions qu'osent lui poser respectueusement des journalistes indonésiens trépassés sur le volet.

Des scènes exceptionnelles. Depuis son accession au pouvoir en 1966, Suharto s'est rarement soumis, publiquement du moins, aux exigences des autres. A ses ministres d'apposer leur griffe sur les documents d'Etat, même si le co-signeataire est un directeur général du FMI, promu pour un temps « ministre des finances » de l'Asie orientale. A ses collaborateurs d'expliquer sa politique. En général, c'est Murtidiano, secrétaire d'Etat, qui a la charge de rapporter, de façon succincte, une réflexion, volontairement allusive pour mériter d'être décryptée, du chef de l'Etat.

Le général Mohamed Suharto ne s'exprime directement qu'à l'occasion solennelle d'un discours sur un ton monocorde, comme il l'a encore fait le 1^{er} mars devant l'Assemblée consultative du peuple. Ou de réflexions parfois ambiguës livrées à la mosquée à l'heure de la prière du vendredi. La méthode a ses avantages : quand il sort de son silence, on l'écoute avec attention, et, quand l'un de ses propos rapportés est mal interprété, il peut toujours corriger le tir. Bref, Suharto ne se montre guère et parle encore moins.

Pourquoi, alors, avoir bousculé ses habitudes le 15 janvier ? Apparemment, pour deux raisons. Tout d'abord, mettre sur le compte du FMI les mesures d'austérité imposées à l'Indonésie avec leurs conséquences sociales. Puisque le Fonds le veut, semble-t-il dire aux journalistes, prenant ainsi, et sur le champ, quelque distance à l'égard de réflexions défensives - « ce que nous avons réalisé n'est pas du gaspillage », ou préfigurant le thème du « complot » contre l'Indonésie. Entre autres choses, les difficultés ne sont pas le fruit d'une crise interne mais de la manipulation de notre monnaie », lâche-t-il, une réflexion qu'il corrigera par la suite en qualifiant le FMI d'« institution financière internationale très réputée ». Certes, Michel Camdessus obtient, sur le moment, ce qu'il veut, mais les mesures annoncées sont imposées par la communauté internationale : Suharto ne le dit pas, mais le public indonésien le prend ainsi. « On ne tient jamais Suharto », résume un observateur étranger.

Le deuxième message est encore plus important. En décembre, quand il avait pris douze jours de repos, ne faisant que deux apparitions publiques peu convulsantes, les rumeurs les plus pessimistes sur son état de santé avaient couru. « Je reprends les choses en main », fait comprendre le chef de l'Etat en annonçant qu'il gèrera lui-même la crise à la tête d'un Haut Conseil économique et que le délégué du FMI sur place, Prabhakar Narvekar, en référera directement à lui. A sa façon, et

quitte à faire chuter la roupie, Suharto met même les points sur les « I » en faisant désigner, par d'autres, son favori pour la vice-présidence : B. J. Habibie. Peu à peu, tout le monde se rallie au souhait, non formulé publiquement, du vieux chef : Suharto candidat unique à un septième mandat, avec pour colistier Habibie, confident de plus de vingt ans. Seul maître à bord.

Mohamed Suharto a sans doute sincèrement cru, au départ, que les recettes du FMI pourraient sortir son pays de l'ornière où il s'est retrouvé quand, entraînée par le baht thaïlandais, la roupie s'est effondrée l'an dernier. La communauté internationale n'a jamais abandonné l'officier javanais qui, au prix d'une terrible répression, avait stoppé le communisme dans les années 60 alors que l'Amérique s'embourrait au Vietnam et s'apprêtait à y connaître un cinquantenaire face au « communisme international ». Elle a même eu une forte tendance à fermer les yeux, une fois l'anticommunisme passé de mode, sur de nombreux excès : au nom du consensus ou de vertus orientales, le régime de Suharto a rogné les libertés et écarté de son chemin les généraux. La société internationale, qui lui fournit déjà, depuis de nombreuses années, une aide annuelle d'environ 5 mil-

A soixante-seize ans, le président indonésien affronte la crise la plus grave de son règne de trente-deux ans. Mardi 10 mars, une Assemblée à sa dévotion lui accordera pourtant un septième mandat de cinq ans. Son mode de gouvernement, qui s'appuie sur une main de fer, défie encore les épreuves et le temps

liards de dollars (près de 30 milliards de francs) lui donnerait donc, cette fois encore, un nouveau coup de main.

C'est ce qui s'est passé quand, sans attendre davantage, donc dès le 8 octobre 1997, le président indonésien a appelé le FMI à la rescousse. Suharto a invité d'anciens économistes, qui l'avaient aidé à remettre l'archipel sur pied dans les années 70 et 80, à reprendre du service. Tel Widjojo Nitisastro, soixante-dix ans, planificateur des débuts et père spirituel d'une nouvelle génération d'experts. Dès le 31 octobre, un accord s'est réalisé sur un plan d'austérité appuyé par 40 milliards de dollars de crédits. Tout semblait alors baigner.

TOUTEFOIS, dès le lendemain, un sérieux couac s'est produit. Sur le moment, la fermeture de seize banques sur plus de deux cents, dont deux appartenant à des parents de Suharto, a été accueillie comme un gage de fermeté, susceptible de restaurer un peu de confiance. C'est l'effet inverse qui s'est produit, ainsi que l'admettra en janvier un rapport interne du FMI. En effet, ces banques n'ont beau représenter que 2 % de l'activité bancaire commerciale, leur fermeture a provoqué une petite panique. L'équivalent de 12 milliards de francs ont été, dans la foulée, retirés des dépôts. La mesure a également dévoté à quel point le secteur bancaire est morcelé, opaque et endetté.

En outre, l'un des fils de Suharto ainsi que le demi-frère du président, dont les intérêts sont affectés,



réagissent en portant plainte. Certains membres du clan familial ont l'intention de défendre leurs intérêts. La lame de miel entre le FMI et la présidence n'aura donc pas duré longtemps. Dans les semaines qui suivent, Djakarta donne l'impression de traîner un peu les pieds alors que la roupie s'effondre, en décembre, avec les rumeurs qui courent sur la « fatigue » officielle du président.

La fortune de la famille présidentielle a été évaluée à une centaine de milliards de francs. Son association à de grandes sociétés étrangères ou à des conglomérats chinois locaux forme un tissu assez étroit pour que l'on songe au népotisme

C'est peut-être à ce moment-là que Suharto commence à avoir des premiers doutes sur l'opportunité des potions du FMI, offrant ainsi davantage prise à un entourage dont les avois sont déjà grignotés par la crise.

L'Indonésie, surtout durant les deux dernières décennies, a connu une solide expansion. Les six enfants du président ne sont pas les derniers à en avoir profité. La fortune de la famille présidentielle a été évaluée à une centaine de milliards de francs. Son association à de grandes sociétés étrangères ou à des conglomérats chinois locaux forme un tissu assez étroit pour que l'on songe au népotisme. Su-

harto lui-même, qui préside quelques fondations, est fier de ses enfants, qu'il trouve industriels et dont il défend les intérêts. Le décès de son influente épouse, en 1996, n'a fait que renforcer cette solidarité familiale.

Parallèlement, surtout depuis le début des années 90, les partisans du nationalisme économique, tel B. J. Habibie, ministre de la science et de la technologie et

Lamborghini. La Timor, en fait une voiture fabriquée par Kia Motors en Corée du Sud, dispose au départ du privilège exorbitant d'exemptions de taxes à l'importation, ce qui la rend beaucoup moins chère que ses concurrentes sans pour autant lui permettre de percer sur le marché. Tommy a également un pied dans le monopole du clon de giffre, utilisé dans la confection des cigarettes indonésiennes.

L'aînée des filles, Siti Hardjanti Rikmana, dite Tutut, quarante-sept ans, et son époux sont à la tête du groupe Citra (agrosilviculture, construction, télécommunications, pêcheries, télévision), qui construit également des autoroutes en Malaisie et aux Philippines. Homme d'affaires le plus accompli, le deuxième fils, Bambang Trihatmodjo, quarante-trois ans, dirige le conglomérat Bimantara Citra (télévision, pétrochimie, hôtellerie, assemblage automobile, télécommunications, immobilier), dont le chiffre d'affaires avait été de 319 millions de dollars en 1995. Les deux cadettes de Suharto sont également dans les affaires.

Ingénieur présenté comme brillant mais controversé, B. J. Habibie, qui sera élu vice-président le 11 mars, fait presque partie de la famille. Il dirige IPTN, qui, à Bandung, assemble des hélicoptères et construit des avions. Ses frères, ses sœurs et ses enfants se retrouvent, selon l'édition asiatique du *Wall Street Journal*, au sein du groupe Timco, qui a des intérêts dans quatre-vingt-trois firmes indonésiennes. Habibie dirige égale-

ment l'organisme chargé de développer l'île de Batam, à proximité de Singapour. Le clan Habibie et celui des Suharto sont associés dans plusieurs projets en compagnie de magnats chinois, comme Liem Sioe Liong, homme le plus riche de l'archipel et vieux partenaire du chef de l'Etat.

Si Tutut est le seul enfant du président à vraiment faire carrière en politique - elle est vice-présidente du Golkar -, trois autres sont également les représentants de ce parti gouvernemental, depuis les élections générales de 1997, au sein de l'Assemblée nationale. Le système politique assure, d'ailleurs, le prolongement de l'autorité de celui qu'on présente souvent comme un monarque javanais. Avantage considérable, le Golkar s'appuie sur l'administration et l'armée. Au nom du consensus, les deux autres petits partis autorisés ne peuvent revendiquer la fonction d'opposition ; d'ailleurs, le pouvoir intervient, quand il le faut, dans leur organisation interne.

LE Parlement comprend quatre cent vingt-cinq élus parmi les candidats des trois partis qui ont l'aval du pouvoir et soixante-quinze députés désignés par l'armée. Une fois tous les cinq ans, avec l'appoint de cinq cents délégués supplémentaires choisis par le pouvoir, il forme une Assemblée consultative du peuple qui élit le président et le vice-président. Suharto dispose également d'un poids décisif dans le choix des chefs des forces armées. Début février, l'un de ses anciens aides de camp, le général Wiranto, a accédé au commandement en chef, et l'un de ses gendres, le général Prabowo Subianto, brillant officier, a été promu chef des forces stratégiques, l'unité d'élite. La pyramide du pouvoir, au sommet de laquelle trône Suharto, est cohérente : elle est le fruit d'un tissu étendu et complexe de liens et il suffirait, estime un diplomate occidental, « qu'on en tire un fil pour que l'ensemble soit déséquilibré ».

Ce qu'a donc proposé le FMI le 15 janvier, en tranchant dans le vif, est l'amorce de la reorganisation financière d'un édifice dont les deux autres piliers sont le régime politique et les forces de sécurité. Le Fonds monétaire international réclame le démantèlement de monopoles, dont ceux du ciment, du papier et de la « voiture nationale », et la fin des subventions à des projets coûteux, tel IPTN. Il réclame la transparence fiscale et l'intégration, dans le budget, de toutes les opérations de l'Etat. La banque centrale, dit-il, sera gérée de façon autonome.

Le système Suharto en est remis en cause. Les intéressés voient le danger. Ils jouent sur le fait que le président veut sortir rapidement de la crise, alors que le FMI calcule que la pente ne se remontera que lentement et péniblement. Le projet de fixer la parité de la roupie répond à l'impatience du président, mais les pressions internationales sont telles qu'il bat vite de l'aile. Dans les milieux d'affaires indonésiens, le FMI a de plus en plus mauvaise presse, et les pressions étrangères trop ouvertes sur le chef de l'Etat suscitent parfois l'agacement. Le président tempore.

Entre-temps, la confiance ne se rétablit pas, et les graves effets sociaux de la crise, surtout la hausse vertigineuse des prix, se traduisent par de premières échauffourées, dont des commerçants chinois font souvent les frais. Suharto ne s'accroche pas moins à un système qui lui a permis de se maintenir au pouvoir depuis trente-deux ans. La déposition des indonésiens est encore assez forte pour que de premiers appels à sa démission ne le gênent guère, du moins pour l'instant.

Certes, le risque d'effondrement du pan économique de son régime l'ébranle. Toutefois, tant que les forces armées ne lui retirent pas leur soutien, il conserve une marge de manœuvre. Et il entend l'exploiter.

Jean-Claude Pomonti
Photo : John Macdougall / AFP

الجزيرة

La révolution agricole est de retour

DEUX ÉCHÉANCES majeures attendent l'agriculture française. Elles sont au centre de toutes les discussions et rencontres, allument les rumeurs, donnent aux responsables syndicaux, au chef de l'Etat et aux membres du gouvernement l'occasion de lancer des mises en garde menaçantes ou de proférer solennellement des mises au point rassurantes. Deux sigles devenus familiers les symbolisent : la réforme de la PAC (politique agricole commune) et les derniers préparatifs de la LMA (loi d'orientation agricole). Le Salon International de l'Agriculture, qui a fermé ses portes le 6 mars, n'a brisé que des craintes... ou des espoirs que les paysans pouvaient émettre.

Faut-il avoir peur de Bruxelles et du projet concocté par le commissaire compétent, Franz Fischler, dont les modalités ne seront rendues publiques que le 18 mars ? La question paraît saugrenue lorsque l'on sait que, depuis près de quarante ans, l'agriculture française a largement tiré profit de la politique agricole communautaire et, qu'aujourd'hui encore, elle bénéficie de l'essentiel de la manne du budget agricole des quinze, lequel « pèse » la moitié de l'ensemble des dépenses européennes. Les craintes des syndicats professionnels et des milieux politiques - qui se rejoignent dans une sorte de consensus national - sont donc avant tout d'ordre préventif : quand on a été choyé, on peut légitimement redouter de ne plus l'être indéfiniment.

La future réforme de la PAC - elle n'entrera en vigueur qu'en 1999 - s'inscrit dans la continuité. Elle prolonge celle de 1992 et peut même apparaître comme une sorte de nouvelle mouture. Il y a six ans, le gouvernement (de gauche) était dirigé par Pierre Bérégovoy, et le ministre de l'Agriculture s'appelait Louis Mermeas. Les négociations s'étaient déroulées sur arrière-plan de libéralisation des échanges et de très vive pression américaine pour comprimer fortement tous les soutiens publics. Les agriculteurs français ont gardé de cette période un très mauvais souvenir, allant même jusqu'à parler de « capitulation ».

VENT LIBÉRAL

Or la tendance à la mondialisation, le vent libéral, la volonté des Etats de diminuer les dépenses publiques sont des données politiques et économiques aussi présentes aujourd'hui qu'hier. D'où les craintes qui s'expriment. Bruxelles veut injecter dans le dis-

positif européen une nouvelle dose de baisses des prix garantis afin de rapprocher leur niveau des cours mondiaux. Une orientation intelligente, du reste, pour doper les exportations. Les producteurs de blé, très compétitifs, ne s'y sont pas trompés qui, seuls ou à peu près dans la grande famille agricole, approuvent globalement l'orientation de Bruxelles.

Il n'en va pas de même des autres secteurs ou groupes de pression : lait, viande bovine, fruits et légumes ou colza. Des baisses de prix dans ces domaines - si elles n'étaient pas compensées intégralement par des primes compensatoires ou des opérations de stockage public pour réduire une offre momentanément excédentaire - provoqueraient des distorsions graves dont bénéficieraient en définitive, pêle-mêle, les éleveurs argentins ou australiens, les cultivateurs américains, les exportateurs de pommes d'Afrique du Sud, mais aussi les grands groupes industriels multinationaux et les réseaux de la grande distribution. Ces derniers captent l'essentiel de la valeur ajoutée des produits agricoles sans que les producteurs soient capables de leur faire front.

De tous ces sujets et de quelques autres (le calendrier d'entrée de la Pologne ou de la Hongrie

dans l'Union), les milieux agricoles auraient volontiers aimé s'entretenir avec M. Fischler, au Salon, puisque le commissaire a séjourné à Paris à l'occasion de la réunion des ministres de l'Agriculture de l'OCDE les 5 et 6 mars. Craignant probablement des échanges trop vifs, il n'a pas paru Porte de Versailles, et Luc Guyan, président de la FNSEA, comme Christiane Lambert, présidente des Jeunes Agriculteurs, se sont empressés de dénoncer sa « dérobade ».

DIXHUIT PERS AU FEU

Louis Le Penec, ministre de l'Agriculture et de la pêche, a prévu d'organiser, jeudi 12 mars, « un séminaire de préparation du conseil des ministres de l'Agriculture des quinze » du 31 mars. D'ici la fin du mois, il est probable en outre que l'Elysée et Matignon auront, de concert, lors d'un conseil restreint (procédure exceptionnelle en période de cohabitation) fixé la position que la France défendra à Bruxelles. Les grandes manœuvres sont donc en cours.

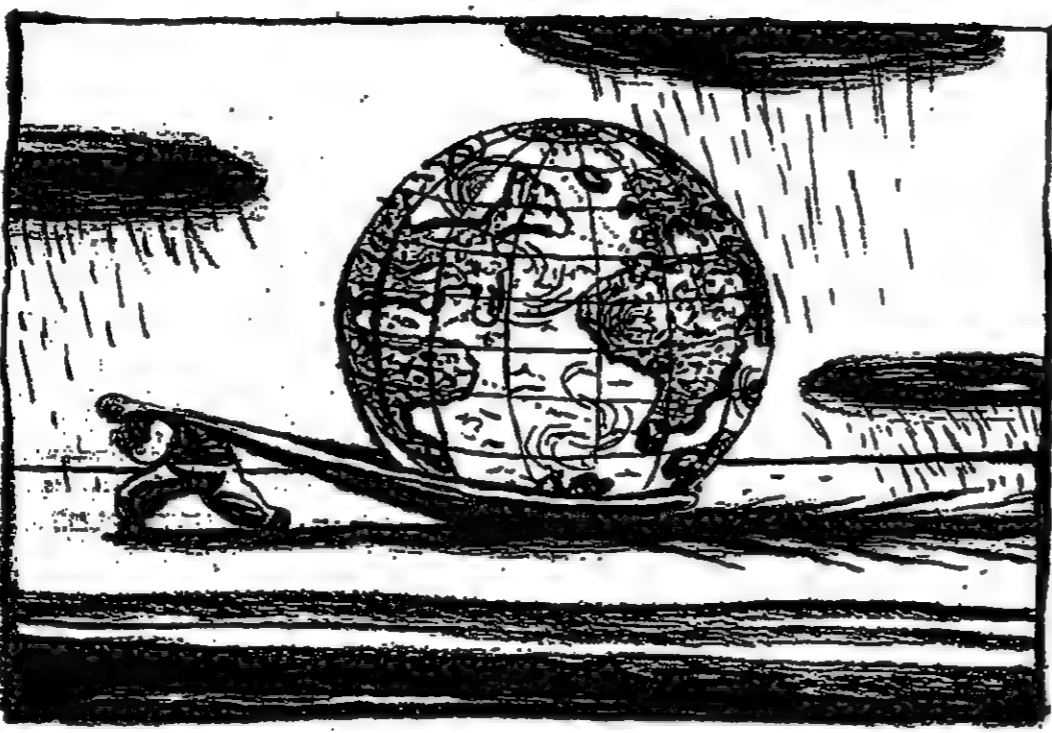
Mais le ministre a un second feu au feu, auquel il veille : les derniers préparatifs de la LMA. Reprenant le flambeau laissé par son prédécesseur, Philippe Vasseur, Louis Le Penec va transmettre au Conseil d'Etat, dans quelques semaines, un

projet de loi dont la philosophie tient en deux propositions : les soutiens publics seront explicités dans un « contrat territorial d'exploitation » signé entre l'Etat et chaque agriculteur ; à côté de sa fonction essentielle de produire des biens alimentaires, l'agriculture a aussi des missions sociales, environnementales, culturelles et d'aménagement du territoire, ce qui implique une remise à plat d'outils juridiques, fiscaux, professionnels, sociaux.

Le projet élaboré à Bruxelles suscite la polémique. En revanche, l'initiative gouvernementale n'a occasionné, pour l'heure, que des « oui mais », des demandes de précision ou de garanties, voire des approbations de principe. Prudent et diplomate, le ministre s'est gardé jusqu'à maintenant d'aborder de front, dans son projet, l'explosive question du réajustement des aides entre régions et secteurs, ou leur plafonnement. La discussion parlementaire, cet été et à l'automne, s'annonce donc très ouverte. Avec, cette fois-ci, en arrière-plan, des négociations européennes au plus au niveau à coup sûr très serrées et... des interférences possibles entre ces deux énormes dossiers.

François Grosrichard

Le monde de Mattotti



L'ombre de Bousquet sur le procès Papon

Suite de la première page

Le procès Papon aura aussi été un vecteur de l'indignité et de l'impensable, un hommage aux victimes seulement coupables d'être nées, passées par pertes et profits au bilan de l'Etat français, puis de la conscience collective. Il aura été, enfin, une leçon contre la cité, l'indifférence et l'oubli : le nécessaire contrepoint aux relents abjects de ceux qui, bousillés de haine et d'exclusion, nient toujours ou relativisent en un « détail » la Shoah.

Or, comme tout procès, celui de Bordeaux s'est aussi avéré avant tout celui d'un homme, jugé à ses actes et à ses intentions. Un homme qui, corps et âme, s'est défendu, bien qu'agé de plus de quatre-vingt-sept ans. Plongeant au cœur de l'odieuse mécanique des déportations, la cour d'assises a alors rapidement saisi la difficulté à rapporter à sa juste place le symbole Maurice Papon, hier jeune fonctionnaire vichyste trentenaire devenu fidèle serviteur du gaullisme, dont l'avocat et historien Serge Klarsfeld affirmait avant le procès qu'il n'avait joué, par rapport à René Bousquet, qu'« un rôle quasi anecdotique ».

moins à observer les archives), en tout cas toujours calé dans l'ombre du préfet Maurice Sabatier, son aîné de quatorze ans, son « père » en administration, au nom duquel il signait.

En quête de signaux précisément, croulant sous la profusion des documents, la cour d'assises a tout d'abord buté sur la faiblesse, relative, du nombre d'éléments impliquant personnellement l'accusé, ainsi que sur la carence d'ordres expresse, tout au moins concernant les faits qui lui sont directement reprochés. A une exception près, claire et reconnue : l'arrestation et la déportation vers Drancy de Léon Librach, exécutés sous le sceau direct du secrétaire général de la Gironda. Le fruit d'une erreur tragique, selon la défense.

Bien sûr, les parties ont eu tôt fait de ressortir quelques pièces plus confondantes, concernant l'arrestation de quatre juifs grecs en novembre 1942 et de quatre juifs hongrois en mars 1943, ainsi que la réquisition d'escorte de gendarmerie pour un convoi en février 1943, pour tirer hypothétiquement une généralité sur les éventuels pouvoirs de police de Maurice Papon en matière de répression antijuive - contestée par les règles administratives et plusieurs témoins. Mais la cour d'assises, cette fois, trébucha sur les errements passés de l'accusation. Se tenant frileusement aux seules plaintes des parties civiles, celle-ci n'a jamais engagé de poursuites sur l'intégralité des faits susceptibles d'être opposés à Maurice Papon : donc pour le cas des juifs grecs et hongrois et pour le convoi de février 1943.

Fragilisé, le parquet général a en outre ajouté à la confusion en annonçant d'entrée de débats - sans avancer la moindre explication - qu'il allait soutenir désormais l'accusation sur l'ensemble des faits reprochés à Maurice Papon alors

qu'il n'en retenait que la moitié et y a encore un an et demi. Puis, sur ce manque de constance, il a également semé le trouble, par ses questions, en donnant l'impression de faire porter à l'accusé moins le fardeau d'une complicité active de crime contre l'humanité que celui d'une non-assistance à personne en danger, constitutive d'une passivité criminelle bien réelle, mais juridiquement plus éloignée.

En contrepoint, les avocats de la partie civile ont alors choisi de porter le fer sur un autre tableau : juger l'homme non plus seulement à ses actes, mais à sa fonction d'ancien secrétaire général qui, parmi ses attributions, s'était vu déléguer par le préfet Sabatier une autorité sur les services nés de la guerre que ce dernier s'était réservés, parmi lesquels le service des questions juives.

RESPONSABILITÉ COLLECTIVE
Hiérarchiquement responsable de ce service, ont-ils dit, Maurice Papon est donc coupable. De même que ces voix ont convergé pour affirmer que, par sa non-démission, l'ancien haut fonctionnaire s'était montré solidaire d'une équipe, en « osmose » avec son patron. Solidaire, donc coupable.

Sur ce chemin de la responsabilité individuelle saisie au sein d'une terrifiante responsabilité collective, la défense a alors campé sur les lacunes et la mémoire parcelaire du dossier de l'instruction, qui a malheureusement fait l'économie des compétences d'historiens. Et appuyé sur ces défaillances aussi, notamment celles révélées récemment au chapitre de la Résistance, quand furent pointés à l'audience des « services rendus » en 1943, hâtivement écartés par l'instruction, bien que cependant déjà relevés par le jury d'honneur en 1981 qui les avait qualifiés d'« initiatives coura-

geuses ».

Délaissant le terrain sur lequel il était attendu, celui de l'obéissance du fonctionnaire, Maurice Papon a toujours pris soin d'écartier toute référence au régime complice de Vichy et a constamment retardé l'action de l'équipe préfectorale installée à Bordeaux en 1942 face à la seule contrainte de l'occupant. Déjà, au début du procès, plusieurs témoins avaient contribué à « dédramatiser » l'image du fonctionnaire de Vichy, ni résistant ni démissionnaire, chacun insistant sur le chaos de la défaite de 1940, la perte des repères (comme si celle-ci pouvait excuser une éventuelle perte des valeurs), ou plaidé, comme Henri Amouroux, qu'« on ne [faisait] pas l'histoire noir et blanc ».

Jugeant un homme gris dans la grisaille d'une époque - comme l'avaient fait à leur manière les grands résistants réunis en 1981 sur le plan de l'honneur, en rendant une sentence équilibrée à l'extrême -, la cour d'assises, sur le sort pénal, tranchera. Scellant le plan d'un ancien jeune administratif ambitieux et entre-deux : ni antisémite ni grand « sauveur de juifs », ni collaborationniste ni très grand résistant. Le procureur général Henri Desclaux, jeudi 6 mars, l'a pour sa part indiqué : « Il est vrai que le procès de René Bousquet aurait conduit à faire le procès de Vichy, ce que ne saurait permettre le procès d'un secrétaire général de préfecture. »

Jean-Michel Duany

PRÉCISION

FUSIONS
Le tableau intitulé « La performance boursière des groupes fusionnés en Europe » reproduit dans Le Monde du 26 février est issu d'une étude réalisée par la banque JP Morgan en novembre 1997.

Le Monde

21 65, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
TÉL. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http://www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Arrêter Slobodan Milosevic

TOUT laisse craindre que le pire est en cours. Ces quelques images de femmes et d'enfants éplorés, à nouveau ces misérables colonnes de réfugiés et puis les rares témoignages des non moins rares journalistes présents, bref tout ce qui vient du Kosovo « pue » la sale guerre, à nouveau. La sale guerre « à la » Slobodan Milosevic, le président de la République fédérale de Yougoslavie, instigateur de l'épuration ethnique en Bosnie, animateur de l'intra-nationalisme serbe, celui qui fut, ces dernières années, l'un des principaux responsables des pires violations des droits de l'homme que l'Europe ait connues depuis la seconde guerre mondiale.

On sait ses méthodes ; on en sait les résultats : moins que jamais, on ne pourra se déclarer surpris si, très vite, le conflit du Kosovo débouche sur un drame de l'ampleur de la Bosnie. Depuis une semaine, la soldatesque de M. Milosevic est à l'œuvre au Kosovo, cette province du sud de la République de Serbie, où 90 % de la population est d'origine albanaise. C'est là même que Slobodan Milosevic avait choisi en 1989 de réveiller le nationalisme grand-serbe en supprimant le statut d'autonomie dont disposait la province. Depuis, le peuple kosovar est, à quelques encablures de l'Union européenne, un peuple esclave, maintenu par la violence dans la plus abjecte sujétion.

Il y a longtemps répondu par la non-violence. Mais, inévitablement, devait, un jour, se lever

une opposition armée, qui s'en est pris, ces dernières semaines, à des policiers serbes. D'où la répression en cours contre quelques villages qui abriteraient le noyau dur de cet embryon d'armée de libération du Kosovo. Il y a peu de « chance » que la répression étouffe durablement la formidable révolte qui, tôt ou tard, surgira de la majorité albanaise du Kosovo.

Aux frontières de la province, en Albanie, bien sûr, mais aussi en Macédoine, où réside une importante communauté albanaise, la tension est à vif. Les Balkans peuvent à nouveau s'embraser, très vite. L'enjeu est énorme. Jusqu'à présent, les Occidentaux n'ont adressé que de vagues mises en garde à Belgrade. La « leçon » bosniaque est pourtant claire : M. Milosevic ne comprend, et ne respecte, que le langage de la force. Les Occidentaux doivent formuler une double exigence : arrêt de la répression et retour, immédiat, au statut d'autonomie de 1989.

Pour se faire entendre, les Occidentaux doivent menacer M. Milosevic d'un statut de paria international à vie et des plus extrêmes sanctions diplomatiques - et ne pas exclure a priori le recours à la force si l'armée serbe devait entamer au Kosovo une campagne de massacres collectifs ou d'épuration ethnique.

C'est avec le sentiment de l'urgence qu'il faut agir. Parce que, si libre cours est laissé à M. Milosevic et que des drames s'en suivent, on ne pourra pas dire qu'« on ne savait pas ». Après la Bosnie, on sait, hélas, ce dont M. Milosevic est capable.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du conseil de surveillance : Jean-Marie Colombani
Directeur : Jean-Marie Colombani ; Dominique Ably, directeur général ; Noël-Jean Besperoux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edouard Michel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhonnau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besnot, Pierre Georges
Laurent Groussier, Erik Iversen, Michel Lajoinie, Bernard Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Royvet
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourmeau

Médecin : Thomas Perenci
Directeur éditorial : Eric Vailhoux ; directeur délégué : Anne Chaussonberg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Verrier

Conseil de surveillance : Alain Miné, président ; Gérard Courau, vice-président
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1949), Jacques Foccart (1949-1962), André Laurens (1962-1963), André Fontaine (1963-1991), Jacques Lévy (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Date de la société : créé le 10 décembre 1944
Capital social : 960 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du Monde »
Associations : Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde
Le Monde Éditions, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Jean Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Les Finlandais se résignent

LA PETITE Finlande a répondu affirmativement à l'offre de pacte du maréchal Staline. Dès le début, son acceptation ne faisait aucun doute. Mais il s'agissait de savoir comment serait accueillie à Helsinki la proposition de l'URSS. Avant que commencent les négociations, on doit être édifié à Moscou sur ce point.

Le président Paasikivi a pris tout son temps. Il s'est montré fort respectueux de la procédure démocratique, ce qui est tout à fait insolite dans la zone soumise à l'influence soviétique. Avant de donner sa réponse, il a longuement consulté les ministres, les groupes parlementaires, les chefs de l'armée, des spécialistes de droit international. Chacun a pu exprimer librement son opinion. Pendant près de deux semaines, les journaux ont abondamment exposé les arguments favo-

rables ou hostiles au projet de pacte. Bref, ce fut un spectacle extraordinaire, tout différent de celui que nous offrent les démocraties dites populaires. A Helsinki, c'est vraiment le peuple entier qui, par ses représentants élus, a donné son avis sur un événement gros de conséquences pour l'avenir du pays.

Les Finlandais se résignent à négocier avec Moscou, mais, à l'exception de l'Union populaire dominée par les communistes, ils ne veulent pas signer un pacte analogue à celui que l'URSS a imposé à la Roumanie et à la Hongrie. Un pacte « d'amitié et d'assistance mutuelle » leur semble acceptable à la condition qu'il ne comporte pas de clauses militaires trop précises. Le profond désir du pays, qui a tant à faire pour sa reconstruction, est de rester neutre.

(10 mars 1948.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC
ou 08-36-29-04-56

Le Monde sur CD-ROM : renseignements par téléphone, 01-44-08-78-30

Index et microfiches du Monde : renseignements par téléphone, 01-42-17-29-33

Le Monde sur CompuServe : GO LEMONDE.fr
Adresse Internet : http://www.lemonde.fr

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

Mais que veulent les Corses ?

par Jocelyne Cesari

EN l'espace de vingt ans, les Corses sont devenus non seulement les mauvais élèves de la nation française mais aussi une énigme. L'assassinat du préfet Erignac, le 6 février, a malheureusement renforcé cette incompréhension et cette opacité.

A chaque attentat ou meurtre, la même question lancinante est posée : mais que veulent-ils ? Les réponses se présentent toujours comme des bilans en forme de palmarès des traitements de faveur dont bénéficient les habitants de l'île : plus de dotations publiques, plus de subventions, plus de dérogations au droit commun que partout ailleurs. Pourtant cette énumération comptable laisse un sentiment d'insatisfaction et ne répond pas à la question. La réponse est à chercher dans la relation complexe qui s'est nouée entre cette région « pas comme les autres » et l'Etat central.

Tout d'abord, il faut rappeler que le problème corse est en partie lié à « l'exception française ». Cette dernière renvoie à la mystique républicaine de l'unité qui a fait coïncider de manière presque parfaite un territoire, une langue et une culture. Même si la société civile est demeurée très diversifiée culturellement, le projet politique n'en demeure pas moins fondé, dans l'idéal, sur un refoulement de la diversité culturelle dans l'espace

privé et sur l'accès à la citoyenneté par le biais de groupes à vocation universaliste (partis politiques, nation...).

Lorsque l'Etat se présente comme l'instance de la raison universelle face à laquelle toute allégeance particulariste est illégitime, pour l'étranger comme pour « l'autochtone » minoritaire, l'assimilation est le seul horizon légitime de la vie culturelle et politique. Toute autre attitude devient alors un problème ou un irrédentisme.

Peut-être en raison de l'insularité, la Corse a en partie échappé à cette logique d'assimilation, même si le substrat culturel fondé sur l'usage de la langue et les valeurs familiales s'est singulièrement affaibli. A tel point que, pour beaucoup de Corses, ne subsiste qu'une sorte d'ubiquité symbolique entre « l'ici » de la terre natale et « l'ailleurs » du continent, selon la formule du philosophe Jean-Toussaint Desanti.

A ses débuts, le nationalisme fut une réponse non seulement politique mais aussi culturelle à ce manque-à-être, favorisant la réappropriation d'un destin culturel qui a aujourd'hui ses propres institutions et créateurs (universités, maisons d'édition, écrivains, groupes musicaux).

En même temps, il serait faux de dire que l'Etat n'a pas pris la mesure de cet atypisme. Alors que

des aspirations particularistes, ethniques, religieuses, régionalistes, ne cessent de s'élever, aujourd'hui de différentes portions de la société civile, attestant de la remise en question de la mystique de l'unité nationale, c'est en Corse que la reconnaissance de la spécificité par les pouvoirs publics a été la plus engagée. Non seulement la forme centralisatrice et jacobine de l'Etat s'est épaissie, mais le fonctionnement de la région de Corse est dérogatoire au droit français.

D'ailleurs, une partie des difficultés en Corse réside dans le fait que le traitement du particularisme ne s'est pas cantonné à la règle de droit, il y a deux poids et deux mesures dans l'application de la loi : une en Corse et l'autre sur le continent. Les représentants de la puissance publique ont fermé les yeux sur des actes ou comportements frauduleux ou déviants de certains représentants de la classe politique locale comme de simples citoyens. Oh, ailleurs qu'en Corse, auraient-ils par exemple accepté d'accorder une compensation financière à la Commission européenne qui dénonçait une fraude sur la prime à la vache ?

Or la disparition tragique du préfet Erignac a suscité - pour la première fois - une interrogation sur ces faiblesses en forme de compromissions ainsi que l'a exprimé le premier ministre en direction des services de l'Etat en

Corse. La commission d'enquête parlementaire constituée au début du mois de mars favorisera peut-être une plus grande transparence de la gestion des fonds publics.

On assiste donc au paradoxe suivant : il y a bien dans les faits et dans le droit un traitement spécifique appliqué à la Corse - d'aucuns diraient un régime de faveur - et pourtant la revendication particulariste est loin de s'être atténuée. La cause de cette contradiction ? Si des aménagements politiques et écono-

miques existent bel et bien, ils n'ont pas été accompagnés d'une reconnaissance symbolique. Ce paradoxe a été illustré de manière éclatante lors de l'adoption du statut particulier de l'île qui, tout en consacrant partiellement le principe d'autonomie de cette région, n'a pu entériner l'idée d'un peuple corse au sein de la nation française.

Dans le domaine de la perception de la Corse, de sa place dans l'histoire nationale et culturelle française, aucun changement ne s'est produit. Multiplier les menaces et des symboles politiques demeure quant à lui profondément imitaire. L'allocation récente du président de la République dans l'île en a, d'ailleurs, apporté une nouvelle preuve. En d'autres termes, si l'Etat a bien mené en Corse une politique communautaire, il se refuse pourtant à exercer une politique d'identité s'attachant à reconnaître les différences dans la sphère du symbolique.

Une telle politique ne se réduirait pas à proclamer un droit à la différence mais inscrit dans les mythes fondateurs du groupe poli-

tique les différents apports culturels constitutifs de la nation. Dans la réalité, au contraire, l'exaltation de la mystique républicaine n'a jamais été plus forte et explique, par exemple, pourquoi l'Etat français n'est toujours pas signataire de la Charte européenne des langues et cultures minoritaires.

Or faire une place aux Corses dans l'histoire nationale contribuerait peut-être à apaiser le problème. Plus généralement, le véritable enjeu réside dans la reconnaissance et la dignité accordées à des cultures, des mémoires, des traditions, qui ne s'écrivent pas dans des manuels scolaires et ne font pas partie du patrimoine commun. En effet, la mise en scène des origines et des hauts faits de « la nation France » laisse de côté les apports de tous les groupes immigrés ou régionaux qui ont contribué à la vie politique et culturelle de ce pays. Mais une telle réorientation suppose un formidable changement de mentalité bien plus coûteux que des subventions ou des dérogations fiscales car il nécessite l'émergence d'une autre histoire nationale, aux antipodes de celle qui fonde aujourd'hui la République.

Jocelyne Cesari est chercheuse au CNRS et enseignante à l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence.

Les aménagements politiques et économiques n'ont été accompagnés d'aucune reconnaissance symbolique

Humble supplique à Martine Aubry

par Jean-Claude Marcus

La ministre Martine Aubry aurait-elle une lointaine parenté avec Marie-Antoinette ? Faute de brioche - la Cour pourrait en manquer -, elle fera distribuer au bas peuple guignons de pain par millions et même petites corvées par dizaines de milliers. La représentation nationale - oh nul ne saurait trouver un pauvre, fût-il nouveau - fêtera l'événement avec force sermons et solennités. Les échotiers feront longues lignes et grandes bouchées de ces miettes. Ils prendront soin, selon leur chapelle, de sacrifier ou de naturaliser l'état de fait : les pauvres, anciens comme nouveaux, recevront la charité sans mot dire.

Rien ne change : ceux qui sont privés d'emploi et, partant, de revenu, restent empêchés de décider de leur sort comme de s'exprimer sur leur état. Beau texte « lyrique » d'une autre époque que ce fameux projet loi dit contre les exclusions ! Bucolique ou insolite ? Ce texte n'aurait tout simplement pas lieu d'être si les lois existantes étaient écrites et appliquées en conformité avec la Constitution, en particulier son préambule.

Le brevet d'humanitarisme caritatif de Madame la ministre dispenserait-il de répondre aussi aux questions des droits de ses « moutons » ? Parmi tant d'autres, voici, présentées humblement, en forme de supplique, trois inennes doléances à « Martine-Antoinette ».

Madame la ministre de la Liberté, de l'Egalité et de la Fraternité, vous avez tenu à « coiffer » un

grand ministère. Est-il exact de compter entre le cinquième et le quart de la population française celles et ceux à qui cette nouvelle loi est destinée ? A combien évaluez-vous la part du revenu national, ou, si vous préférez, la part des prélèvements obligatoires qui sera engagée par cette nouvelle loi, c'est-à-dire celle qui revient à nos moutons ? 1 % ? 2 % ? Au regard de ces proportions, dois-je ajouter « au juste » ?

Madame la ministre de la Liberté, de l'Egalité et de la Fraternité, n'avez-vous pas égaré quelques gros dossiers dans quelques-uns de vos bergeries ? Par exemple celui qui prévoyait la représentation directe des chômeurs au sein de l'ANPE, des Assedic, des fonds sociaux qui les concernent ? Plus généralement, celui des conditions de l'exercice du droit syndical et d'association en situation de perte d'emploi ou de conditions « anormales » d'existence ?

Madame la ministre de la Liberté, de l'Egalité et de la Fraternité, ignorez-vous qu'un employé de l'ANPE collecte moins d'une offre d'emploi par jour ouvrable ? Faut-il vous préciser « en moyenne et compte tenu des variations saisonnières » pour que vous invitiez votre Berger en chef de l'ANPE à moins de vantardise ? Faut-il vous suggérer que d'innombrables expériences alternatives mériteraient sûrement d'être tentées pour voir où et comment les fonds confiés à l'ANPE pourraient être mieux « employés » ?

Jean-Claude Marcus est chômeur.

AU COURRIER DU « MONDE »

SIMPLISME ET ESCLAVAGE

Les propos du premier ministre concernant la droite et sa propension à l'esclavagisme illustrent, à mon sens, à merveille l'état de simplification extrême dans lequel est parvenue la culture politique française. Loin de moi l'idée de faire des louanges à la droite, je n'en suis pas et n'en voudrais être. Mais loin de moi aussi l'idée de m'associer à ces schémas simplifiants, propres aux politiques actuels. Car face à eux il y a de grands experts, encore beaucoup plus furtifs, j'ai nommé l'extrême droite.

Ainsi donc de l'esclavagisme : on a, semble-t-il, oublié aujourd'hui le traité de l'esclavagisme et de la guerre de Sécession. Alors que dans la toute jeune Amérique, dans les

Etats du Nord-Est, le Parti républicain venait de naître aux alentours de 1860, nous étions en pleine révolution industrielle. Et ce parti représentait le mouvement « industriel » d'alors. (...) Il s'opposait donc aux conservateurs, esclavagistes et propriétaires du sol. Or ces éleveurs de bétail humain avaient fondé, bien avant le Parti républicain, leur propre parti, censé défendre leurs valeurs proches du sol et de l'« or noir ». Ce parti s'appela le Parti démocrate, dont les démocrates actuels, parti de gauche américain, sont les héritiers directs !

Ainsi donc va l'Histoire, qui comme un arbre pousse en ville, et non pas tout droit.

Richard Lotret
Nice

PECHINEY

Résultats annuels 1997

1997 marque le net redressement des résultats conformément à nos prévisions. Le Groupe a bénéficié d'un environnement favorable et de niveaux de demande élevés dans la plupart de ses activités. Il a également profité de la hausse du dollar américain et de la stabilisation des pressions concurrentielles sur les prix, au second semestre, notamment dans le secteur aluminium. Les objectifs du plan Challenge ont été atteints et l'ensemble des départements a contribué à ce bon résultat. En 1998, nous entendons poursuivre et amplifier le programme de réduction des coûts ; nous avons également décidé d'optimiser notre politique commerciale avec le lancement de Challenge Recettes. L'ensemble de ces améliorations nous permettra de saisir, le cas échéant, des opportunités de croissance rentable dans nos métiers et de faire face à une inflexion éventuelle de la conjoncture économique.

Jean-Pierre Rodier, Président

Net redressement des résultats		
Progression du dividende		
4 francs par action (+ 21,5%)		
Objectifs 1997 du plan Challenge atteints		
50% de l'objectif de réduction des coûts réalisés : 1,2 milliard de francs sur un objectif fixé de 2,3 milliards.		
Lancement de Challenge Recettes, qui vise à optimiser le mix produits/cients de l'ensemble des activités.		
Chiffres caractéristiques		
en millions de francs		
	1997	1996
Résultats		
Chiffre d'affaires consolidé	62745	64377
Marge opérationnelle	3.602	2.189
Résultat d'exploitation	3.315	12.018
Frais financiers nets	1.133	1871
Impôts courants et différés	(411)	178
Minoritaires	45	126
Résultat net	1.814	12.977
Résultat net par action A (francs)	22,88	38,62
Bilans		
Capital	21/12/97	31/12/96
Situation nette totale	17.140	14.631
Dette financière nette totale	14.984	14.725
Ratio d'endettement	0,87	1,01

Résultat net : un bénéfice de 1.814 millions de francs

Le résultat net consolidé s'est élevé à 1.814 millions de francs en 1997 contre une perte de 2.977 millions en 1996. Le résultat net 1996 prenait en compte un montant important de dépenses et de provisions, principalement liées au plan Challenge et à des éléments exceptionnels. Le résultat net 1997 intègre un certain nombre d'éléments non-récurrents, principalement des plus-values de cession pour un montant net de 663 millions de francs. Le résultat net par action est un bénéfice de 22,88 francs contre une perte de 38,62 francs en 1996.

Marge opérationnelle : 3.602 millions de francs (+ 88 % à périmètre constant)

La marge opérationnelle s'est établie à 3.602 millions de francs en 1997 contre 2.189 millions en 1996, en hausse de 64,5 %. A périmètre constant, la hausse ressort à 88 %. Cette forte progression reflète l'augmentation des volumes de vente enregistrés par la quasi-totalité des départements, l'impact positif de la hausse du dollar américain et des autres devises et les économies de coûts réalisées dans le cadre du plan Challenge.

Aluminium. La marge opérationnelle s'est élevée à 1.886 millions de francs en hausse de 1.029 millions par rapport à 1996. Cette amélioration reflète une progression générale des volumes de vente, notamment dans les activités de transformation, Rhénus et Filage et Distribution, ainsi que la hausse du dollar américain. Ces effets positifs n'ont été que faiblement atténués par les pressions sur les prix des produits transformés.

La hausse du cours de l'aluminium ou LME (1.620 \$ par tonne en moyenne en 1997 contre 1.537 \$ par tonne en 1996) n'a eu qu'un impact limité sur les résultats, compte tenu des effets de décalage dans le temps et du niveau particulièrement bas des cours de l'aluminium au second semestre 1996 (1.468 \$ la tonne).

Emballage. La marge opérationnelle s'est élevée à 1.556 millions en 1997, en hausse de 531 millions (à périmètre constant) par rapport à 1996. L'effet de la hausse des volumes enregistrés par les départements Boisson Amériques, Boisson Europe et Cabot a été limité par une baisse des prix et des marges de transformation, toutefois partiellement compensée par une réduction du coût des matières premières. En revanche, le secteur a bénéficié des économies de coût de production qui ont été significatives pour l'ensemble de ses départements.

Electrometallurgie. Ce département a bénéficié de la bonne tenue de ses marchés et d'une progression de ses volumes de vente. Il enregistre néanmoins une baisse de ses prix de vente.

Commerce international. La hausse du chiffre d'affaires reflète l'appréciation du dollar et la progression des volumes de négoce.

Renforcement de la structure financière

Le financement du Groupe s'est soldé par un excédent global de 1,9 milliard de francs en 1997. L'amélioration des résultats opérationnels et les désinvestissements réalisés pour un montant de 2,7 milliards de francs ont permis de financer un programme d'investissements de 2,7 milliards de francs. L'endettement net consolidé au 31 décembre 1997 est stable par rapport à 1996 et le ratio d'endettement s'améliore : il ressort à 0,87 contre 1,01 au 31 décembre 1996.

Dividende : 4 francs par action

Le Conseil d'Administration a décidé de proposer à l'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires du 18 mai 1998, le versement d'un dividende de 4 francs par action "A" (6 francs, avoir fiscal inclus), soit une progression de plus de 20 %. Les porteurs d'actions privilégiées "B" devraient recevoir un dividende prioritaire de 9,50 francs (14,25 francs, avoir fiscal inclus).

Perspectives

Le Groupe confirme les indications données fin janvier 1998 ; les perspectives d'évolution de la demande pour le premier semestre 1998 continuent d'être favorablement orientées dans l'ensemble des activités.

Minitel : 3616 CLIFF - Internet : <http://www.pechiney.fr> - Banque de communiqués : Ecofil.

البيان

523 من الامارات

Jean-François Chevrier, professeur à l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts de Paris

« Notre époque appelle un rapprochement entre l'art, l'information et le document »

Face au « danger de réduire l'activité artistique à une fonction sociale », cet historien de l'art contemporain plaide en faveur d'un « art civique »

« Pourquoi prônez-vous un rapprochement entre l'art et l'information ? »

« L'art et l'information se rapprochent pendant les crises et les périodes pré ou post-révolutionnaires. Les incertitudes d'une mutation économique et sociale, comme celle que nous vivons, appellent des travaux de type documentaire. Dans les années 20 après la révolution soviétique, dans les années 30 de la grande dépression, l'actualité artistique s'est en partie définie autour du document photographique. Celui-ci actualisait dans l'ère des médias une exigence de réalisme social apparue dans la peinture au milieu du XIXe siècle. Dans la mouvance du surréalisme, il permit surtout d'associer poésie et illustration. »

« Ces deux grandes orientations, réalisme social et poésie, se retrouvent dans l'art des années 60, marqué par le Pop et l'art dit « conceptuel ». Plus généralement, on peut considérer que, du XIXe au XXe siècle, nous sommes passés d'une culture scientifique-technique, positiviste - que récusait Baudelaire -, à une culture de l'information. D'abord liée au développement des magazines illustrés, cette culture de l'information a produit son propre champ visuel et créatif en transformant une culture « picturale » ancienne, mais nous savons encore mal l'interpréter. Nous redécouvrons encore des chefs-d'œuvre méconnus comme l'ouvrage de la photographe Dorothea Lange, An American Exodus, de 1939. »

« D'où vient cette méconnaissance ? »

« Derrière la crise récurrente de l'objet d'art, depuis Duchamp, depuis Dada, dans la mouvance conceptuelle, il y a bien sûr une fragilité des modèles de l'hégémonie européenne dont la pensée, des beaux-arts avait été un étendard ; il y a également une définition instable de l'art moderne, entre les beaux-arts et les médias, entre un art d'apparat qui s'est voulu de plus en plus autonome, indépendant des programmes de représentation dictés par le pouvoir, et le vaste domaine des médias, pénétré par la propagande et la publicité. La photographie a précipité cette nouvelle définition. C'est pourquoi elle tend aujourd'hui à se substituer à la peinture. Depuis Andy Warhol et plus encore peut-être depuis Jeff Wall, elle permet de faire des tableaux tout en constituant un carrefour obligé entre les arts-visuels, la littérature, le cinéma et le journalisme. Pour le meilleur et pour le pire, elle permet toutes les hybridations. »

« La photographie ne permet-elle pas, d'abord, de rendre compte de l'état du monde ? »

« Oui, l'art est une pensée du sensible qui permet de se représenter le monde actuel autant que de créer des mondes parallèles. On peut prendre le parti d'un art « dans le monde », « worldly », comme dit Edward Said. Cette représentation sera toujours plus inventive, plus ouverte, qu'une œuvre d'imagination

issue d'habitudes fixées en automatismes. Un préjugé antidocumentaire tenace chez les amateurs d'art veut réduire la dimension documentaire aux conventions d'une illustration servile. Mais la pensée artistique vit de conventions, et l'illustration comme la rhétorique n'ont aucun défaut intrinsèque : elles ne sont condamnables que lorsqu'elles entravent l'analyse, la compréhension et l'ajustement formel d'un travail de création ou d'information. »

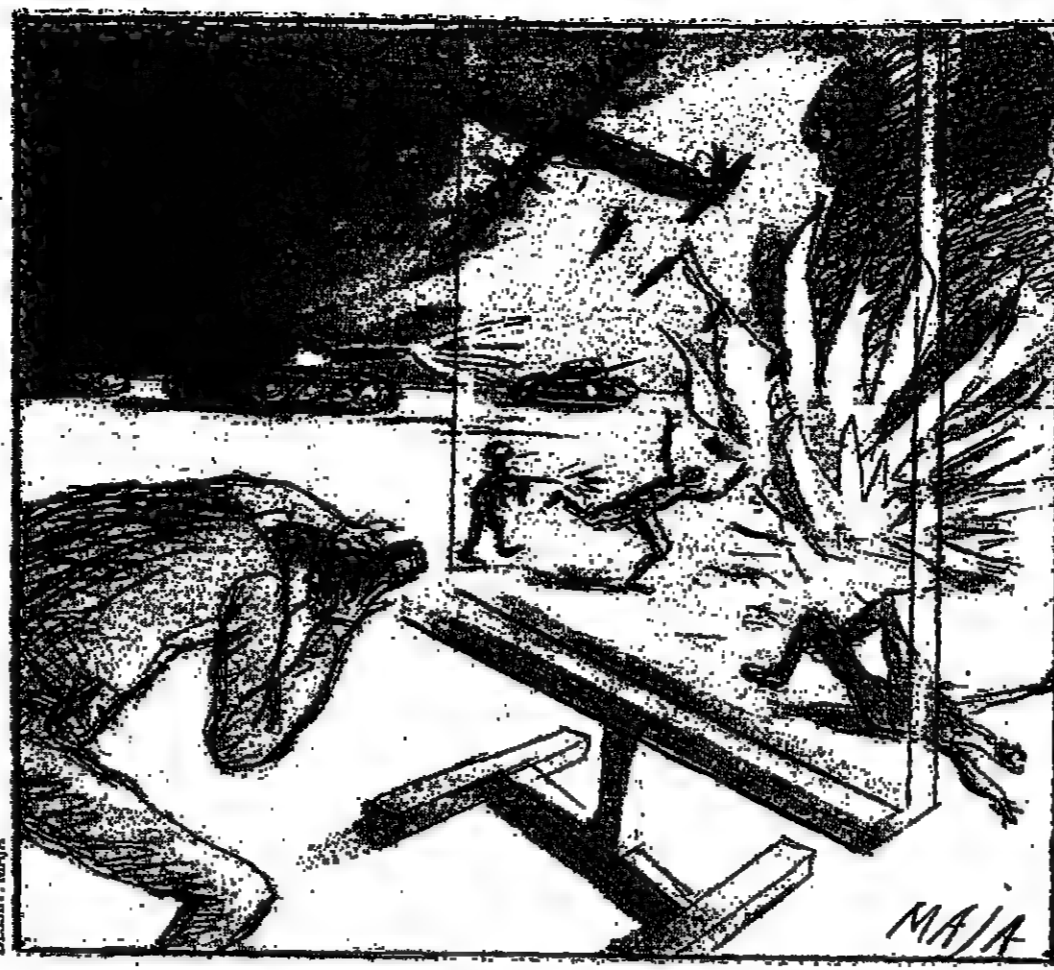
« C'est le photojournalisme que vous visez ? »

« Le photographe de presse veut, le plus souvent, montrer la souffrance d'une manière émouvante, qui alerte l'opinion. C'est une rhétorique qui peut soutenir et exalter le travail d'information si elle ne prétend pas le remplacer. La victimisation est la limite de tout travail de compassion car elle substitue la condition humaine aux circonstances, la fatalité aux causes historiques. La victime devient une figure de la misère universelle : abîmée, effondrée, ou digne, héroïque, transfigurée. Mais ces images contrastées ne disent rien des circonstances de la souffrance, de même qu'une vue des usines Knupp, remarquait Bertolt Brecht, ne dit rien du fonctionnement de cette entreprise. »

« Comment l'artiste peut-il mentir ? »

« Pour mentir, il faut d'abord percevoir. Pour informer, il faut d'abord se déplacer, regarder, écouter. L'art contemporain est hanté par ces verbes à l'infinitif qui désignent des activités plutôt que des actions accomplies. Voir, par exemple, n'est pas la vue comme marcher n'est pas un trajet, comme tracer n'est pas un dessin. Dans une médiocratie, on demande aux gens d'exprimer leur opinion, leur « point de vue ». Mais il faudrait qu'ils aient pris le temps de voir et qu'ils aient envie de s'interroger sur ce qu'ils voient. L'artiste britannique Jo Spence disait qu'elle utilisait des photos d'archives pour poser des questions plutôt que pour montrer des faits. L'obsession des faits peut être une manière de conjurer à bon compte l'abstraction de l'art, ou de mettre l'art au pas. »

« A la fin des années 20, Rodtchenko reprochait aux doctrinaires du naturalisme prolétarien de fétichiser les faits. Le fait n'est pas le sésame du documentaire qui ramènerait miraculeusement l'art dans la vie. Il faut admettre que l'art n'est pas la vie, qu'un portrait n'est pas un être humain, qu'un paysage peint n'est pas un territoire. Il ne s'agit pas de substituer l'information à l'art ou le documentaire à la fiction. Mais l'art du récit lui-même, qui semble le domaine idéal de la fiction, peut être une manière de voir. Je pense aux Croquis de voyage de Joseph Roth, qui relèvent, dès 1923, les signes du fascisme qui se met en place en Europe. Ces chroniques publiées dans la grande presse allemande de l'époque se situent entre journalisme et littérature, entre art et information. »



« On ne compte plus les artistes qui utilisent une esthétique du quotidien, le document photographique brut... »

« Je crois que nous avons besoin de définir une exigence documentaire dans l'information comme dans l'art qui puisse se démarquer nettement de cette norme naturaliste en vigueur dans l'essentiel de la production médiatique et artistique contemporaine. La voie est étroite. Mais nous ne pouvons pas accepter une dictature du quotidien qui pénètre progressivement tous les champs de la culture, en fondant sa

légitimité sur l'obligation morale de témoigner des drames humains provoqués par la crise. »

« Les avant-gardes historiques avaient voulu remettre l'art dans la vie, faire descendre la sculpture, de son piédestal, diffuser la peinture dans l'environnement en l'intégrant à l'architecture ; la compétence du design a même été définie comme un grand domaine continu, « de la cuillère à la ville ». Comme disait le dramaturge russe Vsevolod Meyerhold, au début du siècle, il s'agissait de « surmonter le quotidien dans le quotidien », sans faire appel à un

autre monde. Mais le résultat est bien différent depuis le triomphe de la culture pop et de l'industrie du divertissement. Il semble qu'il n'y ait plus d'échappatoire au quotidien puisque celui-ci est censé abriter les libertés essentielles du citoyen-consommateur. Le quotidien règne au nom de la société civile, comme un système de normes qui favorise des jeux d'identité. Il est auréolé de son triomphe sur les dictatures communistes et de sa résistance aux fondamentalistes de tous bords. »

« Que faire pour « être dans

le monde » tout en échappant à la « dictature du quotidien » ? »

« Il ne me paraît pas nécessaire d'en appeler de nouveau à l'autonomie irréductible de l'œuvre d'art : je n'y vois qu'une nostalgie d'une culture bourgeoise, éclairée et eurocentrique. A la fin des années 70, la notion d'« attitudes » avait remplacé l'idée d'œuvre dans le vocabulaire de l'art expérimental, mais on n'avait pas renoncé aux formes, on refusait seulement de les classer dans des catégories conventionnelles. Dans une période de recherches d'alternatives, on refusait l'intégration, on privilégiait les comportements qui n'étaient pas homologués. C'était évidemment un luxe de riches, qui savaient parfois entendre les pauvres. »

« Il faut bien reconnaître que le spectre du chômage est aujourd'hui une aubaine pour tous les idéologues du retour à l'ordre. Il est suspect d'accuser les années 70 d'avoir voulu liquider l'art. Il me paraît plus intéressant de continuer l'expérimentation, mais en sachant mieux distinguer les propositions artistiques, là où le militantisme conduisait souvent à la démagogie. En admettant que les différences dans le domaine de l'art jouent à deux niveaux, dans les procédures et dans les résultats ; qu'une procédure peut être passionnante et le résultat médiocre, tandis qu'une œuvre visuellement efficace peut rester lettre morte. Les procédures de collaboration, par exemple, ne sont pas une garantie de qualité mais elles sont encore trop rares et trop d'artistes préfèrent se tenir dans le silence de leur atelier. Au vu de quelques travaux pionniers comme celui de Marc Patout, on peut espérer qu'une nouvelle pensée du témoignage et du territoire va réactualiser les conventions du portrait et du paysage. »

« Sonhaitez-vous une politisation de l'art ? »

« On peut aussi parler plus simplement d'art civique. Un artiste politique veut participer à la transformation de la société, le plus souvent par une voie radicale et révolutionnaire. L'art civique s'inscrit directement dans le présent, il prend immédiatement position sans présupposer un projet à plus long terme. Cela constitue évidemment une limite et surtout le danger de réduire l'activité artistique à une fonction sociale. L'art crée des formes plus que des relations sociales. Il transmet des émotions plus que des préceptes moraux. Or les pouvoirs publics demandent de plus en plus aux artistes de « faire du social », de traiter dans l'imaginaire les problèmes qu'ils sont incapables de résoudre politiquement. L'artiste est invité à produire du bien social en se transformant en militant de l'intégration. On lui demande en somme d'être « raisonnable », comme on demande aux chômeurs d'être raisonnables. Mais ils ne doivent être raisonnables ni les uns ni les autres. »

Propos recueillis par Michel Guerrin

M. G.

Le conseiller de la dernière Documenta de Kassel

JEAN-FRANÇOIS CHEVRIER développe son travail au carrefour de l'art contemporain, de la politique, de l'information, de la photographie, du documentaire et de l'urbanisme. Ces notions sont au cœur de la création actuelle, comme l'a montré la dernière Documenta de Kassel (Allemagne), rendez-vous de l'art contemporain, dont il fut le conseiller. Son influence est également nette dans Politics-Poetics, le livre qui accompagnait cette manifestation.

Né en 1954 à Lyon, normalien et agrégé de lettres, Jean-François Chevrier a créé et animé, entre 1982 et 1985, Photographies (ministère de la culture), qui reste la meilleure revue scientifique jamais réalisée en France sur le sujet. Depuis 1988, il est professeur d'histoire de l'art contemporain à l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts de Paris, où il anime un séminaire autour de l'art et de la politique. Auteur d'un Proust et



JEAN-FRANÇOIS CHEVRIER

Evans et Dan Graham » (Rotterdam, New York, Marseille, 1989), Jean-François Chevrier a analysé les liens entre le document photographique et l'art, deux notions trop souvent opposées.

la photographie (Cahiers du cinéma, 1982), d'une biographie de l'historien d'art Jurgen Baltrusaitis (Flammarion, 1989) et de 1967, de l'objet d'art à la chose publique (Fondation Tapis de Barcelone), ce travailleur acharné a rédigé de nombreux essais sur Raoul Hausmann, Jeff Wall, Pistoletto, Dan Graham, John Coplans, etc., qui seront rassemblés aux éditions Jacqueline Chambon à la fin de l'année.

François Bayrou, président de Force démocrate, au « Grand Jury RTL-Le Monde-LCI »

« Les valeurs de l'opposition sont en contradiction avec celles de l'extrême droite »

« Philippe Séguin s'est déclaré prêt à exclure du RPR Jean-François Mancel si celui-ci se fait réélire président du conseil général de l'Oise avec les voix du Front national. Feriez-vous de même, à l'PUDF, pour Philippe Vasseur, qui envisage une alliance avec l'extrême droite au conseil régional Nord-Pas-de-Calais ? »

« Oui. Et je demande à Philippe Vasseur de cesser ce genre de déclarations. L'opposition est en reconstruction du point de vue de ses idées, mais, pour moi, la première des reconstructions, c'est celle qui doit se faire sur des valeurs morales. Nous avons une grave opposition avec le Front national, pas seulement sur la politique et sur les mesures à prendre, mais sur les valeurs morales, c'est-à-dire sur la conception de ce qu'on a de plus précieux : qu'est-ce qu'une société et quelle est la valeur de la personne humaine dans la société où l'on va vivre ? »

« Eh bien, si nous avions la faiblesse, pour quelques suffrages, de nous laisser aller à quelque

compromis ou compromission que ce soit, nous ruinerions la reconstruction morale de l'opposition ! Ce qui est en jeu, c'est beaucoup plus que les régions. C'est la crédibilité de ce que nous avons dit depuis des mois et des années sur le fond, j'allais dire sur l'âme de ce que nous croyons. Je serai sans faiblesse dans cette affaire. Philippe Vasseur, comme d'autres, compromet par ses déclarations le nécessaire climat de confiance morale qui doit préparer la reconstruction de l'opposition. »

« Une partie de votre électorat souhaite l'accord avec le Front national... »

« Dans les sondages, le nombre de ceux qui, dans notre électorat, sont opposés à un accord avec l'extrême droite est en constante augmentation. Ils sont, aujourd'hui, près de 70 %. Pourquoi ? Parce que nous avons tenu un langage de vérité, en parlant sur le fond, depuis des années. Le président de la République, les responsables de formations politiques ont dit que nos valeurs sont en contradiction - pas seulement

différentes : en contradiction - avec les valeurs qui sont annoncées par l'extrême droite. Tenons-nous en là ! »

« Les responsables nationaux tiennent en effet ce langage, mais la gauche entretient le soupçon qu'il sera contredit, localement, par des élus de second rang... »

« Naturellement, la gauche espère que nous apparaissons comme ambigus ou hésitants dans cette affaire. Il n'y a qu'une seule réponse : soyons intransigeants ! Après comme avant le 15 mars, il faut que tout le monde comprenne qu'il s'agit là d'un sujet d'intérêt général, primordial, et pas seulement de quelque avantage local. S'il apparaissait que nous sommes ambigus sur nos valeurs, alors, tout ce que nos relations sur la reconstruction n'aurait aucun sens. »

« Que répondez-vous à ceux qui peuvent trouver une certaine légitimité au principe de la « préférence nationale » ? »

« Tout discours politique fondé sur la recherche d'un bouc émis-

saire, tendant à expliquer que les problèmes de la France viennent des étrangers et qu'il suffirait de chasser ou d'écarter les étrangers en situation régulière, est non seulement une escroquerie, mais un manquement à ce que nous avons en commun de plus sacré. On a vu, dans le siècle, tant et tant de drames provoqués par une telle croyance qu'il me semble que nous devrions au moins être vaccinés ! »

« Bruno Mégret dit que « la préférence nationale, c'est le patriotisme d'aujourd'hui ». Cela relève exactement de ce dont je parle. Nous nous battons contre une immigration incontrôlée, parce que nous avons la lucidité et la responsabilité de dire : attention !, les décisions du gouvernement ne vont pas dans le sens du contrôle de l'immigration, mais facilitent cette immigration et vont créer un « appel d'air ». Disant cela, nous devons et nous pouvons dire, en même temps, qu'une politique de bouc émissaire est non seulement déshonorante, mais dramatique. »

« N'existe-t-il pas, à droite, un

parti virtuel, qui va peut-être s'affirmer à l'occasion de ces élections régionales : celui des partisans de l'alliance avec l'extrême droite ? »

« Si jamais on assistait à cette affirmation-là, alors, je craindrais le pire pour l'opposition. Il y a ceux qui font de la politique pour des places ou pour obtenir un mandat, et puis ceux qui font de la politique avec ce qu'ils ont de plus précieux. Je le dis gravement : un certain nombre d'entre nous ne pourront pas accepter ce « n'importe quoi ». Si jamais il y avait, à l'intérieur de l'opposition, ce genre de tentation, je suis sûr que des hommes comme Philippe Séguin, ou moi, ou François Léotard, ou d'autres, nous ne l'accepterions pas. »

« Comment se traduira ce refus ? »

« Nous prendrons les décisions, les sanctions nécessaires. Les valeurs morales sont plus importantes que les idées politiques. Pour fonder une action, la politique vient en second, la morale vient en premier, en tout cas à mes yeux. »

« Imaginer-vous qu'un jour un Front national « new look », dirigé par M. Mégret, par exemple, puisse devenir pour vous un interlocuteur acceptable ? »

« Tant que ce parti affirmera que les races ne sont pas égales, qu'il doit y avoir un traitement des hommes selon leur race ; tant que ce parti dira ce qu'il dit sur les étrangers ; tant qu'il usera d'intimidation et rabaissera le débat, il ne pourra pas être pour nous un interlocuteur. Pour qu'il le devienne, il faudrait une rupture. Or cette rupture ne se produira pas, pour une raison simple : la plupart des dirigeants du Front national se servent de ces sujets comme des « produits d'appel ». Ils cherchent à choquer, pour obtenir une publicité qui leur permette ensuite d'attirer les Français les plus fragiles. Juger sur les valeurs, sur les affirmations de fond, je serai intransigeant. »

Propos recueillis par Anita Hausser, Patrick Jarreau et Olivier Mazerolle

INDUSTRIE Les comptes 1997 de Thomson Multimédia - entérinés par son conseil d'administration, vendredi 6 mars - indiquent un redressement de l'entreprise publique.

● **MÊME** si le résultat net reste négatif, avec 2,78 milliards de francs de pertes, le résultat d'exploitation est redevenu positif, à 143 millions de francs. ● **CETTE** AMÉLIORATION

tient au programme de réduction des coûts. Mais TMM doit faire face aux baisses de prix auxquelles est confronté le secteur de l'électronique grand public. ● **LE NOUVEAU**

PDG, Thierry Breton, veut orienter la stratégie de TMM vers les métiers à haut potentiel de valeur ajoutée, comme les composants, la distribution et les services. Le groupe vise

un résultat net positif fin 1999, condition sine qua non pour obtenir le feu vert de la Commission européenne pour une recapitalisation de 11 milliards de francs.

En 1997, Thomson Multimédia a amorcé son redressement

L'entreprise publique affiche un résultat d'exploitation positif en 1997, grâce à une réduction des coûts. Mais le nouveau PDG, Thierry Breton, veut aller plus loin en orientant la stratégie de TMM vers des métiers à forte valeur ajoutée comme les composants, la distribution et les services

LE REDRESSEMENT du groupe français Thomson Multimédia (TMM), quatrième fabricant mondial d'équipements d'électronique de loisirs, est « bien parti », avait tenu à prévenir, dès le 4 mars, le secrétaire d'Etat à l'Industrie, Christian Plerret, devant l'Assemblée nationale. La veille, Thierry Breton, le PDG de TMM - l'entreprise est contrôlée à 100 % par l'Etat à travers Thomson SA - lui avait présenté en avant-première le bilan 1997.

Ce dernier, entériné vendredi 6 mars par le conseil d'administration de TMM et lundi après-midi par celui de Thomson SA - dont M. Breton est également président - témoigne que le groupe est à nouveau capable de vendre plus qu'il ne dépense. On est loin en tout cas de l'entreprise « qui ne vaut rien », telle que l'avait qualifié, en octobre 1996, Alain Juppé, alors premier ministre. Le résultat d'exploitation est redevenu positif à 143 millions de francs, en hausse de 425 millions sur 1996.

Le résultat net reste négatif : 2,78 milliards de francs de pertes. Les dettes ont encore pesé sur les comptes, générant 1,476 milliard de frais financiers. L'apport en capital de 11 milliards, versé par l'Etat fin novembre, n'a pas eu le temps de produire ses effets. Malgré tout, TMM a débuté 1998 avec 1 milliard en trésorerie.

M. Breton rappelle que, lorsqu'il est arrivé en mars 1997 - il a remplacé Alain Prestat, remercié par le gouvernement d'Alain Juppé -, le résultat opérationnel était « déficitaire de 714 millions au premier trimestre, notamment du fait de la chute des prix des décodeurs pour la télévision numérique (4,8 milliards de manque à gagner sur l'année) » et que la tendance était à « une perte opérationnelle de 1,3 milliard » sur l'exercice.

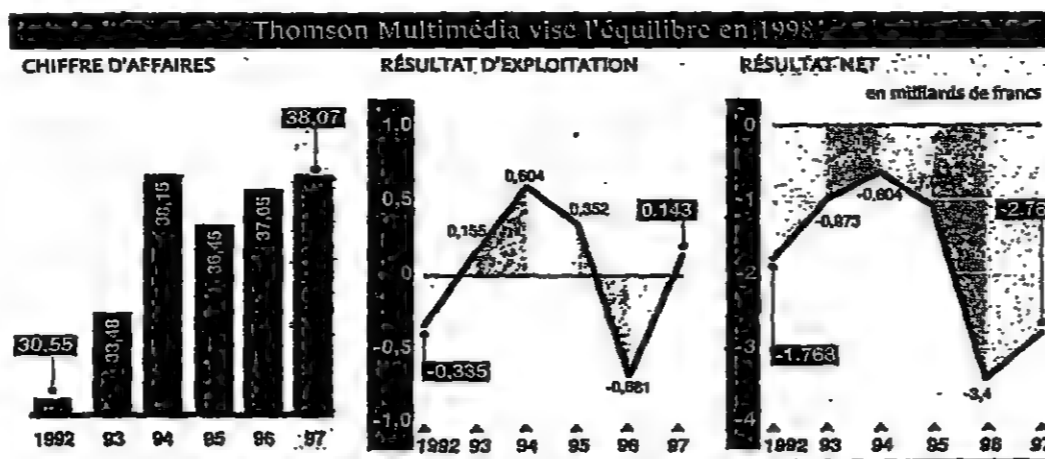
La remontée du compte d'exploitation tient au programme de réduction des coûts (baptisé Spring) lancé par M. Breton. « Nous avons économisé 1,4 milliard de francs, en coupant dans les frais de fonctionnement ou dans les achats - nous achetons pour 26 milliards par an », explique-t-il.

Le nouveau PDG de TMM a aussi remis à plat les structures. Le plan de fermeture d'usines (avec 6 000 suppressions nettes de postes en deux ans) annoncé fin 1996 par M. Prestat « a démarré à mon arrivée », souligne M. Breton, qui évoque « un impact nul » en 1997. « Il produira ses effets en 1998 », avec quelque 250 millions de francs d'économies.

Parallèlement, un programme **Les achats des Français ont cessé de reculer**

Depuis 1990, le marché des équipements d'électronique grand public en France s'affaiblissait chaque année en baisse. La hausse des quantités achetées ne compensait pas la chute des prix de vente. En 1997, malgré un recul des prix de 7,4 %, le marché s'est stabilisé à 38 milliards de francs, selon le Syndicat des industries de matériels audiovisuels électroniques (Simavelec).

Les Français ont plébiscité les nouveautés. Généralement des matériels de moyen et haut de gamme, tels les téléviseurs grand écran (format 16/9). Cette montée en puissance des grands écrans ainsi que la Coupe du monde de football conduiront à une hausse cette année de 2 % des achats de téléviseurs (premier poste de dépenses avec 11 milliards de francs), selon le cabinet d'études CER. A plus long terme, le Simavelec plaide pour une diffusion en numérique des réseaux terrestres de télévision, qui entraînerait des achats de décodeurs, puis de nouveaux téléviseurs.



baptisé SAFE a conduit, pour chaque grand métier, à créer des entités responsables de leurs coûts, avec des forces de recherche, de vente et d'après-vente propres.

« Au-delà, nous avons changé les méthodes de travail pour être plus réactifs », explique Franck Dangard, vice-président de TMM, qui a piloté le programme SAFE, pour lequel a été passée dans les comptes 1997 une provision de 1,4 milliard. « Nous avons adopté les méthodes de l'informatique, avec des flux tendus dans nos approvisionnements, ce qui a permis de ramener de quatre à un mois le temps entre une commande et la livraison, l'objectif étant de descendre à une semaine début 1999. »

Le groupe est à nouveau capable de vendre plus qu'il ne dépense. On est loin en tout cas de l'entreprise « qui ne vaut rien », telle que l'avait qualifiée, en 1996, Alain Juppé

« Cela a supposé de nouvelles relations avec fournisseurs et distributeurs », relève M. Breton, qui souligne que « cela est passé par l'intégration de notre système d'information aux leurs, ce qui a absorbé largement le 1,4 milliard de SAFE ».

Le groupe a aussi commencé à adapter ses stratégies commerciales et de marques en Europe. En matière de marques, tout l'effort publicitaire porte sur le seul nom de Thomson, pour lequel « la publicité a été multipliée par deux, l'idée étant de n'avoir à côté qu'une marque complémentaire par pays », explique M. Breton.

Reste maintenant à savoir combien de temps TMM pourra tenir son résultat d'exploitation, dans un secteur où les baisses de prix représentent « annuellement entre 1,5 et 2 milliards de francs de pertes de marges à compenser », comme l'indique M. Breton. Nommé en 1992, M. Prestat avait redressé rapidement les comptes. Après trois années bénéficiaires (1993 à 1995), le résultat opérationnel avait plongé dans le rouge.

TMM « doit orienter sa stratégie vers les métiers à haut potentiel de valeur ajoutée », considère M. Plerret. C'est l'objet du plan « TMM 2002 » de M. Breton, pour qui rester sur la fabrication et le montage de produits classiques « n'est pas viable, car cela ne nous laisse que 2 % de marge nette », la valeur ajoutée s'étant déplacée « en amont dans les composants et en aval dans la distribution et les services ».

TMM veut accroître son rôle

dans ces deux domaines. L'objectif étant d'aboutir, en 2002, à un tiers du chiffre d'affaires dans chacun d'eux, contre 16 % et 14 % actuellement. Dans les compo-

sants, il développera ses ventes en OEM (à d'autres acteurs du secteur). C'est ce qui a été fait en 1997 dans les tubes, où le groupe se revendique numéro un mondial

pour les grandes tailles (plus de 55 cm de diagonale). « Notre chiffre d'affaires a crû de 25 % », note M. Breton.

Dans les services, le PDG de TMM veut profiter de l'intégration dans les téléviseurs de nouvelles fonctionnalités, comme des guides de programmes, du courrier électronique, de la banque à domicile, etc. « Nous disposons d'une base installée (10 millions de téléviseurs par an, 20 % du marché aux Etats-Unis), qui doit être un levier auprès des opérateurs de ces services », explique M. Breton, l'objectif étant de « partager les revenus récurrents » qui seront générés par ces services.

TMM va aussi bénéficier de la réappropriation de la gestion de brevets, qui était restée dans le giron du groupe américain General Electric, après le rachat de sa filiale RCA en 1987. Ces brevets procureront « 800 millions à 1 mil-

liard de francs au niveau du résultat net » en 1999, selon M. Breton. Cet apport doit permettre à TMM d'afficher un résultat net positif fin 1999. C'est ce qui a été indiqué dans le plan de redressement soumis à la Commission européenne pour qu'elle donne son feu vert à la recapitalisation de 11 milliards. Mais M. Breton assure que son objectif est d'avoir un résultat net « positif en 1999, hors brevets ». Pour 1998, TMM peut espérer être proche de l'équilibre, « par en dessous ».

Quant à l'entrée d'un partenaire au capital, demandée par Bruxelles, elle n'est pas encore d'actualité. « Il est clair que l'on ne peut plus tout faire tout seul. Mais nous voulons aborder cette question en position de force, avec une entreprise pleinement redressée », affirme M. Breton.

Philippe Le Coeur



ESSENTIEL PAR NATURE.

HERMÈS
PARIS

HERMÈS 1998. ANNÉE DE L'ARBRE.

الجمهورية الجزائرية

السنة من الامتداد

La fusion entre Lockheed et Northrop est menacée

Les autorités américaines de la concurrence s'opposent au rapprochement des deux groupes d'aéronautique et de défense

LES GROUPES d'aéronautique et de défense Lockheed Martin et Northrop Grumman ont annoncé, lundi 9 mars, qu'ils avaient été informés de « l'opposition fondamentale des autorités de la justice » à leur projet de fusion. Les PDG des deux sociétés, Vance Coffman pour Lockheed et Kent Kresa pour Northrop, ont admis que « le gouvernement américain allait bloquer la transaction si une réponse n'était pas apportée aux inquiétudes des autorités anti-trust ».

Engagés dans une course au gigantisme, les industriels américains de la défense se sont livrés, depuis 1992, à une surenchère de fusions et d'acquisitions. Pour ne pas être en reste dans la dernière ligne droite, qui a vu le rapprochement de Boeing et McDonnell Douglas (48 milliards de dollars de chiffre d'affaires, soit 300 milliards de francs) et celui de Raytheon, Hughes et Texas Instrument (21 milliards de dollars), Lockheed a jeté, le 3 juillet, son dévolu sur Northrop, le fabricant

du bombardier B 2, du missile MX et de l'avion de surveillance Jstars (Le Monde du 5 juillet).

Fort de cette acquisition de 12 milliards de dollars, Lockheed Martin, le fabricant des avions de combat F-16 et F-22, de l'avion de transport militaire C130-J et des fusées Titan et Atlas, totaliserait 37 milliards de dollars de chiffre d'affaires et emploierait 230 000 personnes. Le nouveau groupe, numéro un dans dix-neuf secteurs militaires (détection électronique, armes sous-marines, contrôle aérien, radars au sol...), acquerrait une position de monopole dans les domaines des contre-mesures infrarouges et des radars anti-aériens.

M. Coffman et M. Kresa ont l'intention de plaider leur cause auprès du Pentagone, leur principal client. Ils ont affirmé, lundi, que le ministre de la défense américain bénéficierait de la plus grande partie « du milliard de dollars d'économies que générerait la fusion ».

Christophe Jakubyszyn

La crise financière s'aggrave en Indonésie à la veille de l'élection présidentielle

La roupie a plongé, lundi 9 mars, face au dollar

Le Fonds monétaire international (FMI) a décidé de différer le versement d'une tranche de 3 milliards de dollars (18,3 milliards de francs) en fa-

veur de Djakarta. Cette décision, qui a provoqué, lundi 9 mars, un plongeon de la roupie indonésienne face au dollar et qui sanctionne la

non-application des réformes pronées par le FMI, intervient à la veille de l'élection présidentielle.

A LA VEILLE de la réélection du président Suharto, prévue mardi 10 mars, la crise économique et financière s'est brusquement aggravée en Indonésie, avec la décision du Fonds monétaire international (FMI) de différer son aide en faveur de Djakarta. La roupie indonésienne s'inscrivait en chute libre, lundi 9 mars, perdant 20 % face au billet vert, à 12 500 roupies pour 1 dollar.

Le FMI a décidé de retarder l'examen de l'application du programme économique de l'Indonésie prévu pour le 15 mars, qui constituait une condition clé pour le déblocage d'une deuxième tranche de 3 milliards de dollars (18,3 milliards de francs) de l'aide à ce pays. Un porte-parole de l'institution a précisé que cet examen ne pourra avoir lieu avant avril, lorsque « les modifications requises dans les hypothèses macroéconomiques » pourront être « décidées en accord avec les responsables économiques du gouvernement devant être nommé ».

L'ambassadeur des Etats-Unis à Djakarta, Stapleton Roy, a pour sa part été rappelé en consultation à

Washington, a indiqué dimanche 8 mars un porte-parole de la Maison Blanche. La veille, le secrétaire d'Etat américain au Trésor avait estimé que « l'essentiel reste que l'Indonésie adopte et poursuive une politique de réformes ».

La décision du FMI, qui sanctionne la non-application par Djakarta des réformes structurelles préconisées, et notamment le projet monétaire du président Suharto visant à rétablir un lien fixe entre le dollar et la roupie, est intervenue malgré les mises en garde lancées, vendredi 6 mars, par le gouvernement indonésien.

Dans un communiqué, le ministre des finances, Mar'ie Muhammad, avait estimé que tout retard dans l'octroi de l'aide promise aurait « des conséquences négatives, non seulement pour l'Indonésie mais aussi pour toute l'Asie du Sud-Est ». Dimanche 8 mars, les cinq factions de l'Assemblée consultative du peuple, chargée de réélire le président, ont défilé au domicile du chef de l'Etat pour le prier d'accepter un septième mandat. La réponse positive de Suharto, qui aura soixante-dix-sept

ans en juin, s'est accompagnée d'une nouvelle réserve : les mesures préconisées par le FMI ne sont pas conformes à l'esprit de la Constitution de 1945, aurait déclaré le président selon Jusuf Syakir, chef de l'une de ces factions. L'article 33 de la charte, qui dit que l'économie doit être conduite selon les « principes familiaux », aurait été cité par Suharto.

DIFFICULTÉS PRATIQUES

Une autre source de tension avec les autorités monétaires internationales pourrait venir de la composition du gouvernement que Suharto formera avant la fin du mois. Les partisans du « nationalisme économique » devraient l'emporter sur les « technocrates », beaucoup plus proches du FMI. Pour occuper le ministère-clé des finances, on avance déjà le nom de Fuad Bawazir, haut fonctionnaire proche de Suharto et fidèle à B. J. Habibie, lequel doit être élu vice-président le 11 mars. Un autre membre du gouvernement pourrait être Aburizal Bakrie, chef du conglomérat Bakrie & Brothers et partisan déterminé d'une parité fixe de la roupie à laquelle le FMI s'oppose catégoriquement dans les circonstances actuelles.

En outre, l'application de mesures d'austérité préconisées par le Fonds monétaire se heurte à des difficultés pratiques croissantes. En période de crise aiguë, par quoi remplacer certains monopoles, en particulier commerciaux, dont le FMI réclame le démantèlement ? Compte tenu, notamment, des effets d'une forte

sécheresse et de l'effondrement de la roupie, comment financer d'indispensables importations de produits de base, sinon par des subventions de l'Etat et, donc, par des ponctions sur des réserves de devises étrangères qui continuent de fondre ? Même des membres de l'opposition se posent la question.

Le blocage pourrait se prolonger au-delà de la fin de la session de l'Assemblée consultative formée de mille délégués, dont plus de la moitié sont désignés par le pouvoir. Entre-temps, l'Indonésie semble menacée par le risque d'une hyperinflation : les prix à la consommation ont progressé de 12,76 % au cours du seul mois de février, le rythme le plus élevé depuis le milieu des années 60. Par ailleurs, la négociation cruciale portant sur la restructuration de la dette extérieure privée, évaluée à 74 milliards de dollars (451 milliards de francs), n'a pratiquement pas progressé. Enfin, si les échauffourées de février dans de petites villes de l'archipel ne se sont pas reproduites ces deux dernières semaines, une agitation jusqu'ici tolérée a pris le relais sur de nombreux campus universitaires. A Yogyakarta, Amien Rais, l'une des figures de proue de l'opposition, a déclaré à quelque trois mille étudiants que « la réforme économique sans réforme politique est un non-sens ». Ce point de vue ne risque guère d'être entendu, pour l'instant, à Djakarta.

Pierre-Antoine Delhommais et Jean-Claude Pomonti (à Bangkok)

La compagnie aérienne allemande Lufthansa créera 3 500 emplois en 1998

LUFTHANSA a l'intention de créer 3 500 nouveaux emplois cette année, dont 1 300 seront en contrat à durée déterminée de deux mois à trois ans. La compagnie aérienne allemande l'a annoncé à l'occasion du Salon international du tourisme de Berlin (ITB), qui a ouvert ses portes dimanche 8 mars.

Lufthansa transporte de plus en plus de passagers : en 1997, leur nombre s'est accru de 7,4 % à 44,45 millions. Depuis le début de l'année, la compagnie poursuit sur sa lancée. L'Europe et l'Amérique du Nord tirent ses ventes. La crise asiatique, qui a eu pour conséquence une baisse importante des ventes sur les lignes asiatiques, n'a eu qu'un faible impact sur Lufthansa. « Lufthansa réalise moins de 4 % de son chiffre d'affaires dans les régions d'Asie victimes de la crise monétaire », a indiqué, à Berlin, Stefan Fichler, directeur des ventes de la compagnie, « elle a maintenu son offre sur la région et annoncé des tarifs promotionnels sur plusieurs destinations afin d'attirer plus de touristes ».

Lufthansa entend bien gagner encore des parts de marché en Asie. La compagnie devait annoncer lundi 9 mars un accord de code sharing avec All Nippon Airways, qui permettra à chacun des deux partenaires de commercialiser des tickets à son nom sur une fréquence exploitée par l'autre. Lufthansa a développé le plus important réseau d'alliances aériennes avec ses partenaires United Airlines, Varig, SAS, Air Canada, Thai Airways et Singapore Airlines réunis sous le nom de Star Alliance. Une stratégie jusqu'ici rentable.

Selon l'hebdomadaire Der Spiegel paru lundi 9 mars, les bénéfices de la compagnie auraient atteint 1,3 milliard de marks (425 millions de francs) en 1997 contre 686 millions en 1996. Et ce, en grande partie grâce aux variations monétaires et au programme d'économies engagé en 1996 pour économiser 1,5 milliard de marks à l'horizon 2000. Les coûts de personnel ont diminué de 3,8 % en 1997.

Virginie Malinre

Le conflit social chez Wagons-Lits est en voie de règlement

LE CONFLIT qui oppose depuis le 25 février les salariés de Rail Restauration (Wagons-Lits, groupe Accor) et la direction de l'entreprise sur le maintien des avantages acquis est en voie de règlement (Le Monde daté 8-9 mars). Les négociations se sont poursuivies dimanche 8 mars. La direction des Wagons-Lits a indiqué qu'un accord « était en vue » avec l'intersyndicale CGT-CFDT-FO-CGC de Rail restauration (ex-Servair). Une dernière assemblée générale, lundi 9 mars dans l'après-midi, devait permettre de régler certains « points de détails », notamment le paiement des jours de grève.

Préavis de grève des pompiers d'Aéroports de Paris du 10 au 13 mars

LE TRAFIC aérien risque d'être perturbé du mardi 10 au vendredi 13 mars en raison du préavis de grève déposé par les syndicats des pompiers d'Aéroports de Paris. Le conflit porte sur les nouvelles classifications des pompiers que devrait entraîner, selon les syndicats, l'adaptation de leur fonction prévue par un arrêté ministériel de 1995 sur la prévention des incendies dans les lieux publics. La direction refuse cette revendication. Les négociations se poursuivaient lundi 9 mars, dans la matinée. En cas d'échec, environ 50 % seulement des vols pourraient être assurés. Renseignements au 08-36-68-15-15 (ADP) ou par Minitel 3615 Horav.

sement
FDG
l'opposition



Sandale en chère et senelle en hère.

Ces entreprises qui cherchent à se rendre maîtresses du temps

Management. Selon deux chercheurs américains, les firmes les plus efficaces sont celles qui ne se contentent pas de réagir rapidement aux évolutions de leur environnement mais programment de manière volontariste le rythme du changement qu'elles s'imposent

« TIME-PACING », c'est la nouvelle tendance de management stratégique. Derrière un concept difficile à traduire, une idée forte : pour survivre aux incessantes mutations de marchés chaotiques, garder le cap et maintenir leur avance, des entreprises, de façon volontariste, programment à intervalles réguliers les changements dans l'entreprise. Cette orchestration leur évite de subir les événements extérieurs : elles les intègrent et créent leur propre tempo : 3 M s'oblige, par exemple, à ce que 30 % de son chiffre d'affaires proviennent chaque année de nouveaux produits.

Kathleen M. Eisenhardt et Shona L. Brown, deux experts en stratégie, sont à l'origine de cette théorie. Elles publient en avril *Competing on the Edge* (aux éditions Harvard Business School Press), expliquant quelle doit être la stratégie d'une entreprise sur des marchés en forte mutation. Le premier extrait du livre, publié par la *Harvard Business Review* (HBR) de mars-avril 1998, expose cette approche nouvelle. Loin de ne convenir qu'à des marchés en forte mutation, cette stratégie est, selon elles, applicable dans de nombreux secteurs d'activité.

« Ces travaux nous interpellent et sonnent juste », estime Michael Dell, PDG de Dell Computer Corporation. L'homme est expert : en matière de croissance sur des marchés en mutation, son groupe, inexistant il y a quatorze ans, a connu une croissance de plus de

40 % par an pour se hisser à la troisième place mondiale, en 1997. « Pour la majorité des managers, ce sont les événements qui dictent les actions de l'entreprise, précisent les auteurs. Un nouveau produit est lancé quand il sort des laboratoires de recherche & développement. L'entrée sur un nouveau marché se fait pour contrer un concurrent, une nouvelle acquisition est réalisée car

Questions de mesures

Kathleen M. Eisenhardt et Shona L. Brown, auteurs de *Competing on the Edge* (Harvard Business School Press), suggèrent une série de questions pour identifier la façon dont le temps est pris en compte dans l'entreprise.

● **Mesure de la performance** : coûts et bénéfices sont communément mesurés. Qu'en est-il du temps passé, de la vitesse ou du rythme ? En recherche et développement, connaît-on le nombre de produits lancés par trimestre, le temps moyen entre conception et commercialisation d'un produit ?

la cible devient disponible. » Les managers ne dévient de cette politique que lorsque l'entreprise connaît des problèmes. Communément rencontrés sur les marchés considérés comme stables, les auteurs précisent que cette approche traditionnelle peut se révéler efficace. Elle n'en n'est pas moins unique-

ment réactive : la stratégie globale de l'entreprise est en dents de scie. M^{me} Eisenhardt et Brown leur opposent les entreprises qui se fixent a priori un calendrier : Netscape s'efforce d'introduire un nouveau produit tous les six mois. Intel crée tous les neuf mois de nouvelles capacités de production. Andy Grove, son président, précise : « Nous construisons des usines

● **Gestion des changements** : passage d'un programme de développement d'un produit à un autre, arrivée sur de nouveaux marchés, absorption d'une entreprise après acquisition : ces changements critiques sont-ils gérés par des processus formalisés ?

● **Rythmes de l'entreprise** : quels sont les propres rythmes de la société ? Sont-ils adaptés au secteur d'activité ou seulement l'héritage d'une tradition ? Existe-t-il des secteurs de l'entreprise qui n'ont pas de rythme précis de fonctionnement ?

deux ans avant d'en avoir besoin, avant d'avoir les produits, et même avant de savoir si le secteur va croître. » Ainsi, soulignent les auteurs, Intel dissuade ses rivaux d'entrer sur un marché et se donne les moyens de réagir rapidement à une forte hausse de la demande.

Les deux auteurs ont étudié en profondeur douze sociétés informatiques : six leaders, six autres présentant de bons résultats mais moins performantes. Conclusions : toutes les entreprises leaders se programment et se projettent dans le temps. Fortes de ces conclusions, elles ont étendu leurs investigations à une quarantaine d'autres groupes. Elles se sont alors rendues compte que cette approche n'existe pas uniquement dans l'informatique : Gillette (hygiène, grande consommation) ou Shiseido (cosmétique) adoptent des démarches similaires.

Première observation des auteurs : toutes ces entreprises savent

mieux orchestrer les changements et les périodes de transition. Gillette a instauré un processus de lancement de produit très élaboré : la société a lancé le rasoir Sensor uniquement quand la génération suivante, le rasoir Excel, était en développement. De la même façon, Excel n'a été lancé qu'à partir du moment où les produits suivants étaient en développement. Al Zeien, son président, explique : « Nous ne voulons pas réagir aux concurrents, nous voulons orchestrer et commander le secteur. » Cette programmation se retrouve dans les lancements internationaux : la société utilise systématiquement son produit phare, les rasoirs, pour s'implanter dans un nouveau pays. Elle met en place les structures de distribution - ce qui peut être assez coûteux - et prépare ainsi le marché pour introduire successivement l'ensemble de sa gamme.

« Grâce à cette approche, Gillette atteint logiquement son objectif de 40 % de vente réalisée sur des produits nouveaux, score remarquable dans son secteur d'activité. »

Deuxième observation : ces entreprises ont des rythmes de fonctionnement adaptés à leurs multiples environnements : elles ne s'enferment pas dans des cycles de planification annuels si ceux-ci ne correspondent pas à un intervalle de temps justifié pour l'entreprise.

« Cisco (réseaux télécoms), par exemple, a défini un rythme de sortie rapide des produits adaptés aux cycles de demande du marché, sa politique de développement produit poursuit un cycle différent, sa politique d'acquisition est encore sur un autre tempo », précise M^{me} Eisenhardt.

Cette politique présente un avantage majeur : les managers « ne voient pas arriver le changement comme une surprise désagréable ». Ils le programment et cela « a un impact psychologique considérable » : dans des environnements mouvants, ces objectifs concentrent les individus autour de buts communs et donnent aux personnes des points de repère dans des marchés chaotiques.

L. Be.

Un usage n'est pas un droit, il peut être dénoncé par l'employeur

Un arrêt de la Cour de cassation

QUELQUES chefs d'entreprise croyaient avoir trouvé le parade pour réduire le temps de travail hebdomadaire à 35 heures sans augmenter les coûts, tout en bénéficiant des primes prévues par le projet de loi Aubry : calculer le temps de travail effectif sur d'autres bases, par exemple, en réduisant certaines pauses ou en cessant de les rémunérer. Las ! le projet de loi Aubry précise que « l'ampleur de la réduction est appréciée à partir d'un mode constant de décompte des éléments de l'horaire effectif ».

Ce n'est pas pour autant que le régime des pauses et du temps de travail effectif soit intangible. Un arrêt de la Cour de cassation (SEIA c/Fontalbart et autres, 10 février 1998, n° 705) vient de le rappeler. Pour les salariés de la Société d'équipement pour l'industrie et l'agriculture (SEIA) travaillant dans des ateliers de rechapage de pneumatiques, un usage s'était instauré : les vingt minutes qu'ils consacraient chaque jour à la douche en fin de service en raison de leur activité salissante étaient incluses dans le temps de travail effectif. Mais, début 1993, la société propose aux salariés de signer un avenant à leur contrat de travail prévoyant de renoncer à cet avantage et de leur accorder, en contrepartie, une augmentation de leur salaire mensuel de 200 francs. Certains acceptent, d'autres refusent. Après information des représentants du personnel, la direction impose sa décision. Les récalcitrants refusent de se soumettre, reçoivent un avertissement, puis une mise à pied et saisissent les prud'hommes pour demander l'annulation des sanctions.

La cour d'appel de Rouen (Puy-de-Dôme) leur a donné raison, estimant qu'« en prévoyant, par avenant au contrat individuel de travail, que l'exclusion du temps de douche du temps de travail serait compensée par une contrepartie fi-

nancière, l'employeur a nécessairement admis que cet usage s'était incorporé audit contrat et donc que les salariés étaient titulaires de droits acquis intégrés à leur statut contractuel ». La Cour de cassation vient de casser cet arrêt et de donner tort aux salariés. Pour elle, « l'avantage litigieux qui résultait d'un simple usage n'était pas incorporé au contrat de travail, et d'autre part l'employeur auquel il ne pouvait être reproché d'avoir, au préalable, recherché un accord avec les intéressés, avait le droit de mettre fin à l'usage en le dénonçant régulièrement ».

Cet arrêt confirme une jurisprudence de la Cour de cassation : un usage ne s'intègre pas dans le contrat de travail. L'employeur, pour peu qu'il y mette les formes, peut le dénoncer unilatéralement. En revanche, si le contrat de travail des salariés de la SEIA avait prévu les vingt minutes de douche, les salariés auraient été fondés à refuser la modification unilatérale par l'employeur d'un élément essentiel de leur contrat de travail.

Selon une jurisprudence identique, la Cour de cassation avait affirmé qu'un employeur pouvait supprimer une prime de treizième mois lorsqu'elle ne résulte que d'un usage (*Le Monde* du 3 mars 1996). En revanche, si elle est intégrée dans le contrat de travail, sa remise en question est beaucoup plus délicate.

C'est une des difficultés que risque de rencontrer le passage aux 35 heures. Un salarié pourra refuser de perdre une partie, même modique, de son salaire, en échange d'une réduction, même considérable, du temps de travail. La Cour de cassation l'a rappelé dans l'arrêt Steria Informatique (28 janvier 1998) : « Le mode de rémunération d'un salarié constitue un élément du contrat de travail qui ne peut être modifié sans son accord, peu importe que l'employeur prétende que le nouveau mode est plus avantageux. »

Frédéric Lemaître

TROIS QUESTIONS A...

KATHLEEN EISENHARDT et SHONA BROWN

1 M^{me} Eisenhardt, professeur de stratégie et d'organisation à l'université Stanford (Californie), et M^{me} Brown, consultante dans le cabinet de conseil en stratégie McKinsey, vos travaux tournent autour de la notion de temps et de rapidité dans l'entreprise. Pourquoi ?

Les managers que nous côtoyons n'arrivent pas de parler du temps, de la rapidité. Autour d'eux, le monde bouge. Ils ont compris comment réduire les coûts et devenir plus compétitifs dans l'offre-produit. Mais nous avons constaté qu'ils ne savent pas comment devenir plus rapides, plus réactifs face à ces mutations.

2 Votre article va au-delà du concept de rapidité. Vous parlez de « time pacing » en affirmant que l'entreprise ne doit pas forcément être plus rapide, mais qu'elle doit se programmer dans le temps. Il y a dix ans, les entreprises ne parlaient pas du temps. Elles se sont progressivement demandées comment être plus rapides. Maintenant les plus avancées cherchent, en effet, à installer des objectifs de temps et insuffler un rythme à

l'entreprise. Leur finalité est de mettre en place une structure qui soit capable de changer rapidement. Une même entreprise peut avoir différents rythmes : un pour lancer ses produits, un pour mener une politique d'acquisition... En cela, le time pacing diffère de la rapidité : pour certaines entreprises, cela peut signifier ralentir une cadence trop rapide. Dans des environnements qui évoluent sans cesse, des entreprises ont tendance à suivre sans rationalité tous les signaux émis par l'environnement.

3 Comment les entreprises que vous avez étudiées ont-elles mis en place ce système ? Nous avons identifié deux types d'entreprises. Celles pour lesquelles les dirigeants sont les créateurs du système. C'est, par exemple, le cas d'Intel ou 3 M. Pour d'autres, c'est l'émergence de savoir-faire dispersés dans différents départements qui a créé cette approche. Malgré ces différences, toutes ces entreprises présentent un point commun : les employés s'impliquent et travaillent sûrement davantage, mais ils ne connaissent pas la stress lié à l'impression que l'entreprise a un train de retard par rapport à ses concurrents.

Propos recueillis par Laure Belot

Le retard technologique de l'Europe est surtout affaire de psychologie

COMMENT l'Europe peut-elle rattraper son retard en matière de haute technologie ? Cette question était au centre de la conférence internationale sur les industries de l'information, organisée les 6 et 7 mars à Lyon par l'Institut Aspen France, que préside Raymond Barre.

L'écart entre le Vieux Continent et les Etats-Unis n'a cessé de croître, a souligné Peter Krajič, directeur général de McKinsey France. En 1991, cinq sociétés européennes figuraient parmi les vingt-cinq sociétés mondiales d'informatique ; en 1996, une seule, l'allemande Siemens-Nixdorf, classée à la onzième place alors qu'elle occupait la septième en 1991.

L'Europe n'est pas mieux placée en tant que consommatrice. Alors qu'elle représente 31 % du produit national brut mondial, elle n'absorbe que 27 % des produits et services high-tech. A l'inverse, les Etats-Unis, dont la part du PNB mondial est de 28 %, utilisent 44 % de la production de hautes technologies. Pour M. Krajič, la réussite américaine est due à quatre facteurs. Elle est le fait d'entreprises qui, comme Compaq et Cisco, démarraient à peine il y a dix ans. Elle a été démultipliée par la volonté des entreprises de high-tech de se développer dans le monde entier. De plus, celles-ci travaillent avec des clients qui, eux-mêmes, ont le souci d'être à la pointe du progrès. Enfin, les

Etats-Unis ne perçoivent pas l'émergence des nouvelles technologies comme un risque et n'ont donc pas entravé leur développement. PDG d'IBM-Italie, Lucio Stanca a confirmé cette analyse, soulignant : « C'est dans les années 90 que nous avons décroché des Etats-Unis par peur de voir les nouvelles technologies détruire de l'emploi. » Mais, les changements technologiques se produisant désormais à un rythme accéléré, « des millions d'emplois ont quand même été détruits », sans que d'autres prennent le relais.

Pierre Rodocanachi, directeur général de Booz Allen and Hamilton, a rappelé que la moitié des trois millions de nouveaux emplois nets créés chaque année depuis cinq ans aux Etats-Unis sont des emplois qualifiés ou hautement qualifiés. Mais 60 % d'entre eux proviennent d'entreprises de moins de cinq cents salariés.

LE RÔLE PÉDAGOGIQUE DE L'ÉTAT Les compétences ne manquent pourtant pas en Europe. « Le problème, ce n'est pas la high-tech, c'est l'esprit d'entreprise », a estimé Ester Dyson, présidente d'Edventures Holdings et figure réputée des milieux de la haute technologie américaine. Car tout dépend de la manière dont on emploie ces compétences. « Au lieu de se demander combien de Nobel on a formés, on devrait s'interroger sur la capitalisation boursière des entreprises créées par nos anciens élèves », considère Hermann Hauser, professeur à l'université de Cambridge. Tout est affaire de men-

talité. De ce point de vue, la marge de manœuvre des gouvernements européens pour encourager les nouvelles technologies paraît limitée. Pour Francis Lorentz, ancien président de Bull et chargé de mission pour le commerce électronique auprès du gouvernement français, qui animait les débats, le rôle de l'Etat consiste surtout à fournir un cadre réglementaire adéquat et à assumer une fonction pédagogique.

Seul espoir pour l'Europe : le développement à grande vitesse d'Internet pourrait être l'occasion de revenir sur la scène mondiale. Mais « Internet n'est pas un média neutre », a averti Jean-Michel Billault, responsable de la veille technologique au sein du groupe Paribas. En supprimant les intermédiaires, il donne un avantage de prix aux nouveaux intervenants. Cela va bouleverser l'économie. » Philippe Coste, conseiller commercial à l'ambassade de France aux Etats-Unis, a toutefois apporté un bémol : « Le modèle fourni par les entreprises de l'Internet n'est pas créateur de profits pour l'Etat, à moins qu'il ne soit soutenu. Une société comme Yahoo représente 3 milliards de dollars (environ 18 milliards de francs) de capitalisation boursière, mais seulement 60 millions de dollars de chiffre d'affaires et 2,2 millions de bénéfices. Tout est encore à inventer. »

Les entreprises européennes devront donc faire preuve d'imagination et de flexibilité, au risque de rater un tournant majeur : celui de la société postindustrielle.

Anne-Marie Rocco

Comment déclarer vos revenus et calculer vos impôts

16 pages pratiques dans *Le Monde* mardi 10 mars daté 11 mars

Tout savoir sur ceux qui préparent le passage à l'Euro

Le Guide de l'Euro

Organigrammes, biographies et photos 690 1rs 50

Editions Jean-François Doumic Tél. 01 42 46 58 10

L'AVENIR DES RÉGIONS

PICARDIE

Retenir les habitants

A lire demain dans *Le Monde*

ERRATUM

United Colors of Benetton adresse toutes ses excuses au Professeur Naomi Chazan pour les erreurs publiées à la page 45 du catalogue Printemps-Été 1998, distribué avec *Le Monde* aujourd'hui, et pour les dommages que cela pourrait occasionner.

Le texte aurait dû mentionner : « Naomi Chazan 51 ans, Israélienne. Membre du Knesset-Meretz et Vice-président du Knesset. »

البيان

سكنا من الامارات

COMMUNICATION

LE MONDE / MARDI 10 MARS 1998

La Générale des eaux officialise l'absorption d'Havas

La mainmise par le groupe de communication sur son actionnaire principal devrait se traduire par le départ de son PDG, Pierre Dauzier, et par sa réorganisation en trois pôles - image, téléphone, édition -, afin de faciliter la « convergence » entre télécommunications et audiovisuel

PIERRE DAUZIER avait fait sienne l'expression d'un de ses amis, le romancier Pascal Jardin, selon qui « la vie était un voyage en première classe ». Lundi 9 mars, le PDG du groupe Havas risque pourtant de rester à quai, alors qu'il avait été confirmé dans ses fonctions en 1994 pour six ans. C'est même l'une des rares certitudes qui ont cours dans le microcosme médiatique et qui devaient filtrer des conseils d'administration d'Havas et de la Compagnie générale des eaux, réunis finalement, avant l'ouverture de la Bourse.

Ces réunions devaient officialiser le « projet de rapprochement » entre les deux sociétés et en arrêter les modalités - probablement une offre publique d'échange (OPE), proposant une paire de deux actions Havas pour une action Générale des eaux. Pierre Dauzier pourrait bien alors avoir présidé son dernier conseil d'administration d'Havas, signant *ipso facto* la fin, en tant qu'entité, d'un groupe né en 1832 sous la forme d'agence d'informations et devenu dans les années 80 numéro cinq mondial de la communication. Dans l'après-midi, Jean-Marie Messier, PDG de la Générale, devait lever le voile sur l'absorption d'Havas, et sa réorganisation en trois pôles - image-audiovisuel, édition-presses,

télécommunications -, confiés respectivement à Pierre Lescure (PDG de Canal Plus), Eric Llooy (directeur général d'Havas et surtout conseiller personnel de Jean-Marie Messier) et Philippe Gemond (directeur général de Cégétel).

Le début de l'opération date du 6 février 1997, quand la Compagnie générale des eaux devient le premier actionnaire d'Havas, passant de 2,7 % à 30 %. Le patron de la CGE nourrit le projet de constituer un grand groupe capable de combattre avec ses rivaux européens et américains, fondé sur la convergence entre télévision (Canal Plus) téléphone (Cégétel, SFR), multimédia (Havas Interactive).

COULEUVRES

Depuis un an, M. Messier a dicté sa stratégie, truffée de conseils d'administration d'Havas de proches et placés ses hommes à des postes-clés, comme Eric Llooy, devenu directeur général d'Havas en juin 1997. Même si, officiellement, Havas et Pierre Dauzier restent maîtres chez eux, ce dernier a dû avaler des couleuvres. Entré dans le groupe Havas en 1963, devenu PDG en 1986 à la faveur de la première cohabitation, il aura pourtant établi un record en se maintenant douze ans à la tête de l'entreprise, traversant trois septen-

nats. En première ligne d'un groupe aux liens incestueux avec le monde politique, cet ami personnel de Jacques Chirac sera parvenu à composer avec les gouvernements de gauche. Il a aussi réussi à diriger un conseil d'administration ingouvernable, longtemps composé des grands squalides des affaires et de la politique. Pierre Dauzier peut enfin se vanter de l'accroissement du chiffre d'affaires (13,7 milliards de francs en 1987, 51,5 en 1997) et des bénéfices de son groupe.

Mais cela ne suffit pas à lui accorder l'adoubement de ses pairs. « Ses prédécesseurs à la tête d'Havas ont tous eu une vision stratégique. Claude Douce a amené la publicité, André Rousselet l'audiovisuel. Et lui ? ». Interrogé cruellement un proche. La formule de « brillant tacticien, piètre stratège », rituellement accolée à cet amateur de littérature et de rugby, traduit les critiques qui lui sont adressées et qui ne sont pas nécessairement pertinentes. Chez Havas, dont les cadres doivent être réunis à son invitation, mardi 10 mars, l'atmosphère est sensible. « La culture d'entreprise est très forte, dit l'un d'eux. Or on a l'impression d'assister à la fin d'un empire et, depuis quelques mois, à son dépeçage. » Certains craignent même que l'OPE-fusion ne précipite la disparition de la marque

Havas, évoquée dans l'état-major de la Générale des eaux.

De la tentative d'acquisition de TF1, avec Hachette, en 1986, au rachat avorté de Pathé, en 1989 ; du rachat de l'OPA sur Hachette en 1992 à l'échec du mariage entre Canal Plus et la CLT en 1995, sans oublier l'accord, naufragé ensuite, sur la télévision numérique en Allemagne : telle est, aujourd'hui, la liste des reproches faits à Pierre Dauzier. A peine le rachat des titres de la Générale occidentale (L'Express, Le Point, Courrier International) échappe-t-il à la critique. Même l'échec du rachat du pôle Rhône-Alpes du groupe Hessant (Le Progrès, Le Dauphiné libéré), qui eût pu représenter un axe stratégique, et qui a échoué sur une mésaventure de chiffres avec Robert

Hessant, sont à son égard comme une critique.

A ces tergiversations, les ennemis de Pierre Dauzier ajoutent ses volte-face personnelles. Pierre Dauzier, témoin et acteur des moeurs du monde des affaires et de la politique et assez distant pour avoir compris que l'amitié et la solidarité véritables sont ailleurs, était-il dupe de sa faiblesse stratégique ? Fin 1995, il évoquait déjà dans *Le Point* la nécessité de « préparer l'avenir d'Havas en s'appuyant sur des groupes industriels forts », et avant le renforcement de la CGE dans Havas, reconnaissait la nécessité d'en « clarifier la lisibilité » (*Le Monde* du 3 février 1997). Il en avait tiré toutes les conséquences en faisant entrer Jean-Marie Messier et pensait avoir, vis-à-vis d'Havas, fait

son devoir en lui donnant un actionnaire industriel. En fait, il devait assister, impuissant, au « dépeçage ».

Depuis, Pierre Dauzier a accepté, la mort dans l'âme mais sans en laisser rien paraître, les diktats de la CGE. Elle s'est d'abord attaquée aux métiers traditionnels du groupe (publicité, presse), avec fusion forcée d'Havas et de CEP, la vente du *Point*, la cession d'IP et de régies, le projet de vente de la filiale voyages et le mariage de raison d'Havas Advertising à un groupe anglo-saxon, le retrait des régies de presse régionale, etc. De quoi dégager six milliards de francs, fort utiles à une CGE endettée de 27,5 milliards de francs et qui doit investir dans le téléphone et le multimédia.

Plusieurs schémas, qui permettraient de prévenir les critiques du gouvernement ou du PS en plaçant dans une holding « communication » les activités *ad hoc* de la CGE, tout en mettant la main sur Canal Plus, sont envisagés. La route est libre pour d'autres opérations (avec la CLT-UFA en ligne de mire), le projet de loi du gouvernement sur la concentration ne représentant qu'un rempart de façade. Quant à Pierre Dauzier, il a négocié financièrement son départ depuis Noël.

Yves-Marie Labé

Très fortes pertes pour Canal Plus en 1997

Après avoir espéré équilibrer ses comptes, Canal Plus a annoncé, lundi 9 mars, un résultat net provisoire part du groupe négatif de 611 millions de francs en 1997 (hors éléments exceptionnels), contre un bénéfice net de 741 millions de francs l'année précédente. Pour Laurent Perpère, directeur général des finances de Canal Plus, « ce n'est pas une catastrophe, car le groupe a changé son périmètre d'activités, s'est engagé dans le numérique et doit faire face à un environnement très concurrentiel ». Toutefois, grâce à la vente de sa participation dans Premiere, Canal Plus présente un résultat net consolidé provisoire de 1,5 milliard de francs en 1997. « Le plus beau résultat jamais fait par Canal Plus », signale Laurent Perpère.

Le Syndicat du livre-CGT veut jouer un rôle dans les nouvelles technologies

STRASBOURG

de notre envoyé spécial
Jadis tout-puissant, le Syndicat du livre-CGT a entrepris une difficile démarche d'ouverture pour regagner le terrain perdu au fur à mesure des modernisations technologiques : vers les autres catégories, les autres syndicats et surtout les non-syndiqués. Le bilan est sévère : 75 000 adhérents dans les années 70, à peine plus de 25 000 aujourd'hui, alors que l'ensemble de la filière graphique compte 200 000 salariés.

« Nous n'avons pas encore réussi à inverser des tendances problématiques pour le syndicalisme et le nôtre plus particulièrement », a reconnu Michel Muller, le secrétaire général de la Fédération des travailleurs des industries du livre, du papier et de la communication (Filpac-CGT), en ouvrant le quatrième congrès de son organisation, dimanche 8 mars à Strasbourg. « La désyndicalisation se poursuit avec même parfois des reculs dans la participation aux élections, des tentations de division », a-t-il ajouté, faisant référence au conflit qui oppose les rotativistes, des agents des messageries et les correcteurs, à la fédération et au Livre parisien.

Après d'âpres négociations, les rotativistes ont envoyé deux représentants au Congrès, dans le cadre du Syndicat général du livre et de

la communication écrite (SGLCE). L'un d'eux a créé un incident, dimanche, en dénonçant, en vain, un vice de procédure. « Cette image d'un syndicalisme faible qui, en plus, ne cesse de se diviser et de s'affaiblir à chaque fois, n'est pas de nature à favoriser l'adhésion des salariés », a constaté Michel Muller. « La règle générale est d'appliquer une décision, même si elle ne correspond pas tout à fait à sa propre conception, a-t-il ajouté, il n'est pas possible qu'en cas de désaccord dans un syndicat la minorité s'en aille, pour créer sa propre structure, fût-elle dans le CGT. » Michel Muller a annoncé que, quatorze ans après leur scission, les deux syndicats du Nord (Métropole et autonome) sont en train de se réconcilier.

PERSPECTIVES POSITIVES

Rotativistes et correcteurs défendent un syndicalisme de métier et reprochent à la fédération une attitude trop timorée dans les conflits de l'été 1997, aux Nouvelles Messageries de la presse parisienne (NMPP) et au Midi libre. La Fédération appelle au contraire à une unité qui dépasse « métiers, professions, catégories, corporatismes ». « La numérisation bouleverse profondément le processus de travail, les qualifications, les rapports entre les salariés, a expliqué le secrétaire général. Même l'impression va connaître, connaît déjà, un bouleverse-

ment de ce type. » Selon Michel Muller, ces changements, « parfois traumatisants, ouvrent également des perspectives qui peuvent être positives ». Le Syndicat du livre souhaite prendre sa place dans les nouveaux médias, à condition cependant de créer de « nouvelles solidarités à tisser entre typographes, photogreveurs, journalistes, cartographes, mais également cadres et employés, correcteurs ». La Fédération propose ainsi que le Syndicat national des journalistes-CGT siège au bureau fédéral, à titre consultatif.

Autre problème pour le Syndicat du livre : « La catégorie des ouvriers recule et nous mesurons une progression tout aussi constante des ingénieurs, cadres techniciens et employés (...). Or notre chiffre de syndicalisation est le suivant : les ouvriers représentent 84 %, les ingénieurs, cadres, techniciens 9 %, les employés 8 % ».

« Nous ne pouvons rester en l'état, a conclu Michel Muller. Nous sommes arrivés à des échéances que nous devons tenir. Reculer devant les difficultés signifie reporter dans un temps indéfini des décisions que nous devons prendre de toute manière : nous sommes aujourd'hui en mesure de le faire d'une manière réfléchie. Il y a urgence, l'état de notre organisation en est le reflet. »

Alain Salles

La chaîne Spectacle est menacée

LA DISPARITION de La Cinq, en avril 1992, avait provoqué un traumatisme parmi les chaînes hertziennes et les téléspectateurs. Pour la première fois, une télévision pouvait naître, puis mourir. Encore épargnés par ce phénomène, le câble et le satellite pourraient publier leur premier avis de décès avec l'arrêt de la chaîne Spectacle, diffusée au sein du bouquet CanalSatellite.

Après un premier exercice décevant en 1997, Spectacle, créée par Tim Newman, a été mise en demeure par Canal Plus, son actionnaire à 100 %, de redresser ses comptes et de trouver des partenaires financiers avant le 31 mars. Une nouvelle grille a été inaugurée le 19 janvier avec l'objectif d'imposer la chaîne comme « une véritable télévision culturelle à l'image de Canal Plus ». Plusieurs grands groupes ont étudié le dossier de la chaîne. Tour à tour, Pathé, les britanniques Emap et Thorn-Emi, les américains Time Warner et E. Entertainment ont encore le groupe Lagardère se sont manifestés.

Tous intéressés par la plate-forme interactive développée par Spectacle. « Des discussions sont en cours », reconnaît Bruno Delecour, directeur général chargé du marketing de Canal Plus et patron de CanalSatellite. Toutefois, les négociations auraient buté sur le même écueil : la rétribution de Spectacle par CanalSatellite.

Depuis son lancement, la chaîne, créée à l'initiative de Canal Plus, est diffusée gratuitement au sein du service de base du bouquet. Pour l'instant, la direction de CanalSatellite se refusait à lui accorder une rétribution, même minimale, alors que d'autres, telles Comédie ou Demain 1, lancées après Spectacle, percevaient respectivement 3,5 francs et 1,5 franc par mois et par abonné. Selon Bruno Delecour, l'arrêt de Spectacle n'est « pas prévu ». Toutefois, CanalSatellite planche sur la mise en oeuvre d'une galerie marchande qui pourrait, dès l'été, prendre la place de la chaîne.

Guy Duthel

spécial élections

Alternance et cohabitation sous la V^e République

Jean Massot
Préface de Georges Vedel
Collection Les études de La Documentation française
350 pages, 80 F

Institutions et vie politique

Édition mise à jour 1997
Collection Les notices
130 pages, 95 F

La France aux urnes

Quinquante ans d'histoire électorale
Édition 1998
Pierre Brachon
Collection Les études de La Documentation française
224 pages, 80 F

Les grands textes de la pratique constitutionnelle de la V^e République

Édition à jour au 15 février 1998
Textes rassemblés par Didier Maus
Collection Retour aux textes
164 pages, 95 F

La documentation Française

29-31, quai Voltaire 75344 Paris Cedex 07
Tel. 01 40 15 70 00 - Télécopie 01 40 15 72 30
3616 ou 3616 la doc (1,28 F/mn)
http://www.ladocfrancaise.gouv.fr

AGENDA

- MARDI 10 MARS**
- France : Conseil économique franco-allemand à Tours et publication de l'enquête mensuelle de conjoncture de l'Insee.
 - Italie : balance commerciale hors Union européenne en janvier et avec les autres pays de l'Union européenne en décembre.
 - Coface : résultats 1997.
- MERCREDI 11 MARS**
- Sociétés générale : résultats 1997.
 - Finatils-Printemps-Redoute : résultats annuels.
 - SRS-IBS : résultats annuels.
 - BAT Industries : résultats annuels.
- JEUDI 12 MARS**
- Etats-Unis : ventes de détail en février (consensus : + 0,5 %).
 - COB : présentation du rapport sur l'information des actionnaires salariés.
 - Lafarge : résultats 1997.
 - Renault : résultats annuels.
 - Hoechst : résultats annuels.
 - Legal and General : résultats annuels.
 - United Biscuits : résultats annuels.
 - Union minière : résultats annuels.
- VENDREDI 13 MARS**
- France : indice provisoire des prix à la consommation en février (consensus : + 0,4 %) et balance des paiements de décembre (consensus : excédent de 17 milliards de francs).
 - Etats-Unis : indice des prix à la production en février (consensus : - 0,2 %) et stocks des entreprises (consensus : + 0,3 %).
 - Japon : produit national brut au quatrième trimestre de l'année 1997 (consensus : + 0,1 %).
 - Banque européenne d'investissement : présentation de l'exercice 1997 et perspectives 1998.
 - Heineken : résultats 1997.
 - Elsevier : résultats annuels.
 - Gevaert : résultats annuels.
 - Zurich : résultats annuels.
 - Swiss Life : résultats annuels.
- LUNDI 16 MARS**
- Crédit mutuel : présentation du projet de rapprochement avec le CIC.

INDUSTRIE

LOCKHEED MARTIN/NORTHROP GRUMMAN : les deux groupes américains d'aéronautique et de défense ont annoncé, lundi 9 mars, que le département américain de la Justice était « fondamentalement opposé » à leur projet de fusion (lire p. 17).

ASTRA : le pharmacien suédois Astra est ouvert à l'idée d'une fusion avec un autre groupe, bien qu'aucun projet concret ne soit à l'ordre du jour », a déclaré, vendredi 6 mars, son président, Haakan Mogren, dans un entretien au quotidien financier suédois *Dagens Industri*.

THOMSON MULTIMEDIA : le groupe français a annoncé, pour 1997, un résultat d'exploitation redevenu positif, à 143 millions de francs, tandis que le résultat net reste en perte de 2,78 milliards de francs (lire p. 16).

FINANCE

ALLIANZ/DRESNER BANK : la compagnie d'assurances allemande et sa filiale bancaire poursuivent leurs négociations pour fusionner leurs activités de gestion d'actifs, a indiqué un membre du directoire de la Dresner, Bernhard Walter, dans une interview au quotidien allemand *Die Welt* du 9 mars.

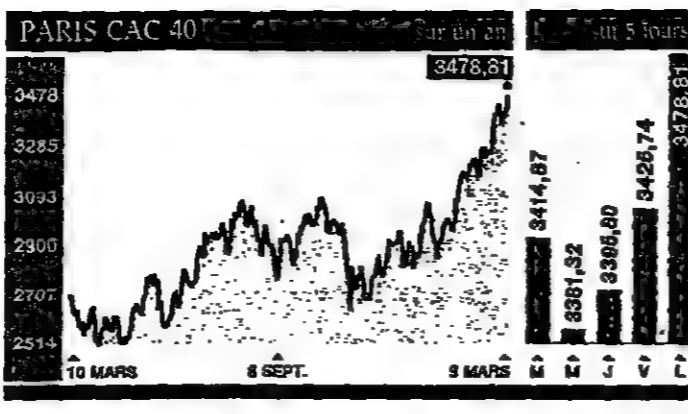
GAN : les salles d'information pour la privatisation de l'assureur public ont été ouvertes lundi 9 mars. Trois candidats se sont déclarés : le français Groupama, Swiss Life et le groupement européen Eurêko.

SERVICES

CANAL PLUS : la chaîne a annoncé un bénéfice net consolidé part du groupe, y compris le résultat exceptionnel, de 1,53 milliard de francs en 1997, contre 741 millions en 1996 (lire p. 19).

★ Toutes les valeurs du CAC 40 sur le site Web « Le Monde ».

www.lesmondes.fr



Principaux écarts au règlement mensuel

Hausse			Baisse		
Cours	Var. %	Var. 5 Jours	Cours	Var. %	Var. 5 Jours
CASTORAMA DUB.	+7,73	+33,50	CARBONE LORRA.	-3,87	+7,78
C.C.F.	+7,47	+11,51	D.M.C. IDOLFIUS.	-1,20	+24,28
LVMH MOET HEN.	+6,82	+26,12	GRANDMONTON	-1,78	+4,78
SOCIETE GENER.	+6,67	+18,50	PLASTIC OMEX	-1,71	+0,75
TOTAL	+6,20	+4,68	GAZANNIERE (S.)	-1,22	+17,28
ECA	+6,08	+26,44	FINAMEC SA	-1,20	+23,64
AIR LIQUIDE	+5,87	+8,70	CAISSONNE (B)	-1,21	+7,58
MATRES	+5,84	+8,34	DOREAU (S)	-1,08	+28,71
PATHE	+5,22	+10,26	JEAN LEFERVRE	-1,08	+8,70
L'ORÉAL	+5,14	+17,10	INTERTECHNOLOG.	-1	+12,50

LES PLACES BOURSIERES

PARIS
LE MARCHÉ PARISIEN a franchi, lundi 9 mars, une nouvelle étape importante, en enfonçant le niveau des 3 500 points pour s'installer à un nouveau record absolu. En repli de 0,05 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait cinquante minutes plus tard un gain de 0,6 %, à 3 508,27 points. Aux alentours de 12 h 30, les valeurs françaises gagnaient en moyenne 0,21 % à 3 490,60 points. A la veille du week-end, l'indice CAC 40 avait terminé sur le record de 3 483,22 points après avoir atteint un sommet absolu à 3 488,47 points. Le marché était très actif avec un chiffre d'affaires de 4 milliards de francs sur le marché à règlement mensuel, dont 3,1 milliards sur les valeurs de l'indice de référence. La quasi-totalité des places européennes étaient également orientées à la hausse, franchissant des nouveaux sommets.

TOKYO
LE MARCHÉ japonais a légèrement baissé, lundi 9 mars, en dépit des déclarations du responsable politique du PLD, Taku Yamasaki, sur l'éventualité d'un nouveau programme de relance économique de plus de 10 000 milliards de yens qui interviendrait après le 1^{er} avril. L'indice Nikkei a perdu 0,93 %, à 16 972,53 points. Le recul de l'indice aurait pu être plus important sans les spéculations selon lesquelles des fonds de 1 000 milliards de yens - distincts du plan de relance - d'épargne postale et des assurances seraient utilisés pour stimuler la Bourse.

FRANCFORT
LES VALEURS allemandes étaient orientées à la baisse, lundi 9 mars, pour la première séance de la semaine. Au début des transactions informatisées, l'indice Dax des trente valeurs vedette perdait 0,24 %, à 4 751,39 points. A la veille du week-end, l'indice DAX électronique avait gagné 1,85 % en clôture et 2 % à l'issue de la séance officielle. Le dollar était à l'origine de cette nouvelle hausse, dopé par les propos de Klaus-Dieter Kuebbacher, membre du conseil central de la Bundesbank, qui « ne voyait pas de raison de relever les taux d'intérêt allemands cette année ».

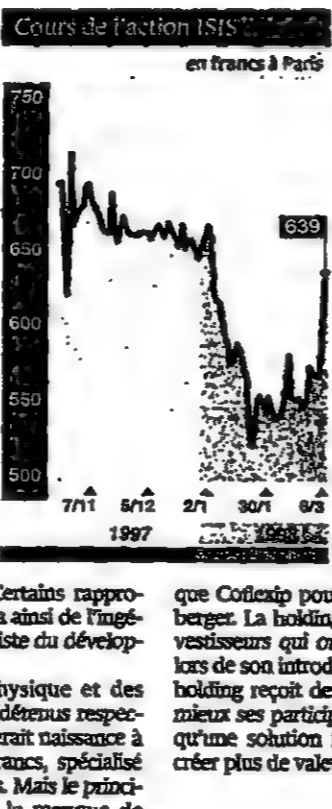
NEW YORK
VENDREDI 6 MARS, Wall Street a gagné 125,06 points (+1,48 %), à 8 569,39 points, récupérant largement ses pertes de la veille.

Valeur du jour : Isis au centre des spéculations

LES OPÉRATIONS dans l'industrie paraprotéenne américaine se succèdent. Après le rachat du groupe américain Dresser par son coréputé Halliburton pour 9 milliards de dollars (55 milliards de francs), faisant du nouvel ensemble le numéro un mondial, le fabricant de pipe-lines EVI a racheté son distributeur Weatherford Enterra pour 2,6 milliards de dollars.

Race à ces nouveaux géants, les groupes français Géophysique, Coflexip et Technip semblent fragiles. Et les investisseurs spéculent, de nouveau, sur leur avenir. Isis, une holding détenant des participations de 20 % dans Géophysique et Coflexip et de 12 % dans Technip, est au centre de cette attention. La valeur a gagné plus de 5 %, vendredi 6 mars, pour terminer la séance à 639 francs. Achille Ferrari, son président, veut accélérer les tractations en vue d'une restructuration de ses participations. Certains rapprochements seraient envisageables. Il en va ainsi de l'ingénieur Technip avec Coflexip, le spécialiste du développement de gisements sous-marins.

Plus probable, la fusion de Géophysique et des groupes Géoservices et Beicip-Franlab (détenus respectivement à 35 % et 100 % par Isis) donnerait naissance à un groupe de plus de 6 milliards de francs, spécialisé dans la sismique et l'étude des réservoirs. Mais le principal frein à cette volonté réside dans le manque de



que Coflexip pourrait susciter la convoitise de Schümmberger. La holding doit également compter avec les investisseurs qui ont acheté des actions Isis à 685 francs lors de son introduction en Bourse en octobre 1997. Si la holding reçoit des propositions de rachat valant mieux que ses participations, il lui serait difficile d'expliquer qu'une solution franco-française serait susceptible de créer plus de valeur à moyen terme.

Enguérand Renault

MONNAIES

Dollar : la devise américaine s'inscrivait en baisse, lundi 9 mars, lors des premières transactions entre banques. Le billet vert s'échangeait à 6,1420 francs et 1,8320 deutschemark contre respectivement 6,1501 francs et 1,8348 deutschemark vendredi dans les derniers échanges interbancaires. Face au yen, le dollar restait ferme à 128,15 yens pour un dollar, contre 128,20 yens dans les derniers échanges de vendredi.

Franc : la devise française évoluait peu face au mark, lundi matin à Paris, s'échangeant à 3,3516 francs pour un deutschemark contre 3,3520 francs vendredi en fin d'après-midi et 3,3526 francs selon le cours indicatif de la Banque de France.

Roupie : la monnaie indonésienne reculait fortement, lundi, face au dollar, après la décision du FMI de retarder le versement d'une tranche de 3 milliards de dollars à Djakarta (lire p. 17).

Cours de change

OWS 12h30	Cours	OWS 12h30	Cours	OWS 12h30	Cours	OWS 12h30	Cours	OWS 12h30	Cours
FRANCS	6,14	FRANCS	6,14	FRANCS	6,14	FRANCS	6,14	FRANCS	6,14
YEN	128,15	YEN	128,15	YEN	128,15	YEN	128,15	YEN	128,15
DM	3,3516	DM	3,3516	DM	3,3516	DM	3,3516	DM	3,3516
RUPIE	128,15	RUPIE	128,15	RUPIE	128,15	RUPIE	128,15	RUPIE	128,15

Taux

France	Taux	France	Taux	France	Taux
3 MOIS	5,00	3 MOIS	5,00	3 MOIS	5,00
6 MOIS	5,00	6 MOIS	5,00	6 MOIS	5,00
12 MOIS	5,00	12 MOIS	5,00	12 MOIS	5,00

ÉCONOMIE

Le FMI diffère son aide à Djakarta

LE FONDS Monétaire International (FMI) va retarder l'examen de l'application du programme économique de l'Indonésie prévu pour le 15 mars, qui constituait une condition-clé pour le déblocage de la deuxième tranche de l'aide à ce pays, a indiqué, vendredi 6 mars, un porte-parole du FMI. Ce retard résulte du non respect des conditions macro-économiques requises par le Fonds pour verser 3 milliards de dollars supplémentaires dans le crédit total de quelque 10 milliards de dollars promis par le FMI en échange de la mise en œuvre de réformes structurelles (lire p. 17).

ÉTATS-UNIS : les crédits à la consommation ont augmenté de 2,9 milliards de dollars, sur un an, en janvier, pour s'établir à 1 237,5 milliards de dollars, selon les chiffres publiés, vendredi 6 mars, par la Réserve fédérale.

CHINE : les pouvoirs publics vont stimuler le marché intérieur afin de résister à la crise financière asiatique qui pénalise les exportations du pays et réduit l'investissement étranger, a indiqué, samedi 7 mars, le gouverneur de la banque centrale Dai Ronglong. L'objectif du gouvernement est une croissance de 8 % du produit intérieur brut (PIB).

ALLEMAGNE : le candidat social-démocrate (SPD) à la chancellerie, Gerhard Schröder, a rejeté, samedi 7 mars, l'idée d'un libre d'essence à 5 marks (16,75 francs), avancée par les Verts, avec lesquels il s'est engagé à former une coalition en cas de défaite du chancelier Helmut Kohl.

LA Bundesbank a dément, dimanche 8 mars, les informations contenues dans un livre à paraître prochainement et révisées par l'hebdomadaire *Der Spiegel* selon lesquelles son président Hans Tietmeyer et son chef économiste Otmear Issing auraient utilisé des informations privilégiées pour acquiescer des obligations fédérales en 1992.

FRANCE : le secrétaire national du PCF, Robert Hue, a proposé, dimanche 8 mars, de « baisser la TVA de deux points dans un premier temps », dans le cadre d'une réforme fiscale d'importance. Estimant que le gouvernement doit « accélérer » son action dans le domaine de la fiscalité, M. Hue, interrogé sur *Europe 1*, a proposé de « travailler à une réforme d'importance qui prenne en compte davantage les revenus financiers plutôt que les revenus du travail ».

JAPON : les dépenses des ménages japonais ont reculé de 4 % en valeur en janvier. Elles avaient déjà été réduites de 4,9 % en décembre.

MEXIQUE : le président Ernesto Zedillo va proposer une réforme qui renforce les pouvoirs de la banque centrale du Mexique pour mieux contrôler les banques. Depuis la chute du peso en 1994, les établissements financiers ont accumulé 45 milliards de dollars de mauvaises créances.

PÉTROLE : le ministre saoudien du pétrole, Ali al-Nouaimi, a affirmé, dimanche 8 mars, que son pays, principal membre de l'OPEP, n'avait aucune intention de réduire sa production pour enrayer la baisse des cours du brut (lire p. 3).

PRIVATISATIONS : les privatisations ont progressé de 73 % en 1997 dans le monde pour atteindre 156,6 milliards de dollars, contre 90,8 milliards l'année précédente, a indiqué, dimanche, l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE).

NOMINATIONS

ELF ATOCHEM : Daniel Lauré est nommé directeur de la division fluorés et oxygénés de la société.

ALCATÉL-ALSTHOM : Pierre Le Roux, jusqu'ici responsable de la préparation du groupe à l'euro, devient directeur des ressources humaines d'Alcatel-Alsthom. Caroline Mille reste directrice de la communication.

الجزيرة

15.50

ÉCONOMIE
Le FMI diffère
WTF André de Diakité

FINANCES ET MARCHÉS

LE MARDI / MARDI 10 MARS 1998 / 21

RÈGLEMENT MENSUEL

LUNDI 9 MARS
Liquidation : 24 mars
Taux de report : 3,88
Cours relevés à 12h30

Table with columns: Valeurs Françaises, Cours précéd., Derniers cours, % variation. Lists various French stocks like Air Liquide, Alcatel, etc.

Table with columns: Valeurs Françaises, Cours précéd., Derniers cours, % variation. Lists various French stocks like Alcatel, Alcatel, etc.

Table with columns: Valeurs Françaises, Cours précéd., Derniers cours, % variation. Lists various French stocks like Alcatel, Alcatel, etc.

Table with columns: Valeurs Étrangères, Cours précéd., Derniers cours, % variation. Lists various foreign stocks like ABB, ABB, etc.

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12h30
LUNDI 9 MARS

Table with columns: Obligations, % du nom, % du coupon. Lists various bonds.

Table with columns: Actions Françaises, Cours précéd., Derniers cours. Lists various French stocks.

Table with columns: Actions Étrangères, Cours précéd., Derniers cours. Lists various foreign stocks.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12h30
LUNDI 9 MARS

Table with columns: Valeurs, Cours précéd., Derniers cours. Lists various French stocks.

Table with columns: Valeurs, Cours précéd., Derniers cours. Lists various French stocks.

Table with columns: Valeurs, Cours précéd., Derniers cours. Lists various French stocks.

SICAV et FCP

Une sélection Cours de clôture le 6 mars

Table with columns: Valeurs, Émission, Frais incl., Rachat net. Lists various funds.

Table with columns: Valeurs, Cours précéd., Derniers cours. Lists various French stocks.

Table with columns: Valeurs, Cours précéd., Derniers cours. Lists various French stocks.

ONP

2615 BNP

Table with columns: Valeurs, Cours précéd., Derniers cours. Lists various French stocks.

Table with columns: Valeurs, Cours précéd., Derniers cours. Lists various French stocks.

Table with columns: Valeurs, Cours précéd., Derniers cours. Lists various French stocks.

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; L = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille;
Ny = Nancy; Ns = Nantes.
SYMBOLS
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3;
coupon détaché; @ droit détaché.
DERNIÈRE COLONNE (1)
Lundi dans le journal; % variation 31/12;
Mardi dans le journal; montants des coupons;
Mercredi dans le journal; paiements des coupons;
Jeudi dans le journal; compensation;
Vendredi dans le journal; nominal.

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; L = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille;
Ny = Nancy; Ns = Nantes.
SYMBOLS
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3;
coupon détaché; @ droit détaché;
demande réduite; # offre réduite;
demande réduite; # contrat d'animation.

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; L = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille;
Ny = Nancy; Ns = Nantes.
SYMBOLS
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3;
coupon détaché; @ droit détaché;
demande réduite; # offre réduite;
demande réduite; # contrat d'animation.

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; L = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille;
Ny = Nancy; Ns = Nantes.
SYMBOLS
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3;
coupon détaché; @ droit détaché;
demande réduite; # offre réduite;
demande réduite; # contrat d'animation.

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; L = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille;
Ny = Nancy; Ns = Nantes.
SYMBOLS
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3;
coupon détaché; @ droit détaché;
demande réduite; # offre réduite;
demande réduite; # contrat d'animation.

FOOTBALL Pour assister à la Coupe du monde de football 98 qui se jouera en France du 10 juin au 12 juillet, les supporters de douze des trente-deux pays qualifiés de-

ront présenter une demande de visa. CETTE SITUATION pose des problèmes à la fois politiques et logistiques, puisque les demandeurs se comptent par centaines de mil-

liers. PARMIS LES PAYS « sensibles » dont les ressortissants sont soumis aux visas, figurent notamment la Colombie, l'Iran, la Roumanie, la Yougoslavie et la Jamaïque. LE COMI-

TÉ FRANÇAIS d'organisation est formel : « La Coupe du monde doit être une fête. » Alors que les ministères concernés craignent l'immigration clandestine LE SYSTÈME RÉTE-

NU prévoit qu'aucun visa ne peut être délivré sans présentation d'un billet dont le numéro sera porté sur le passeport afin d'éviter qu'il serve de sésame à plusieurs candidats.

La question des visas complique l'organisation du Mondial 98

La venue en France de quelques centaines de milliers d'étrangers à l'occasion de la Coupe du monde de football préoccupe le gouvernement. Afin de juguler le « risque migratoire », c'est la possession d'une place qui servira de sésame aux spectateurs étrangers soumis au visa

LE 29 NOVEMBRE 1997, lorsque l'équipe française a décroché, aux dépens de l'Australie, la 32^e et dernière place qualificative pour la phase finale de la Coupe du monde 1998, des milliers de personnes ont laissé éclater leur joie dans les rues de Téhéran. Dans les couloirs du Quai d'Orsay, en revanche, quelques visages se sont brusquement tendus. Non que les diplomates français soient de fervents supporters du onze des antipodes, « mais la question des visas était déjà suffisamment compliquée comme ça », explique l'un d'eux.

A trois mois de l'ouverture de la compétition, la venue en France de quelques centaines de milliers d'étrangers préoccupe le gouvernement français. Il y a deux mois, Mi-

chel Platini, coprésident du comité français d'organisation (CFO) s'alarmait des 250 000 demandes de visas déposées au Maroc. Le chiffre est aujourd'hui dément. Mais au ministère des affaires étrangères, au ministère de l'intérieur, comme au CFO, personne ne cache que ce dossier, situé à la croisée du sport, de la diplomatie et de l'ordre public, est « très sensible ».

Sur les trente-deux pays qualifiés, pas moins de douze voient leurs ressortissants soumis à un visa pour entrer en France. De quoi faire dire à un responsable du dossier que, « sur ce plan-là, les éliminatoires n'ont pas été très favorables ». Pour les cinq pays africains - Afrique du Sud, Cameroun, Maroc, Nigéria, Tunisie - l'affaire était entendue, puisque tout le continent est concerné par le visa. L'absence de l'Algérie, où, pour reprendre la classification du Quai d'Orsay, s'ajoute aux « risques migratoires » la « menace terroriste » a même été vécue comme un soulagement.

L'Allemagne délivrera les visas aux nigériens

Le gouvernement allemand ne posera aucune restriction à l'octroi de visas pour l'équipe algérienne de football qui disputera, le 22 avril à Cologne, un match amical face à l'Allemagne. « L'attribution de ces visas ne viole pas le droit européen », a déclaré, jeudi 5 mars, le porte-parole du ministère allemand des affaires étrangères, alors qu'une commission parlementaire avait demandé, la veille, de les refuser. A la requête de la France, les États membres de l'Union européenne ont décidé, le 28 novembre 1997, d'exclure le Mondial 1998 et les matches de préparation du boycott dirigé contre le Nigeria en raison de ses violations des droits de l'homme. Le Nigeria doit également disputer le 6 juin aux Pays-Bas un autre match de préparation au Mondial contre la sélection néerlandaise, avant de participer, du 10 juin au 12 juillet, à la Coupe du monde en France, dans le groupe D, avec l'Espagne, la Bulgarie et le Paraguay.

C'est en réalité d'Amérique, d'Asie, et surtout d'Europe que sont venus les imprévus. Colombie, Jamaïque, Arabie saoudite, Iran, Bulgarie, Roumanie et Yougoslavie : la liste s'est allongée bien au-delà de ce qui était escompté. La philosophie des organisateurs n'a pas changé : « La Coupe du monde doit être une fête, insiste-t-on au CFO. La France doit montrer son visage le plus accueillant. » Mais, comme lors des Journées mondiales de la jeunesse (JM), en août 1997, les ministères des affaires étrangères et de l'intérieur ont souligné que la Coupe du monde ne devait pas servir de prétexte à l'immigration clandestine.

LE « RISQUE MIGRATOIRE » Ces principes étant fixés, restait l'essentiel : les modalités techniques. L'attribution des visas constitue en effet le levier principal de maîtrise des flux migratoires. Outre des éléments objectifs - garanties d'hébergement, moyens de subsistance, achat d'un billet de retour -, les consulats apprécient, au cas par cas, le « risque migratoire ». Ce dernier

critère constitue le motif essentiel des refus de visas, en particulier dans des pays comme la Tunisie, le Maroc ou la Roumanie. Or l'égalité de traitement entre spectateurs impose de le faire disparaître. « Entre spectateur... », insiste le ministère de l'intérieur. A l'exception des officiels et des journalistes accrédités, c'est donc le billet d'accès au stade qui servira de sésame pour l'entrée en France. D'ici quelques semaines, environ 700 000 billets (sur un total de 2,4 millions de places) seront répartis entre les trente-deux pays. Pour le premier tour, 10 000 à 20 000 places devraient être accordées aux fédérations nationales et tour-opérateurs reconnus. Les heureux élus n'auront plus qu'à présenter leur billet au consulat français.

Pour éviter qu'il serve plusieurs fois, son numéro sera relevé et inscrit sur le visa. Inversement, le nu-

méro du visa sera indiqué sur chacun des billets et sa durée (15 à 45 jours) adaptée au nombre de matchs suivis. A la frontière, les policiers se contenteront de vérifier la concordance entre les deux documents. « Simple et efficace », se félicite-t-on au ministère de l'intérieur. Pas si simple, en réalité.

AFIN DE NE PAS donner aux faussaires le temps de travailler, les billets ne seront distribués que le 15 mai. Les consulats disposeront donc de moins de quatre semaines pour instruire plusieurs milliers de demandes. « Les effectifs seront renforcés », souligne un responsable consulaire, mais les ordinateurs et les bureaux, on ne les multiplie pas comme ça. D'autres s'interrogent sur la capacité, pendant cette procédure accélérée, à détecter les faux. Les Anglais auraient ainsi alerté les

diplomates français sur la qualité des contrefaçons algériennes. S'ajoute au tableau quelques cas particuliers. L'Iran, par exemple, figure sur la liste des pays « soumis à consultation », en raison des menaces terroristes. Toute demande de visa est transmise à Paris, présentée au ministère de l'intérieur, qui, après interrogation des services spécialisés, rend un avis. L'opération prend dix à quinze jours supplémentaires. Le cas de la Jamaïque est plus insolite. Il y a deux ans, la France a fermé, pour cause de restrictions budgétaires, son ambassade à Kingston. L'Allemagne a été chargée d'assurer la représentation française. Même si cette dernière laisse les ressortissants jamaïcains entrer sur son territoire sans formalité, elle a accepté de rédiger des visas Schengen pour les touristes de l'île désireux de se rendre en France. Mais avec la Coupe du monde,

l'échelle change. Ce ne sont plus quelques milliers mais des milliers de spectateurs qui sont attendus. Des fonctionnaires français vont donc être envoyés pour un mois à l'ambassade d'Allemagne. Ils seront formés en urgence aux méthodes et matériels d'outre-Rhin. Au CFO comme dans les ministères, pensons-ne se fait cependant trop d'illusions. Rien ne pourra empêcher un spectateur roumain ou bulgare de déposer une demande d'asile si tôt descendu du bus. Pas plus que l'on n'évitera les séjours prolongés, dans leur famille, de quelques visiteurs marocains et tunisiens. « Mais après tout, le risque existe même sans Coupe du monde », explique-t-on au ministère de l'intérieur. Une façon de justifier que, le temps de la compétition, priorité soit donnée à la fête.

Nathaniel Herzberg

Le championnat de France de football de D1

CLASSEMENT	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Metz-Marseille	3-2																			
Lyon-Nantes	0-0																			
Monaco-Lens	0-1																			
Paris SG-Toulouse	1-1																			
Bordeaux-Guingamp	4-2																			
Basile-Auxerre	1-2																			
Nantes-La Havre	2-2																			
Châteauroux-Monpellier	0-1																			
Caen-Strasbourg	1-0																			
10 Montpellier	37	29	10	9	4															
11 Nantes	36	29	10	8	12	-4														
12 La Havre	33	29	7	12	9	+1														
13 Toulouse	32	29	8	8	12	-15														
14 Metz	31	29	7	13	-9															
15 Marseille	30	29	7	13	-9															
16 Guingamp	29	29	7	14	-12															
17 Bordeaux	27	28	7	15	-18															
18 Toulouse	27	28	7	15	-18															
19 Caen	26	26	8	14	-9															
20 Bastia	8	21	10	10	-26															

1 Auxerre 43 buts • 2 Metz, Marseille, Monaco 41 buts
1 Marseille 21 buts • 2 Bastia 22 buts • 3 Metz 24 buts
1 Guvarch (Auxerre) 20 buts • 2 Thozouet (Monaco) 14 buts • 3 Kropke (Monaco) 13 buts
29^e JOURNÉE : Vendredi 13 mars : Nantes-Bordeaux, Guingamp-Châteauroux, Auxerre-Monaco, La Havre-Caen, Montpellier-Metz, Strasbourg-Nantes, Toulouse-Lyon • Dimanche 15 mars : Lens-Paris SG, Marseille-Bastia.

Lens vise le titre de champion de France

LA 28^e JOURNÉE du championnat de France de première division a écorné le statut de favori de Marseille et Monaco, tous deux battus. L'OM s'est incliné, vendredi 6 mars, à Metz (3-2). Le lendemain, l'AS Monaco a été dominée à domicile par le RC Lens (0-1), qui occupe, désormais, la deuxième place du classement. Les Nordistes restent sur une série de cinq victoires en six rencontres et se mettent à rêver d'un titre de champion malgré un calendrier difficile (réception du Paris-Saint-Germain, le 15 mars, et déplacement à Metz, le 28 mars). L'ambition s'est également égarée du FC Metz, qui a toujours figuré parmi les trois premiers depuis le début de la saison. « Nous ne sommes plus très loin du titre », jubile le président, Carlo Molinaro, qui espère, conserver ses meilleurs joueurs convoités par les plus grands clubs européens. Le milieu de terrain Jocelyn Blanchard rejoindra, cependant, la Juventus Turin en juillet 1998.

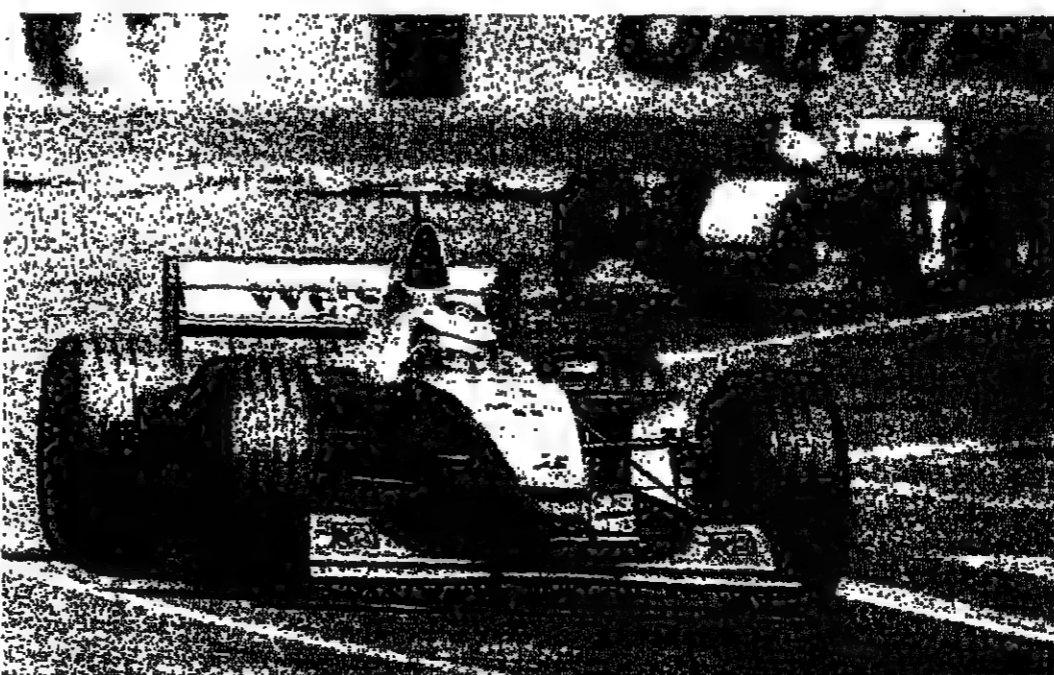
Avec trois points de retard, l'OM potine en troisième position. Les meneurs de boulevardement de l'effortif ne concourent pas à installer un climat de sérénité à Marseille. L'ambiance est également tendue à Monaco. « Nous ne maîtrisons plus rien », déclare, dépité, l'entraîneur, Jean Tigana. Les Monégasques, les té d'un handicap de quatre points sur Metz, n'ont pratiquement plus aucune chance de conserver le titre. Le Paris-SG n'est plus en course après sa nouvelle contre-performance face à Toulouse (1-1). L'entraîneur brésilien, Ricardo, a annoncé qu'il ne solliciterait pas le renouvellement de son contrat. ■ Paris-Saint-Germain - Monaco se bat le match au sommet des quarts de finale de la Coupe de France, dont le tirage a eu lieu dimanche 8 mars. Les autres rencontres : Bourg-Péronnas (CFA)-Lyon (D1), Guingamp (D1)-Mulhouse (D2), Caen (D2)-Lens (D1). Les matchs se joueront samedi 12 mars.

La domination des McLaren sur le Grand Prix d'Australie augure mal de l'intérêt du championnat de formule 1

RATÉ ! La nouvelle réglementation du championnat du monde n'a pas réussi à relancer le spectacle de la formule 1. La faute - ou le mérite - en revient à McLaren-Mercedes, dont les deux monoplaces ont outrageusement dominé le Grand Prix d'Australie, dimanche 8 mars, à Melbourne. Le Finlandais Mika Hakkinen, vainqueur de la première course de la saison, et son

dauphin, l'Ecossais David Coulthard, ont tué tout suspense en reléguant à l'arrière leurs poursuivants à un tour. L'écart est inhabituel, sinon étrange, dans un monde de la vitesse plus habitué à se mesurer en millièmes de seconde. L'extraordinaire suprématie de l'écurie de Ron Dennis s'est traduite par le seul événement notable d'une course insipide. Mika Hakkinen, auteur du meilleur temps de la séance de qualifications, était en tête dès le premier tour devant son coéquipier, parti lui aussi de la première ligne. Mais, à quelques tours de l'arrivée, il avait cédé la première place à David Coulthard à la suite d'une mésaventure avec son stand. Reconnaissant son erreur, Ron Dennis, le directeur de l'écurie anglo-allemande, rappelait alors par radio à ses pilotes le pacte conclu avant le départ.

DES MONOPLACES SANS RIVALES « Celui qui était en tête au premier virage ne devait pas être attaqué, j'ai donc suivi [Mika Hakkinen] comme son ombre pendant la majorité de la course, devait reconnaître David Coulthard. L'erreur de l'équipe a fait qu'il s'est retrouvé deuxième. Je l'ai donc relâché passer. » Cette bonne entente entre les deux pilotes McLaren augure mal de l'intérêt de la suite de la saison, si leurs voitures devaient rester aussi compétitives. La guerre qu'avaient pu se livrer, au cours des années 80, Alain Prost et Ayrton Senna dans cette même écurie avait été passionnante, malgré leur domination sur le reste du plateau.



Alain Prost rassuré

Alain Prost avait prévenu. Les monoplaces qui portent son nom ne pourront pas être compétitives avant plusieurs courses : préparation insuffisante, problèmes de boîte de vitesses. La 9^e, et dernière place d'Olivier Panis, dimanche 8 mars, à Melbourne (Australie), a pourtant rassuré le quadruple champion du monde : « Les deux voitures nous ont apporté beaucoup d'enseignements. Au plan de la fiabilité, Olivier Panis finit, ce qui est très important. Quant à l'abandon de Jarno Trulli, il n'est peut-être pas dû à la boîte de vitesses elle-même ou à sa conception. Cela va nous permettre, je l'espère, de travailler plus sereinement. » Au-delà des problèmes de fiabilité, Alain Prost avait également douté un instant du potentiel de ses voitures, tant les essais l'avaient déçu.

Le Monde
A LA TELEVISION ET A LA RADIO

Le Monde des idées
LCI
Le samedi à 12 h 10 et à 16 h 10
Le dimanche à 12 h 10 et à 23 h 10

Le Grand Jury
RTL-LCI
Le dimanche à 18h30

De l'actualité à l'Histoire
La chaîne Histoire
Les mardi à 9 h et 23 h, mercredi à 11 h et 17 h, jeudi à 13 h et 19 h, vendredi à 15 h et 21 h

Le Grand Débat
FRANCE-CULTURE
Les 3^e et 4^e jours de chaque mois à 21 heures

A la « une » du Monde
RFI
Du lundi au vendredi à 12 h 45 (heures de Paris)

La « UNE » du Monde
BFM
Du lundi au vendredi à 13 heures et 15 heures

Il reste donc à attendre un éventuel réveil des autres équipes pour échapper aux écarts enregistrés en Australie. La première course de l'année a montré que les ambitions de Ferrari de reconquérir un titre mondial devront encore passer par un soulèvement de la fiabilité. L'Allemand Michael Schumacher, qui ne devait sans doute qu'à son seul talent de ne pas être irrémédiablement lâché par les deux pilotes McLaren, n'a parcouru que quatre tours, avant d'être trahi par un moteur sans doute sollicité dans ses limites. Pour Jacques Villeneuve, le champion du monde en titre, le bilan est encore plus négatif. En

vendant leur belle livrée bleue à l'innommable peinture rouge d'une nouvelle marque de cigarettes, les Williams semblent avoir perdu leur âme. Malgré la troisième place de l'Allemand Heinz-Harald Frentzen, les monoplaces propulsés par l'ancien moteur Renault préparé par Mecachrome n'ont pas semblé compétitives. Et la qualité des pneus japonais Bridgestone, qui remportent leur premier grand prix un an après leur arrivée en formule 1, pourrait empêcher les Williams - équipés de Goodyear - de refaire leur retard. Car la démonstration de force des McLaren a modifié le ton de

la polémique qui s'était engagée avant la course. Les autres écuries avaient jugé illégal le système de contrôle des freins qui a permis aux vainqueurs de contrôler le patinage des roues intérieures de leurs monoplaces. Ce dispositif, agréé par la Fédération internationale de l'automobile (FIA), était considéré comme une interprétation abusive du règlement et un retour condamnable de l'assistance au pilotage. Après le cavalier seul de Mika Hakkinen et de David Coulthard, Alain Prost, comme les managers de Ferrari et de Benetton, avouait qu'il ne leur restait plus qu'à tenter de se mettre au niveau des

McLaren, y compris en cherchant à limiter le système de freinage inventé par Adrian Newey. L'ingénieur britannique, transfuge de l'écurie Williams, a en effet une nouvelle fois montré son génie en dessinant des monoplaces sans rivales. Cependant, si les autres écuries n'arrivent pas à rattraper rapidement leur retard sur McLaren, la FIA pourrait également tenter de relancer l'intérêt d'un championnat de formule 1, bien mal parti sur le plan du spectacle, en remettant en cause l'innovation qui a tué le Grand Prix d'Australie.

(Avec AFP)

Handwritten text in Arabic script: "السنة 1398 هـ"

abstention 135A

Le XV de France peine devant le rugby à l'ancienne des Irlandais

Après leur courte victoire sur l'Irlande (18-16), les Bleus tenteront d'obtenir face aux Gallois un deuxième Grand Chelem d'affilée dans le Tournoi des cinq nations

Les Verts ont fait une peur bleue au XV de France : samedi 7 mars sur la pelouse du Stade de France, la sélection irlandaise - entraînée depuis deux semaines par le Néo-Zélandais Warren Gatland - a mené,

avec son *fighting spirit* traditionnel, jusqu'à douze minutes de la fin de la rencontre face à une équipe nationale qui s'était pourtant nettement imposée face aux Anglais (24-17), puis aux Écossais (51-

16). C'est un essai collectif aplati par le capitaine, Raphaël Ibanez, peu à son affaire dans ce contexte imprévu, qui a permis aux Français de prendre l'avantage (18-16). La sélection de Jean-Claude Skrela est mainte-

nant en position de remporter le Grand Chelem pour la deuxième année d'affilée. Il lui faudra pour cela aller battre, le 5 avril à Wembley, le XV gallois, qui s'est imposé (19-13) samedi 7 mars face aux Écossais.

LES BLEUS voulaient gagner pour rêver d'un Grand Chelem improbable en début de saison. Les Verts, plus modestes, voulaient regagner une crédibilité ébranlée par quelques sorties peu glorieuses. Les deux formations ont rempli leur contrat, samedi 7 mars au Stade de France. Mais, des Français et des Irlandais, ces derniers étaient sans doute les plus triomphateurs. Dans les vestiaires, les regards des vingt-deux Irlandais venus défier le XV de France disaient toute leur fierté d'avoir déjoué les sombres pronostics. Ils disaient leur joie d'avoir fait taire les rumeurs d'une « piquette » à faire pâlir la stout dans les pubs, mais aussi leur amertume d'avoir échoué si près d'un but inimaginable : vaincre en 1998 à Paris, où leur dernier succès remontait à 1972, un temps où personne ne rêvait de l'avenir du Tournoi des cinq nations.

Les hommes de Warren Gatland ont perdu, mais de si peu (18-16) ! Pour quelques approximations en fin de match, notamment une coupable hésitation de l'ouvreur Eric Elwood, les Irlandais sont passés à côté d'une victoire historique. A douze minutes de la fin, ils n'ont pas su, pas pu, déborder une dernière fois cette défense française si curieusement fébrile. Peu après cette ultime frayeur, les Bleus ont, eux, trouvé les ressources morales et tactiques pour pousser in extremis leur capitaine dans l'en-but adverse. Un sursaut salutaire, qui a permis aux coéquipiers de Raphaël Ibanez d'échapper d'un rien à une défaite humiliante. Une

réaction d'orgueil, qui ouvre à cette jeune équipe les portes d'une belle histoire, sinon de l'histoire du rugby français : un succès sur le pays de Galles, dans un mois à Wembley, les propulserait vers leur deuxième Grand Chelem d'affilée, performance rarissime dans l'histoire du Tournoi des cinq nations (seulement réussie par les Gallois en 1908-1909, puis par les Anglais en 1923-1924 et en 1991-1992).

« LE PLUS PIÉGEUX DU TOURNOI »
Jo Maso, le manager du XV de France, avait eu le nez creux en qualifiant ce match de « plus piègeux du Tournoi ». Et Jean-Claude Skrela, l'entraîneur français, avait lui aussi vu juste en dénonçant « ce climat de victoires qui ne (lui) convenait pas ». Pour faire bonne mesure face à la faiblesse annoncée de l'adversaire,

l'encadrement français avait sciemment étiré le temps : le célèbre « quart d'heure irlandais », synonyme de charges désordonnées, brouillonnes mais meurtrières, était devenu dans leurs consignes « une demi-heure de feu », laps de temps imparti aux « braves » Irlandais pour montrer leur vaillance avant de céder.

Mauvais calcul, trop court. Devant les hésitations françaises, ponctuées d'en-avant, de remises en touche imprécises et perdues, de passes trop hautes, trop basses, dans le dos, bref maladroitesses, les Irlandais se sont enbahés. Et leur maîtrise sur le match s'est éteinte. En fin de première mi-temps, une interception de l'ailier irlandais Dennis Hickie, sur une passe en cloche de Christophe Lamaison, puis une pénalité d'Elwood ont donné dix

points d'avance aux Verts. « Nous avons été chamailés en conquête, châtis par ces mecs. Il n'y a pas eu de jeu », regrette Marc Libremont, troisième-ligne aile « frustré par le manque d'ampleur du jeu ». Les Français, à l'image de l'ainé des frères Lièvremont, s'attendaient « inconsciemment à une fête ». Hélas !, au lieu des réjouissances espérées par les 80 000 spectateurs, une grande trouille s'est installée dans les rangs français. Jusqu'à huit minutes de la fin, le XV de France, cet ogre censé ne faire qu'une bouchée du Petit Poucet irlandais, a été mené au score. Pendant soixante-douze minutes, les Irlandais avaient su appuyer sur la force et la roublardise de leur pack pour étouffer les velléités françaises. Leur rythme, volontairement lent, a prévalu. La première ligne du pack français, si

dominatrice depuis le début du Tournoi, a été tenue en respect. Avant l'essai d'Ibanez, les joueurs de Skrela et Villepreux n'avaient forcé le cadenas irlandais qu'une fois, sur une percée de Philippe Benetton, suivie d'un beau cadrage de Jean-Luc Sadouny et ponctuée par la rapidité en débordement de Philippe Bernat-Salles. Pour le reste, les Français ont surtout confirmé une étonnante prédisposition à perdre et rendre bêtement des ballons. Leurs mauvais comptes dans ce domaine - une douzaine de balles perdues - avaient été noyés dans leurs belles prestations d'ensemble face à l'Angleterre et à l'Écosse. Vite oubliée, cette tendance n'en a été que plus cingante face à des Irlandais qui n'en espéraient pas tant.

Eric Collier

Un mauvais point pour Raphaël Ibanez

L'ANALYSE de cette rencontre n'est pas facile. Est-ce que les Irlandais ont été vraiment très forts pendant 70 des 80 minutes de jeu ? Ou bien est-ce que l'équipe française, qui est désormais en mesure de remporter un deuxième Grand Chelem d'affilée, a singulièrement flanché ? Je ne sais pas si les Français ont été tout simplement lamentables, ou si au contraire il faut leur rendre hommage pour avoir inversé la tendance du match et repris l'avantage face à un adversaire exalté. Toutefois, le comportement du capitaine de l'équipe française mérite d'être pointé. Au vu de ce match, en tout cas, on peut se demander si Raphaël Ibanez est vraiment le meneur d'hommes annoncé. Samedi, il a failli dans son rôle à des moments décisifs. Face à des Irlandais dominateurs, j'ai constaté qu'Ibanez n'a pas su soutenir, encourager et diriger son équipe quand elle en avait le plus besoin. Dès que les choses n'allaient pas comme prévu, la machine

française s'est ainsi totalement déréglée. Cela s'est vu dans la frustration des joueurs, puis dans leur manque de discipline sanctionnée à répétition par l'arbitre écossais, Jim Fleming. Les Français doivent apprendre à mieux structurer leurs matches. Avec un paquet d'avants aussi dominateur, ils devraient savoir profiter davantage de certaines phases de jeu, comme la mêlée fermée. Le demi de mêlée Philippe Carboneau possède aujourd'hui la vision pour alterner ses avants lancés au ras. Mais il doit varier davantage le jeu, à l'exemple de son vis-à-vis de samedi, Colin McQuinn. A plusieurs reprises, le demi de mêlée irlandais a déchiré la défense française, une facette que Carboneau devrait ajouter à son jeu, car actuellement il ne fait aucun défenseur, ce qui ne facilite pas la tâche de ses trois-quarts au large.

La note la plus positive pour le XV de France a été apportée par Thomas Castaignède, qui continue de s'affirmer au poste de demi d'ouverture. La ligne des trois-quarts français n'a jamais, ne peut jamais et donc ne devrait jamais adopter un alignement à plat à l'australienne ou l'anglaise. Un ouvreur comme Castaignède est capable de créer des espaces pour son soutien au large. Ses courses rectilignes et sa façon de fixer la défense en courant directement sur les défenseurs lui permettent de franchir la ligne d'avantage, mais également de créer des intervalles pour le soutien, au près comme au large. Avec lui, l'équipe de France peut espérer un avenir excitant, dans la vraie tradition du rugby français.

Nick Farr-Jones

Nick Farr-Jones a été capitaine de l'équipe d'Australie championne du monde en 1991

Keith Wood, chef de meute irlandais

IL RÉGNE une drôle d'atmosphère dans le vestiaire des Irlandais à la fin du match, samedi. A la fois fiers et terriblement déçus, les hommes du Tiflé savent qu'ils sont passés très près de l'exploit. Et qu'il aurait suffi d'un rien, d'un minimum de réussite sur une poignée d'actions dangereuses en seconde mi-temps, pour arracher la première victoire irlandaise à Paris depuis 1972.

« Personne n'a cru en nous, mais c'est dur d'avouer que nous avons la victoire en main, et qu'elle nous a glissé entre les doigts », souffle Keith Wood, leur capitaine emblématique, meurtri dans son corps et dans son âme. « Perdre de deux points, ça fait très mal. C'est probablement plus facile quand on perd de quarante points. » Leader charismatique, compétiteur survolté, Wood est la personification de cette étonnante équipe irlandaise, qui, par sa force mentale et ses simples vertus guerrières, a su profiter de la suffisance du XV de France. Une boule de muscles de 108 kg, doté d'un tempérament de feu, ce talonneur, chauve comme il se doit, s'est engagé physiquement, dans la plus pure tradition du *fighting spirit*, au-delà même de ses limites.

Il a quitté la pelouse, avant la fin du match, thubant de douleur, pour s'effondrer sur le banc de touche. Le coup de poing de son vis-à-vis, Raphaël Ibanez, qui l'avait terrassé peu après la mi-temps, n'avait rien arrangé pour la santé de l'Irlandais. Mais, pendant les cinquante-neuf minutes qu'il est resté sur le terrain, il était partout présent, surtout aux points chauds, pour empoisonner comme nul autre la vie des Français.

Après tout, c'est lui, dans l'atmosphère électrique d'avant match, qui avait lancé le défi à ses coéquipiers : « Aujourd'hui, il n'y a qu'un mot d'ordre », avait-il répété, « Run till you drop ! » (courez jusqu'à ce que vous en tombiez).

remerque Keith Wood en rendant hommage à Warren Gatland, l'ancien talonneur néo-zélandais, parachuté à la tête du XV irlandais après la défaite contre les Écossais à Lansdowne Road.

Dauphin de Sean Fitzpatrick au sein des All Blacks de 1989 à 1993, Gatland compte sept matches sous le maillot noir, mais aucune sélection internationale. Peut-être parce qu'il a vécu 40 matches, entre 1989 et 1993, sur le banc des remplaçants du XV néo-zélandais, il apporte un certain savoir-faire, à commencer par la résistance morale et le respect des « fondamentaux », à cette équipe d'Irlande. « Il fallait d'abord que les joueurs croient en eux, qu'ils aient confiance en leurs propres moyens », confia-t-il à l'heure de l'apéritif à l'Hôtel Continental.

« Pour réussir dans le rugby international, il faut jouer avec précision et justesse pendant quatre-vingts minutes. Nous avons fait quelques erreurs qui nous ont coûté cher. Mais nous avons prouvé que nous sommes capables de rivaliser avec les meilleurs. »

LA FIBRE PATRIOTIQUE
Dès au mur, humiliés par les réactions négatives de la presse et une partie du public irlandais, les joueurs irlandais ont redécouvert la fibre patriotique. Se souvenant d'expériences vécues avec les All Blacks, Gatland avait lancé l'idée d'envoyer des fax de soutien à l'équipe. Plus de 2 000 messages de soutien sont ainsi arrivés du monde entier. Les meilleurs ont été lus aux joueurs dans le car qui les conduisait au stade : « C'est un élément très important dans notre performance », reconnaît Wood : « Grâce à Warren Gatland, nous avons retrouvé nos racines. »

Ian Borthwick

Exposition
Raphaël
IBANEZ
au Zenith
les 13, 15 et 16 mai 98
10h00-19h00 du mardi au dimanche, 10h00-18h00 le lundi
DÉPARTS PARIS TEL. 01 47 68 49 68, BILLET VERT 08 00 50 97 60

DÉPÊCHES

ATHLÉTISME : la course du championnat de France masculin de cross country a été gagnée par le Marocain El Hassan Labssini (les 12,07 km en 35 min 2 s) devant les Français Driss El-Himer (Marseille), qui s'empare du titre national, Brahim Jabour (Vanves) et Abdellah Behar (Marseille). Chez les femmes, le titre national est revenu à Blandine Bützner (Strasbourg), battue en course par la Marocaine Zahra Ouaziz.

Le record du monde du 2 000 m féminin en salle a été amélioré par la Roumaine Gabriela Szabo, championne du monde du 5 000 m, en 5 min 30 s 53 (contre 5 min 34 s 52 par l'Américaine Mary Decker-Slaney, le 18 janvier 1985), dimanche 8 mars, lors de la réunion de Sindelfingen (Allemagne). Un nouveau record du monde de saut à la perche féminin a été établi par l'Américaine Stacy Dragila avec 4,48 m (contre 4,47 m par l'Australienne Emma George samedi 7 mars), puis égalé par la Tchèque Daniela Bartova.

Le Kenyan John Kipsang (1 h 01 min 21 s) et cinq de ses compatriotes ont rafé les six premières places de la sixième édition du semi-marathon de Paris, qui s'est déroulé dimanche 8 mars. Dans la course féminine, nouvelle victoire du Kenya avec la championne du monde 1997 de la spécialité, Tegla Loroupe (1 h 10 min 59 sec), devant les Roumaines Alina Tecuta, victorieuse l'an passé, et Christina Pomacu.

CYCLISME : le Belge Frank Vandebroucke (Mapei), 23 ans, a gagné, dimanche 8 mars, le prologue de Paris-Nice disputé en contre-la-montre entre Suresnes (Hauts-de-Seine) et l'avenue Foch. Il a devancé Laurent Jalabert (ONCE), triple vainqueur de l'épreuve, de sept secondes et le Suisse Bruno Boscardin (Festina) de vingt secondes.

Jeanne Longo, qui a pris la 278^e place des championnats de France de cross-country, dimanche 8 mars, à Chartres, alors qu'elle courait pour son club du SCO Saint-Marguerite-Marselle, a annoncé sa décision de poursuivre une saison encore sa carrière cycliste. A trente-neuf ans, la triple vainqueur du Tour de France, détentrice du record du monde de l'heure et multiple médaillée (26 médailles olympiques ou mondiales sur route, piste ou VTT), « reprendra à la Route de Vendée », qui se déroulera du 23 au 25 avril.

EQUITATION : le Néerlandais Bert Romp a gagné, dimanche 8 mars, la quinzième édition de Jumping de Paris-Bercy, son deuxième Grand Prix comptant pour la Coupe du monde de saut d'obstacles. En s'élançant le premier dans ce concours « particulièrement difficile », au niveau très relevé, le champion olympique par équipes aux Jeux de Barcelone en 1992 a réussi un « sans faute » à une vitesse laissant peu de marge de manœuvre à l'Allemand Lars Nieberg, qui termine à la deuxième place.

FOOTBALL : dans le choc de la 28^e journée, le FC Barcelone, devant son public, a conforté sa place de leader du championnat d'Espagne en écrasant le Real Madrid, sur le score de 3-0. L'équipe de la capitale, avec 50 points, compte désormais cinq longueurs de retard sur sa rivale catalane.

Grâce à un match nul (1-1) obtenu, à la dernière minute, à Udinese, la Juventus de Turin creuse l'écart devant l'Inter Milan, défait à Parme (1-0), en tête du championnat d'Italie. Après vingt-quatre journées, la formation turinoise a 5 points d'avance sur celle du Brésilien Ronaldo, qui s'est illustré maladroitement, dimanche 8 mars, en manquant un pénalty.

Largelement détachés en tête du championnat de France de deuxième division, Lorient et Nancy, au cours de la 33^e journée, qui s'est déroulée vendredi 6 et samedi 7 mars, ont effectué un grand pas vers l'accession en première division en s'imposant respectivement à Gueugnon (2-1) et contre Nîmes (1-0). En empochant les 3 points de la victoire à Troyes (1-0), Sochaux, avec 53 points, s'est emparé de la troisième place.

SKI ALPIN : le Français Nicolas Burtin a gagné, samedi 7 mars, la descente de Kvittfjell (Norvège), sa première victoire dans une épreuve de Coupe du monde. Trois fois deuxième cette saison (à Wengen, Kitzbuehel et Garmisch), le skieur de 26 ans souhaitait cette victoire « après [sa] sortie de porte à Nagano ». Son compatriote Jean-Luc Crérier, médaillé d'or aux derniers Jeux olympiques, termine dixième.

Le couturier Tom Ford a pris d'assaut Milan la grise

Dans une ville saisie par un puritanisme conjoncturel, où l'on rase les murs en vison épilé et cachemire bouilli, le créateur américain de Gucci met la femme au pouvoir en tenue de combat

Après Londres, Milan a présenté les collections de prêt-à-porter féminin de l'hiver 1998, du 28 février au 7 mars. Le gris a servi de toile de fond à une mode italienne qui, ébranlée par la crise asiatique, a choisi une

voie moyenne des concessions, entre citations du début des années 60 et minimalisme bon teint. Certains ont échappé au puritanisme ambiant, comme Dolce e Gabbana, Muccia Prada, et surtout Tom Ford

chez Gucci, qui ose sans complexe marier le sexe féminin et le pouvoir. Paris prend le relais du 9 au 16 mars avec 104 présentations. L'arrivée de Martin Margiela chez Hermès, de Christina Ortiz chez Lanvin, et

surtout de trois nouveaux directeurs artistiques au sein de l'écurie LVMH, Marc Jacobs chez Vuitton, Michael Kors chez Céline, Narciso Rodriguez chez Loewe, font partie des événements de la saison les plus

attendus par la presse américaine. Fêtant le succès de son mégastore de Saint-Germain-des-Près, Giorgio Armani, fidèle à Milan pour sa collection principale, a choisi de présenter son défilé Emporio à Paris.

MILAN

de notre envoyée spéciale

Est-ce la peur des *squadre fiscali* (les commandos fiscaux), ou l'arrivée d'un gouvernement de gauche, le premier depuis la Libération en Italie ? Les collections de prêt-à-porter de l'hiver 1998 ont eu lieu à Milan dans une atmosphère lourde de compromis et d'attentisme. Repli ou ouverture ? Plus rien ne brille, sauf peut-être la Madonna en or, qui au sommet du *duomo*, implore un ciel de brume et de pollution, alors que les derniers vendeurs de faux sacs Prada quittent la place.

Adieux transparences et nudités de boudoir. Entre pruderies plissées du début des années 60 et bigoteries minimalistes, l'ordre moral sévit un peu partout, dopé par un extraordinaire savoir-faire artisanal et industriel : l'alpaga enduit luit de la Bulgome (Jil Sander), le cachemire bouilli prend des airs de laine polaire (Narciso Rodriguez), tandis que chez Fendi, le couturier de la fourrure, le vison rasé, épilé, luit et le velours, et le chinchilla teint aux couleurs de

miel et de crème brûlée donne l'illusion, au premier abord, d'être en tweed.

Fréquée en plein krach asiatique, la mode italienne, qui avait joué depuis plusieurs années la voie de l'internationalisation, semble se vaticaniser, et revenir à ses clans, ses familles, ses castes, sur fond de conservatisme ambiant et de réseaux d'influence, comme l'a prouvé l'exposition organisée par Franka Sozzani, la directrice du *Vogue* italien à la Triennale de Milan sur le thème « Noir ».

ALIBI MODEUX-CULTUREL

Vaste et prétentieuse mise en scène où les œuvres respectives de Calvin Klein, Damian Hurst, Muccia Prada et d'autres ont été autocélébrées tout en servant d'alibi modeux-culturel à un fabricant de viscose. Ce fut une parodie cosuée de la Biennale de l'art et de la mode de Florence de 1997, dont le mérite était d'être une pionnière.

Chez Ferragamo, un puissant groupe qui fête son centenaire en 1988, l'état familial se resserre : la

saison dernière, on avait fait sortir toute l'équipe du bureau de style à la fin d'un défilé très inspiré par le sport ; cette fois, c'est Giovanna Ferragamo qui vient sauter, bien coiffée, avec son collier de perles, comme après une sortie de messe. Aussi, dans ce contexte, Muccia Prada détonne, car elle ose anticiper la tradition, simplifier le luxe, provoquer des rencontres inédites entre le plastique et la laine, le blanc Courrèges et les jours de Venise, réservés habituellement aux draps fins.

D'autres femmes cherchent à s'échapper des pesanteurs, comme Angela Missoni, attentive à renouveler le style maison avec une sensualité encore à préciser. Mais loin des zigzags de maille multicolore, c'est un monde plus cosmopolite qui aime des désirs : Dolce e Gabbana ont brossé dans un jardin méditerranéen le portrait plutôt bien cambré d'une Sicilienne à Hollywood. La fiancée s'illumine de rimes peintes, le brocart de soie plastifié luit en douceur la dolce vita à la technologie, les japoniseries à la John

Galliano mettent en scène les nouvelles Divines du septième art. Le rendez-vous est pris pour les Oscars, et pour Cannes.

PAS VOULUEUX CATHOLIQUE

Dans un autre registre, la collection présentée le 7 mars à la Permanente par l'Américain Tom

Ford chez Gucci a fait l'effet d'une bouffée d'air et d'énergie : un nouveau « M.A.S.F.L. » de la mode, pour une vision sublimée du style militaire, de trench en treillis, de vestes-parachutes (mais doublées de chinchilla), qui fixent d'une manière directe une allure pour l'hiver.

Giorgio Armani sur la place Saint-Sulpice

Le 11 mars à 21 heures, Giorgio Armani présentera sa collection à Paris Emporio. Sur la place Saint-Sulpice, une tente géante a été dressée pour les 1100 invités devant assister au défilé « existentiel », ôner et fête... « Le bar sera aux couleurs de la collection. » Trois mois après l'ouverture de son mégastore, le pape de la mode milanaise entend marquer sa présence. Selon une analyse réalisée en 1996 par la banque d'investissement Mediobanca auprès des cent quatre-vingt compagnies italiennes les plus importantes, Giorgio Armani apparaît en second derrière Fernet Branca : 29,2 % sur 660 millions de dollars.

Aux couleurs d'eau, de fumée et de bois de rose, sa collection présentée le 6 mars à Milan épouse un corps à la fois chaste et languide, qu'enflammant quelques touches de rouge. Tout coule, les manteaux fendus comme des jupes, les jupes longues portées comme des pantalons renouvent discrètement une allure. Maestro en baskets, Giorgio Armani n'hésite pas à demander à un mannequin de maquiller ses seins sous un pull de mohair plus léger qu'une plume : « Avoir la couverture d'un journal, pour une poitrine en vue, c'est trop facile. »

L. B.

Paris en scène

AVEC quatre-vingt-huit défilés officiellement inscrits au calendrier de la chambre syndicale et quarante-trois présentations « sur rendez-vous », la semaine du prêt-à-porter de l'hiver 1998, prévue à Paris du 9 au 17 mars, s'annonce « excitante » pour les deux mille journalistes et photographes couvrant l'événement. De l'Opéra Garnier à Bercy, du Musée des arts africains à l'Ircam, en passant par le Cirque d'Hiver, le marathon peut commencer.

L'éclectisme a fait de Paris un véritable supermarché des styles et des avant-gardes, où les acheteurs et les bureaux de style internationaux viennent piocher les idées et les tendances que les industriels français, exclus du cercle des défilés, tiennent en ignorance ou en mépris. Quel de commun entre la présentation de nouveaux venus comme Jérôme Dreyfus et Louison Libérin - ancien assistant de Martin Margiela - et celle de Dior au Louvre, qui aurait coûté plus de 4 millions de francs, la saison dernière ?

LES « COUPS » DE LA SAISON

Le retour de certaines marques françaises comme Michel Klein, Kenzo, ou Thierry Mugler au Carrousel du Louvre, les trente ans de Sonia Rykiel, l'arrivée d'un créateur chilien de vingt-sept ans, Octavio Pizarro, chez Jacques Fath, semblent un peu éclipsés par les « coups » de la saison. Ceux qui font de Paris un New York-sur-Seine. Entre Londres et Milan, Paris joue cette saison à travers LVMH, véritable Etat dans l'Etat de la mode, une nouvelle carte médiatique. Le départ de Helmut Lang, prince du minimalisme, pour New York, où il présentera sa collection en avril, a été ressenti comme une claque dont on cherche à minimiser les effets.

Après les tribulations anglaises, comme John Galliano (Dior) et Alexander McQueen (Givenchy), qui défilent respectivement au Carrousel du Louvre et à l'Equinoxe, l'arrivée de nouveaux directeurs artistiques au sein de l'écurie de Bernard Arnault (Narciso Rodriguez chez Loewe, les Américains Marc Jacobs chez Vuitton et Michael Kors chez Céline) marque la volonté de séduire presse et acheteurs américains. Tous se disputent la même

icône : Yves Saint Laurent. « Le seul qui a compris, après Chanel, que le comble du luxe, c'est d'être utile. Et que ce qui rend une femme intéressante, c'est le paradoxe, ce sont les qualités masculines dont elle sait jouer », dit Michael Kors, en survenant de cachemire gris. Mais c'est un luxe sous influence, fesse et sans subversion, que défend la Septième Avenue. « J'adore la haute couture ! Elle n'a pas de responsabilité, pas de contraintes ! Le prêt-à-porter, si », dit Marc Jacobs, éternelles Stain-Smith immaculées aux pieds, un livre sur les uniformes de l'armée française posé sur son bureau.

Le défilé de Marc Jacobs pour Vuitton est prévu pour le 9 mars à la Grande Halle de La Villette, celui de Michael Kors chez Céline le 14 mars au Carrousel du Louvre : « Si je devais comparer ma collection à un repas ? Les meilleurs produits préparés simplement. Un poisson grillé, des fraises parfaites. » Quant à Narciso Rodriguez, passé en moins de dix jours de l'East Village new-yorkais (où il vit) à Milan (où il a présenté sa collection), à Londres (où il inaugurerait son « corner » dans le grand magasin Harvey Nichols), et Madrid (pour les derniers préparatifs), il présentera sa première collection de prêt-à-porter aux armes du maroquinier espagnol Loewe, le 15 mars, à l'Ecole des beaux-arts. Ce self-made-man d'origine cubaine, assez influencé par Azzedine Alaïa, annonce en riant : « Ma collection à Milan était plus proche de Bergman, celle de Loewe sera plus félinienne. »

MARGIELA SECRET

Chez Lanvin, la belle et sportive espagnole Christina Ortiz, transfuge de Prada, lèvres vermeilles et boucles de jais, révèle ses ambitions : « J'ai voulu exprimer une attitude, un comportement. Retrouver le confort, la fluidité qui ont marqué les années 20 sans pour autant s'arrêter à des détails du passé. » Chez Hermès, l'Anversois Martin Margiela s'entoure d'un secret à la Balenciaga. Chantre du paupérisme grunge au début des années 90, il annonce son premier défilé, prévu pour le 9 mars, d'un silence de plomb. « Notre intention est d'explorer la puissance qui peut naître des visions professionnelles », annonce-t-il par communiqué : sa collection personnelle, organisée comme un happening conceptuel, le lendemain à 22 heures à la Grande Arche de la Défense, sera notamment illustrée par le photographe Mark Borthwick.

Un parti pris qui tranche avec le nouveau pragmatisme teinté d'humour d'Alber Elbaz, qui signe sa troisième collection chez Guy Laroche. C'est à Bercy que défilent ses nouvelles églises : « Je me suis dit que James Bond était une femme... »

Laurence Benaim

Proposer chaque jour les recettes du sourire.

Mars 1998 : les 15 319 professionnels de Générale de Restauration et d'Orly Restauration deviennent Avenance, afin d'offrir toute satisfaction à leurs clients et proposer chaque jour dans leurs restaurants, "les recettes du sourire".

Avenance
Restauration Collective

65, rue de Bercy 75012 Paris - tél. (0)1 40 19 50 00

CROISES

السنة من الامتياز

Frais et généralement ensoleillé

LES HAUTES PRESSIONS se sont installées sur le pays, mais une perturbation abordera la façade atlantique. Elle donnera mardi des précipitations sur les régions du nord-ouest, et à l'avant le ciel se voilera progressivement. Les régions plus à l'est resteront à l'abri de la pluie, le soleil brillera largement, mais les gelées matinales seront fréquentes.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. - Au lever du jour, des pluies faibles seront présentes sur la pointe de la Bretagne et gagneront l'ensemble des régions. Le vent de sud soufflera jusqu'à 80 km/h en rafales le long des côtes bretonnes. Il fera de 8 à 10 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. - Les bruyants givrants se dissiperont rapidement et la matinée sera ensoleillée. L'après-midi le ciel se voilera par l'ouest. De -3 ou -4 degrés le matin, les températures passeront à 5 ou 7 degrés l'après-midi.

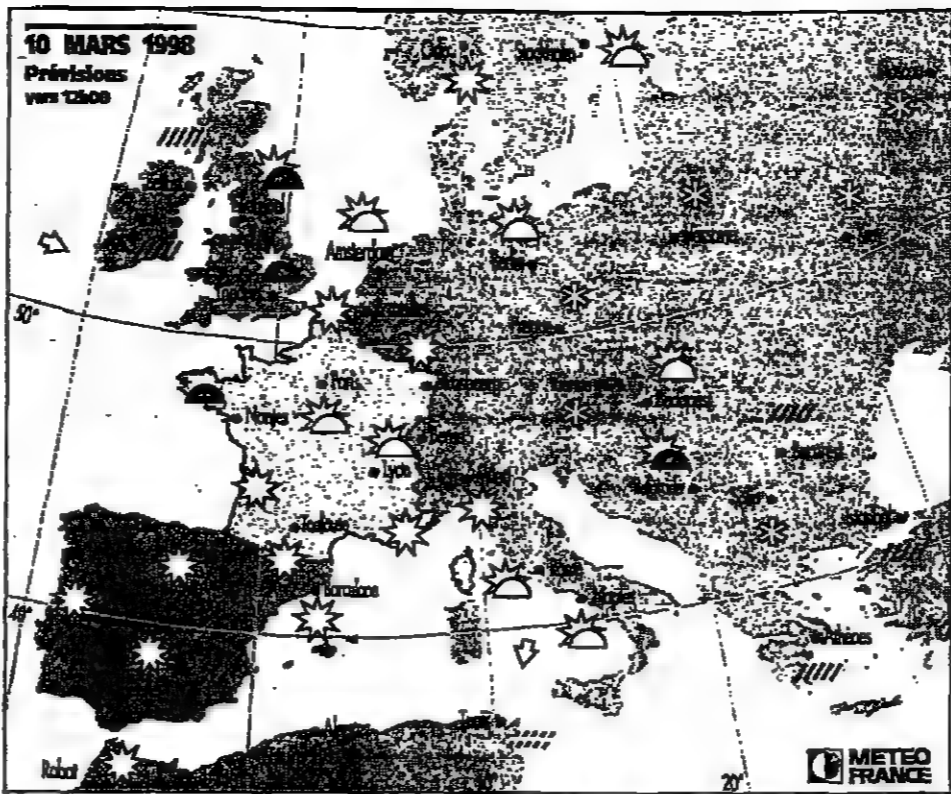
Champagne, Lorraine, Alsace,

Bourgogne, Franche-Comté. - Les bancs de brume du matin laisseront place à un temps ensoleillé. Les températures de fin de nuit seront basses, entre -5 et -3 degrés. Il fera ensuite 6 ou 7 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. - Après dissipation des brumes, la matinée sera ensoleillée. L'après-midi, des nuages voileront le ciel des régions proches de l'Atlantique et de faibles précipitations tomberont sur les Charentes. Il fera de 9 à 12 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. - Sur le Limousin, la matinée sera ensoleillée puis les nuages arriveront par l'ouest. Sur l'Auvergne et Rhône-Alpes des images bas seront parfois présents au petit matin. L'après-midi le soleil brillera. Il fera de 5 à 9 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. - Ces régions bénéficieront d'une journée ensoleillée. Le mistral soufflera jusqu'à 80 km/h en début de matinée, puis faiblira rapidement. Il fera de 10 à 12 degrés.



MÉTÉO FRANCE

- Ensoleillé
- Fu
- nuageux
- légères éclaircies
- Couvert
- Brouillard
- Averses
- Pluie
- Orages
- Neige
- Vent fort

LE CARNET DU VOYAGEUR

PROCHE-ORIENT. A l'occasion du Dubai Shopping Festival, un système accéléré d'obtention de visas (vingt-quatre heures) a été mis en place par la compagnie Emirates à l'intention de ses passagers en provenance notamment d'Europe et d'Afrique du Sud. Renseignements : 01-53-05-35-35.

IRLANDE. Le *Normandy, d'Irish Ferries*, successeur du *Saint-Patrick* et du *Saint-Kilian*, fera sa première traversée de Rosslare à Cherbourg le 1^{er} avril. De mai à septembre, il desservira alternativement les ports de Cherbourg et de Roscoff. D'avril à mai : 1400 FA/R pour une voiture et quatre passagers. Renseignements : 01-53-43-12-12.

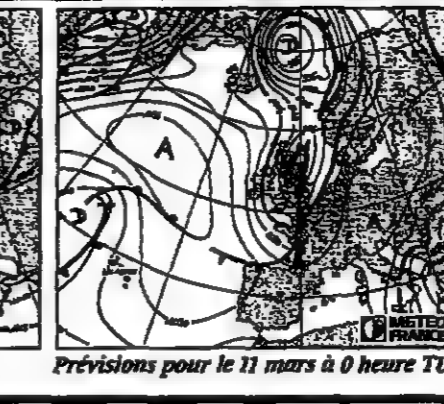
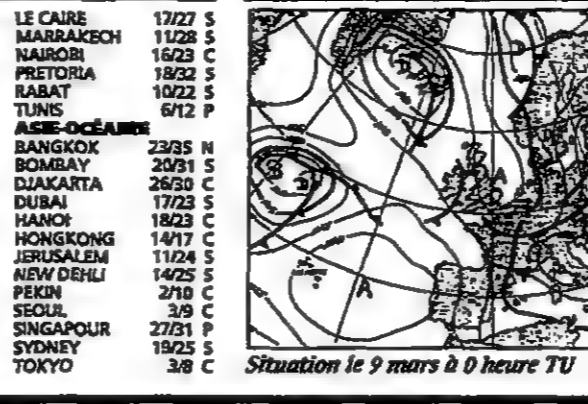
FRANCE. Le guide 1998 des 78 centres naturalistes de France est disponible à la Maison du tourisme (65, rue de Tocqueville, 75017 Paris, tél. : 01-47-64-32-82), 30 F.

PRÉVISIONS POUR LE 10 MARS 1998
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropolitaine	NANCY	-1/8 S
AJACCIO	NANTES	-2/8 S
BIARRITZ	NICE	4/13 S
BORDEAUX	PARIS	2/8 S
BOURGES	PAU	1/10 S
BREST	PERPIGNAN	4/13 S
CAEN	RENNES	1/8 S
CHERBOURG	ST-ETIENNE	-1/5 S
CLERMONT-F.	STRASBOURG	0/8 S
DIJON	TOULOUSE	0/8 S
GRENOBLE	TOURS	-2/8 S
LILLE	FRANCAIS outre-mer	1/8 S
LIMOGES	CAENNE	2/8 S
LYON	FORT-DE-FR.	2/8 S
MARSEILLE	NOUMEA	-1/12 S

PAPETE	28/31 P
POINTE-A-PIT.	22/29 N
ST-DENIS-RE.	24/29 S
BERMUDA	1/8 S
AMSTERDAM	1/8 S
ATHENES	13/18 P
BARCELONE	4/12 S
BELFAST	5/11 P
BELGRADE	-2/6 N
BERLIN	-4/4 S
BERNE	-5/5 N
BRUXELLES	1/8 S
BUCAREST	-1/5 S
BUDAPEST	-2/6 S
COPENHAGUE	-4/2 S
DUBLIN	6/11 P
FRANKFORT	-2/9 N
GENEVE	-3/6 S
HELSINKI	-15/9 N
ISTANBUL	6/14 P

3/5 S	VENISE	-3/7 N	LE CAIRE	17/27 S
10/21 S	VIENNE	-3/5 S	MARRAKECH	11/28 S
4/9 N	AMSTERDAM	19/30 S	NAIROBI	18/23 C
0/8 N	BRASILIA	13/22 N	PRETORIA	18/23 S
-2/7 S	BUENOS AIRS	22/27 S	RIYAD	10/22 S
1/17 S	CARACAS	-8/5 C	TUNIS	6/12 P
-3/14 S	CHICAGO	-2/2 S	ASEE-OCEANIE	
-1/2 S	LIMA	23/29 C	BANGKOK	23/35 N
-4/5 S	LOS ANGELES	11/21 S	BOMBAY	23/31 S
3/8 S	MEXICO	10/21 N	DJAKARTA	26/30 C
-12/5 S	MONTREAL	-4/6 C	DUBAI	17/23 S
3/12 S	NEW YORK	2/12 S	HANOI	18/23 C
-4/1 S	SAN FRANCISCO	3/15 N	HONGKONG	14/17 C
-4/6 S	SANTO DOMINGO	14/25 C	JERUSALEM	11/24 S
10/24 S	TORONTO	-7/1 N	NEW DELHI	14/25 S
1/6 S	WASHINGTON	2/11 S	PEKIN	2/10 C
-13/9 S	AFRIQUE	3/16 P	SEOUL	3/9 C
-9/2 S	ALGER	23/28 S	SINGAPOUR	27/31 P
15/21 S	DAKAR	20/26 S	SYDNEY	19/25 S
-6/0 S	KINSHASA	23/32 N	TOKYO	3/8 C



PRATIQUE

Cartographie : les géographes retouchent le portrait de la France

D'ICI CINQ ANS, à raison d'une couverture annuelle de 120 000 kilomètres carrés, l'Institut géographique national (IGN) disposera d'une orthophotographie numérique de l'ensemble de l'Hexagone, qui viendra compléter la panoplie déjà riche des cartes sur papier et des bases de données informatiques décrivant, sous toutes ses facettes, la réalité physique du territoire national.

Le principe même de l'orthophotographie n'est pas neuf. Il consiste à corriger les déformations du rendu du relief sur les vues aériennes. Pour opérer ces retouches, l'IGN, qui avait recours, naguère, à des procédés optiques, utilise aujourd'hui des moyens numériques. Pour chaque pixel, ou unité d'image élémentaire, l'ordinateur calcule les paramètres corrects par comparaison avec les coordonnées des points homologues sur le terrain. « Le développement de cette technique, freiné il y a quelques années encore par la taille des fichiers informatiques requis - la photographie numérique complète d'un département français occupe en moyenne 5 à 6 gigaoctets de mémoire -, est désormais facilité par la puissance des ordinateurs », commente Sylvain Latarget, responsable de ce service à l'IGN.

Le nouveau directeur général de l'Institut, Jean Poullin, annonce que les

Les séquences de l'orthophotographie

1. Prise de vues aériennes au 1/20 000^e ou 1/30 000^e.
2. Sur le cliché, les irrégularités du relief et la non-verticalité de l'axe de prise de vue engendrent des déformations.
3. Numérisation des documents et mise en corrélation avec une base de données géométriques sur la zone photographiée.
4. Production d'une photographie rectifiée parfaitement superposable à une carte.

Pour réaliser l'orthophotographie numérique de la France, l'Institut géographique national s'est équipé d'une chaîne de production automatisée gérée par une équipe de techniciens et de techniciennes.

prochaines campagnes annuelles de photographie aérienne seront mises à profit pour établir l'orthophotographie exhaustive du territoire national, à l'échelle de 1/30 000^e pour les zones rurales ou de 1/20 000^e pour les régions urbanisées. Ces clichés numériques seront disponibles en couleurs ou en noir et blanc pour un coût qui devrait être bientôt divisé par deux ou trois. Il est actuellement voisin de 1 franc par hectare.

plus « parlante » pour les non-spécialistes de l'information géographique. Ces nouveaux supports peuvent ainsi trouver de multiples usages, en aidant notamment à visualiser l'inscription dans l'espace d'un projet d'aménagement ou d'une infrastructure, telle qu'un tracé d'autoroute. L'orthophotographie a aussi devant elle un vaste champ d'application, dans le domaine agricole : aménagements fonciers, plans d'occupation des sols, repérage des périmètres de protection des captages d'eau, plans de gestion forestière, cartographie des épandages de boues, de fumier ou de lisier,

contrôle des plans de chasse, identification des zones naturelles sensibles ou d'intérêt écologique, suivi des dossiers réglementaires... C'est ainsi que, pour l'attribution des aides financières communales ou d'intérêt départemental de terres cultivées ou en jachère, la direction départementale de l'Agriculture et de la forêt (DDAF) de l'Orne a commandé à l'IGN, dès 1996, l'orthophotographie de ses 380 000 hectares cultivés, en 360 clichés permettant de localiser, avec une précision inédite, les 53 000 lots du parcelaire communal. « Cette méthode présente une

grande facilité d'usage. La concordance entre surfaces déclarées et surfaces cultivées est nettement améliorée. De plus, l'utilisation du numérique permet d'assurer le suivi historique de l'usage du sol », se félicite Constant Lecœur, directeur de la DDAF. Cette expérimentation, pour être étendue à l'ensemble des départements français, nécessiterait un budget d'une centaine de millions de francs, subventionné pour moitié par l'Europe (40 milliards de francs attribués annuellement aux paysans français par la politique agricole commune). Si l'IGN figure parmi les pionniers

4 millions de clichés en ligne

Depuis peu, l'IGN permet aussi de consulter, sur son site Internet (www.ign.fr/CP/photos/), l'index de sa bibliothèque de photographies aériennes, riche de plus de quatre millions de références de clichés réalisés depuis 1948. Il suffit de saisir le nom d'une commune pour voir s'afficher une carte détaillée, sur laquelle sont indiquées la zone photographiée, l'échelle et la date de prise de vue. Celle-ci peut alors être commandée, à défaut d'être accessible en ligne.

Pierre Le Bih

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 98059
SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, trapez SOS (2,23 F/min).

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
I										
II										
III										
IV										
V										
VI										
VII										
VIII										
IX										
X										
XI										

HORIZONTALEMENT
I. Poussent à agir. - II. Petit coin tranquille. Cage bien gardée. - III. Reprise pour corriger ou pour le plaisir. - IV. Partage de la couronne. Ne fera pas un grand fit. - V. Pièces de rechange pour mordre la vie à belles dents. - VI. Remplit les tiroirs de Bercy. Sœur et femme d'Osiris. Préposition. - VII. Atome. Pêlé économique japonais. - VIII. Très développées chez les porcins. - IX. L'été sur nos côtes, l'hiver en Afrique. Préparat la sauce. -

VERTICALEMENT
I. Ont souvent l'occasion de se voir au travail. - 2. Se lancer dans la vie. Couleur locale. Vieux coup de gueule. - 3. Ecarts acceptables. - 4. Prend l'eau de tous les côtés. Peut à refaire. - 5. Appels irrésistibles. - 6. Anciennes dispositions des bâtiments. Victoire napoléonienne. - 7. Sème la perturbation.

Petit au bout. - 8. Partir en filets. - 9. Victime des excédents. Un droit de moines en moins respecté. - 10. Pas porté sur les affaires. Randonnée anglaise. Blonde et anglaise. - II. Qui sèment la perturbation à l'intérieur.
Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 98058
HORIZONTALEMENT
I. Microsilicon. - II. Oréade. Eole. - III. Iridologie. - IV. Sen. Némésis. - V. Ser. Au. Nice. - VI. Oléate. Drus. - VII. Sieste. Lt. - VIII. Na. DS. Reste. - IX. Enta. Gosier. - X. Upsilon. Luc. - XI. Ref. Enclore.
VERTICALEMENT
1. Moissonneur. - 2. Irréel. ANPE. - 3. Ceintes. TSR. - 4. Rad. Aïdaï. - 5. Odonates. Le. - 6. Sélènes. Gon. - 7. OM. Tronc. - 8. Légendes. - 9. Loisir. Silo. - 10. Oléiculteur. - 11. Ne. Sesterce.

AFFAIRE DE LOGIQUE

Le défi du cavalier

VOUS CONNAISSEZ tous la marche d'un cavalier sur un échiquier :

En respectant ce mouvement, faites décrire au cavalier situé en haut à gauche toutes les cases de cet échiquier 5x5 une fois et une seule, en terminant à la case marquée d'un rond.

Montrez qu'il lui est impossible, après avoir décrit toutes les cases, de retrouver au coup suivant sa position initiale.

Elisabeth Busser et Gilles Cohen
© POLE 1998
Solution dans Le Monde du 17 mars.

SOLUTION DU PROBLÈME N° 59
paru dans Le Monde du 3 mars
Rejoignons la scène 200 fois en imaginant que les 200 expériences respectent parfaitement les probabilités. Ayant creusé au hasard, l'aventurier déterrera autant de fois le sac de jute que le sac en cuir.
● Sur les 100 découvertes du sac en cuir, il sortira 40 fois une pièce d'or.
● Sur les 100 découvertes du sac en cuir, il sortira 50 fois une pièce d'or.
● Il tirera donc 90 fois une pièce d'or : 40 proviennent du sac en cuir, 50 du sac en jute.
Il y a 5 chances sur 9 pour que l'aventurier ait déterré le sac en cuir.

ÉDITION il semble qu'on n'ait jamais assisté à autant d'accusations de plagiat qu'aujourd'hui. Récemment encore, Marie Darrieussecq a été dénoncée par la romancière Ma-

rie Ndiaye, alors que Jacques Gaillot a reconnu s'être entouré de « nègres » qui auraient commis un « abus de confiance ». ● CETTE SITUATION amène à se demander si les éditeurs

ne seraient pas victimes d'un système qu'ils ont contribué à mettre en place : la multiplication de collaborateurs œuvrant pour des personnalités dont l'emploi du temps ne leur

permet pas d'effectuer eux-mêmes le travail de recherche. ● AVOCAT SPÉCIALISTE du droit d'auteur, Emmanuel Pierrat, estime que c'est surtout la publicité qui leur est faite qui

donne l'impression que ce type d'affaires s'est accru. ● PDG des éditions Fayard et Stock, Claude Durand rappelle, pour sa part, qu'il existe une gamme infinie de formes de plagiat.

Ces « nègres » qui plagient mal

Jacques Gaillot, Calixthe Beyala, Jack Lang, Nicolas Sarkozy, Marie Darrieussecq... les accusations d'emprunt ou de « singerie » se multiplient ces derniers temps. Serait-ce la conséquence de l'utilisation de « documentalistes » par des célébrités à l'emploi du temps trop chargé ?

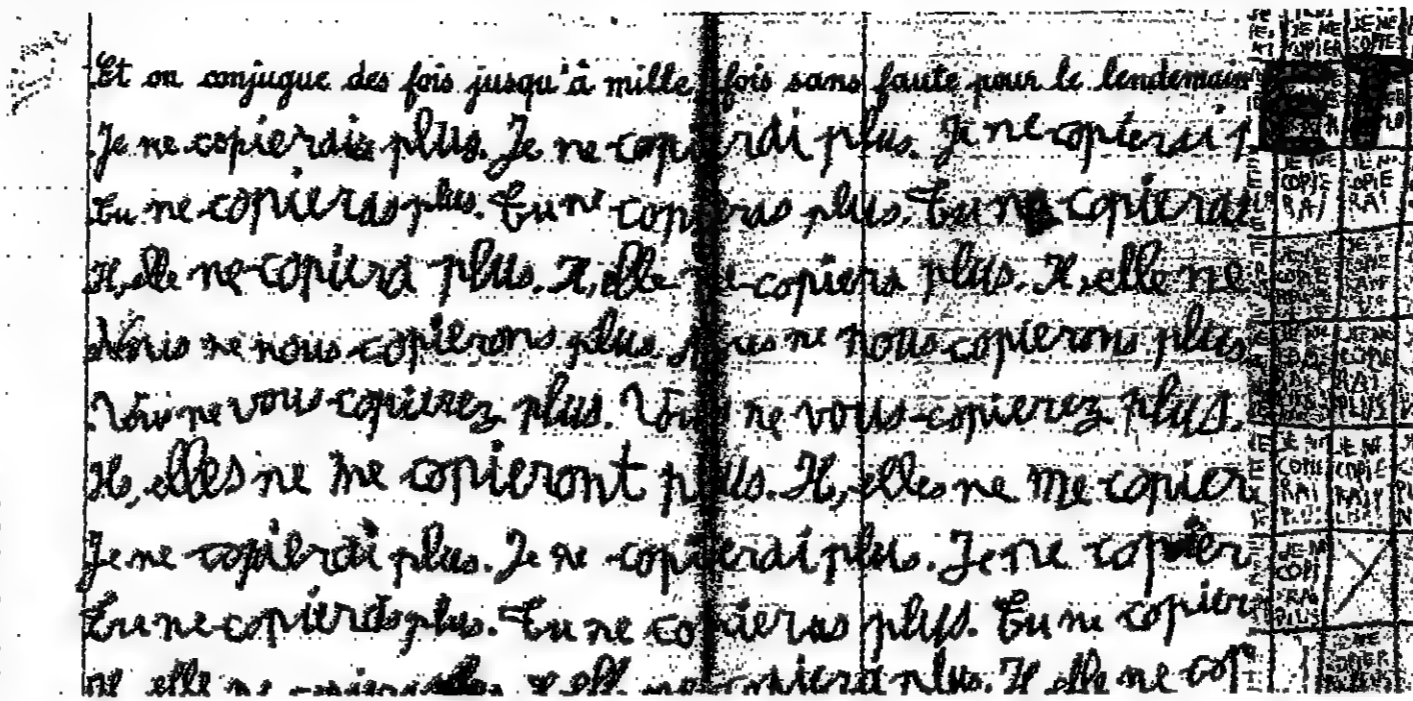
RÉCEMMENT ACCUSÉ d'avoir plagié l'universitaire lyonnais Paul Ariès (Le Monde du 25 février), Mgr Jacques Gaillot a donné pour sa défense un argument d'un genre nouveau : « Quelqu'un a abusé de ma confiance », a-t-il plaidé en décidant d'emblée de retirer de la vente son ouvrage paru aux Éditions 1. La Dernière Tentation du diable. « C'est un livre un peu spécial, et le directeur de la maison d'édition avait proposé de mettre à ma disposition une équipe de gens compétents pour certains aspects du livre. » La pratique, certes, n'est pas nouvelle. Mais cette allusion ostensible à des collaborateurs qui lui auraient fourni, sans les signaler comme telles, les pages suspectées de plagiat apparaît comme la manifestation d'un phénomène moins habituel : la disculpation passe par la dénonciation d'un « nègre », donc par l'aveu implicite, de la part du signataire, de n'être pas — du moins partiellement — l'auteur de son livre.

La floraison des affaires de plagiat serait-elle la conséquence directe de l'usage des « nègres » en littérature ? Les éditeurs seraient-ils victimes d'un système qu'ils ont eux-mêmes contribué à instituer, à savoir la promotion au rang d'écrivains de personnalités souvent contraintes — fût-ce par manque de disponibilité — de faire appel à des « documentalistes » dont ils ne peuvent vérifier les sources ? Quel crédit peut-on, par ailleurs, accorder aux dénonciations pour plagiat qui se multiplient actuellement ? De Calixthe Beyala à Mgr Gaillot, de Jacques Attali aux frères Bogdanov, il semble qu'on n'ait jamais, autant que ces dernières années, porté de telles accusations sur les auteurs.

RELATION DE CONFIANCE

La récente attaque de la jeune romancière Marie Ndiaye contre Marie Darrieussecq, qui aurait « singé », dans *Naissance des fantômes*, ses propres romans (Le Monde du 4 mars) — elle a notamment établi une liste des parallèles entre des scènes dans les livres en question —, témoigne de la difficulté à établir l'évidence du plagiat dans le domaine de la fiction. D'autant que la notion d'originalité du sujet est relativement récente dans l'histoire littéraire. Aurait-on idée d'accuser Joyce d'avoir, dans *Ulysse*, pillé Homère ? Les nuances infinies de la typologie des plagiat (lire ci-dessous l'exposé qu'en fait Claude Durand) indiquent le fossé qui sépare les accusations arbitraires et fallacieuses dont a pu être victime le romancier britannique Graham Swift — auquel on reprochait de s'être inspiré de la trame narrative d'un roman de Faulkner — et la condamnation pour contrefaçon de Calixthe Beyala (lauréate, malgré tout, du Grand Prix de l'Académie française 1996), qui avait emprunté terme à terme de longs passages, notamment à Howard Buten et à Ben Okri.

Sans prendre en compte les exemples de plagiat purement lit-



Extrait de « On ne copie pas », livre écrit par Olivier Douzou et illustré par Frédérique Bertrand, Éditions du Rouergue, 1998.

éraires qui, à l'exception des cas de « copie servile », doivent faire l'objet de démonstrations complexes (Le Monde du 7 décembre 1996), les accusations de contrefaçon, qu'elles soient validées ou non par la justice, concernent le plus souvent les ouvrages signés par des hommes publics : ceux dont chacun imagine mal que leurs occupations leur laissent le loisir de mener à bien les ambitieux travaux qu'ils publient, notamment des biographies. Au premier rang des suspects, les hommes politiques et le personnel de la haute administration, soupçonnés de sous-traiter la recherche préalable comme la rédaction finale de leurs ouvrages.

Mais ce soupçon n'a guère à voir avec le plagiat. Du moins tant que les « nègres » — puisque c'est en fait de cela qu'il s'agit — sont honnêtement leur métier dans l'ombre. Alors même que l'auteur Gaillot rappelait le risque fondamental de cette « délégation » de l'auteur, on accusait Jack Lang de n'avoir pas composé lui-même son *François P ou le rêve italien* (Pion) mais, pis, de l'avoir démarqué d'un ouvrage anglo-saxon non encore traduit. Interrogé, l'universitaire concerné, John Knecht, reconnaît volontiers qu'« il n'y a pas l'ombre d'un plagiat », saluant auprès de son éditeur français, Ran Halevi (Fayard), le remarquable savoir-faire des historiens qui ont utilisé son apport en se le réappropriant sans jamais l'exposer à des poursuites judiciaires. Nagoère, Jacques Attali avait « oublié » dans ses *His-*

toires du temps (Fayard, 1982) de citer entre guillemets ses passages empruntés à Ernst Jünger ou Jacques Le Goff. Plus récemment, Nicolas Sarkozy, qui signait un *Georges Mandel : le mot de la politique*, chez Grasset, eut toutes les peines du monde à se laver du soupçon d'avoir « emprunté » beaucoup à la thèse de Bertrand Favreau, parue vingt-cinq ans plus tôt — sans doute abusé, là encore, par son équipe de documentalistes. Mais l'adaptation télévisée qu'il vient de faire de son ouvrage réduit le dérapage puisque le fruit du

TROIS QUESTIONS A

EMMANUEL PIERRAT

1. Des affaires de plagiat se multiplient. Vous êtes un avocat spécialiste du droit d'auteur, estimez-vous que cette impression correspond à une réalité ?
Je n'ai pas le sentiment qu'elles aient crû de manière exponentielle. Il y a toujours eu des « documentalistes indéliçables ». Ça qui a changé, c'est qu'aujourd'hui les gens attaquent. Si un éditeur se fait piller par un autre et ne réagit pas, il sait qu'il va se faire taper sur les doigts par son commissaire aux comptes. Mais, en proportion du contentieux de l'édition, les affaires de plagiat restent minoritaires. Ça qui s'est vraiment développé, c'est le droit de la presse : diffamation, injure, droit à l'image,

atteinte à la vie privée... C'est là qu'est la véritable explosion.

2. De quels moyens juridiques l'éditeur dispose-t-il pour se défendre contre le risque de plagiat ?
Il n'y a aucun moyen de contrôle efficace. Tout contrat d'édition comporte une clause de garantie par laquelle l'auteur s'engage à ce que son manuscrit ne comporte aucun emprunt à une autre œuvre. Mais cette clause reste un pavé. De plus en plus, l'éditeur est amené à se retourner contre son auteur plagiaire. Il peut demander que celui-ci supporte toutes les condamnations et les frais afférents à l'affaire : dommages-intérêts à l'éditeur plagié, coûts d'arrêt de commercialisation, transport, plurrage, éventuelle fabrication du livre, dommages-intérêts en préjudice

l'auteur garantit l'éditeur contre toute revendication ou éviction quelconque, ce qui n'est pas une protection contre ce type de délits. Et il s'interdit l'avoir recours, face à un auteur, à de quelconques moyens juridiques. « Quand bien même ils existent » : « Un éditeur n'a pas à faire la police, et qui plus est pour ses auteurs. La sagesse, c'est de faire confiance, et d'assumer sa responsabilité en cas de péché. »

Interrogé sur cette recrudescence des « accidents » éditoriaux — ou du moins sur leur meilleure visibilité —, les éditeurs abandonnent d'image, frais de procédure... L'addition peut être très lourde. Les éditeurs commencent à la faire, mais doucement en ménageant les susceptibilités.

Propos recueillis par Florence Noiville

parfois les sempiternelles poses indignées pour expliquer les véritables règles du jeu. Alléguant certains emprunts innocents, Xavier de Bartillat, directeur général de Pion, reconnaît cependant que le résultat publié est parfois bien éloigné du manuscrit original. « Quand un homme politique aborde une figure historique, il lui manque généralement deux choses : le temps pour mener lui-même l'investigation nécessaire et le métier spécifique, la « façon ». » Selon M. de Bartillat, travailler le texte par des « apports extérieurs plus ou moins importants » n'est pas gênant tant que la vision, l'analyse, sont celles de l'auteur officiel. L'éditeur rappelle le travail de fautes, où les plagiats utilisent leurs apprentis en se réservant le soufflé, la mystique de la création. « Conjuguer la qualité et la notoriété, c'est le boulot de l'éditeur », souligne-t-il. N'y aurait-il pas une forme d'imposture à la notoriété à faire excoquer une compétence spécifique que l'auteur n'a pas réellement ? C'est peut-être ainsi qu'on voit même des procès en suspicion infortunés contre l'auteur plagié, accusé, vu son obscurité relative, de réagir par orgueil ou soit de publicité personnelle. Pour Xavier de Bartillat, « l'important, c'est que le résultat soit bon ». Il attribue même une « valeur pédagogique » à cette formule « offrant à un public plus large les fruits d'un savoir » qui a besoin de relais. Le formidable *de l'histoire des Français* commande, selon lui, ces plumes généralistes qui furent Lescaze-Jacobs, Edigues, Castelnau, Decaux, Nagère, Marc Gallo aujourd'hui et qui se présentaient M.M. Lang et Sarkozy. L'efficacité supposée peut-elle suffire à dire la raison ? La légitimité tient-elle de l'écriture ou de celui qui l'endosse ? Le débat n'est pas près de s'épuiser. S'estimant victimes d'un type particulier de plagiat — une imitation de leur maquette par un concurrent (éditions Milla) —, les Éditions du Rouergue ont choisi de riposter en mettant les fleurs de leur côté. Le directeur de la collection jeunesse, Olivier Douzou, a ainsi osé signer avec Frédérique Bertrand *On ne copie pas*, savoureuse charge contre la tâche, sport-roi en milieu scolaire. Un pied de nez qui, s'il ne règle pas le problème et ne dissipe pas le malaise, a la vertu de dramatiser une question complexe dans laquelle il faut faire la part de l'utilisation légitime de l'héritage de la pensée, de l'emprunt, du plagiat et aussi, parfois, des désirs de délation et des suspicions excessives.

Philippe-Jean Catinchi et Marion Van Renterghem

Le PDG de Fayard et Stock plaide pour une instance d'arbitrage

POUR LE PDG des éditions Fayard et Stock, Claude Durand, toute réflexion sur la question du plagiat doit commencer par une « déclaration d'humilité » : faute d'être omnicompétent, aucun éditeur ne peut se vanter d'être à l'abri des errements d'un auteur plagiaire. Reconnaisant la prolifération d'exemples où des signataires d'ouvrages sont confondus « par des collaborateurs peu scrupuleux, revanchards ou facétieux », il rappelle cependant qu'il existe toute une gamme de formes de plagiat : « On peut puiser aux mêmes sources, plagier de manière plus ou moins littéraire ou maquillée, un paragraphe, un chapitre, un livre entier, la démonstration d'une idée. Il convient de distinguer entre le plagiat d'évidence, qui relève souvent du juge des référés, et l'accusation de plagiat qui requiert démonstration et procès au fond. Une autre distinction importante est encore à apporter entre le simple emprunt à un ouvrage dont le propos est différent (d'un romancier à un manuel de théologie, par exemple) et la concurrence déloyale (par le pillage

d'un ouvrage dont le propos est le même que celui du plagiaire). Pour désigner la reproduction littérale d'une forme, les juristes usent d'un très joli mot : « la copie servile », comme s'ils pressentaient déjà qu'il y a un esclave là derrière... »

« MÉPRIS DU LECTEUR »
L'éditeur de grandes biographies et d'essais historiques reconnaît s'en remettre à ses collaborateurs spécialisés et ne pas être personnellement à même de juger en tous domaines de l'éventualité d'un plagiat. En revanche, par principe, il refuse de travailler avec un auteur sous le simple prétexte qu'il est célèbre, alors même qu'on « subodore que, de par son activité, il n'aura manifestement pas le temps de rédiger son livre lui-même ». Évitant de contribuer à cette « pratique d'accompagnement » de personnalités médiatiques, il ne souscrit pas à l'argumentation de certains éditeurs qui, parlant à ce propos de « valeur pédagogique », revendiquent la publication de livres écrits par des « nègres » sous la signature de

prête-noms prestigieux afin de les faire bénéficier d'une diffusion plus large. « Il ne me semble pas très pédagogique de faire passer l'usurpation pour une vertu. C'est ici l'ancien enseignant qui parle : penser que la leçon d'histoire passera mieux du fait qu'on aura commenté par voter la leçon de morale est une curieuse novation pédagogique... Penser qu'un livre se vendra mieux du fait que le signataire qui ne l'a pas écrit est plus célèbre que le véritable auteur caché témoigne d'un singulier mépris du lecteur et du livre, de son contenu. C'est d'ailleurs le mépris dans lequel on tient le texte, et d'abord les siens propres, qui incite certains à considérer les livres comme de la pâte à papier : recyclable, et permettant donc l'imposture. »

La valorisation en France de la notion d'auteur incite les signataires d'ouvrages à camoufler la contribution de leurs éventuels collaborateurs, à la différence de la tradition américaine où ceux-ci apparaissent le plus souvent sur la couverture des mémoires ou autobiographies de telle ou telle ve-

dette. Claude Durand, qui publie chez Stock un auteur ayant reconnu s'être entouré de collaborateurs, Paul-Loup Sultzer, ne cache pas sa préférence pour cette forme de « franchise ». S'interrogeant sur les suites données aux accusations de plagiat, il conclut que « dès lors que l'auteur de la faute l'a reconnue, l'arbitrage est le plus souvent la meilleure solution, dans la mesure où les tribunaux, comme d'ailleurs la presse qui en rend compte, ne mesurent pas toujours l'importance de tous les éléments du dossier. Il y a parfois de l'exagération dans la lourdeur des condamnations, ou, inversement, une sous-estimation des fautes. Peut-être faudrait-il inventer une instance commune aux éditeurs et aux sociétés d'auteurs pour rendre de tels arbitrages dans les cas les plus simples et désencombrer ainsi les tribunaux ? Je crois qu'il faut être du métier pour mesurer l'étendue exacte des dommages causés, la bonne ou la mauvaise foi, les conséquences d'une mesure d'occultation, de refonte ou d'interdiction, etc. »

La publicité donnée à des affaires de plagiat souvent dues à l'imprudence de collaborateurs clandestins ne risque-t-elle pas d'ancrer dans l'esprit du public l'idée que plus personne n'écrit rien par soi-même, du moins qu'une personnalité célèbre ne peut être l'auteur de son livre ? « C'est en effet extrêmement navrant pour le livre et les professions qu'il concerne. Ces affaires de plagiat devraient relever davantage de la rubrique « faits divers » que de la page « vie mondaine ». L'importance qu'on leur accorde est souvent disproportionnée. En tout cas, on serait mieux avisé de parler davantage des auteurs qui travaillent dans la solitude, parfois l'ascèse, souvent avec un désintéressement inconnu dans la plupart des autres professions ou activités, plutôt que de ceux, tellement moins nombreux, qui cèdent à la facilité de la soustraction ou qui sont victimes de moments d'égarement. »

Propos recueillis par Josyane Savigneau et Marion Van Renterghem

THEATRE DE POCHÉ 45 48 51 57
150€
Salle 1
LE TORNIEUR
Jules RENARD
PRESSE UNANIME
Une mise en scène ensoleillée, LE MONDE. Quel plaisir ! PARISCOPE. A ne pas rater ! JDD. Un grand petit bonheur. LE NOUVEL OBS.
4^{ème} TOURNANT
"Une distribution rare."

de la 10150

1524

Musique spectrale à l'échelle européenne avec l'ensemble Itinéraire

Pour son vingt-cinquième anniversaire, la formation présente les créations de jeunes compositeurs à l'Ircam

Fondé en 1973, l'ensemble Itinéraire est entré dans l'histoire pour avoir favorisé l'émergence de la musique dite spectrale. Il fête en 1998 ses

vingt-cinq ans en orientant les feux de l'actualité vers les jeunes compositeurs ; des créations de Marc André, Jean-Louis Agobet et d'Alexandros

Markas seront présentées le 10 mars à l'Ircam. En septembre prochain, une tournée associera l'ensemble à plusieurs formations européennes.

FONDÉ EN 1973 par un collectif de compositeurs (réunissant, autour de Roger Tessier, Gérard Grisey, Michaël Lévinas et Tristan Murail, trois anciens élèves de Messiaen) et d'interprètes (dont le comiste André Cazalet et les flûtistes Pierre-Yves Artaud et Patrice Bocquillon), l'ensemble Itinéraire est entré dans l'histoire pour avoir favorisé l'émergence de la musique dite spectrale, tendance qui s'impose aujourd'hui comme la principale forme d'écriture conçue depuis le sérialisme schoenbergien. Apparu il y a vingt-cinq ans, « dans une orientation positive du monde qui a vu les pouvoirs publics s'engager dans un domaine pas toujours assujéti à la loi du marché », l'itinéraire illustre, selon Michaël Lévinas (son président depuis 1985 et actuel directeur artistique), quelques certitudes de l'évolution artistique liées « à la prise de conscience des lois acoustiques et à la considération de la technologie - donc du progrès - ; engagement artistique dans un monde désorienté depuis l'écroulement du mur de Berlin et la disparition de certaines grandes espérances de l'après-guerre ».



Michaël Lévinas, président et directeur artistique d'Itinéraire.

Ces principes fondamentaux qui ont déterminé la composition d'œuvres entièrement dédiées des propriétés des sons utilisés (analysés à travers leur spectre) ont conféré aux membres de l'itinéraire un statut de pionniers de l'électronique en direct (interaction d'une machine de pointe et d'un corps instrumental traditionnel). Il en est résulté d'importantes modifications des exigences de l'interprétation, nécessitant un apprentissage de longue haleine.

NOUVELLE GÉNÉRATION
Une vingtaine de jeunes instrumentistes viennent donc faire leurs classes pendant au moins trois ans à l'itinéraire, formation de type permanent qui s'investit dans la diffusion d'un répertoire récent appartenant à la création d'œuvres liées aux options du groupe fondateur. Le chef auquel est confiée la responsabilité de l'ensemble appartient également à la jeune génération : l'australien Mark Foster, qui succéda en 1997 au français Pascal Rophé (présent depuis 1992), passera l'an prochain le relais au Belge

Patrick Davin. Lors de la dernière décennie, l'itinéraire a connu, sous l'impulsion de Michaël Lévinas, une mutation qui, à certains égards, a rompu nettement avec le mode de fonctionnement originel de l'ensemble. Les cellules de dynamique de groupe mises sur pied dans les années 70 ont été abandonnées au profit de colloques musico-philosophiques organisés en relation avec le Collège international de philosophie. Des compositeurs de renommée internationale tels que Maurizio Kagel ou Giacinto Scelsi (qui n'était pas venu en France depuis quarante ans) y ont participé aux côtés de philosophes de premier plan (Jean-Étienne Lyotard, Olivier Resnais d'Alloues, Michel Deguy, Philippe Lacoue-Labarthe, Jean-Luc Nancy, Christine Buch-Glucksmann).
Les thèmes abordés (1/ De la nature et de l'accident ; 2/ Qu'est-ce que l'idée musicale ; 3/ La loi ; 4/ Narrativité ; 5/ Les affects ; 6/ Convergences et divergences des esthétiques) ont fait l'objet de publications dirigées par Danièle Cohen-Lévinas et ont précisé la position de l'itinéraire dans le paysage musical contemporain de manière aussi emblématique que les conférences données en 1982 à Darmstadt par Hugues Dufourt, Gérard Grisey, Michaël Lévinas et Tristan Murail.
Cette prise de position théorique s'est accompagnée d'un remodelage de l'aide à la création. « Après la reconnaissance effective de la génération des Furel et des Dalbavie (écrits à l'itinéraire) par des institutions telles que l'Ircam (Institut de recherche et de coordination acoustique-musique), j'ai constaté, rappelle Lévinas, une forte demande d'environ trente-cinq ans venus en France par ailleurs pour le courant spectral ». Des conventions ont donc été passées avec d'autres formations. En septembre prochain, une tournée européenne associera l'itinéraire à l'ensemble italien Nuova Sincronie et à l'ensemble brunoïlois Musique Nouvelle pour la présentation de huit nouvelles œuvres susceptibles de révéler une convergence esthétique. « Tout en demeurant l'ensemble qui a fondé l'histoire de la musique spectrale, l'itinéraire souhaite maintenir une

tension et une utopie créatrice qui excèdent les questions théoriques ou les simulacres de liberté et cherche à préserver la possible diachronie entre réflexion et composition. »

RÉFÉRENCES ET DÉCOUVERTES
Plus concerné par l'action que par la commémoration, l'itinéraire fête en 1998 ses vingt-cinq ans sans déroger à ses habitudes, en orientant les feux de l'actualité vers les jeunes compositeurs. Comme le précédent concert, domé en janvier avec des œuvres de Florence Baschet (qui entretenait de longue date une collaboration privilégiée avec l'ensemble), d'Oscar Strassnoy (Argentin né en 1970), de Yassen Vodenitcharov (Bulgare né en 1964) et de Maurice Ravel, le second volet de la saison ircamienne de l'itinéraire équilibre références et découvertes.

Autour du *Concerto pour violoncelle* de György Ligeti, trois créations de compositeurs nés pratiquement en même temps (1966) que le diptyque minimaliste du maître hongrois : *Un-Fini* de Marc André (né en 1964), auteur d'une thèse de musicologie sur « Le compositible musical de l'ars subtilior » et titulaire d'un diplôme de perfectionnement décerné par le radical Allemand Helmut Lachenmann. *L'Étude des forces*, de Jean-Louis Agobet (né en 1968), formé par Philippe Manoury à l'Institut national de musique et pensionnaire depuis 1996 de la Villa Médicis. Et enfin *Onétron* d'Alexandros Markas (né en 1965), compositeur grec (passé par le Conservatoire de Paris) qui illustre parfaitement les propos de Michaël Lévinas sur l'ouverture actuelle de l'itinéraire à l'Europe.

Pierre Gervasoni

* Marc André : *Un-Fini* (création française). György Ligeti : *Concerto pour violoncelle*. Jean-Louis Agobet : *L'Étude des forces*. Jean-Louis Agobet, Alexandros Markas : *Onétron* (création). Anne Gastinel (violoncelle), ensemble Itinéraire, Mark Foster (direction), Ircam, 1, place Igor-Stravinsky, 75004 Paris. M^c Châtelet-les Halles. Le 10 mars à 20 heures. 75 F et 90 F. Tél. : 01-44-78-48-16.

Le mont Athos et la loi des hommes en noir

Le Musée Albert-Kahn expose des autochromes réalisés entre 1913 et 1918 dans la République monastique

AUTOCHROMES DU MONT ATHOS, Musée Albert-Kahn, 14, rue du Port, 92100 Boulogne-Billancourt. Tous les jours, sauf lundi, de 11 heures à 18 heures (après le 30 avril, jusqu'à 19 heures). Tél. : 01-46-04-52-80. Jusqu'au 20 septembre. Entrée : 22 F. Catalogue, sous la direction du Père Konstantinos, Oikos éd./Musée Albert-Kahn/AFAA, 204 p., 295 F.



Monastère de Bilandiar : le diacre Artémios, photographié par Fernand Cuville (1918).

Le mont Athos, une antenne de Dieu sur terre ? Pour les quelques mille moines qui vivent sur cette presqu'île, le doute n'est pas permis : la sainte montagne est bien une enclave religieuse dont le statut actuel, né des guerres balkaniques, est d'ailleurs fort complexe. Depuis 1913, le mont Athos est une République monastique auto-administrée au sein de l'État grec. C'est justement à cette époque troublée où la Russie essaye de faire valoir ses droits sur cette population orthodoxe que le banquier Albert Kahn (1860-1940), poursuivant son projet utopique - informer pour mieux communiquer -, décide d'y envoyer un photographe. Ce dernier doit saisir la physionomie de cette communauté en pleine effervescence. Une partie de ce reportage est aujourd'hui exposée à Boulogne.

PAS D'IMAGES « VOLÉES »
Stéphane Passet, l'opérateur qui est dépêché là-bas, écrit au géographe Jean Brunhes, chargé de coordonner les Archives de la planète : « Le mont Athos doit être visité

de suite car l'administration de cette communauté religieuse va subir de grandes transformations sur les instances de la Russie. » La manœuvre du tsar échouera finalement. Saint-Petersbourg se contentera de rapatrier la communauté monastique d'origine russe installée sur les bords de la mer Egée.
Stéphane Passet ramènera 96 vues autochromes de dix sites, dont Karyès, le centre administratif de cette « cité de Dieu ». Il a pour instruction précise de photographier d'abord les extérieurs des édifices, par plans successifs, avant de saisir le cœur de ces établissements, les édifices religieux à l'intérieur des cours. Ainsi, aucune image n'est « volée » : les moines

ne seront jamais « surpris » dans leurs activités, mais photographiés frontalement, seuls ou en groupes. Au lendemain de la première guerre mondiale, en 1918, un second opérateur, Fernand Cuville, est envoyé à son tour au mont Athos. Il travaillera selon les mêmes principes. Sa mission est plus riche : 345 autochromes représentant treize monastères et trois communautés moins importantes (skites).
UN MONDE BIEN VIVANT
La douceur des autochromes rend presque irréelles ces images suspendues dans l'éternité - coupées, cyprès, oliviers, rivages. C'est comme si l'on découvrait une photo en couleurs d'un paysage de Virgile. La physionomie uniforme de ce clergé monastique, elle aussi hors du temps - barbes floconneuses, coiffures cylindriques, robes noires - nous rappelle le but du commanditaire : les Archives de la planète doivent être au centre d'un questionnement. Aujourd'hui, le regard que l'on porte sur cette communauté est celui d'un entomologiste devant une colonie de lépidoptères inconnus, ou celui d'un archéologue qui découvre un monde englouti. Or ce monde est bien vivant.
Il témoigne, depuis un millénaire, de la singularité de la spiritualité orthodoxe. Spiritualité qui s'appuie sur des rites et un mode de vie à base de jeûne, de veille et d'ascèse continue. L'anachorète, parvenu à un certain stade, arrive à régler ses prières, ou plutôt ses invocations, au rythme de sa respira-

tion et des battements de son cœur. S'agit-il d'une sorte de gymnastique zen, à rapprocher des exercices spirituels pratiqués en Orient ? Peut-être.
En tout cas, il existe une différence fondamentale entre la vie spirituelle orthodoxe et celle de la tradition occidentale, qu'Antoine-Emile Tachiaos, professeur de théologie, détaille parfaitement dans l'ouvrage (bilingue) publié à l'occasion de cette exposition : « Lorsqu'un moine prie de cette façon, son imagination est entièrement pure et dépourvue de toute image matérielle. (...) Les mystiques occidentaux se sont révélés enclins aux visions car leur mysticisme est fortement empreint d'érotisme. Et c'est cet érotisme qui est absent du mysticisme orthodoxe. Quant au sentimentalisme qui concerne les choses matérielles et les relations humaines, il est effacé, anéanti dans la vie monacale orthodoxe. »
Cette singularité se retrouve dans l'art. L'objectif d'une icône n'est pas de représenter les traits d'un visage mais son expression spirituelle. Kazimir Malevitch, l'un des premiers abstraits de l'histoire de la peinture, poussera jusqu'au bout cette logique en réalisant son *Carré noir sur fond blanc*. Il le montrera au public pour la première fois, à Saint-Petersbourg en 1915, lors de l'exposition « 0/10 », de façon tout à fait symbolique, en l'accrochant, haut placé dans un angle, là où, traditionnellement, dans tout foyer orthodoxe, se trouve l'icône.

Emmanuel de Roux

CONCERTS

CE SOIR À 20 HEURES
CHATELET
Théâtre musical de Paris
CONCERT EXCEPTIONNEL
Mstislav Rostropovitch
Orchestre des Concerts Lamoureux
David Wrooc, direction
MOZART - SAINT-SAËNS
BEETHOVEN - TCHAIKOWSKI
AU PROFIT DE LA FONDATION HÔPITAUX DE PARIS HÔPITAUX DE FRANCE
Avec le soutien de l'VMH / Moët-Hennessy Louis Vuitton
Loc. : 01-49-52-50-50

Théâtre des Champs-Élysées
MERCREDI 11 MARS - 20 h 30
Loc. : 01-49-52-50-50
Places : 40 F à 290 F Valmalette
Jean-Pierre RAMPAL
Ritmo
John Steele RITTER
piano
Mozart - Beethoven - Czerny
Poulenc - Franck

CHATELET
THÉÂTRE MUSICAL DE PARIS
MERCREDI 11 MARS 12H45
Olga Trifonova, soprano
Larissa Gergieva, piano
MOZART, ROSSINI, TCHAIKOVSKI,
VENREDI 13 MARS 12H45
Yayoi Toda, violon
Wolfgang Manz, piano
BEETHOVEN, FRANCK
DIMANCHE 15 MARS 17 H
Christoph von Dohnányi, direction
Heinrich Schiff, violoncelle
Philharmonia Orchestra
BARTÓK, HAYDN, DVORÁK
LUNDI 16 MARS 12H45
Trio Fontenay
HAYDN, SMETANA
LOCATION 01 40 28 28 40

Auditorium du Louvre
"Grands pianistes du XX siècle"
film 25 F, 15 F, concert 135 F, 90 F
01 40 28 84 00
11 MARS
18h, film
Tatiana NIKOLAÏEVA
Chostakovitch
20h, concert
Nicolai LUGANSKI
Rachmaïnov, Nikolaïeva
théâtre des champs-élysées
orchestre des champs-élysées
Philippe Herrewaghe, dir.
Alessandro Mercia, violon
Pietr Wispietwy, violoncelle
Ronald Brautigam, piano
beethoven
"triple" concerto
symphonie "héroïque"
vendredi 13 mars, 20h30
Info & location : 01 49 52 50 50

théâtre des champs-élysées
orchestre des champs-élysées
Salle Pleyel
Mercredi 18 et jeudi 19 mars, 20 h
Samedi 21 mars, 16 h 30
Semyon Bychkov direction
Chœur de l'Orchestre de Paris
Arthur Olschov, chef de chœur
MAHLER
Symphonie n° 2 "Resurrection"
80 à 290 F ; Tél. 01 45 61 65 69
tarif jeunes : 50 F

AVEAU
14 mars - 19 heures
Kun Woo PAIK
piano
Intégrale Ravel
16 mars - 20 h 30
Pasta
BURCHULADZE
Les musiciens de la Prée
Dir. Jérémie Rohrer
Airs d'opéras russes
17 mars - 20 h 30
Quatuor
ATHENAEUM ENESCO
M. Lethiecletar.
G. Tacchino/piano
Beethoven-Mozart-Dvorak
18 mars - 20 h 30
Ludmil
ANGUELOV
Vainqueur du Masters Tour 97
Granados-Rachmaninov-Chopin
Airs de Haendel et Mozart
Tél., rés. : 01-49-53-05-07

théâtre des champs-élysées
orchestre du festival de budapest
Iván Fischer, direction
Cyprien Katsaris, piano
Liszt : les préludes, rhapsodie hongroise n°5, danse macabre
Strauss : ainsi parlait zarathoustra
Ludwig 16 mars, 20h30
Wagner : prélude de l'ohngrin, prélude et mort d'Isolde
Liszt : une Faust-symphonie
mardi 17 mars, 20h30
Info & location : 01 49 52 50 50

cité de la musique
musée, concerts, centre d'information
carte blanche à Yuri Bashmet
Les Solistes de Moscou
Ljostakovitch, Schnittke
17 mars - 18h30
avec la participation de Michel Portal
Britten, Dowland, Bach, Kertchmar, Schenker
18 mars - 20h
Tchaïkovsky, Hindemith, Chostakovitch, Telemann
19 mars - 20h
9, Place du Palais
144 84 44 84

Régionales 1998

Suivez la campagne sur Internet
Découvrez également le portrait des 22 régions françaises
www.lemonde.fr
également sur Minitel 3615 LEMONDE (2,23 F/min)

Calculez vos impôts

3615 LEMONDE

Le vibrato délicat de Henri Dikongué, jeune représentant d'un folk à l'africaine

Le Camerounais s'est produit trois soirs au New Morning, à Paris

De la rumba zaïroise, qui a envahi l'Afrique depuis les années 60, il a gardé le vibrato délicat de la voix, mise au pas des rythmes à danser. Henri Dikongué

revient en direct les histoires musicales d'une Afrique qu'il a quittée au milieu des années 80 pour étudier le droit à Besançon. Sa mémoire pro-

fonde passe par Douala et la langue de ses parents, mais aussi par le Cap-Vert, Cuba et les Antilles.

HENRI DIKONGUÉ, au New Morning à Paris. Le 6 mars.

La chanson africaine existe. Le Camerounais Henri Dikongué est allé la chercher du côté de son compatriote Francis Bebey, le précurseur, ou du Sénégalais Ibrahima Lô. De la rumba zaïroise, qui a envahi l'Afrique depuis les années 60, il a gardé le vibrato délicat de la voix, mise au pas des rythmes à danser. Avec une choriste (Cathy Renolr, complice habituelle de Ray Lema), un percussionniste (Manuel Wandji, également arrangeur et coproducteur de l'album *C'est la vie*), et l'aide ponctuelle du saxophoniste Toups Bebey (fils de Francis et membre du groupe de jazz Paris Africains), Henri Dikongué revient en direct les histoires musicales d'une Afrique qu'il a quittée au milieu des années 80 pour étudier le droit à Besançon. Sa mémoire profonde passe par Douala et la langue de ses parents, la chorale protestante de Yaoundé où il fit ses premiers pas de chanteur, mais aussi par le Cap-Vert, Cuba et les Antilles. Moins précieux et sophistiqué que le Zaïrois Pascal Lokua Kanza, moins

rock que l'Ougandais Geoffrey Oryema, Henri Dikongué a rejoint cependant leur clan, celui des chanteurs africains basés en France et qui ont de l'Afrique une vision sans frontières, libérée des tracés coloniaux et des embroglios ethniques. Pour eux, l'Afrique est le lieu exceptionnel de la

tambour. Dikongué, enveloppé dans une salopette toute neuve, déploie une grâce toute naturelle et une poésie à toute épreuve. Le charme scénique, la danse et la démonstration ne sont pas à l'ordre du jour. Cette Afrique-là a pris des leçons chez Brassens et Barbara, peut-être

chanson interprétée en français du répertoire de Dikongué, n'a rien d'un soupir de fatalité : elle traite de la venue au monde de son fils. Le même bon sens constructif est utilisé dans les métaphores. Ainsi, « construire une maison sans fondations est dangereux », chante Henri Dikongué, qui bâtit son tour de chant comme un mur d'enceinte, pierre par pierre, en prenant le temps qu'il faut et en n'abusant jamais du ciment. En 1997, il avait été invité à partager la scène du Théâtre de la Ville avec Ray Lema, pionnier de la world music de la génération de Manu Dibango et revenu récemment à la formule acoustique (deux beaux albums, chez Buda Records, *Stop Time* et surtout *Green Light*, très gospel). Les trois concerts au New Morning, donnés du 5 au 7 mars, une tournée hexagonale, des participations à de nombreux festivals à l'étranger, ont donné à ce Camerounais exquis un poids qu'une timidité naturelle n'avait pas encore laissé éclore tout à fait.

Véronique Mortaigne

★ C'est la vie, 1 CD Buda records/Musidisc

Les nouvelles tendances

Loin des exercices électriques du début des années 80, la jeune musique africaine revient à l'acoustique, épure ses mélodies — une donnée qui n'était pas le souci premier d'un style où le rythme était roi. A côté de la tendance blues des origines, incarnée par les *Mallens Lobi Traoré* ou *Ali Farka Touré*, qui donnent une leçon de mémoire à leurs pairs américains, les nouveaux *songwriters* d'Afrique, où l'on ramera également l'anglophone sud-africain *Vusi Mahlasela*, fabriquent une musique folk d'où les rugosités nord-américaines ont été bannies. Ray Lema et Manu Dibango, pionniers des mélanges tous azimuts, se sont quant à eux rapprochés du gospel et du cantique.

transhumance, où la musique se mélange en dehors de toute rigidité. Pour cela, ils pratiquent une sorte de folk acoustique, doux, parfaitement chanté, sur un jeu de guitare situé quelque part entre la fluidité de la voix humaine et la percussion du

chez Joan Baez, en tout cas dans les chorales. Les chansons de Dikongué sont pourtant bien africaines, avec leur manière directe d'aborder la réalité et ses événements fondateurs, tels que la naissance — C'est la vie, la seule

SORTIR

PARIS

Women of Africa : Oumou Sangaré, Sally Nyolo, Hanitra Rasoanivo, Sibongile Khumalo Plateau d'exception pour une création originale intitulée « Women of Africa », présentée (choix volontaire ou coïncidence ?) le lendemain de la Journée de la femme. Soit quatre chanteuses remarquables ne manquant ni de style ni d'audace : Oumou Sangaré, grande voix du Mali, la Camerounaise Sally Nyolo, Sibongile Khumalo, d'Afrique du Sud, et la Malgache Hanitra Rasoanivo. *New Morning*, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10^e. M^e Château-d'Eau. Le 9, à 21 heures. Tél. : 01-45-23-51-41.

Lucilla Galeazzi Découverte aux côtés de Giovanna Marini, avec laquelle elle travailla pendant plus de quinze ans, Lucilla Galeazzi est certainement l'une des plus belles voix italiennes que l'on puisse entendre. Après le groupe *Il Trillo*, qu'elle créa avec Carlo Rizzo et Ambrogio Sparagna, elle se produit aujourd'hui accompagnée d'un trio composé de Carlo Mariani, joueur de launeddas (instrument sard), du guitariste Massimo Nardi et du percussionniste Nicola Raffone, les musiciens présents sur son très joli disque, *Cuore di terra* (MMP Records). *Théâtre Grévin*, 10, boulevard Mordant, Paris 9^e. M^e Richelieu-Drouot. Le 9, à 20 h 30. Tél. : 01-43-24-16-97. De 90 à 140 F.

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

A ames égales (Etats-Unis, 2 h 05) de Ridley Scott, avec Demi Moore, Viggo Mortensen, Anne Bancroft.
Grève party (France, 1 h 26), de Fabien Onteniente, avec Daniel Russo, Vincent Elbaz, Bruno Solo.
Marie Bale des Anges (France, 1 h 30), de Manuel Pradal, avec Frédéric Malgras, Valhina Giocante, Nicolas Welbers.
Juzaila (Japon, 1 h 35), de Naomi Kawase, avec Jun Kunimura, Mechiko Ono, Sayaka Yamaguchi.
On a très peu d'ami (France, 1 h 25), de Sylvain Monod, avec Michel Vuillermoz, Mathieu Amalric, Yvon Back.
The House (Irlande, 1 h 53), de Jim Sheridan, avec Daniel Day-Lewis, Emily Watson, Brian Cox.
Will Hunting (Etats-Unis, 2 h 06), de Gus Van Sant, avec Robin Williams, Matt Damon, Ben Affleck.

SELECTION

L'Anguille (Japon, 1 h 57), de Shohei Imamura, avec Koji Yakusho, Misa Shimizu, Fujio Tsuneta.
L'Arche du désert (Algérie, 1 h 30), de Mohamed Choukri, avec Myriam Aouf, Messoudia Adamin, Hocin Abdou.
De beaux lendemains... (Canada, 1 h 50), de Atom Egoyan, avec Ian Holm, Peter Donaldson, Bruce Greenwood.
Le Son du Chaaba (France, 1 h 36), de Christophe Ruggie, avec Bouzid Negoum, Nabil Ghalem, Galameiah Laggra.
Le Goût de la carisse (Iran, 1 h 39), de Abbas Kiarostami, avec Homayoun Ershadi, Abdohossein Bagheri, Afshin Khorshidbakhtari.
Hana-Bi (Japon, 1 h 43), de Takeshi Kitano, avec Takeshi Kitano, Kayoko Kishimoto, Ren Ougi.
Harry dans tous ses états (Etats-Unis, 1 h 35), de Woody Allen, avec Caroline Aaron, Woody Allen, Kirstie Alley.
In & Out (Etats-Unis, 1 h 30), de Frank Oz, avec Kevin Kline, Joan Cusack, Matt Dillon.
Laada (Burkina-Faso, 1 h 20), de Drissa Touré, avec Tidiane Sanou, François de Sèle, Naba, Tidiane Hema.
Mad City (Etats-Unis, 1 h 53), de Costa-Gavras, avec Dustin Hoffman, John Travolta, Alan Alda.
Marius et Jeannette (France, 1 h 42), de Robert Guédiguian, avec Ariane Ascaride, Gérard Meylan, Pascal Roberts.
Mémoires d'immigrés (France, 2 h 40), de Yamina Benguigui.
Mère et fils (Russie-Allemagne, 1 h 13), d'Alexandre Sokourov, avec Gudrun Geyer, Alexei Aramishov.
MIB Men in Black (Etats-Unis, 1 h 38), de Barry Sonnenfeld, avec Tommy Lee Jones, Will Smith, Linda Fiorentino.
Nettoyage à sec (France, 1 h 37), d'Anne Fontaine, avec Milla Jovovich, Charles Berling, Stanislas Merhar.
On connaît la chanson (France, 2 h), d'Alain Resnais, avec Pierre Arditi, Sabine Azéma, Jean-Pierre Bacri.
Ondine (France-Portugal-Danemark, 1 h 33), de Pedro Costa, avec Vanda Duarte, Nuno Vaz, Maria Upinkina.
Paris (France, noir et blanc, 1 h 35), de Raymond Depardon, avec Sylvie Peyre, Luc Dalahaye, Emille Laforgue.
La prisonnière espagnole (Etats-Unis, 1 h 50), de David Mamet, avec Ben Gazzara, Felicity Huffman, Ricky Jay.
La Rivière (Taiwan, 1 h 55), de Tsai Ming-liang, avec Lee Kang-sheng, Miao Tien, Lu Hsiao-ling, Chen Chao-jung.
Le Septième Cie (France, 1 h 31), de Benoit Jacquot, avec Sandrine Kiberlain, Vincent Lindon, François Berléand.
Starship Troopers (*) (Etats-Unis, 2 h 15), de Paul Verhoeven, avec Casper Van Dien, Dina Meyer, Denise Richards.

The Full Monty (Grande-Bretagne, 1 h 32), de Peter Cattaneo, avec Robert Carlyle, Tom Wilkinson, Mark Addy.
Titanic (Etats-Unis, 3 h 14), de James Cameron, avec Leonardo DiCaprio, Kate Winslet, Billy Zane.
Zaïra, le cycle du serpent (France-Belgique, 1 h 25), de Thierry Michel.
(*) Film interdit aux moins de douze ans.

REPRISE

That Uncertain Feeling (Etats-Unis, 1941, noir et blanc, 1 h 24), d'Ernst Lubitsch, avec Merle Oberon, Melvyn Douglas, Burgess Meredith.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 09-36-68-03-78 (2,23 F/min)

VERNISSAGES

Mami
Renn Espace d'art contemporain, 7, rue de Lille, Paris 7^e. M^e Rue-du-Bac. Tél. : 01-42-60-22-99. De 14 heures à 19 heures. Fermé lundi et mardi. Du 7 mars au 21 juin. Entrée libre.
Piotr Klemensiewicz
Galerie Montanay-Groux, 31, rue Massena, Paris 8^e. M^e Odéon. Tél. : 01-43-54-85-30. De 11 heures à 13 heures et de 14 h 30 à 19 heures. Fermé dimanche et lundi. Du 3 mars à 4 avril.
As M'Benga
Le Monde de l'art, 33-35, rue Guénégaud, Paris 6^e. M^e Odéon. Tél. : 01-43-23-11-71. De 14 heures à 19 heures. Fermé dimanche et lundi. Du 6 mars au 18 avril. Entrée libre.
Rainer Oldendorf
Caisse des dépôts et consignations, 13, quai Voltaire, Paris 7^e. M^e Rue-du-Bac. Tél. : 01-40-49-41-66. De 12 heures à 18 h 30. Fermé lundi. Du 8 mars au 22 mars. Entrée libre.
Eugène Richards
Centre photographique d'Ile-de-France, la Graineterie, hôtel de ville, 77 Pontault-Combault. Tél. : 01-64-43-47-41. De 14 heures à 18 heures. Fermé lundi et fêtes. Du 6 mars au 24 mai. Entrée libre.
Thomas Struth
Galerie Marian Goodman, 7, rue Debelleye, Paris 3^e. M^e Saint-Sébastien-Froissart. Tél. : 01-49-04-70-52. De 11 heures à 19 heures. Fermé dimanche et lundi. Du 11 mars au 4 avril.
Patrick Tosani
Galerie Liliane & Michel Durand-Dessert, 28, rue de Lappe, Paris 11^e. M^e Bastille. Tél. : 01-48-06-92-23. De 11 heures à 19 heures. Fermé dimanche et lundi. Du 7 mars au 11 avril.

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

DERNIERS JOURS

14 mars
Patrick Van Caeckenbergh
Galerie des Archives, 4, impasse Beaubourg, Paris 3^e. M^e Rambuteau. Tél. : 01-42-78-05-77. De 11 heures à 19 heures et de 14 heures à 19 heures. Fermé dimanche et lundi.
Dodeigne
Henry Bussière Art's, 26, rue Mazzarini, Paris 6^e. M^e Odéon. Tél. : 01-43-54-78-71. De 10 h 30 à 12 h 30 et de 14 heures à 19 heures. Fermé dimanche et lundi.
15 mars
La Donation Jacques Petithory. Un brocanteur de génie
Musée de Luxembourg, 19, rue de Valenciennes, Paris 5^e. M^e Saint-Sulpice, Luxembourg, bus 58, 94, 85. Tél. : 01-42-34-25-94. De 11 heures à 18 heures; jeudi jusqu'à 20 heures. Fermé lundi, 31 F et mardi 21 F.
16 mars
De Klein à Warhol, face-à-face France - Etats-Unis
Musée d'Art moderne et d'Art contemporain, promenade des Arts 06 Nice. Tél. : 04-93-62-61-62. De 11 heures à 18 heures. Nocturne vendredi jusqu'à 22 heures. Visites guidées mercredi à 16 heures. Fermé mardi, 25 F.



Comme le nom de notre nouveau partenaire ne l'indique pas, nous devenons le troisième loueur international.

En devenant franchisé du réseau National en France et en prenant le nom de National/Citer, nous renforçons notre puissance et notre capacité de services. Ainsi, notre flotte passe de 145 000 à 250 000 véhicules. Nous disposons désormais d'un réseau de 3 000 agences dans 75 pays. Et, en Europe, nos 850 agences réparties dans 40 pays disposent d'une flotte de 55 000 véhicules. C'est notre nouvelle manière de ne pas vous compliquer la vie.



Nous ne sommes pas là pour vous compliquer la vie

سما من الال

السؤال الأول

KIOSQUE

LE MONDE / MARDI 10 MARS 1998

Menaces sur la Radio-Télévision publique de Hongkong

La presse de l'ancienne colonie s'inquiète des intentions de Pékin concernant la liberté d'expression de la station financée par le gouvernement local

OUBLIÉE depuis le retour de Hongkong à la Chine, le 30 juin 1997, la question de la liberté de la presse dans la nouvelle Région administrative spéciale (RAS) a resurgi au moment où l'on s'y attendait le moins. Lors d'une réunion, à Pékin, d'un groupe de la conférence consultative politique de l'Assemblée nationale populaire (ANP), un représentant de Hongkong, Xu Simin, a affirmé que « sous couvert d'indépendance », la Radio Television of Hong Kong (RTHK), sorte de Radio-France locale qui diffuse également quelques heures de programmes de télévision, « critiquait systématiquement Pékin, le gouvernement de Hongkong et M. Tung », le chef exécutif de la RAS désigné par Pékin.

« Comment une station qui reçoit quelque 200 millions de dollars (de Hongkong, environ 160 millions de francs) par an du gouvernement peut-elle appeler les gens à ne pas s'inscrire sur les listes électorales ? », s'est insurgé Xu Simin, quatre-vingt-six ans, connu sur le territoire pour être la voix du gouvernement central, via son journal, le *Monthly Mirror*. Il faisait référence à une émission de télévision consacrée aux élections du 24 mai prochain dans laquelle, interviewé parmi d'autres, le leader démocrate Martin Lee, critiquait le système électoral retenu. « M. Tung est sans soutien », a poursuivi Xu Simin. « Je lui ai proposé trois fois de faire quelque chose. Il m'a répondu : "Tout doux, tout doux." »

Interrogé sur l'ambiguïté de sa réponse, Tung Chee-hwa, qui s'est refusé à condamner les propos du

vétéran patriote, a déclaré : « Il y a eu beaucoup de commentaires sur l'attitude de RTHK. Si la liberté d'expression est importante, il est aussi important que la politique du gouvernement soit présentée de façon positive. Je m'en occuperai plus tard. » Cette réaction n'a pas tardé à susciter une levée de boucliers de la presse locale, anglaise comme chinoise, qui a traité l'incident en première page. « Tung rallume les craintes sur l'autonomie de la RTHK », et « l'affaire RTHK est une invitation à l'intégration de la Chine populaire », a affirmé le premier quotidien de langue anglaise, le *South China Morning Post*. « Xu Si-



min a tort », a proclamé le quotidien chinois indépendant *Ming Pao*, tandis que la presse pro-Pékin gardait un pudique silence sur l'incident. Profitant de l'absence de Tung Chee-hwa, parti à Pékin pour l'ouverture de l'ANP, M^{me} Anson Chan,

chef exécutif par intérim, a craint que l'attaque contre la RTHK ne soit une invitation ouverte à l'interférence de Pékin dans les affaires de Hongkong et l'a manifesté publiquement. Elle a affirmé que le gouvernement acceptait parfaitement les critiques de la politique officielle. Sans toutefois préciser, comme n'a pas manqué de le faire remarquer le leader démocrate Martin Lee, si le gouvernement allait ou non s'occuper de l'objectivité de l'information de la RTHK. La polémique s'est rapidement enflammée, chaque leader politique prenant position pour ou contre l'insinuation d'un « contrôle de l'objectivité des pro-

grammes » de la station publique. Dans son éditorial, le *South China Morning Post* a redéfini avec précision la mission d'un organe de presse public : « Servir la communauté, plus que le gouvernement. » Cette distinction essentielle, dit le quotidien anglais, propriété de Robert Kuok, Chinois de Malaisie vivant à Hongkong et proche de Pékin, est ce qui justifie qu'une télévision publique doive à la fois être financée sur des fonds publics et maintenir son indépendance de jugement vis-à-vis de la politique du gouvernement. Réflexion que chacun est invité à méditer.

Valérie Brunschwig

EN VUE

■ Une carte postée en France le 24 juillet 1918, adressée par George, soldat de la première guerre mondiale cantonné dans le Nord, à sa sœur Miss Hunt, est arrivée à destination, vendredi 6 mars, à Stockholm, en Angleterre. « Jour radioux. Agréable brise fraîche, écrit le tommey à la veille des derniers assauts. Ici, pour un centime, on peut avoir une tasse de thé. »

■ Le groupe « Vers l'avant », réuni autour d'Elisabeth II pour adapter la monarchie britannique au monde contemporain, songe à ne plus rendre obligatoire la révérence devant certaines aïeuses royales. Déjà, plusieurs courtisans éprouvaient des « difficultés physiques » à s'incliner devant Sarah Ferguson, duchesse d'York, représentant les Weight Watchers.

DANS LA PRESSE

LE Pierre-Luc Séguillon ■ L'affaire Dumas pose trois questions distinctes que politiques, journalistiques et financières lui-même ont tort de confondre. L'ancien ministre des affaires étrangères est-il coupable de corruption ? Le climat affaiblit de la fin de l'ère mitterrandienne dessert Roland Dumas. Sa défense médiatique, en revanche, ne manque pas d'impressionner. Mais c'est aux seuls juges qu'il appartient de répondre à cette question. Et c'est à eux de mener l'enquête, dès lors qu'ils nourrissent quelques soupçons. Roland Dumas est-il victime d'une surposition médiatique ? C'est l'opinion de l'intéressé. C'est aussi l'avis de nombre de ses collègues politiques. Ceux-ci, comme ceux-là, re-

prochent aux médias de ne pas respecter la présomption d'innocence en ne tenant pas secrets les démentis de l'ancien ministre avec la justice. Ils ont grand tort. Intenter ce procès aux médias, c'est oublier que la presse suit les hommes publics dans les heures difficiles comme dans les heures fastes. (...) Roland Dumas se plaint aujourd'hui que la presse s'intéresse trop à lui. Mais il fut un temps où il n'avait de cesse qu'elle lui accorde toute la publicité souhaitée par un ministre en vue ! Dernière question, Roland Dumas devra-t-il ou devrait-il démissionner de ce Conseil constitutionnel dont il est président ? Mis en examen, il n'en a aucune obligation juridique. Une démission relève en effet du seul jugement de sa conscience. Toutefois, présider le Conseil constitutionnel n'est ni une récompense, ni

une prébende ni même d'abord une dignité. C'est un service de la République. (...) Une démission de Roland Dumas serait peut-être injuste au regard de son innocence présumée. Elle serait certainement justifiée au regard du service de la République et de son intérêt supérieur.

EUROPE
Alain Duhamel
■ L'affaire Dumas oppose de façon flagrante, spectaculaire même, deux principes essentiels : la présomption d'innocence à laquelle tout individu a droit, et l'autorité qui doit s'attacher de façon insoupçonnable au président du Conseil constitutionnel. La présomption d'innocence de Roland Dumas a été bafouée de bout en bout : justice-spectacle, perquisitions devant les caméras, fuite systématiques,

Roland Dumas a été traité en présumé coupable. Jacques Chirac, qui n'est pourtant pas de ses amis, a été si choqué qu'il est déterminé à ce qu'à l'occasion de la réforme de la justice, la présomption d'innocence et la responsabilité des juges soient beaucoup plus clairement établies et garanties. Seulement Roland Dumas n'est pas un citoyen ordinaire. (...) S'il était mis en examen (...), il lui faudrait choisir entre sacrifier ses droits individuels à sa fonction ou sa fonction à ses droits individuels. La tradition expérimentée par Pierre Bérégovoy, officialisée par Edouard Balladur et appliquée par Lionel Jospin, qui a veillé à ce qu'aucun des membres de son gouvernement ne soit soupçonnable, cette tradition-là est cruelle, peut-être injuste mais très claire : (...) elle mène à la démission.

SUR LA TOILE

KOSOVO
■ Un groupe d'Albanais du Kosovo réfugiés en Suisse a ouvert un site Web, baptisé Republic of Kosovo, pour soutenir la cause de l'indépendance de leur province. On y trouve notamment des articles de journaux et des textes militants en anglais, français, allemand et albanais. En outre, la Ligue démocratique du Kosovo, également indépendantiste, possède désormais son site officiel, qui propose des dépêches d'actualité en anglais sur la crise actuelle. De son côté, l'Agence de presse yougoslave Tanjug diffuse via Internet des articles et dépêches favorables au gouvernement de Belgrade. - (AFP) web.eunet.ch/government/www.kosovo.com www.yugoslavina.com

LA CIRCULATION SUR LA TOILE
■ Internet Traffic Report est un site qui présente l'état de la circulation sur le Web. Face au nom de chaque pays, on trouve une couleur : rouge, ce sont des bouillons ; vert, le trafic est fluide. Le site propose également le détail de la circulation, heure par heure dans la journée, jour par jour dans la semaine. www.internettrafficreport.com

www.b3e.jussieu.fr/sentiweb
Le site de l'Inserm permet de suivre l'évolution des maladies transmissibles dans toute la France

« SYNDROMES GRIPPAUX : 300 000 nouveaux cas cette semaine. » En revanche, bonne nouvelle, « l'épidémie de diarrhée est terminée ». Dès la page d'accueil, le site Sentiweb entre dans le vif du sujet. Visant à la fois les professionnels de la santé et le grand public, il donne accès à une base de données sur la santé de la population française, contenant près de 25 000 cartes interactives, 10 000 courbes d'incidence, des montages de chiffres et quelques animations vidéo. Ainsi, les internautes peuvent suivre presque en temps réel l'évolution géographique de l'épidémie de grippe qui sévit en France actuellement, à l'échelle nationale ou au niveau des départements. Même chose pour d'autres maladies transmissibles comme la rougeole, la varicelle ou l'hépatite virale.

Dernière Sentiweb se cache l'Unité 444 de l'Inserm (Institut national de la santé et de la recherche médicale) et son réseau « Sentinelles », fort de cinq cents médecins généralistes répartis



dans toute la France. Chaque jour, les ordinateurs de l'Unité 444 récupèrent les informations collectées par les médecins sentinelles : « Les données qui paraissent aberrantes sont détectées automatiquement. Nous recontactons alors le médecin concerné pour s'assurer qu'il ne s'agit pas

d'une erreur », explique Antoine Flahaut, responsable du réseau. « Une épidémie démarre officiellement lorsqu'on dépasse un seuil attendu pour une période donnée. » En revanche, Sentiweb ne fait pas de prospective, inutile de chercher des prévisions sur l'évolution géographique de l'épidémie de grippe : « Nous pouvons le faire sur certaines pathologies comme les gastro-entérites virales, mais la grippe est trop chaotique. »

Reste que, grâce à Sentiweb, les internautes disposent de ces informations en même temps que les fonctionnaires de la direction générale de la santé. « Cela a provoqué quelques grincements de dents au début », reconnaît Alain Flahaut, « on nous a dit que si une épidémie de gastro-entérite se déclarait au mois d'août dans un département, et que le public en avait connaissance aussitôt, cela pourrait nuire au tourisme... » De fait, la surveillance commence à payer, puisque Sentiweb reçoit près de 50 000 visites par mois. Lors de la prochaine Coupe du monde de football, les internautes pourront même compter, au jour le jour, dans chacune des villes accueillant des rencontres, le nombre de cas recensés d'ivresse aiguë et d'accidents traumatiques.

Christophe Labbé et Olivia Rocasens

■ Un policier, chargé de la surveillance à Katuma, dans la région de Zvimba, de l'une des résidences du président du Zimbabwe, vient d'être arrêté pour avoir, à plusieurs reprises, abrité ses amours dans la chambre du chef de l'Etat. Robert Mugabe, très irrité, a ordonné que le lit soit brûlé.

■ Alors que le colonel d'une caserne de Prahova, en Roumanie, volait quelques palettes de chaises réglementaires pour les écouler sur le marché local, d'autres officiers supérieurs proposaient aux pêcheurs du coin des barges d'assaut, et le commandant de l'unité voisine de Mizil vendait en fraude à des sociétés privées un millier de chars en pièces détachées.

■ Vendredi 6 mars, 66^e jour avant l'an 2000, les forces de l'ordre ont déclenché dans les principales villes de Roumanie « l'action 666 », chiffre du diable, afin d'empêcher les satanistes de rôder autour des cimetières où dorment les petits enfants des rues.

Christian Colombani

Le bras du philosophe par Alain Rollat

IMAGES d'un voyage aux portes de l'enfer déjà raconté. L'homme au parapluie éclate en sanglots, vacille, se blottit contre lui. Lui, le philosophe hanté par l'apostasrophe de Dante : « Vous qui entrez ici, laissez toute espérance. » Lui, venu ici, à Sidi Hammed, en Algérie, « avec la volonté de ne pas reculer d'horreur devant l'horreur ». Que faire quand un homme anéanti s'appuie sur vous pour pleurer ? André Glucksmann n'a pas retenu cette question amène dans son récit à *L'Express* daté du 29 janvier. Il n'oubliera jamais ce villageois, « un homme étrange, fébrile, accroché à son parapluie fermé, pour ne pas perdre pied », qui vient de lui mimer, en se mordant les lèvres pour essayer de retenir ses larmes, comment les terroristes islamistes ont massacré ses enfants. Ces images de France 3, diffusées vendredi soir, montrent ce que l'écrivain n'a pas écrit. Que faire ? Rien.

Rien de spécial. Rester là. Être là. Debout, silencieux, figé, hiératique, visage décomposé. Laisser la douleur vous assaillir, vous submerger, vous tordre les tripes, vous embrumer le regard, pleurer soi-même. Mais ne pas fléchir, garder la tête droite, faire front devant l'immuable identité, surtout ne pas commencer à reculer. Pas grand-chose, donc. Sauf un geste.

Le bras du philosophe enveloppe les épaules de l'homme au parapluie dont la tête hoquette au creux de sa gabardine. Il se pose pas vraiment, ce bras. Il se déploie, il effleure le dos courbé. Comme une aile, une caresse. Conscient, sans doute, de son impuissance, de sa vanité. Mais c'est un geste réflexe. Un trait d'union spontané. Un signe automatique de reconnaissance. L'affirmation naturelle d'une identité commune. L'expression universelle d'une conscience partagée. Et c'est cela

qui fait toute sa différence avec le bras inhumain de l'être capable de découper un bébé en tranches en invoquant Dieu.

« A quoi sert un philosophe en Algérie ? » La question lui a été posée. André Glucksmann y a répondu en évoquant « ces dames allemandes qui cultivaient leurs roses dans de jolis jardins à proximité des fours crématoires ». Il a ajouté : « Je n'aimerais pas qu'on dise : il lisait Platon pendant que, là-bas, les bébés étaient coupés en tranches. » On ne le dira pas. On se souviendra de l'image de son bras. Comme l'on se souviendra des bras sans images, célèbres ou anonymes, qui auront eu le courage de désigner, sans trembler, ce nouveau type de monstre accouché par le genre humain. Voilà, dira-t-on, à quoi sert le philosophe : il atteste d'instinct l'unité de l'homme, d'un geste désespéré, quand Dieu en personne semble s'ingénier à la nier.

Abonnez vous au Monde

Recevez *Le Monde* chez vous et profitez d'une offre spéciale :

48 numéros GRATUITS

Faites vos comptes : Vous achetez *Le Monde* chaque jour 7,50[€] soit au bout d'un an : 2 340[€]. Avec l'abonnement vous ne payez que 1 950[€] soit :
• une économie de 360[€]
• un prix au numéro de 6,34[€].

Oui, je souhaite m'abonner au Monde pour la durée suivante :

1 AN - 1980 F 3 MOIS - 562 F
au lieu de 2 340 F au lieu de 585 F

* Prix de vente au numéro - (Tarif en France métropolitaine uniquement)

Je joins mon règlement, soit : _____ F 801 MQ 003

par chèque bancaire ou postal à l'ordre du Monde

par carte bancaire N° _____

Date de validité _____ Signature : _____

M. Mme Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____ Code postal : _____

Localité : _____ Pays : _____

TARIFS HORS FRANCE	
	USA-CANADA
Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Suisse	Autres pays de l'Union européenne
1 AN	2 190 F / 2 900 F
3 mois	598 F / 790 F

Offre valable jusqu'au 31/12/98.

Pour tout autre renseignement concernant : le portage à domicile, la suspension de votre abonnement pendant les vacances, un changement d'adresse, le paiement par prélèvement automatique mensuel, les tarifs d'abonnement pour les autres pays étrangers, téléphonez sur 01-42-17-32-90 de 8h30 à 18 heures du lundi au vendredi.

Bulletin à renvoyer accompagné de votre règlement à : LE MONDE, service Abonnements-24, avenue du Général-Leclerc - 93046 Chantilly Cedex

LUNDI 9 MARS

FILMS DE LA SOIRÉE

- 16.25 Seven... David Fincher (Etats-Unis, 1995, 125 min) Canal+
20.30 Va bon les Blancs... Marco Ferreri (France - Italie, 1987, 100 min) Cinéma 8
20.30 L'Honneur d'un capitaine... Pierre Schoendoerffer (France, 1982, 130 min) Festival
20.35 Microcosmos: le peuple de l'herbe... Marie Perennou et Claude Nuridsany (France, 1996, 75 min) Canal+
21.55 Le Journal du séducteur... Danièle Dubroux (France, 1995, 100 min) Cinéstar 1

GUIDE TELEVISION

DEBATS

21.50 L'Écran témoin. L'homme, ce drôle de singe. Invités: Pascal Pica; Jean Chaline; Piet Vermeersch; Patrick Sernal; Bénédicte Pellegrini; Jean de Heintzelin. RTBF 1

MAGAZINES

17.00 Envoyé spécial, les années 90. La France défigurée. Histoire
18.00 Stars en stock. Burt Lancaster, Rina Hayworth. Paris Première
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. Canal+
20.00 Envoyé spécial, Spécial Afrique. TV 3
20.00 Questions d'histoire. L'histoire des femmes. Histoire
22.35 Y a pas photo! Avec Jean-Claude Dreyfus; Charlotte Valandrey. TF 1
22.40 D'un monde à l'autre. Les Français et le Pac. France 2
0.25 Le Cercle des arts. Hommage à Audrey Hepburn. France 2

DOCUMENTAIRES

18.00 Africa. (58). La Bible et le pistolet. Histoire
18.05 Histoire des porte-avions américains. Les leçons de la guerre. Planète
18.30 Le Monde des animaux. Les oiseaux de feu. La Cigalière
18.30 Le Retour. Planète
19.00 La Grand-mère d'Israël. Histoire
19.20 La République des maîtres. Planète

MUSIQUE

20.45 Frédéric Chaboud. France Supervision Concert
21.00 The Radio's Progress. Une scène de John Cox. Paris London Philharmonic Orchestra, dir. Bernard Haitink. Muzik
23.30 Buddy Guy Big Band 1997. Muzik

SPORTS EN DIRECT

14.00 Ski acrobatique. Coupe du monde FIS à Gruyère des Josses. Eurosport
19.00 Tennis. Tournoi messieurs d'Indian Wells (Etats-Unis) 1er jour. Eurosport

TELEFILMS

18.05 Maria des Eaux Vives. De Robert Mazoyer (24). Festival
19.30 Les Dames du Crestot. De Bruno Gantillon. Festival
20.30 Présentations. De George Mihalko. RTL 9
20.35 Pancho Barnes, l'aventurière du ciel. De Richard T. Heffron. France Channel
20.55 Drôle de père. De Charlotte Brandstrom. TF 1
20.55 Famille de cœur. De Gérard Vergez. France 2
23.00 Blunt. De John Glenister. Histoire
23.30 D'or et de safran. De Marco Pico. Canal+

SERIES

18.55 Lois et Clark. Le farceur. M 6
19.10 Bonanza. Mark Twain. Série Club
21.20 New York Police Blues. Le ver est dans le fruit. Canal Jimmy
22.50 N'Y'O Blues. Qui a tué Lemmy? TSN
0.30 Le Tiroir secret. (1/5). TMC
0.40 Médecins de nuit. Le disc-jockey. Série Club

TELEFILMS

17.00 Blunt. De John Glenister. Histoire
18.00 Nuits secrètes. De Billy Hale (2/2). Téva
18.25 Clarissa. De Jacques Dery. Festival
20.30 Des toques et des étoiles. De Roger Pigaut (2/2). Festival
22.30 Témoin en danger. Franklin J. Schaffner. M 6
23.00 Une fille du Régent. De Jean-Pierre Decourt. Festival

SERIES

17.00 et 23.00 Nos meilleures années. Un signe des temps. Téva
17.30 Les Enfants d'Avonlea. Nouvelle série. Série Club
17.38 Muppets. Série Club
18.15 Le Génie et la Chipie. Trois pour le prix d'un. Canal J
18.20 200 dollars plus les frais. La Bechar Connection. Série Club
18.55 Lois et Clark. Main basse sur Métropolis. M 6
19.10 Bonanza. Amie et amante. Série Club
20.45 Murder One, l'affaire Rooney. Chapitre IV. Série Club
20.55 Ally Mc Beal. The Kiss (v.o.). Téva
21.30 Twin Peaks. Episode 27. Série Club
21.40 Relativity. Premières impressions. Téva
22.15 Colorado. Le cri de faigle. Série Club
22.30 Spicy City. Love in Colorado. Canal Jimmy
22.35 Columbo. Adorable mais dangereuse. TF 1
22.50 Angela, 15 ans. Trahison en vidéo (v.o.). Canal Jimmy
23.00 Allère rouge. Le feu qui couve. TSN
23.35 Star Trek. la nouvelle génération. Les vaccins du capitaine (v.o.). Canal Jimmy
23.50 Le docteur même Penquète. O Le réservoir des eaux sombres. TF 1
23.50 Les Champions. Tout peut arriver. Série Club
23.55 Le Tiroir secret. (2/6). TMC
0.00 Au plaisir de Dieu. (3/10). Histoire
0.40 Médecins de nuit. Angolés. Série Club

MUSIQUE

21.00 Les Gurrelieder. Concert enregistré à Londres en 1987, lors du festival des Prom's. Muzik
21.40 Prinsengracht 1996. Concert. France Supervision
23.50 La Belle Héloïse. Dir.: Nikolaus Harnoncourt. Muzik

TELEFILMS

0.45 Johanna Schall et Carmen-Maja Antoni chantent Brecht. Concert. Arte
17.00 Blunt. De John Glenister. Histoire
18.00 Nuits secrètes. De Billy Hale (2/2). Téva
18.25 Clarissa. De Jacques Dery. Festival
20.30 Des toques et des étoiles. De Roger Pigaut (2/2). Festival
22.30 Témoin en danger. Franklin J. Schaffner. M 6
23.00 Une fille du Régent. De Jean-Pierre Decourt. Festival

SERIES

17.00 et 23.00 Nos meilleures années. Un signe des temps. Téva
17.30 Les Enfants d'Avonlea. Nouvelle série. Série Club
17.38 Muppets. Série Club
18.15 Le Génie et la Chipie. Trois pour le prix d'un. Canal J
18.20 200 dollars plus les frais. La Bechar Connection. Série Club
18.55 Lois et Clark. Main basse sur Métropolis. M 6
19.10 Bonanza. Amie et amante. Série Club
20.45 Murder One, l'affaire Rooney. Chapitre IV. Série Club
20.55 Ally Mc Beal. The Kiss (v.o.). Téva
21.30 Twin Peaks. Episode 27. Série Club
21.40 Relativity. Premières impressions. Téva
22.15 Colorado. Le cri de faigle. Série Club
22.30 Spicy City. Love in Colorado. Canal Jimmy
22.35 Columbo. Adorable mais dangereuse. TF 1
22.50 Angela, 15 ans. Trahison en vidéo (v.o.). Canal Jimmy
23.00 Allère rouge. Le feu qui couve. TSN
23.35 Star Trek. la nouvelle génération. Les vaccins du capitaine (v.o.). Canal Jimmy
23.50 Le docteur même Penquète. O Le réservoir des eaux sombres. TF 1
23.50 Les Champions. Tout peut arriver. Série Club
23.55 Le Tiroir secret. (2/6). TMC
0.00 Au plaisir de Dieu. (3/10). Histoire
0.40 Médecins de nuit. Angolés. Série Club

MUSIQUE

21.00 Les Gurrelieder. Concert enregistré à Londres en 1987, lors du festival des Prom's. Muzik
21.40 Prinsengracht 1996. Concert. France Supervision
23.50 La Belle Héloïse. Dir.: Nikolaus Harnoncourt. Muzik

TELEFILMS

0.45 Johanna Schall et Carmen-Maja Antoni chantent Brecht. Concert. Arte
17.00 Blunt. De John Glenister. Histoire
18.00 Nuits secrètes. De Billy Hale (2/2). Téva
18.25 Clarissa. De Jacques Dery. Festival
20.30 Des toques et des étoiles. De Roger Pigaut (2/2). Festival
22.30 Témoin en danger. Franklin J. Schaffner. M 6
23.00 Une fille du Régent. De Jean-Pierre Decourt. Festival

SERIES

17.00 et 23.00 Nos meilleures années. Un signe des temps. Téva
17.30 Les Enfants d'Avonlea. Nouvelle série. Série Club
17.38 Muppets. Série Club
18.15 Le Génie et la Chipie. Trois pour le prix d'un. Canal J
18.20 200 dollars plus les frais. La Bechar Connection. Série Club
18.55 Lois et Clark. Main basse sur Métropolis. M 6
19.10 Bonanza. Amie et amante. Série Club
20.45 Murder One, l'affaire Rooney. Chapitre IV. Série Club
20.55 Ally Mc Beal. The Kiss (v.o.). Téva
21.30 Twin Peaks. Episode 27. Série Club
21.40 Relativity. Premières impressions. Téva
22.15 Colorado. Le cri de faigle. Série Club
22.30 Spicy City. Love in Colorado. Canal Jimmy
22.35 Columbo. Adorable mais dangereuse. TF 1
22.50 Angela, 15 ans. Trahison en vidéo (v.o.). Canal Jimmy
23.00 Allère rouge. Le feu qui couve. TSN
23.35 Star Trek. la nouvelle génération. Les vaccins du capitaine (v.o.). Canal Jimmy
23.50 Le docteur même Penquète. O Le réservoir des eaux sombres. TF 1
23.50 Les Champions. Tout peut arriver. Série Club
23.55 Le Tiroir secret. (2/6). TMC
0.00 Au plaisir de Dieu. (3/10). Histoire
0.40 Médecins de nuit. Angolés. Série Club

FILMS DE LA SOIRÉE

- 22.05 Verräter... Karl Ritter (Allemagne, 1936, N., v.o., 95 min) Ciné Ciné
22.05 Les maraudiers attaqués... Samuel Fuller (Etats-Unis, 1962, 100 min) RTL 9
22.10 L'Auberge du shérif... Max Neufuss (Etats-Unis, 1958, v.o., 155 min) Ciné Ciné
22.10 Raging Bull... Martin Scorsese (Etats-Unis, 1980, N., 125 min) Canal Jimmy
22.25 L'Homme... O Marion Häsel (France - Belgique - Grande - Bretagne, 1995, v.o., 90 min) Arte

GUIDE TELEVISION

DEBATS

21.50 L'Écran témoin. L'homme, ce drôle de singe. Invités: Pascal Pica; Jean Chaline; Piet Vermeersch; Patrick Sernal; Bénédicte Pellegrini; Jean de Heintzelin. RTBF 1

MAGAZINES

17.00 Envoyé spécial, les années 90. La France défigurée. Histoire
18.00 Stars en stock. Burt Lancaster, Rina Hayworth. Paris Première
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. Canal+
20.00 Envoyé spécial, Spécial Afrique. TV 3
20.00 Questions d'histoire. L'histoire des femmes. Histoire
22.35 Y a pas photo! Avec Jean-Claude Dreyfus; Charlotte Valandrey. TF 1
22.40 D'un monde à l'autre. Les Français et le Pac. France 2
0.25 Le Cercle des arts. Hommage à Audrey Hepburn. France 2

DOCUMENTAIRES

18.00 Africa. (58). La Bible et le pistolet. Histoire
18.05 Histoire des porte-avions américains. Les leçons de la guerre. Planète
18.30 Le Monde des animaux. Les oiseaux de feu. La Cigalière
18.30 Le Retour. Planète
19.00 La Grand-mère d'Israël. Histoire
19.20 La République des maîtres. Planète

MUSIQUE

20.45 Frédéric Chaboud. France Supervision Concert
21.00 The Radio's Progress. Une scène de John Cox. Paris London Philharmonic Orchestra, dir. Bernard Haitink. Muzik
23.30 Buddy Guy Big Band 1997. Muzik

SPORTS EN DIRECT

14.00 Ski acrobatique. Coupe du monde FIS à Gruyère des Josses. Eurosport
19.00 Tennis. Tournoi messieurs d'Indian Wells (Etats-Unis) 1er jour. Eurosport

TELEFILMS

18.05 Maria des Eaux Vives. De Robert Mazoyer (24). Festival
19.30 Les Dames du Crestot. De Bruno Gantillon. Festival
20.30 Présentations. De George Mihalko. RTL 9
20.35 Pancho Barnes, l'aventurière du ciel. De Richard T. Heffron. France Channel
20.55 Drôle de père. De Charlotte Brandstrom. TF 1
20.55 Famille de cœur. De Gérard Vergez. France 2
23.00 Blunt. De John Glenister. Histoire
23.30 D'or et de safran. De Marco Pico. Canal+

SERIES

18.55 Lois et Clark. Le farceur. M 6
19.10 Bonanza. Mark Twain. Série Club
21.20 New York Police Blues. Le ver est dans le fruit. Canal Jimmy
22.50 N'Y'O Blues. Qui a tué Lemmy? TSN
0.30 Le Tiroir secret. (1/5). TMC
0.40 Médecins de nuit. Le disc-jockey. Série Club

TELEFILMS

17.00 Blunt. De John Glenister. Histoire
18.00 Nuits secrètes. De Billy Hale (2/2). Téva
18.25 Clarissa. De Jacques Dery. Festival
20.30 Des toques et des étoiles. De Roger Pigaut (2/2). Festival
22.30 Témoin en danger. Franklin J. Schaffner. M 6
23.00 Une fille du Régent. De Jean-Pierre Decourt. Festival

SERIES

17.00 et 23.00 Nos meilleures années. Un signe des temps. Téva
17.30 Les Enfants d'Avonlea. Nouvelle série. Série Club
17.38 Muppets. Série Club
18.15 Le Génie et la Chipie. Trois pour le prix d'un. Canal J
18.20 200 dollars plus les frais. La Bechar Connection. Série Club
18.55 Lois et Clark. Main basse sur Métropolis. M 6
19.10 Bonanza. Amie et amante. Série Club
20.45 Murder One, l'affaire Rooney. Chapitre IV. Série Club
20.55 Ally Mc Beal. The Kiss (v.o.). Téva
21.30 Twin Peaks. Episode 27. Série Club
21.40 Relativity. Premières impressions. Téva
22.15 Colorado. Le cri de faigle. Série Club
22.30 Spicy City. Love in Colorado. Canal Jimmy
22.35 Columbo. Adorable mais dangereuse. TF 1
22.50 Angela, 15 ans. Trahison en vidéo (v.o.). Canal Jimmy
23.00 Allère rouge. Le feu qui couve. TSN
23.35 Star Trek. la nouvelle génération. Les vaccins du capitaine (v.o.). Canal Jimmy
23.50 Le docteur même Penquète. O Le réservoir des eaux sombres. TF 1
23.50 Les Champions. Tout peut arriver. Série Club
23.55 Le Tiroir secret. (2/6). TMC
0.00 Au plaisir de Dieu. (3/10). Histoire
0.40 Médecins de nuit. Angolés. Série Club

MUSIQUE

21.00 Les Gurrelieder. Concert enregistré à Londres en 1987, lors du festival des Prom's. Muzik
21.40 Prinsengracht 1996. Concert. France Supervision
23.50 La Belle Héloïse. Dir.: Nikolaus Harnoncourt. Muzik

TELEFILMS

0.45 Johanna Schall et Carmen-Maja Antoni chantent Brecht. Concert. Arte
17.00 Blunt. De John Glenister. Histoire
18.00 Nuits secrètes. De Billy Hale (2/2). Téva
18.25 Clarissa. De Jacques Dery. Festival
20.30 Des toques et des étoiles. De Roger Pigaut (2/2). Festival
22.30 Témoin en danger. Franklin J. Schaffner. M 6
23.00 Une fille du Régent. De Jean-Pierre Decourt. Festival

SERIES

17.00 et 23.00 Nos meilleures années. Un signe des temps. Téva
17.30 Les Enfants d'Avonlea. Nouvelle série. Série Club
17.38 Muppets. Série Club
18.15 Le Génie et la Chipie. Trois pour le prix d'un. Canal J
18.20 200 dollars plus les frais. La Bechar Connection. Série Club
18.55 Lois et Clark. Main basse sur Métropolis. M 6
19.10 Bonanza. Amie et amante. Série Club
20.45 Murder One, l'affaire Rooney. Chapitre IV. Série Club
20.55 Ally Mc Beal. The Kiss (v.o.). Téva
21.30 Twin Peaks. Episode 27. Série Club
21.40 Relativity. Premières impressions. Téva
22.15 Colorado. Le cri de faigle. Série Club
22.30 Spicy City. Love in Colorado. Canal Jimmy
22.35 Columbo. Adorable mais dangereuse. TF 1
22.50 Angela, 15 ans. Trahison en vidéo (v.o.). Canal Jimmy
23.00 Allère rouge. Le feu qui couve. TSN
23.35 Star Trek. la nouvelle génération. Les vaccins du capitaine (v.o.). Canal Jimmy
23.50 Le docteur même Penquète. O Le réservoir des eaux sombres. TF 1
23.50 Les Champions. Tout peut arriver. Série Club
23.55 Le Tiroir secret. (2/6). TMC
0.00 Au plaisir de Dieu. (3/10). Histoire
0.40 Médecins de nuit. Angolés. Série Club

MUSIQUE

21.00 Les Gurrelieder. Concert enregistré à Londres en 1987, lors du festival des Prom's. Muzik
21.40 Prinsengracht 1996. Concert. France Supervision
23.50 La Belle Héloïse. Dir.: Nikolaus Harnoncourt. Muzik

TELEFILMS

0.45 Johanna Schall et Carmen-Maja Antoni chantent Brecht. Concert. Arte
17.00 Blunt. De John Glenister. Histoire
18.00 Nuits secrètes. De Billy Hale (2/2). Téva
18.25 Clarissa. De Jacques Dery. Festival
20.30 Des toques et des étoiles. De Roger Pigaut (2/2). Festival
22.30 Témoin en danger. Franklin J. Schaffner. M 6
23.00 Une fille du Régent. De Jean-Pierre Decourt. Festival

SERIES

17.00 et 23.00 Nos meilleures années. Un signe des temps. Téva
17.30 Les Enfants d'Avonlea. Nouvelle série. Série Club
17.38 Muppets. Série Club
18.15 Le Génie et la Chipie. Trois pour le prix d'un. Canal J
18.20 200 dollars plus les frais. La Bechar Connection. Série Club
18.55 Lois et Clark. Main basse sur Métropolis. M 6
19.10 Bonanza. Amie et amante. Série Club
20.45 Murder One, l'affaire Rooney. Chapitre IV. Série Club
20.55 Ally Mc Beal. The Kiss (v.o.). Téva
21.30 Twin Peaks. Episode 27. Série Club
21.40 Relativity. Premières impressions. Téva
22.15 Colorado. Le cri de faigle. Série Club
22.30 Spicy City. Love in Colorado. Canal Jimmy
22.35 Columbo. Adorable mais dangereuse. TF 1
22.50 Angela, 15 ans. Trahison en vidéo (v.o.). Canal Jimmy
23.00 Allère rouge. Le feu qui couve. TSN
23.35 Star Trek. la nouvelle génération. Les vaccins du capitaine (v.o.). Canal Jimmy
23.50 Le docteur même Penquète. O Le réservoir des eaux sombres. TF 1
23.50 Les Champions. Tout peut arriver. Série Club
23.55 Le Tiroir secret. (2/6). TMC
0.00 Au plaisir de Dieu. (3/10). Histoire
0.40 Médecins de nuit. Angolés. Série Club

NOTRE CHOIX

22.10 Canal Jimmy The Raging Bull De 1941 à 1954, l'histoire du boxeur Jake La Motta, son ascension et son déclin. Martin Scorsese a tourné ce film en noir et blanc comme une chronique d'époque aux actualités. Interprétation tragique de Robert De Niro, Oscar du meilleur acteur. - J. S.

PROGRAMMES

TELEVISION

18.20 Touché, pagé! 19.00 Le Bigli. 19.50 et 20.50 Météo. 20.00 Journal. 20.35 Drôle de père. 20.55 Magazine. 0.05 Culture. 0.40 Formule 1 magazine.

FRANCE 2

19.15 1 000 enfants vers l'an 2000. 19.25 C'est l'heure. 19.50 An non du sport. 19.55 et 20.45 Météo. 20.00 Journal, Le Monde de la Coupe. 20.40 A cheval. 20.55 Ragnolle de cœur. 20.55 Le Cercle des arts. 22.40 D'un monde à l'autre. Les Français et le Pac. 0.10 Journal, Météo. 0.25 Le Cercle des arts. Hommage à Audrey Hepburn.

FRANCE 3

18.20 Questions pour un champion. 18.55 Le 19-20 de l'information, Météo. 20.05 Fa si la chante. 20.35 Tout le sport. 20.50 Enfants de salauds. 20.55 Météo, Soir 3. 23.25 Portrait-robot. 23.55 La Case de l'Oncle Doc. 1.45 Musique graffiti. Frédéric Chopin.

CANAL

En clair jusqu'à 20.35 18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. 20.30 Pas si vite. Diderot. 20.35 Microcosmos, le Peuple de l'herbe. 21.55 La Promesse. 23.30 D'or et de safran. 1.05 Don Camillo.

FRANCE 2

13.50 Le Renard. 14.55 L'Enquêteur. 15.45 Tiercé. 16.00 La Chance aux chansons. 17.20 Un livre, des livres. 17.50 Hartley, cœurs à vie. 18.45 Qui est qui? 19.15 1 000 enfants vers l'an 2000. 19.25 C'est l'heure. 19.50 An non du sport. 19.55 et 20.45 Météo. 20.00 Journal. 20.55 Ma femme m'a quitté. 22.25 Un livre, des livres. 23.30 Coupé pagé. 0.00 Journal, Météo. 0.15 Les Grands Extremis du Cercle.

FRANCE 3

13.32 Reno. 13.35 Parole d'Expert. 14.30 Vivre avec. 14.50 Delphi Bureau. 16.15 Le Jardin des bêtes. 16.40 Miffelmann. 17.45 Je passe à la télé. 18.20 Questions pour un champion. 18.50 Un livre, un jour. 18.55 Le 19-20 de l'information. 20.01 et 23.50 Météo. 20.05 Fa si la chante. 20.35 Tout le sport. 20.50 Football, Bordeaux-Auverne. 22.55 Soir 3. 23.55 Soir 3. 0.20 Magazine olympique. 0.45 Resonances à XV. 1.10 Musique graffiti. Semaine Frédéric Chopin.

CANAL

13.35 La Jutée. 15.30 Poupée. 16.25 Surprises. 16.35 Le Patchwork de la vie. 18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. 20.30 Le Journal du cinéma. 20.35 Ed. Film. Bill Courme. 22.15 Amityville, la maison des poupées. Film. Steve White. 23.50 Seven. Film. David Fincher.

FRANCE 2

13.50 Le Renard. 14.55 L'Enquêteur. 15.45 Tiercé. 16.00 La Chance aux chansons. 17.20 Un livre, des livres. 17.50 Hartley, cœurs à vie. 18.45 Qui est qui? 19.15 1 000 enfants vers l'an 2000. 19.25 C'est l'heure. 19.50 An non du sport. 19.55 et 20.45 Météo. 20.00 Journal. 20.55 Ma femme m'a quitté. 22.25 Un livre, des livres. 23.30 Coupé pagé. 0.00 Journal, Météo. 0.15 Les Grands Extremis du Cercle.

FRANCE 3

13.32 Reno. 13.35 Parole d'Expert. 14.30 Vivre avec. 14.50 Delphi Bureau. 16.15 Le Jardin des bêtes. 16.40 Miffelmann. 17.45 Je passe à la télé. 18.20 Questions pour un champion. 18.50 Un livre, un jour. 18.55 Le 19-20 de l'information. 20.01 et 23.50 Météo. 20.05 Fa si la chante. 20.35 Tout le sport. 20.50 Football, Bordeaux-Auverne. 22.55 Soir 3. 23.55 Soir 3. 0.20 Magazine olympique. 0.45 Resonances à XV. 1.10 Musique graffiti. Semaine Frédéric Chopin.

NOTRE CHOIX

9.50 La Cinquième « Vie et mort des langues ». (1/4): L'Akkadien Retrouver une langue perdue

PROGRAMMES

TELEVISION

13.45 Les Peux de l'Annon. 14.40 Arabesque. 15.35 Côté Ouest. 16.30 Samsa Bech. 17.25 Spacy Police. 18.20 Touché, pagé! 19.00 Le Bigli. 19.50 et 20.50 Météo. 20.00 Journal, Le Résultat des courses. 20.55 La Fête des pères. 22.25 Columbo. Adorable mais dangereuse. 23.50 Le docteur même Penquète. 0.43 TF1, Météo. 0.55 Reportages. Double vies.

FRANCE 2

13.50 Le Renard. 14.55 L'Enquêteur. 15.45 Tiercé. 16.00 La Chance aux chansons. 17.20 Un livre, des livres. 17.50 Hartley, cœurs à vie. 18.45 Qui est qui? 19.15 1 000 enfants vers l'an 2000. 19.25 C'est l'heure. 19.50 An non du sport. 19.55 et 20.45 Météo. 20.00 Journal. 20.55 Ma femme m'a quitté. 22.25 Un livre, des livres. 23.30 Coupé pagé. 0.00 Journal, Météo. 0.15 Les Grands Extremis du Cercle.

FRANCE 3

13.32 Reno. 13.35 Parole d'Expert. 14.30 Vivre avec. 14.50 Delphi Bureau. 16.15 Le Jardin des bêtes. 16.40 Miffelmann. 17.45 Je passe à la télé. 18.20 Questions pour un champion. 18.50 Un livre, un jour. 18.55 Le 19-20 de l'information. 20.01 et 23.50 Météo. 20.05 Fa si la chante. 20.35 Tout le sport. 20.50 Football, Bordeaux-Auverne. 22.55 Soir 3. 23.55 Soir 3. 0.20 Magazine olympique. 0.45 Resonances à XV. 1.10 Musique graffiti. Semaine Frédéric Chopin.

CANAL

En clair jusqu'à 20.35 18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. 20.30 Pas si vite. Diderot. 20.35 Microcosmos, le Peuple de l'herbe. 21.55 La Promesse. 23.30 D'or et de safran. 1.05 Don Camillo.

FRANCE 2

13.50 Le Renard. 14.55 L'Enquêteur. 15.45 Tiercé. 16.00 La Chance aux chansons. 17.20 Un livre, des livres. 17.50 Hartley, cœurs à vie. 18.45 Qui est qui? 19.15 1 000 enfants vers l'an 2000. 19.25 C'est l'heure. 19.50 An non du sport. 19.55 et 20.45 Météo. 20.00 Journal. 20.55 Ma femme m'a quitté. 22.25 Un livre, des livres. 23.30 Coupé pagé. 0.00 Journal, Météo. 0.15 Les Grands Extremis du Cercle.

FRANCE 3

13.32 Reno. 13.35 Parole d'Expert. 14.30 Vivre avec. 14.50 Delphi Bureau. 16.15 Le Jardin des bêtes. 16.40 Miffelmann. 17.45 Je passe à la télé. 18.20 Questions pour un champion. 18.50 Un livre, un jour. 18.55 Le 19-20 de l'information. 20.01 et 23.50 Météo. 20.05 Fa si la chante. 20.35 Tout le sport. 20.50 Football, Bordeaux-Auverne. 22.55 Soir 3. 23.55 Soir 3. 0.20 Magazine olympique. 0.45 Resonances à XV. 1.10 Musique graffiti. Semaine Frédéric Chopin.

CANAL

En clair jusqu'à 20.35 18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. 20.30 Pas si vite. Diderot. 20.35 Microcosmos, le Peuple de l'herbe. 21.55 La Promesse. 23.30 D'or et de safran. 1.05 Don Camillo.

FRANCE 2

13.50 Le Renard. 14.55 L'Enquêteur. 15.45 Tiercé. 16.00 La Chance aux chansons. 17.20 Un livre, des livres. 17.50 Hartley, cœurs à vie. 18.45 Qui est qui? 19.15 1 000 enfants vers l'an 2000. 19.25 C'est l'heure. 19.50 An non du sport. 19.55 et 20.45 Météo. 20.00 Journal. 20.55 Ma femme m'a quitté. 22.25 Un livre, des livres. 23.30 Coupé pagé. 0.00 Journal, Météo. 0.15 Les Grands

1354

Lionel Jospin réaffirme sa « détermination » à inscrire la parité dans la Constitution

Une circulaire publiée dimanche préconise la féminisation des noms de métiers

LA JOURNÉE internationale des femmes, instaurée en 1977 par l'ONU, est célébrée en France par les déclarations du premier ministre sur sa « détermination » à inscrire « l'objectif de la parité » politique dans la Constitution.

« Je reste favorable à cette révision, même si je connais les difficultés qui entourent sa réalisation », a déclaré le premier ministre. Je prends celles-ci en considération, mais elles n'ont pas ma détermination.

Estimant que « les femmes représentent un élément décisif de la rénovation de la vie politique », Lionel Jospin a rappelé que les projets de loi visant à limiter le cumul des mandats favorisent leur participation accrue à la vie politique et « contribueront à l'indispensable renouvellement de [notre] personnel politique ».

« La circulaire du 11 mars 1986 n'avait guère été appliquée, jusqu'à ce que les femmes de l'ancien gouvernement décident de revendiquer pour leur compte la féminisation du titre de ministre. Elles ont ainsi engagé un mouvement qu'il faut poursuivre afin que la féminisation des appellations professionnelles entre irrévocablement dans nos mœurs », indique le Journal officiel.

Le premier ministre a ensuite commenté une circulaire parue dimanche 8 mars au Journal officiel. Ce texte impose que les documents émanant des administrations et établissements publics comportent une féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titres.

Plusieurs manifestations ont eu lieu, dimanche 8 mars, l'action et le courage des femmes algériennes et algériennes, victimes d'interrèdes religieux et de violences.

Plusieurs manifestations ont eu lieu, dimanche 8 mars, l'action et le courage des femmes algériennes et algériennes, victimes d'interrèdes religieux et de violences. L'association présidée par Yvette Roudy a ainsi organisé un rassemblement en hommage aux Algériennes, place de la Bastille, à Paris.

« Le vocabulaire doit changer et la langue doit aujourd'hui s'adapter aux évolutions de la société », a indiqué Lionel Jospin, qui a rappelé que l'Académie française avait accepté le terme de « pharmacienne » en 1935. Le premier ministre a précisé qu'il avait demandé une étude pour le second semestre 1998 à la commission générale de terminologie et de néologie sur la féminisation de noms de métiers moins usuels.

Enfin, le premier ministre a salué le rôle d'« aiguillon » au sein du gouvernement de Geneviève Fraisse, déléguée interministérielle aux droits des femmes.

« Je suis d'accord avec Arno Klarsfeld », dit-il. Sur le fond, il estime qu'il y a une spécificité française du crime contre l'humanité qui n'a pas encore été condamnée : celle d'un « crime administratif », d'un « crime de bureau ».

« Les avocats des parties civiles ont tenté de se répartir les tâches. Ainsi, M. Joe Nordmann centrera sa plaidoirie sur les rapports entre Maurice Papon et Vichy. M. Alain Jakubowicz traitera plus spécifiquement de la politique antijuive de Vichy. M. Martine Moutin-Bourdard parlera du devoir de désobéissance. M. Michel Tubiana évoquera le statut de Nuremberg. M. Bertrand Favreau s'attaquera au système de défense de Maurice Papon. M. Francis Jacob à « l'homme Papon », et M. Christian Charrière-Bournazel aux « mensonges » de l'accusé.

« Je suis d'accord avec Arno Klarsfeld », dit-il. Sur le fond, il estime qu'il y a une spécificité française du crime contre l'humanité qui n'a pas encore été condamnée : celle d'un « crime administratif », d'un « crime de bureau ».

« Les avocats des parties civiles ont tenté de se répartir les tâches. Ainsi, M. Joe Nordmann centrera sa plaidoirie sur les rapports entre Maurice Papon et Vichy. M. Alain Jakubowicz traitera plus spécifiquement de la politique antijuive de Vichy. M. Martine Moutin-Bourdard parlera du devoir de désobéissance. M. Michel Tubiana évoquera le statut de Nuremberg. M. Bertrand Favreau s'attaquera au système de défense de Maurice Papon. M. Francis Jacob à « l'homme Papon », et M. Christian Charrière-Bournazel aux « mensonges » de l'accusé.

« Les avocats des parties civiles ont tenté de se répartir les tâches. Ainsi, M. Joe Nordmann centrera sa plaidoirie sur les rapports entre Maurice Papon et Vichy. M. Alain Jakubowicz traitera plus spécifiquement de la politique antijuive de Vichy. M. Martine Moutin-Bourdard parlera du devoir de désobéissance. M. Michel Tubiana évoquera le statut de Nuremberg. M. Bertrand Favreau s'attaquera au système de défense de Maurice Papon. M. Francis Jacob à « l'homme Papon », et M. Christian Charrière-Bournazel aux « mensonges » de l'accusé.

Le droit, la morale

par Pierre Georges

TOUT PRÉSIDENT du Conseil constitutionnel a droit à la présomption d'innocence. Comme tout citoyen. Mais le simple énoncé de ce principe montre bien en quel paradoxe l'on se trouve : le président de la République, recevant Roland Dumas, vendredi soir, fait savoir au président du Conseil constitutionnel qu'il est évidemment présumé innocent.

Roland Dumas, interrogé samedi par Le Monde, se refuse à faire connaître la teneur de son entretien avec Jacques Chirac : « Je ne commente jamais mes entretiens avec le président de la République ». Le même, interrogé lundi par Le Figaro, révèle que le chef de l'Etat a, bien évidemment, évoqué ce principe fondamental du droit français : « Je vous répète que le président de la République, consulté, considère que le président du Conseil constitutionnel, comme tout citoyen, a droit à la présomption d'innocence. Y compris dans le cas d'une mise en examen qui ne vaut pas condamnation. Ce qui compte dans l'avenir, ce serait une condamnation, pas une mise en examen ».

Au plan des principes, qui trouverait à redire à cela ? Personne, évidemment. La présomption d'innocence est universelle. Ou elle n'est pas. Et bénéficierait-elle au président du Conseil constitutionnel qu'elle n'en serait pas moins essentielle. Elle est le garde-fou contre les abus du droit, la garantie des libertés individuelles.

constitutionnel soit plus mal chassé qu'un autre. Mais, au-delà, reste, au plan moral, un vrai paradoxe et une vraie interrogation : le garant du droit en France peut-il se trouver dans l'ambiguë situation d'être convoqué par des magistrats instructeurs qui veulent lui « notifier les faits qui lui sont reprochés » ? Et, dans le même temps, constituer l'autorité suprême en la matière ? Autrement dit, est-il, même de son propre point de vue, un justiciable tout à fait comme les autres ?

La situation créée par les rebondissement de l'affaire Elf est difficilement gérable, moralement : dès lors que l'arbitre est partie d'une procédure judiciaire, peut-il rester l'arbitre ? Avec la même hauteur. Avec la même haute idée de sa fonction ?

Or, c'est bien là que nous en sommes : Roland Dumas est convoqué pour être mis en examen. Et, quel que l'on pense, c'est bien là une manière de tragédie démocratique française que de voir ainsi le droit se mordre, si l'on peut dire, la tête. Il appartiendra donc au président du Conseil constitutionnel, le moment venu, de choisir entre les principes juridiques qu'il défend et l'autorité morale qu'il ne représenterait plus.

Les avocats des parties civiles sont divisés sur la peine qu'ils veulent obtenir contre Maurice Papon

BORDEAUX. Il est arrivé mercredi 4 mars, sans prévenir, s'est présenté comme partie civile et a annoncé qu'il prendrait la parole. Représentant l'Amicale des anciens du camp de Drancy, M. Daniel Guyot, que personne n'avait vu au palais de justice de Bordeaux depuis le début du procès, a ainsi porté à vingt-quatre le nombre des avocats des parties civiles qui devaient plaider à partir du lundi 9 mars.

Après cinq mois d'audience, le procès de Maurice Papon est entré dans sa dernière phase. Avocats des parties civiles, représentants du parquet, avocats de la défense vont prendre la parole jusqu'au 24 mars. Le lendemain, ce sera au tour de Maurice Papon de s'exprimer. Le jury se réunira ensuite pour délibérer et, compte tenu du nombre de questions auxquelles il lui faudra répondre - plus de sept cents - l'arrêt est attendu pour le mercredi 25 ou le jeudi 26 tôt dans la journée.

Ce débat sera pourtant abordé dès le lendemain par M. Arno Klarsfeld. Le jeune avocat traitera du dossier le plus sensible reproché à Maurice Papon, à savoir la déportation des enfants juifs. Il va ainsi répéter ce qu'il ne cesse de dire avec son père, Serge, depuis le commencement de l'affaire, à savoir que Maurice Papon n'est pas Klaus Barbie ou Paul Touvier et, en conséquence, ne mérite pas la peine maximale. M. Raymond Biet, qui plaide mercredi, est sur la même longueur d'ondes. « Demander la perpétuité serait aberrant, précise-t-il. Papon n'est pas Eichmann ! »

« Les avocats des parties civiles ont tenté de se répartir les tâches. Ainsi, M. Joe Nordmann centrera sa plaidoirie sur les rapports entre Maurice Papon et Vichy. M. Alain Jakubowicz traitera plus spécifiquement de la politique antijuive de Vichy. M. Martine Moutin-Bourdard parlera du devoir de désobéissance. M. Michel Tubiana évoquera le statut de Nuremberg. M. Bertrand Favreau s'attaquera au système de défense de Maurice Papon. M. Francis Jacob à « l'homme Papon », et M. Christian Charrière-Bournazel aux « mensonges » de l'accusé.

« Les avocats des parties civiles ont tenté de se répartir les tâches. Ainsi, M. Joe Nordmann centrera sa plaidoirie sur les rapports entre Maurice Papon et Vichy. M. Alain Jakubowicz traitera plus spécifiquement de la politique antijuive de Vichy. M. Martine Moutin-Bourdard parlera du devoir de désobéissance. M. Michel Tubiana évoquera le statut de Nuremberg. M. Bertrand Favreau s'attaquera au système de défense de Maurice Papon. M. Francis Jacob à « l'homme Papon », et M. Christian Charrière-Bournazel aux « mensonges » de l'accusé.

« Les avocats des parties civiles ont tenté de se répartir les tâches. Ainsi, M. Joe Nordmann centrera sa plaidoirie sur les rapports entre Maurice Papon et Vichy. M. Alain Jakubowicz traitera plus spécifiquement de la politique antijuive de Vichy. M. Martine Moutin-Bourdard parlera du devoir de désobéissance. M. Michel Tubiana évoquera le statut de Nuremberg. M. Bertrand Favreau s'attaquera au système de défense de Maurice Papon. M. Francis Jacob à « l'homme Papon », et M. Christian Charrière-Bournazel aux « mensonges » de l'accusé.

« Les avocats des parties civiles ont tenté de se répartir les tâches. Ainsi, M. Joe Nordmann centrera sa plaidoirie sur les rapports entre Maurice Papon et Vichy. M. Alain Jakubowicz traitera plus spécifiquement de la politique antijuive de Vichy. M. Martine Moutin-Bourdard parlera du devoir de désobéissance. M. Michel Tubiana évoquera le statut de Nuremberg. M. Bertrand Favreau s'attaquera au système de défense de Maurice Papon. M. Francis Jacob à « l'homme Papon », et M. Christian Charrière-Bournazel aux « mensonges » de l'accusé.

« Les avocats des parties civiles ont tenté de se répartir les tâches. Ainsi, M. Joe Nordmann centrera sa plaidoirie sur les rapports entre Maurice Papon et Vichy. M. Alain Jakubowicz traitera plus spécifiquement de la politique antijuive de Vichy. M. Martine Moutin-Bourdard parlera du devoir de désobéissance. M. Michel Tubiana évoquera le statut de Nuremberg. M. Bertrand Favreau s'attaquera au système de défense de Maurice Papon. M. Francis Jacob à « l'homme Papon », et M. Christian Charrière-Bournazel aux « mensonges » de l'accusé.

« Les avocats des parties civiles ont tenté de se répartir les tâches. Ainsi, M. Joe Nordmann centrera sa plaidoirie sur les rapports entre Maurice Papon et Vichy. M. Alain Jakubowicz traitera plus spécifiquement de la politique antijuive de Vichy. M. Martine Moutin-Bourdard parlera du devoir de désobéissance. M. Michel Tubiana évoquera le statut de Nuremberg. M. Bertrand Favreau s'attaquera au système de défense de Maurice Papon. M. Francis Jacob à « l'homme Papon », et M. Christian Charrière-Bournazel aux « mensonges » de l'accusé.

« Les avocats des parties civiles ont tenté de se répartir les tâches. Ainsi, M. Joe Nordmann centrera sa plaidoirie sur les rapports entre Maurice Papon et Vichy. M. Alain Jakubowicz traitera plus spécifiquement de la politique antijuive de Vichy. M. Martine Moutin-Bourdard parlera du devoir de désobéissance. M. Michel Tubiana évoquera le statut de Nuremberg. M. Bertrand Favreau s'attaquera au système de défense de Maurice Papon. M. Francis Jacob à « l'homme Papon », et M. Christian Charrière-Bournazel aux « mensonges » de l'accusé.

« Les avocats des parties civiles ont tenté de se répartir les tâches. Ainsi, M. Joe Nordmann centrera sa plaidoirie sur les rapports entre Maurice Papon et Vichy. M. Alain Jakubowicz traitera plus spécifiquement de la politique antijuive de Vichy. M. Martine Moutin-Bourdard parlera du devoir de désobéissance. M. Michel Tubiana évoquera le statut de Nuremberg. M. Bertrand Favreau s'attaquera au système de défense de Maurice Papon. M. Francis Jacob à « l'homme Papon », et M. Christian Charrière-Bournazel aux « mensonges » de l'accusé.

« Les avocats des parties civiles ont tenté de se répartir les tâches. Ainsi, M. Joe Nordmann centrera sa plaidoirie sur les rapports entre Maurice Papon et Vichy. M. Alain Jakubowicz traitera plus spécifiquement de la politique antijuive de Vichy. M. Martine Moutin-Bourdard parlera du devoir de désobéissance. M. Michel Tubiana évoquera le statut de Nuremberg. M. Bertrand Favreau s'attaquera au système de défense de Maurice Papon. M. Francis Jacob à « l'homme Papon », et M. Christian Charrière-Bournazel aux « mensonges » de l'accusé.

« Les avocats des parties civiles ont tenté de se répartir les tâches. Ainsi, M. Joe Nordmann centrera sa plaidoirie sur les rapports entre Maurice Papon et Vichy. M. Alain Jakubowicz traitera plus spécifiquement de la politique antijuive de Vichy. M. Martine Moutin-Bourdard parlera du devoir de désobéissance. M. Michel Tubiana évoquera le statut de Nuremberg. M. Bertrand Favreau s'attaquera au système de défense de Maurice Papon. M. Francis Jacob à « l'homme Papon », et M. Christian Charrière-Bournazel aux « mensonges » de l'accusé.

« Les avocats des parties civiles ont tenté de se répartir les tâches. Ainsi, M. Joe Nordmann centrera sa plaidoirie sur les rapports entre Maurice Papon et Vichy. M. Alain Jakubowicz traitera plus spécifiquement de la politique antijuive de Vichy. M. Martine Moutin-Bourdard parlera du devoir de désobéissance. M. Michel Tubiana évoquera le statut de Nuremberg. M. Bertrand Favreau s'attaquera au système de défense de Maurice Papon. M. Francis Jacob à « l'homme Papon », et M. Christian Charrière-Bournazel aux « mensonges » de l'accusé.

« Les avocats des parties civiles ont tenté de se répartir les tâches. Ainsi, M. Joe Nordmann centrera sa plaidoirie sur les rapports entre Maurice Papon et Vichy. M. Alain Jakubowicz traitera plus spécifiquement de la politique antijuive de Vichy. M. Martine Moutin-Bourdard parlera du devoir de désobéissance. M. Michel Tubiana évoquera le statut de Nuremberg. M. Bertrand Favreau s'attaquera au système de défense de Maurice Papon. M. Francis Jacob à « l'homme Papon », et M. Christian Charrière-Bournazel aux « mensonges » de l'accusé.

« Les avocats des parties civiles ont tenté de se répartir les tâches. Ainsi, M. Joe Nordmann centrera sa plaidoirie sur les rapports entre Maurice Papon et Vichy. M. Alain Jakubowicz traitera plus spécifiquement de la politique antijuive de Vichy. M. Martine Moutin-Bourdard parlera du devoir de désobéissance. M. Michel Tubiana évoquera le statut de Nuremberg. M. Bertrand Favreau s'attaquera au système de défense de Maurice Papon. M. Francis Jacob à « l'homme Papon », et M. Christian Charrière-Bournazel aux « mensonges » de l'accusé.

« Les avocats des parties civiles ont tenté de se répartir les tâches. Ainsi, M. Joe Nordmann centrera sa plaidoirie sur les rapports entre Maurice Papon et Vichy. M. Alain Jakubowicz traitera plus spécifiquement de la politique antijuive de Vichy. M. Martine Moutin-Bourdard parlera du devoir de désobéissance. M. Michel Tubiana évoquera le statut de Nuremberg. M. Bertrand Favreau s'attaquera au système de défense de Maurice Papon. M. Francis Jacob à « l'homme Papon », et M. Christian Charrière-Bournazel aux « mensonges » de l'accusé.

Philippe Séguin menace d'exclure du RPR Jean-François Mancel

A QUELQUES JOURS des élections régionales, le président du RPR a indiqué, dimanche 8 mars sur TF 1, qu'une « alliance avec le FN conduirait à une impasse morale, politique et électorale ».

« Si certains pensent différemment, ils ont le droit de le dire, a précisé Philippe Séguin. En revanche, ils n'ont pas le droit de le mettre en pratique ». Une allusion aux propos tenus, notamment par Jean-François Mancel, président du conseil général de l'Oise, lors d'un récent entretien à Valeurs actuelles (daté 7-15 mars), où il indiquait que « si certains représentants du Front national sont prêts à soutenir l'action [de la droite] il n'y a pas de raison que nous refusions leur concours ».

Si d'aventure des élus RPR nouaient des alliances avec le FN, M. Séguin promet d'être ferme : « Alors, là, ils seraient sanctionnés ». M. Séguin a rappelé qu'il avait exclu une trentaine de responsables du RPR, coupables d'avoir constitué des listes dissidentes pour les régionales du 15 mars, parmi lesquels Jacques Donnay, président du conseil général du Nord et le député François Guillaume (RPR, Meurthe-et-Moselle).

De même, François Bayrou (UDF-FD), président de Force démocrate, a affirmé, dimanche, au Grand Jury RTL-Le Monde-LCI, que les responsables de l'opposition prendront les « sanctions nécessaires » à l'égard de ceux qui s'allieraient avec le Front national et qu'il sera, pour sa part, « sans faiblesse ».

« Si certains pensent différemment, ils ont le droit de le dire, a précisé Philippe Séguin. En revanche, ils n'ont pas le droit de le mettre en pratique ». Une allusion aux propos tenus, notamment par Jean-François Mancel, président du conseil général de l'Oise, lors d'un récent entretien à Valeurs actuelles (daté 7-15 mars), où il indiquait que « si certains représentants du Front national sont prêts à soutenir l'action [de la droite] il n'y a pas de raison que nous refusions leur concours ».

Si d'aventure des élus RPR nouaient des alliances avec le FN, M. Séguin promet d'être ferme : « Alors, là, ils seraient sanctionnés ». M. Séguin a rappelé qu'il avait exclu une trentaine de responsables du RPR, coupables d'avoir constitué des listes dissidentes pour les régionales du 15 mars, parmi lesquels Jacques Donnay, président du conseil général du Nord et le député François Guillaume (RPR, Meurthe-et-Moselle).

De même, François Bayrou (UDF-FD), président de Force démocrate, a affirmé, dimanche, au Grand Jury RTL-Le Monde-LCI, que les responsables de l'opposition prendront les « sanctions nécessaires » à l'égard de ceux qui s'allieraient avec le Front national et qu'il sera, pour sa part, « sans faiblesse ».

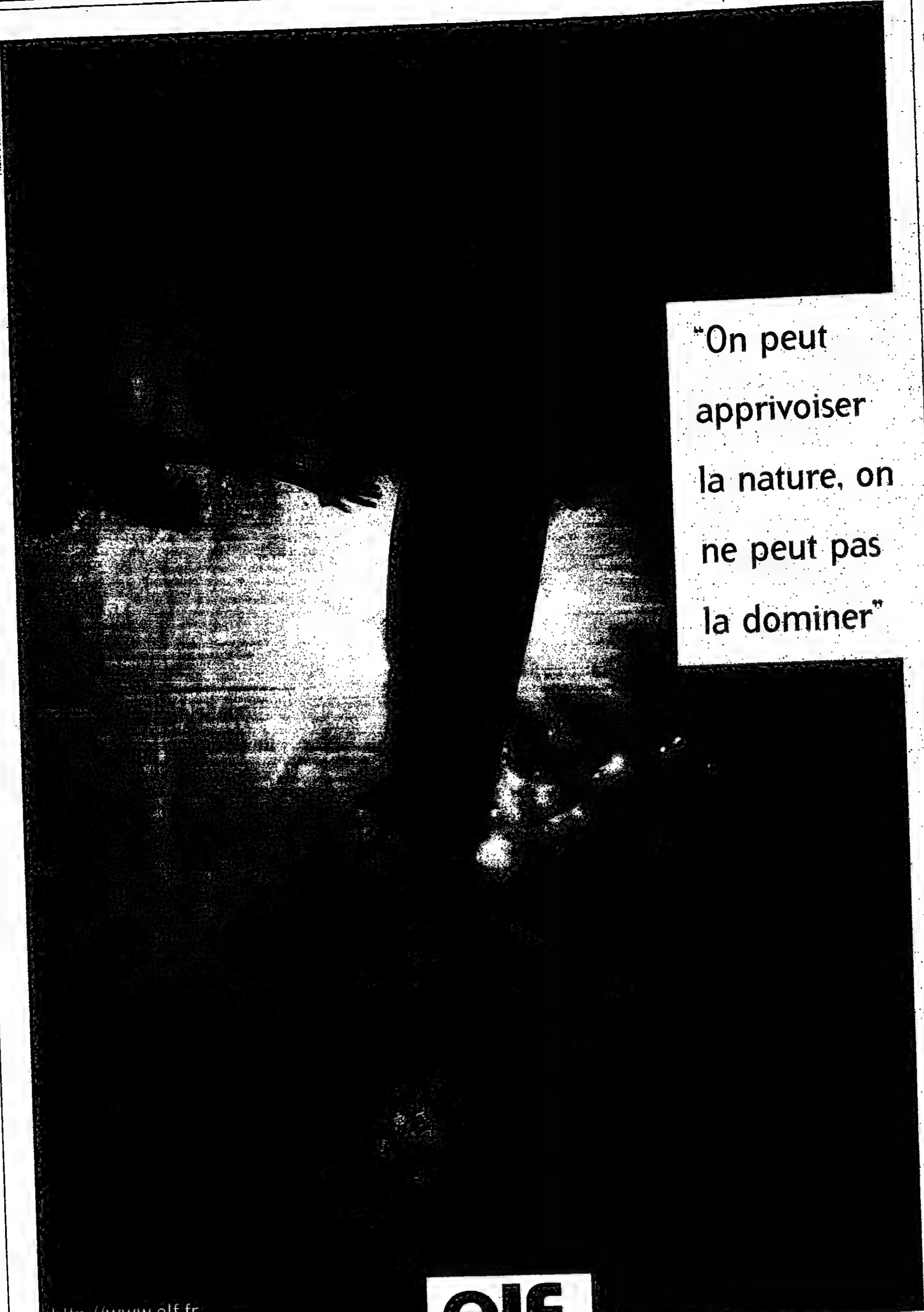
« Si certains pensent différemment, ils ont le droit de le dire, a précisé Philippe Séguin. En revanche, ils n'ont pas le droit de le mettre en pratique ». Une allusion aux propos tenus, notamment par Jean-François Mancel, président du conseil général de l'Oise, lors d'un récent entretien à Valeurs actuelles (daté 7-15 mars), où il indiquait que « si certains représentants du Front national sont prêts à soutenir l'action [de la droite] il n'y a pas de raison que nous refusions leur concours ».

LE MONDE diplomatique

- MONDIALISATION : L'essence du néolibéralisme, par Pierre Bourdieu. - L'Accord multilatéral sur Finsheim : un verrou juridique contre les Etats, par Nuri Al-Bishi. - Convergence à l'européenne, par Serge Regourd. - Vers un droit d'auteur sans auteurs, par Jack Halpern. - La nation contre le nationalisme, par Bernard Cassin.
AFRIQUE : Washington à la conquête d'espaces vierges, par Philippe Leymarie. - La coopération française entre ravèlement et réforme, par Claude Wasth.
RUSSIE : Qui détient le pouvoir ?, par Nina Bachkatov. - Le nouveau statut de A à Z (N.B.).
EXTRÊME DROITE : Voyage au cœur des laboratoires du Front national, par Christian de Brie. - Un vote contre l'immigration, par André Campana et Jean-Christophe.
SIDA : L'espérance recherchée d'un vaccin, par Alain Valentini.
FEMMES : Le sexisme à fleur de mots, par Agnès Callamard.

Tirage du Monde daté dimanche 8-jon 9 mars : 597 272 exemplaires

Photo : Jeff Roman/Bios - BDDP



"On peut
apprivoiser
la nature, on
ne peut pas
la dominer"

<http://www.elf.fr>



Partout dans le monde

L'Energie Humaine.

الطاقة البشرية

les emplo
resten

PRATIQUE
L'Etat d'Israël
L'Etat d'Israël
L'Etat d'Israël

Le Monde ECONOMIE

ENJEUX ET STRATÉGIES

MARDI 10 MARS 1998

CONJONCTURE

Quelle politique de change pour les pays candidats à l'Union européenne? page IV

IDÉES

La faille du projet des 35 heures page V

ENQUÊTE

Les États-Unis misent sur l'Afrique noire page VI

ANNONCES



IMMOBILIÈRES pages VII et VIII

Ces emplois qui restent à créer

DOSSIER

La consommation est présente, l'investissement est annoncé, le chômage décroît, les comptes publics sont équilibrés, l'inflation est terrassée, les taux d'intérêt sont faibles; cela fait peut-être trente ans que personne n'avait pu, en France, réunir autant de facteurs positifs pour la croissance... annonçait fièrement Dominique Strauss-Kahn lors d'une récente émission du « Grand Jury RTL-Le Monde-LCI ». A ces bons points, le ministre de l'économie et des finances aurait pu ajouter, quelques jours plus tard, la qualification de la France pour rejoindre, le 1^{er} janvier 1999, les dix autres pays européens qui composeront le premier cercle fondateur de l'euro. Et un excédent commercial record de 173,5 milliards de francs en 1997, le double de l'année précédente.

C'est bien. Mais il en faudra plus pour répondre à la préoccupation première des Français: le chômage de masse qui frappe directement les quelque 3,1 millions de « clients » de l'ANPE et, indirectement, au bas mot, millions de personnes en difficulté. Il n'y a pas le rapport du Commissariat du Plan intitulé *Chômage: le cas français* et publié avec grand bruit lorsque Henri Guaino cofitait encore cette institution.

Que faire pour l'emploi au moment où la reprise économique redonne aux gouvernements quelque marge de manœuvre? Le « traitement social » du chômage, malgré un coût très important, n'apporte qu'un soulagement, et non une solution. Les politiques d'abaissement du coût du travail par allègement des charges sociales ont eu leur utilité pour éviter la suppression d'emplois peu qualifiés. Le retour de la gauche au pouvoir a relancé le débat sur les mesures macroéconomiques susceptibles d'inverser enfin la courbe du chômage. Les « emplois Aubry » ont permis à ce jour

▼ France Services de proximité, tourisme et sport, exportations... Autant de secteurs à développer pour lutter contre le chômage, en s'appuyant sur la croissance

de donner du travail à plus de 40 000 jeunes, dont les trois quarts dans l'éducation nationale. D'ici à la fin de l'année, ce sont 150 000 emplois-juniors qui devraient être créés (sur un total de 350 000 prévus sur cinq ans). Beaucoup plus discuté quant à ses effets positifs sur l'emploi (au moins autant que l'est la loi Robien), la réduction à 35 heures de la durée légale du travail risque fort, si les entreprises traquent les pieds, d'illustrer les limites du partage du travail. Alors, comment créer ces centaines de milliers d'emplois qui permettraient à la France de justifier son attachement à un « modèle social européen » qui, de toute évidence, prend l'eau? En renforçant la flexibilité - devenue « souplesse » - du marché du travail, comme le réclamait encore récemment Michel Camdessus? N'en déplaise au directeur général du Fonds monétaire international, en dix ans, le pays s'est singulièrement « assoupli ». Huit

embauches sur dix se font désormais à des conditions précaires; le contrat à durée déterminée, de plus en plus court (inférieur en moyenne à trois mois), est devenu le nouveau mode de gestion du personnel, et l'explosion du travail temporaire (le chiffre d'affaires de ce secteur a augmenté de 21 % en 1997) en fait un outil de gestion plus structurel que conjoncturel.

Restent les pistes peu ou pas assez explorées, celles des dispositions simples qui permettent d'encourager ou de rétablir l'initiative et, parallèlement, de faire porter l'effort là où existent de véritables gisements d'emplois. Dans la haute technologie, bien sûr, un secteur pour lequel Lionel Jospin et Claude Allègre, son ministre de l'éducation nationale, semblent s'être pris de passion, mais aussi dans des domaines plus traditionnels tels que le tourisme et l'exportation, deux points forts de la France qui mériteraient un intérêt accru des pouvoirs publics.

Encourager l'initiative? On pourrait déjà réactiver l'Aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise (Accre), cadencée par le précédent gouvernement. L'économie ainsi réalisée est ridicule au regard d'une situation de récession (167 000 entreprises seulement ont été créées en 1997) et des 800 000 Français qui se disent prêts à voler de leurs propres ailes. Ce n'est là qu'une mesure parmi d'autres, qui, tel l'éternel problème posé par la mortalité des entreprises à l'occasion de transmissions, exige simplement prise de conscience et volonté politique.

Serge Marti Suite page II

- Des idées pour dynamiser la création d'entreprises p. II
- Tourisme et sport, deux filières à professionnaliser p. II
- Questions-réponses p. II
- Entretien avec Jacques Fayette (Lyon-III) p. III
- La difficile émergence des services de proximité p. III

CHRONIQUE par Sophie Gherardi Défiance alimentaire

Mettions que vous ne voulez pas manger de maïs transgénique. Ni de soja à l'ADN modifié. Ni de tomates génétiquement bidouillées. Vous avez peut-être tort de vous inquiéter, il est possible qu'aucun de ces aliments ne porte directement atteinte à votre santé, peut-être même sont-ils excellents. Mais voilà, simplement, vous n'avez pas envie d'en manger ni d'en acheter. On pourrait définir cela comme un droit élémentaire du consommateur.

Ce droit-là est, dans l'état actuel de la réglementation en France et en Europe, bafoué. En achetant une anodine crème dessert, ou un plat cuisiné sous vide, le consommateur n'a aucun moyen de savoir si, parmi les ingrédients ou additifs, ne figurent pas de soja ou de légumine de soja génétiquement modifiés. Plus en moyenne, le distributeur non plus ne peut pas le savoir. Carrément alarmant, les fabricants eux-mêmes, des mamouths comme Nestlé, Danone ou Unilever, ont du mal à s'assurer un approvisionnement en soja ou légumine non modifiés. Or, chaque année, les industries agroalimentaires françaises emploient 4 à 5 000 tonnes de soja et 8 000 tonnes de légumine importées.

Les tests permettant de détecter le pourcentage d'ADN modifié sur l'ADN total existent. Ils coûtent cher. La « traçabilité » des « organismes génétiquement modifiés » (OGM), comme on les appelle désormais, est encore théoriquement possible. Le principe de l'étiquetage a été retenu par la Commission européenne, bien que les débats se poursuivent pour savoir si seules les nouvelles protéines doivent être signalées, ou bien tous les ingrédients dont l'ADN a été manipulé. La véritable question qui se pose aujourd'hui est: qui va payer?

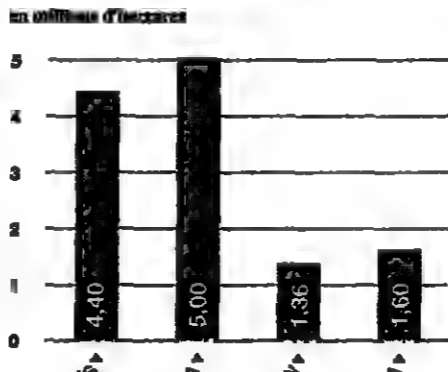
Les distributeurs, au contact direct de la clientèle, se sont vite inquiétés. Le souvenir cuisant de la « vache folle » a incité des enseignes comme Carrefour ou les Centres Leclerc à exiger très tôt de leurs fournisseurs des produits « non OGM ». Mais ces fournisseurs sont souvent bien en peine de garantir le caractère non modifié de leurs matières premières. Ils commencent à se tourner vers des substituts aux protéines de soja, comme le gluten, mais ce n'est pas possible dans toutes les productions.

Ils pourraient s'adresser aux producteurs de matières premières agricoles pour obtenir, soit des

graines garanties non modifiées, soit une information précise sur celles qui le sont, de manière à permettre la traçabilité des produits OGM depuis le champ jusqu'à l'assiette. Or, que découvre-t-on? Que la production agricole de masse, où les denrées sont récoltées, stockées, mélangées, transportées par milliers de tonnes, ne permet déjà plus de trier aisément le bon grain de l'ivraie. Serait-il envisageable d'interdire les importations en provenance des pays qui autorisent les cultures transgéniques (essentiellement ceux d'Amérique du Nord)? Impossible, les règles du commerce international auxquelles l'Europe a souscrit s'y opposent formellement. Et, en France même, les premières semences de maïs transgénique vont être mises en terre ce printemps.

La situation est ubuesque. Selon un sondage réalisé par la Sofres pour l'Union des industriels de la protection des plantes, 69 % des Français sont hostiles aux cultures transgéniques. Même si le nombre des consommateurs récalcitrants n'atteint pas cette proportion, il va falloir organiser pour eux des filières entières « non OGM ». Ce qui, bien sûr, aura un coût, lequel se répercutera sur le prix final des produits. Il se passera alors la même chose que pour les produits bio, en moyenne 20 % plus chers que le haut de gamme des autres aliments. Une grosse différence cependant: les filières bio se sont développées en réaction tardive à des décennies d'agriculture chimique. Ici, nous en sommes encore au début du phénomène.

Ce qui est en jeu, c'est peut-être moins la santé (à vérifier sur le long terme) que l'égalité. Les normes de protection en vigueur en France font que pauvres et riches achètent jusqu'à présent des produits équivalents du point de vue de l'innocuité. Ce n'est pas le cas partout, et notamment pas aux États-Unis, où l'on déplorait chaque année 9 000 morts et des millions de malades par intoxication alimentaire. L'idée d'un surprix à payer par le consommateur final pour éviter d'ingérer des aliments génétiquement manipulés est profondément choquante. A lobbying, lobbying et demi: les organisations de consommateurs, pour une fois dans le même camp que les distributeurs, doivent exiger que les coûts soient renvoyés sur ceux qui changent les règles du jeu, et sur eux seuls. Il est encore temps pour inverser la charge de la preuve.



Les surfaces cultivées en plantes transgéniques en Amérique du Nord en 1997

FICHE PRACTIQUE du 10.03.1998

Cette fiche hebdomadaire est rédigée par les spécialistes du mensuel immobilier Immonet.

Le coût total d'un crédit

Oltre le taux d'intérêt, le souscripteur d'un crédit immobilier devra payer toute une série de charges annexes: frais de dossiers, d'assurances, dépenses liées aux prises de garanties...

Combien coûte réellement un crédit immobilier? La question vaut d'être posée, dans la mesure où son coût pour l'emprunteur intègre non seulement le taux d'intérêt, mais aussi les frais de dossier et autres commissions payées par la banque, les assurances et le montant des prises de garanties.

Le taux effectif global (TEG) Lorsque vous négociez votre taux d'intérêt, vous prendrez en compte le taux effectif global (TEG) qui, de toute manière, doit obligatoirement figurer dans l'offre de prêt. Annulé, le montant du TEG intègre les modalités d'amortissement de la créance. En d'autres termes, il est fixé en fonction des sommes effectivement mises à votre disposition. Ainsi, il englobe les intérêts proprement dits, mais aussi les frais de dossier, les diverses commissions que la banque est en droit d'exiger lorsqu'elle consent un crédit, ainsi que l'assurance décès-invalidité. Celle-ci est en effet imposée par les établissements financiers et doit donc être intégrée dans le TEG. A titre indicatif, tous ces frais représentent de 0,40 à 0,60 % de la somme empruntée. Evidemment, ils sont négociables. Attention: l'assurance perte d'emploi,

bien que vivement conseillée, n'est pas obligatoire. De ce fait, elle n'est pas intégrée dans le TEG. Si vous souscrivez cette protection, sachez qu'elle varie en moyenne de 0,25 à 0,60 % du capital emprunté.

Les garanties Dans le neuf, un crédit immobilier est protégé par deux types de garanties, l'hypothèque et le cautionnement. Si votre emprunt est garanti par une hypothèque prise sur le bien, vous devrez vous acquitter des frais suivants: • une taxe de publicité foncière égale à 0,615 % du montant emprunté, augmenté de 20 % correspondant au montant des intérêts d'emprunts et des frais divers. A ce total s'ajoutent des frais d'assiette perçus par l'Etat, égaux à 2,5 % de la taxe de publicité foncière; • le paiement du salaire du conservateur des hypothèques (0,05 % du montant du prêt avec un minimum de 30 F); • les honoraires du notaire (0,55 % du montant du prêt si celui-ci est supérieur à 110 000 F, plus 271 F de frais sur la tranche inférieure); • 20,6 % de TVA sur les honoraires du notaire. Si votre crédit est garanti par le cau-

tionnement d'une société spécialisée, vous devrez effectuer les dépenses suivantes: • versement d'une participation à un fonds de garantie (entre 1 et 2,5 % du montant du prêt), restituée à hauteur de 80 % à l'échéance du crédit; • paiement d'une commission de 0,50 à 0,80 % du montant du prêt à la société de caution; • règlement de frais annexes variables selon les établissements. Le coût total du cautionnement représente 2 à 3 % des sommes empruntées. C. D.

Pour d'autres conseils, consultez IMMONET, le mensuel de l'immobilier en vente 20 F chez votre marchand de journaux



Plus de 300 pages de conseils et d'adresses

INTERNATIONAL UNIVERSITY OF AMERICA

IUA Membre et/ou accréditée de ACBSP - ECBE - IACBE - WAUC

FLORIDE & NEW YORK

MBA Master of Business Administration in International Management

- Programme intensif de 12 mois.
- Pour diplômés de l'enseignement supérieur, avec expérience professionnelle ou stages validés.

ieMBA International Executive Master of Business Administration

- Compatible avec vos activités professionnelles
- 520 heures de formation intensive:
 - 10 séminaires mensuels à PARIS
 - Juillet et août aux USA

IUA, School of Management
148, rue de Granelle, 75007 Paris
Tél.: 01-45-51-09-09 - Fax: 01-45-51-09-08

International School of Management USA **IUA**
Internet: http://www.iua.edu

peut rivoiser nature. on peut pas dominer Humaine

Les idées ne manquent pas pour dynamiser la création d'entreprises

L'année 1997 a été un mauvais cru pour la création d'entreprises. La légère hausse enregistrée en 1996 ne s'est pas prolongée. La France ne parvient pas à sortir du déclin observé depuis la fin des années 80, où l'on frôlait le seuil des 200 000 nouvelles entreprises par an contre 167 000 en 1997. Même en y ajoutant les réactivations et les reprises, le compte n'y est pas : 300 000 créations en 1989, 272 000 l'an passé. Pourtant, 700 000 personnes ont un projet de création, selon une étude publiée en janvier par le cabinet Arthur Andersen et l'Agence pour la création d'entreprises (APCE). Comment dynamiser l'esprit d'entreprendre ?

▼ La France a du mal à sortir du déclin observé depuis la fin des années 80

œuvre auprès du public en difficulté. C'est une histoire de fou. Et pourquoi mettre en place un dispositif pour les jeunes et pas pour les autres créateurs ?

Quant aux banques, leur engagement timide auprès des créateurs est souvent dénoncé. « Certaines d'entre elles refusent même d'accorder des prêts bénéficiant pourtant d'une garantie », ajoute Thar Rahman.

Palliant en partie la suppression de la prime Accre, des systèmes de financement alternatifs se sont développés, tels que prêts d'honneur, distribués, par exemple, par les plates-formes d'initiatives locales du réseau FIR (France Initiative Réseau) ou les Fonds France active, qui accordent également des garanties sur emprunt bancaire. Des collectivités locales se sont aussi investies dans l'aide à la création. Mais tous ces dispositifs ne sont pas disponibles sur l'ensemble des bassins d'emplois.

MAQUIS DES AIDES

Quant au capital-risque, peu développé en France, « il est réservé à une élite, les projets à potentiel important de développement, soit quelques centaines par an », constate Albert Ollivier, directeur du programme PME de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), qui axe son second plan triennal (1997-1999) sur la création d'entreprises. La CDC consacrera

ainsi 100 millions de francs sur trois ans au financement de prêts d'honneur pour les très petites entreprises ; la même somme ira à des « fonds d'amorçage » pour des projets portés par des chercheurs. Enfin, elle gèrera 600 millions de francs, réservés au financement du capital-risque, que l'Etat prélèvera sur le produit de la mise en Bourse de France Télécom.

Que faire pour renverser la tendance au déclin ? Construire une politique publique cohérente et stable paraît indispensable. Mais aussi débroussailler le maquis des aides. François Hurel, délégué général de l'APCE, en a recensé 1 830 visant la création ou le développement des entreprises. Par ailleurs, si le foisonnement des réseaux d'accompagnement et de financement constitue l'un des points forts de la France, cela peut aussi être une faiblesse si le créateur s'y perd. « Les réseaux se sont développés de façon anarchique », constate Claude Alphanandry, président des Fonds France active. Certains sont bons, d'autres moins bons. Peut-être faudrait-il établir une charte déontologique.

De plus, ces réseaux « travaillent de façon cloisonnée », remarque Jean-Claude Bouby, directeur d'Arden Lorraine (Association pour le développement d'activités nouvelles), qui s'est vu confier, dans le cadre du contrat de plan Etat-région 1994-1999, l'accompagnement d'une centaine de créations d'entreprises par an. Il manque une fonction d'assemblage.

Une autre piste à suivre serait de mettre en place des mesures qui réduisent les risques en incitant, par exemple, les créateurs à utiliser plus encore les réseaux et aussi à se former. A l'Ismer (Institut supérieur de management en milieu rural), la formation à la création

dure neuf mois. Les projets sont pris très en amont, au stade de l'idée. « Pendant la formation, le créateur acquiert des connaissances et en même temps travaille sur son dossier, en cherchant des partenaires, des associés, etc. », explique Michel Herpin, chargé de mission. L'été dernier, à l'initiative de FIR, une trentaine de réseaux se sont réunis dans un groupe baptisé Synergies, qui a élaboré des propositions, comme « donner un statut aux créateurs », permettant de conserver le RMI, les indemnités Assedic ou un statut de salarié durant les premiers temps de la création.

DIPLOMÉS FRILEUX

De son côté, le Conseil national de la création d'entreprises, présidé par Marylise Lebranchu, devrait remettre, dans quelques jours, à la secrétaire d'Etat aux PME, un Livre blanc de propositions.

Tout cela suffira-t-il pour susciter l'esprit d'entreprendre, notamment chez les diplômés, très peu représentés parmi les créateurs ? « En période de crise, ceux qui peuvent jouer la sécurité de l'emploi parce qu'ils ont des diplômes se réfugient encore plus dans des carrières bien au chaud », regrette Jean-Pierre Worms, vice-président de FIR. Or ce sont eux qui ont le plus d'outils pour créer. Résultat : on fait porter tout le risque de la création sur ceux qui sont les plus fragiles. Ce que le France socialisme scandalise. Son idée est d'introduire la formation à la création et à la gestion d'entreprises dans les grandes écoles et à l'université ou de la développer là où elle existe déjà. Pour tenter de changer les mentalités.

Francine Atzicovici

LE CHÔMAGE EN FRANCE Questions-réponses

1 Le chômage baisse-t-il en France ?

La tendance est à l'amélioration depuis l'automne, mais la complexité des chiffres les rend difficiles à interpréter. Fin janvier, on comptait 3 033 700 demandeurs d'emplois de catégorie 1 (ayant travaillé moins de 78 heures dans le mois), soit 2,1 % de moins qu'un an auparavant. Selon l'ancien calcul statistique qui comprend les personnes ayant travaillé plus de 78 heures dans le mois, le nombre de chômeurs a reculé, mais reste légèrement supérieur à ce qu'il était il y a un an (3 473 100, soit +0,7 %).

Le taux de chômage, corrigé des variations saisonnières et calculé selon les normes du Bureau International du Travail, a lui, nettement reculé, revenant à 12,1 % de la population active, contre 12,7 % lorsque l'équipe Jospin est arrivée au pouvoir.

2 Quelles catégories bénéficient de l'amélioration ?

Ce sont surtout les jeunes de moins de 25 ans qui ont profité de l'amélioration de la situation de l'emploi. Leur taux de chômage a diminué de 10,8 % en un an. Sur le seul mois de janvier, la baisse a été de 1 % pour les hommes. Mais le nombre des filles au chômage a remonté de 0,4 %, ce qui souligne l'inégalité des sexes devant l'emploi (parmi les chômeurs, environ 47 % sont des hommes et 53 % des femmes).

Autre catégorie fragile, celle des plus de 50 ans. Pour eux, l'amélioration ne se fait pas encore sentir, au contraire. Le nombre de chômeurs de plus de

50 ans a augmenté en un an de 5,9 % pour les hommes et de 8,7 % pour les femmes. Les chômeurs de longue durée (plus de douze mois) sont 6,5 % plus nombreux qu'il y a un an. Jusqu'à atteindre plus de 57,4 % des demandeurs d'emploi.

3 Quels sont les effets des politiques d'aide à l'emploi ?

Décennies, reconnaît la Dares (direction des études et des statistiques), émanation du ministère du travail, si l'on considère que les « dépenses actives » pour l'emploi représentent chaque année plus de 2 % du PIB (actions de formation et emplois aidés), sans parler des « dépenses passives » qui sont l'indemnisation des chômeurs et celle des préretraités (1,8 % du PIB). Sur la longue durée, ces aides ont seulement équivi à 500 000 salariés de se retrouver à l'Agence pour l'emploi.

La Dares souligne toutefois qu'après avoir pratiqué une politique d'aide à l'emploi marchand, en abaissant le coût du travail sur des populations de demandeurs d'emploi ciblés (jeunes, chômeurs de longue durée...), les gouvernements successifs ont réorienté l'action publique vers des mesures d'abaissement généralisé du coût du travail peu qualifié. Un changement encore trop récent pour que puisse être correctement évalué « l'impact nécessairement long de ces mesures à caractère structurel ».

Les économistes constatent toutefois une évolution réconfortante : la croissance est plus « riche en emplois » aujourd'hui que dans les années 80.

Tourisme et sport, deux filières à professionnaliser

Un bel avenir serait promis au tourisme, aux loisirs et au sport ; et donc à l'emploi dans ces domaines. Mais si les loisirs sont de l'or, l'analyse tend à prouver que ce serait plutôt du sable aéré que qu'il faudra longuement travailler pour en extraire le meilleur. Car le filon n'est pas facile à creuser.

Seules les professions du tourisme et de l'hôtellerie-restauration sont quantifiables avec une certaine vraisemblance : on dénombre en France un million d'emplois directs, salariés ou non, dans ces secteurs. Le nombre annuel de visiteurs étrangers dans l'Hexagone a crû de 51 millions en 1991 à 62 millions en 1996 et le solde de la balance touristique a progressé de 21 % de 1996 à 1997. D'autre part, les séjours en France des Français représentent un chiffre d'affaires 7,5 fois supérieur à celui des étrangers. Ainsi se crée-t-il bon an mal an 12 000 emplois net, essentiellement dans la restauration. Et ça continuera, puisque l'Organisation mondiale du tourisme prévoit pour les prochaines années une croissance de 3,6 % par an des arrivées de touristes dans le monde.

▼ Le développement de ces secteurs demande la création d'un véritable statut du travailleur saisonnier et multi-actif

Que faire pour conforter cette orientation ? Michelle Demessine, secrétaire d'Etat au tourisme, souligne que « la croissance n'est pas automatique dans un domaine où l'activité est très saisonnière et qui repose sur de très petites entreprises ». Elle pense d'abord agir sur la qualité de ces activités de service, donc sur la formation de la main-d'œuvre, qui laisse à désirer, mais aussi sur les conditions de travail, d'hébergement et de santé, afin de tirer les salariés de la précarité.

Mais le gros du travail, pour la ministre comme pour les professionnels, sera de mettre sur pied un véritable statut du travailleur saisonnier et multi-actif.

sonnier et multi-actif. Les réformes réglementaires concerneront par exemple la Sécurité sociale, qui serait habilitée à recevoir les cotisations hétéroclites d'un même cotisant travaillant sous plusieurs statuts. M^{me} Demessine a demandé à Anick Le Pors, ancien ministre communiste, de lui établir un rapport sur les toilettes nécessaires dans ces domaines.

Un rapport du Plan, piloté par Jean Viard, du CNRS, et publié au mois de mai, devrait confirmer la nécessité de cette professionnalisation du tourisme français en analysant les évolutions prévisibles de la demande. Le touriste qui se profile voudra plus de produits prêts à consommer, ce qui obligera les vendeurs de séjours ou de circuits à faire preuve d'initiatives commerciales.

L'atomisation est aussi le lot du secteur sportif. Il y aura 17 000 emplois de mouleurs de sid et de guides en montagne, 20 000 monteurs et professeurs travaillant à titre principal dans les associations. Les 4 000 PME qui gèrent salles de sports, parcs aquatiques, centres équestres, golfs et clubs de remise en forme emploient 17 000 salariés. Le monde du sport a du mal à de-

venir marchand, la demande n'étant pas prête à y mettre beaucoup d'argent. Richard Monneret, responsable des services déconcentrés à la direction des sports, rappelle que le ministère de la jeunesse et des sports finance la création d'emplois d'une durée de cinq ans dans les associations, soit 3 100 en 1996, 1 800 en 1997 et 1 400 en 1998.

SOLVABILITÉ

« Reste le problème de solvabilité, qui est celui des cotisations, jugées trop élevées », déclare M. Monneret. Nous avons préféré mettre en place une aide à la personne plutôt que des subventions aux clubs, en créant un « coupon-sport » qui permet d'abaisser la cotisation annuelle des 14-18 ans de 100, 200 ou 300 francs. A titre expérimental, nous avons prévu pour cela un budget de 20 millions de francs.

Le manque de solvabilité des consommateurs est aussi à l'origine d'une revendication des entreprises privées. Hervé Hocquard, directeur général de Gymnase Club et président du syndicat des exploitants d'installations et services sportifs, évalue à 15 % du chiffre d'affaires la perte annuelle cumu-

lée de la profession. « Nous demandons l'application à nos métiers d'une directive européenne de 1992 prévoyant une TVA réduite à 5,5 %, comme pour les parcs d'attractions ou les visites de grottes et de musées, explique-t-il. Cette bouffée d'oxygène nous permettrait de créer de trois à quatre mille emplois en deux ans ».

Thomas Pickety, économiste au CNRS, a mis en lumière que le poids excessif des prélèvements sociaux sur les emplois peu qualifiés aurait contribué à priver la France d'un million d'emplois dans l'hôtellerie et la restauration en comparaison avec les Etats-Unis. Même si ce parallèle ne peut pas être prolongé outre mesure, le gouvernement s'est convaincu que l'abaissement des charges sociales était la condition sine qua non pour que le « gisement » tième ses promesses. Ainsi Michelle Demessine entend « améliorer les conditions de vie des très petites entreprises qui travaillent dans le tourisme » et confirme que « le gouvernement projette de revoir l'assiette des charges sociales dans le cadre de la loi de finances 1999 ».

Alain Faujas

Ces emplois qui restent à créer

Suite de la page 1

Au chapitre des dispositions pratiques qui ne nécessitent pas de longs débats entre théoriciens de l'économie, figurent les réglementations sectorielles qui, si l'on en croit le McKinsey Global Institute, « constituent les obstacles les plus importants à la croissance et à l'emploi ». Ce cabinet a consacré une volumineuse étude aux moyens de « supprimer les entraves à la croissance et à l'emploi en France et en Allemagne » en passant en revue les performances de ces deux pays en termes de productivité, de production et d'emploi, à partir de six secteurs d'activité : automobile, logement, télécommunications, banque de détail, distribution, logiciels et services informatiques. Six do-

maines variés qui, ensemble, représentent environ 15 % du PIB français, 20 % de la valeur ajoutée du secteur marchand, environ 16 % de l'emploi total et 23 % de l'emploi dans le secteur marchand.

D'autres secteurs d'activité ne demanderaient qu'à être développés pour favoriser la création de richesses et d'emplois. A l'intérieur des services qui contribuent actuellement à plus de 70 % à la formation du produit intérieur brut, les capacités du secteur de l'hôtellerie et du tourisme sont certainement sous-employées. Dans l'Hexagone, l'hôtellerie-restauration ne représente que 3,5 % de l'emploi total, contre 6,6 % aux Etats-Unis. Le tourisme, première industrie du monde par le chiffre d'affaires, pourrait susciter chez nous davantage d'emplois, et plus qualifiés.

L'exportation ? Demander un effort supplémentaire à une activité qui, déjà, porte haut les couleurs de la France, peut paraître incongru. Après avoir progressé encore de 10 % en volume en 1997, les échanges extérieurs ont fortement

tiré la croissance de l'économie puisqu'ils ont contribué pour 1,3 point à la hausse de 2,4 % du PIB constatée cette année-là, souligne l'OFCE (Observatoire français de conjoncture économique) dans une étude consacrée au commerce extérieur de la France en 1997.

FAVORISER L'ESSOR DES PME

Les effets directs de cette manne sur l'emploi ? Ils sont mathématiques : chaque milliard de francs d'excédent supplémentaire génère au moins 300 emplois directs ou indirects. Transformés en équivalents-emplois, les exportations de la France ont permis de créer 3,3 millions d'emplois en 1995 alors que, dans le même temps, un peu moins de 3,2 millions de jobs étaient détruits du fait des importations. Solde positif : 120 000 emplois, ont calculé Claude Vimont et François Farhi dans un ouvrage intitulé Concurrence internationale et balance en emplois - Les échanges de produits industriels (Economica). Au total, durant les sept ans qui ont précédé cette année de référence, la

progression des exportations aura permis de gagner 800 000 emplois.

Pour reconforter qu'ils soient, ces chiffres peuvent être améliorés. Depuis 1993, « on constate une érosion des positions françaises sur les marchés extérieurs », constatait en juin 1996 Nicolas Forissier, député PR de l'Indre et auteur d'un rapport sur l'exportation : un enjeu national destiné au premier ministre de l'époque. Le rapporteur mentionnait une autre fragilité : l'excessive concentration de l'appareil exportateur français. En 1995, 300 exportateurs, sur les 141 000 entreprises commerçant avec l'étranger recensés par les Douanes, ont réalisé à elles seules 52 % des exportations ; tandis que 120 000 sociétés n'effectuaient que 3 % des ventes à l'étranger. Par ailleurs, la taille des PME exportatrices est insuffisante par rapport à leurs homologues allemands notamment. M. Forissier proposait une quarantaine de mesures incitatives diverses dont le coût était à aussi marginal : 500 millions de francs dont la moitié à la charge de l'Etat et autant aux ré-

gions. « Aujourd'hui encore, je persiste à penser que les aides à l'exportation sont parmi les plus saines, les plus simples et les moins coûteuses des aides à l'emploi », affirme-t-il quand on l'interroge sur le sujet.

Promouvoir et obtenir l'application de mesures simples dont l'efficacité est avérée, s'intéresser davantage à des secteurs d'activité qui, sans gros effort, peuvent générer des emplois nouveaux, favoriser la création et l'essor des PME qui innovent, se mettent sur des niches et font régner le chômage, tout cela ressort du simple bon sens. Une notion qui reste encore mal partagée.

OBSTACLES

Nombre d'obstacles administratifs, financiers, culturels - souvent liés - restent à lever. Parfois cocasses. « Pour un haut fonctionnaire du Trésor, il est plus gratifiant de se faire inviter à l'Opéra par le patron d'une grande entreprise - lequel peut vous offrir plus tard un poste en or - que de s'échiner à suivre le parcours d'une PME du Jura spécialisée dans les jouets en bois », avoue, après

coup, un transfuge de la « force-reuse ».

Mais la crise de l'emploi, les échéances électorales et les exemples venus d'ailleurs commencent à bousculer le protocole autant que les hiérarchies. Désormais, à l'image du chancelier Kohl et du président Clinton, Jacques Chirac convie régulièrement une brochure de PME à l'accompagner à l'occasion de ses voyages à l'étranger. Lionel Jospin ne veut pas en rester là. Le 3 mars, le premier ministre a tenu à couvrir à déjeuner à Matignon une douzaine de patrons de PME. Pour leur signifier l'intérêt qu'il leur porte. Et il est vrai, aussi, pour leur « vendre » les 35 heures.

Dans le même temps, un ministre de l'économie, on s'est enfin décidé à recevoir les rédacteurs du rapport McKinsey. Un an après sa publication, Si Bercy va maintenant jusqu'à accepter les opinions venues d'ailleurs, c'est que décidément tous les espoirs sont permis.

Serge Marti

سنة من الابد

الشرق الأوسط

EN FRANCE
Les réponses

Jacques Fayette, professeur à l'université Lyon-III et directeur du Centre franco-italien international

« Il faut promouvoir les exportations dans les secteurs à forte valeur ajoutée »

« En 1997, le commerce extérieur français a enregistré un excédent record de 173 milliards de francs. Peut-on développer l'emploi grâce aux exportations ?

« Il y a des gisements d'emplois dans le secteur du commerce international, mais on en a beaucoup exagéré l'importance. C'est devenu un miroir aux alouettes, et les filières spécialisées se sont multipliées de manière excessive par rapport aux possibilités du marché, que ce soit dans l'éducation nationale ou les écoles privées. Tout lycée de ville moyenne voulait son BTS de commerce international. D'autant que l'export est en train de changer de nature à cause du marché européen et de la future monnaie unique.

« Qu'est-ce qui va changer dans les métiers de l'export du fait de l'union économique et monétaire ?

« Aujourd'hui plus de 60 % de notre commerce international se fait à l'intérieur de l'Europe. La monnaie unique, qui va éliminer les problèmes de change, va du même coup faire décoller les métiers spécifiques du commerce international. On peut comparer cette évolution au marché unique en 1993, qui avait conduit à l'époque à la suppression des métiers de transitaires en douane ou encore des douaniers au sein de l'Europe.

« Dans le même temps, de moins en moins de personnes pourront se permettre d'être franco-françaises. Autrefois, savoir l'anglais était un atout, aujourd'hui l'ignorer est un handicap. Toutes les entreprises seront confrontées sur leur marché traditionnel à une concurrence internationale.

« Mais mis à part la disparition de métiers spécifiques, notamment dans les banques, l'euro devrait avoir un effet positif sur l'emploi, car il va faciliter les échanges et agir comme un formidable réducteur de risques. Vous savez à quel prix vous allez vendre vos produits et réaliser vos approvisionnements.

« En plus, une part non négligeable de notre commerce européen sera facturée en euro. Je pense au pays de l'Est ou méditerranéens. L'euro va permettre aux entreprises, du fait de la stabilité monétaire, de travailler sur un horizon économique plus long de quatre à cinq ans.

« En France, quelque 300 grandes entreprises réalisent plus de 50 % des exportations. Comment développer les exportations au sein des PME, d'autant que ce sont elles qui créent l'emploi ?

« La France souffre d'un problème structurel majeur. A taille égale, une PME italienne exporte

deux fois plus qu'une PME française. Tous les ministres du commerce extérieur se sont heurtés à ce problème depuis vingt ans. Edith Cresson avait initié une reconquête des marchés de proximité, c'est-à-dire l'Europe et les Etats-Unis. Michel Noir a poussé cette idée. Jean-Marie Rausch a cherché à mettre en œuvre une meilleure coordination entre les postes d'expansion et les chambres de commerce. Ce sont de bonnes choses car trop longtemps l'export s'était réduit au mythe des grands travaux à l'étranger.

« Mais le développement des exportations au sein des PME françaises se heurte avant tout au budget « temps » des patrons. Un patron de PME française passe son temps dans son bureau, absorbé par de la paperasserie, tandis qu'un patron italien est dans son atelier ou chez ses clients. Et pourtant, ça fait trente ans qu'on parle de simplification des démarches administratives !

« Peut-on s'inspirer de l'exemple italien ?

« Ce qui est intéressant en Italie, c'est que les patrons réussissent à échapper à ce piège, non pas parce que les formalités y sont plus simples - les règlements sont encore plus compliqués -, mais parce qu'elles sont déléguées à un consortium de gestion, à cheval entre une association et un groupement d'intérêt public. Cette organisation s'occupe des opérations export de plusieurs entreprises sur une même zone. A elle de gérer la paperasserie, aux patrons de produire et d'aller voir leurs clients. Par exemple, il existe en Piémont-Lombardie un consortium export pour le Honduras qui peut même réaliser des opérations pour le compte de l'entreprise.

« J'essaie de « vendre » cette formule du consortium aux ministres successifs depuis quinze ans, car elle permet aux petits de rester petits, tout en jouant dans la cour des grands. Mais les entreprises françaises sont trop individualistes.

« Par ailleurs, les patrons de PME embauchent peu de cadres « export ». Ainsi, les aides régionales qui permettent de recruter un cadre « export » pourraient être davantage sollicitées. De même que l'idée de se grouper pour prendre un CSNE (coopérant du service national en entreprise) afin de prospecter des marchés étrangers est peu exploitée.

« La France devrait-elle se développer davantage sur les marchés émergents ?

« On est moins réactif que d'autres pays comme l'Italie, les Pays-Bas ou encore l'Espagne. La Finlande aussi a pris des créneaux très précis et envahit le monde

avec les téléphones portables ou les satellites. Mais la crise récente en Asie fait dire aux patrons français : « Nous avons bien fait. »

« Nous ne sommes pas assez présents non plus en Amérique latine. Il faut faire des efforts, d'autant que le dispositif français d'aide aux entreprises est un des plus complets.

« Certains l'accusent d'être insuffisamment efficace.

« On est injuste envers les postes d'expansion économique à l'étranger. Mais ce n'est pas tant la qualité des personnes qui est en cause que les lourdeurs de l'administration. On continue de deman-

der à des fonctionnaires expatriés d'envoyer leurs notes de restaurant à Bercy ! On ne pourra critiquer ces structures que lorsque leurs responsables disposeront de plus de liberté. Il faudrait changer leur statut. Un autre problème est que les gens changent de poste trop vite.

« En France, force est de constater que la multiplicité des institutions ne facilite pas les choses, entre les chambres de commerce, la direction régionale du commerce extérieur, la Coface ou encore les conseils régionaux. Il faudrait davantage de coordination entre tous les intervenants.

On retrouve cette confusion à l'étranger, avec les multiples représentations françaises.

« Sur quels secteurs d'activité faut-il porter l'effort pour développer davantage l'emploi dans les exportations ?

« Nous ne sommes pas forcément sur les bons créneaux pour ce qui est de la main-d'œuvre. Si l'on prend les échanges avec l'Italie, la France est excédentaire sur des secteurs à moindre valeur ajoutée comme l'agriculture, l'agroalimentaire ou l'énergie. En revanche, elle est déficitaire sur des secteurs fortement créateurs d'emplois comme les biens de

consommation (textiles, chaussures, habillement...), l'équipement professionnel ou les matériels de transport. Résultat, même si le solde est légèrement excédentaire, la France est déficitaire en emplois.

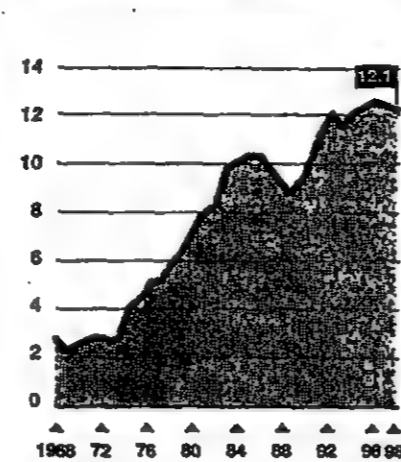
« Finalement, la France est excédentaire sur des secteurs qui concernent de grands groupes, alors qu'elle est déficitaire sur des secteurs concernant davantage les PME. Il faut promouvoir les exportations dans les secteurs à forte valeur ajoutée. »

Propos recueillis par Martine Laronche

Le chômage, problème structurel

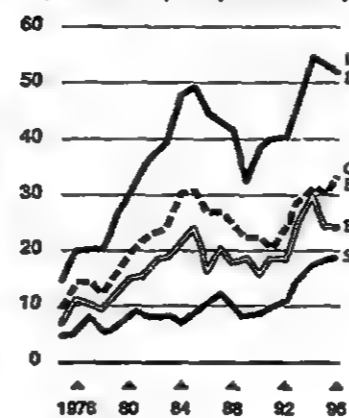
Taux de chômage

en pourcentage de la population active



Chômage par niveau de diplôme

en pourcentage (moins de cinq ans après les études)



Bénéficiaires de la politique de l'emploi

en milliers



Les principales professions des jeunes en 1995

(ayant débuté au cours des trois années précédentes)

PROFESSIONS	EMPLOIS
1 ENSEIGNANTS	81 000
2 VENDEURS	74 000
3 SECRÉTAIRES	62 000
4 EMPLOYÉS ET AGENTS MAÎTRISE DE L'HÔTELLERIE	60 000
5 PROFES. DE L'ACTION SOCIALE, CULTUR. SPORTIVE	54 000
6 MÉDECINS ET ASSIMILÉS	50 000
7 REPRÉSENTANTS	48 000
8 EMPLOYÉS ADMINISTRATIFS D'ENTREPRISES	44 000
9 OUVRIERS NON QUALIFIÉS DE LA MÉCANIQUE	43 000
10 CAISSIERS, EMPLOYÉS DE LIBRES-SERVICES	38 000
11 AGENTS D'ENTRETIEN	36 000
12 COMPTABLES	36 000
13 INFIRMIERS, SAGES-FEMMES	35 000
14 OUVRIERS QUALIFIÉS DU BÂTIMENT	33 000
TOTAL	704 000

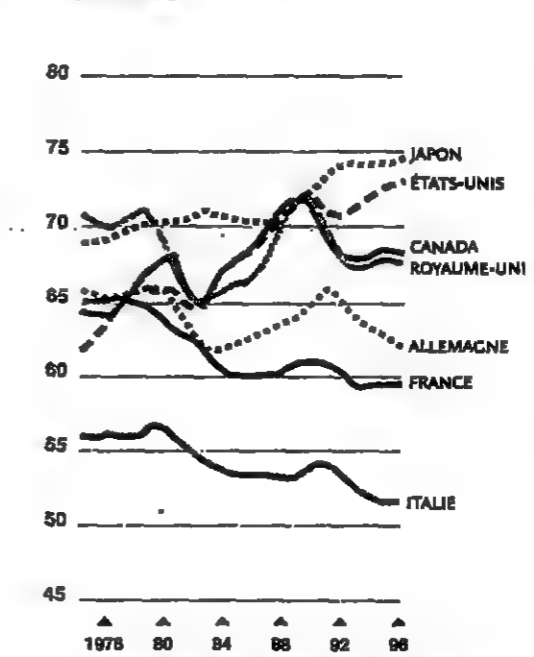
Les poids lourds de la création d'emplois

(période 1990-1994)

PROFESSIONS	EMPLOIS
1 AGENTS D'ENTRETIEN	188 000
2 ASSISTANTS MATERNELS	124 000
3 VENDEURS	79 500
4 ENSEIGNANTS	72 000
5 PROFESSIONNELS DE L'ACTION SOCIALE, CULTURELLE, SPORTIVE	70 500
6 PATRONS D'HÔTELS, CAFÉS, RESTAURANTS	67 500
7 EMPLOYÉS ET TECHNICIENS DES ASSURANCES	60 000
8 AIDES-SOIGNANTS	57 000
9 EMPLOYÉS ADMINISTRATIFS DE LA FONCTION PUBLIQUE	52 500
10 MÉDECINS ET ASSIMILÉS	42 000
TOTAL	811 500

Taux d'emploi des pays du G7

en pourcentage



La difficile émergence des services de proximité

Politiques et experts s'accordent là-dessus : l'emploi du XXI^e siècle sera dans les services, notamment dans les services dits « de proximité ». Un seul problème : nul ne sait réellement le définir, ni prédire à quelles conditions ils pourraient se développer suffisamment pour résorber le chômage. Ce qui engendre des hésitations, notamment de la part des pouvoirs publics. La réduction de moitié, par Martine Aubry, des aides fiscales instaurées par Edouard Balladur pour inciter les classes moyennes à faire garder leurs enfants à domicile montre que les choix économiques sont loin d'être clairs.

Si l'on en croit Michèle Debonneuil, économiste, consultante et aujourd'hui chef de service au commissariat du Plan, les services de proximité peuvent être divisés en deux sous-secteurs. Le premier, qui existe massivement et est largement subventionné, englobe tous les « métiers sociaux liés aux besoins des personnes âgées, handicapées, ou à la petite enfance ». Le second sous-secteur serait celui « des services rendus aux adultes » et relèverait entièrement du secteur marchand. Il commencerait au nettoyage domestique (250 000 emplois répertoriés par l'Insee) « et finirait là où l'imagination s'arrête », affirme Michèle Debonneuil. Le secteur aidé engendre

Le gisement d'emplois potentiels est mal exploité, faute d'une réelle visibilité des besoins

actuellement plusieurs centaines de milliers d'emplois à temps partiel et même très partiel. Selon une étude d'Anne Flippo, de l'Insee, l'aide aux enfants de moins de 11 ans et l'aide apportée aux personnes dépendantes (âgées et handicapées) occupent environ 250 000 emplois équivalents plein temps. Ces emplois sont la plupart du temps fournis par un réseau associatif très dense à l'échelon local qui a longtemps occupé seul le terrain, noué des liens solides avec l'administration locale et n'entend pas aujourd'hui se laisser chasser par des entreprises privées qui flairent un magot potentiel.

Une concurrence nouvelle, d'origine privée, a en effet surgi qui a amené les associations à opérer un double mouvement. Primo, faire un effort sur la qualité d'un service fourni jusque-là de manière parfois laxiste. Les aides ménagères recrutées par les associations n'avaient guère de diplômes et la psychologie des personnes âgées leur faisait souvent défaut. Au-

jourd'hui, la profession s'est engagée dans la définition de normes professionnelles, et des diplômes d'aides ménagères deviennent des préalables à toute embauche.

Le second mouvement est celui de la diversification. Attaquées par des entreprises privées sur leur marché principal, celui des soins et des aides à domicile, les associations ont commencé à mettre en place des plates-formes téléphoniques, à l'échelon local ou départemental, dans le but d'offrir toute une gamme de services nouveaux : petites réparations, jardinage...

MÉNAGES ASSOCIATIFS

Ces tentatives de créer une meilleure visibilité pour un service diversifié à domicile sont méritoires. Elles participent à la création d'un climat qui devrait aider les emplois de service nouveaux à émerger. Un danger menace aujourd'hui les associations : celui d'être lâchées un jour par l'Etat et les collectivités locales. Alors que les besoins en personnel qualifié et bon marché augmentent du fait du vieillissement de la population et de l'allongement de la durée de la vie, les avantages fiscaux risquent de se raréfier, voire de disparaître. Les difficultés ont commencé dès la loi de finances 1998, avec une hausse des charges sociales sur les bas salaires qui pénalise directement le secteur de l'aide à domicile et le rend structurellement défici-

taire. Les associations se plaignent également que les aides accordées directement aux particuliers qui embauchent de gré à gré du personnel placent leur effort de formation et de professionnalisation en décalage constant.

Quant aux services marchands nouveaux capables d'éveiller une demande et de faire émerger une large clientèle, ni les nouveaux moyens de paiement (titre emploi-service, chèques emploi-service...) ni les aides financières chaotiques et mal connues ne leur ont réellement permis d'émerger.

Si gisement d'emplois il y a, celui-ci n'est pas bien exploité faute d'une réelle visibilité des besoins. Ça et là, pourtant, des services anciens tentent de devenir de nouveaux marchés. Ainsi, des prestings « discount » proposent aujourd'hui des tarifs trois fois moins élevés et remportent de réels succès commerciaux pour peu que la qualité soit au rendez-vous. « La technologie permet aujourd'hui d'industrialiser le repassage du linge », affirme Michèle Debonneuil. Rien n'interdit donc à des sociétés de proposer ce service aux ménagères. Les grandes sociétés de distribution, limitées dans leur possibilité d'ouvrir de nouvelles grandes surfaces en France, réfléchissent à la mise en place de réseaux de portage : les familles pourraient composer leur Caddie par Minitel ou Internet et se voir li-

vrer leurs courses à domicile dans la journée. Des sociétés de dépannage rapide d'ordinateurs commencent également à se mettre en place. Pour Michel Boutin, qui a développé une société prospère de lavage de voitures dans les grandes surfaces et à domicile (plus de 100 emplois créés), « le prix n'est pas un problème quand le service offert rencontre une demande réelle ».

Bien entendu, des métiers anciens peuvent se rebeller contre la naissance de nouvelles activités : le portage du médicament à domicile a ainsi rencontré l'hostilité des pharmaciens, mais le Conseil de la concurrence a condamné en 1997 les refus de vente des pharmaciens et vivement encouragé les sociétés de portage à se développer. Les

nouvelles technologies peuvent également constituer un puissant adjuvant à la naissance de nouveaux services bon marché. Sur son réseau câblé de Strasbourg, le groupe Suez-Lyonnais et travaille à regrouper une fédération de PME capables d'offrir une gamme de services diversifiés aux particuliers, avec publicité télévisée au plan local.

Quelle peut être la politique des pouvoirs publics dans ce cas de figure d'une offre marchande qui cherche encore sa voie ? La réponse est d'autant plus floue que les gouvernements continuent à ne pas voir dans ces activités de véritables métiers dignes d'être protégés.

Yves Mamou

Entretiens de la Technologie
Symposium - Paris, 31 mars et 1^{er} avril 98

- 50 technologies-clés pour demain
- Transferts de technologies et performance économique

Bénéficiez de l'expérience de 90 spécialistes de l'innovation, de 9 nationalités

Pour recevoir le programme : tel. 01 53 53 07 79

LES INDICATEURS DE L'ÉCONOMIE INTERNATIONALE (données nationales, OCDE, cvs)

	États-Unis	Japon	Allemagne	France	Italie	Royaume-Uni	Corée
Production industrielle (en %)							
Dernier mois connu	0,3	2,8	0,7	3,3	0	-0,6	-0,5
Sur 12 mois	6,3	-3,2	5,8	10	6,6	0,5	3,6
Taux de chômage (en %)							
Dernier mois connu	4,7	3,5	11,4	12,1	12,4	5	8,9
Un an avant	5,3	3,3	11,3	12,5	12,2	6,5	9,7
Indice des prix (en %)							
Dernier mois connu	0,2	-0,1	0	-0,3	0,3	-0,4	0,6
Sur 12 mois	1,6	1,8	1,3	0,5	1,8	2,5	1,1
Solde commercial (en milliards)							
Dernier mois connu (monnaies nationales)	-16,3	1079,8	12,7	13,8	4399,0	-1,3	1,7
Cumul sur 12 mois (monnaies nationales)	-181,4	10 494	117	121,2	53 431,5	-13	23,1
Cumul sur 12 mois (en dollars)	-181,4	86,2	67,1	29,2	31,8	-21,3	16,7
Croissance du PIB (en %)							
Dernier trimestre connu (rythme annuel)	3,9	3,1	1,1	5,1	0,7	1,5	3,0
Sur 12 mois	3,8	1,0	2,3	3,2	2,4	3,2	4,2
Solde des paiements courants (en % du PIB)							
1997 (estimations OCDE)	-2,1	2,2	-0,3	-2,3	3,6	0,3	-1,0
Déficit public (en % du PIB)							
1998 (prévisions OCDE)	0,1	-2,6	-2,6	-3,0	-3,0	-1,1	1,0
1997 (estimations OCDE)	0	-2,8	-3,0	-3,1	-3,0	-2,3	0,4
Dettes publiques en % du PIB							
1997 (estimations OCDE)	61,5	86,7	60,7	57,0	122,3	53,8	96,7

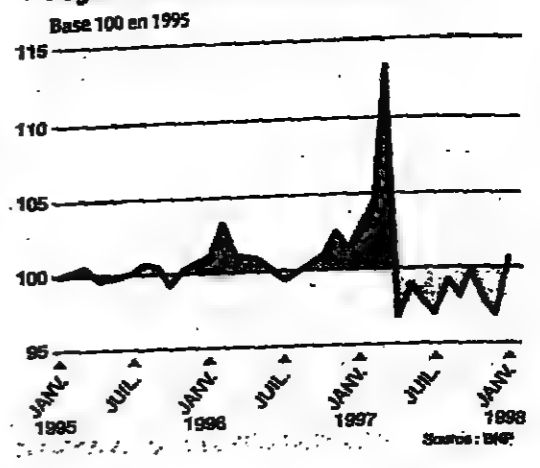
LA STAGNATION DURE TOUJOURS AU JAPON

En janvier, les ventes de détail ont progressé de 3,7 % par rapport à décembre. Ce rebond mensuel cache un repli de 2,6 % par rapport au mois correspondant de 1997 et, surtout, témoigne d'une atonie durable de la consommation japonaise. La tendance, depuis des années, reste désespérément horizontale, à l'exception du pic enregistré avant le relèvement de la TVA intervenu en avril de l'an dernier. L'indice de janvier 1998 est comparable à celui de 1995.

Les réductions d'impôts qui doivent entrer en vigueur dans le cadre d'un nouveau plan de relance économique - plus ambitieux que les précédents, mais jugé encore insuffisant par certains - contribueront à soutenir la consommation. Mais le maintien du chômage à un niveau élevé pour le Japon - 3,5 % - et la faiblesse des créations d'emplois agissent en sens contraire pour inciter les Japonais à des comportements de prudence.

Direction des études économiques de la BNP

▼ Léger mieux de la consommation



À RETENIR EN FRANCE

Le débat sur la répartition des fruits de la croissance est engagé

Généralement, la perception d'une reprise n'est jamais immédiate. Il faut qu'elle diffuse dans une grande partie de l'économie ; il y a des pauses et des moments de doute. Et puis, brutalement, le sentiment général bascule et l'on prend conscience que les choses vont mieux. Nous y sommes.

Les indices d'une forte croissance de l'activité se sont accumulés au cours des dernières semaines : envolée de la production industrielle (+8 % en un an), progression de la consommation, et surtout, pour la première fois, annonce par les industriels de la reprise de l'investissement attendu depuis si longtemps. Ces bonnes nouvelles ont balayé les inquiétudes qu'avait fait naître la crise asiatique et l'on est passé en peu de temps du pessimisme à l'euphorie. N'est-ce pas un peu trop rapide ?

AFILUX DE CAPITAUX

La vérité est que les ombres sont actuellement peu nombreuses dans le tableau conjoncturel. En cherchant bien, on peut noter un léger recul de la confiance des ménages en janvier, vraisemblablement influencé par le mouvement des chômeurs, et se préoccuper de la recrudescence des prix industriels à la production depuis trois mois, susceptible de freiner la constitution de stocks.

Certains éléments de cette situation favorable pourraient toutefois n'être que passagers. Actuellement se conjuguent de bonnes nouvelles sur la conjoncture intérieure du début de l'hiver et les effets positifs à court terme de l'afflux des capitaux.

▼ France La reprise paraît suffisamment avancée pour pouvoir résister aux événements extérieurs

vers les pays occidentaux résultant de la crise asiatique : baisse des taux d'intérêt, records boursiers, soutien du dollar. Les effets négatifs viendront ensuite et contribueront à ralentir la croissance mondiale. Et puis, il y a le risque à terme d'une forte correction du marché boursier américain, dont la surévaluation s'est encore accrue au cours des dernières semaines.

Cependant, pour les pays européens, ces menaces présentent assez peu de perspectives d'activité à court terme face à l'évidence croissante d'une reprise de la demande. Une fois bien enclenchée, il y a là une force puissante, capable de résister à beaucoup d'événements extérieurs. La répétition du scénario de 1994-1995 d'une reprise interrompue à un stade précoce, souvent évoquée il y a encore quelques semaines, est désormais improbable : la reprise européenne paraît suffisamment avancée pour être moins vulnérable à ce qui se passe dans le reste du monde.

D'autant que la confiance en Europe est renforcée par les résultats obtenus en 1997 en matière de finances publiques, et la perspective d'un lancement réussi de l'euro.

Ainsi s'établit dans la zone, après bien des vicissitudes, un cercle vertueux.

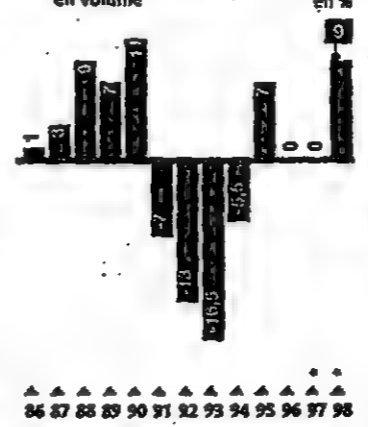
Sauf accident, les tendances actuelles conduisent à une croissance du PIB un peu supérieure à 3 % en 1998 : le rythme moyen des trois derniers trimestres connus est compris entre 3,5 et 4 % ; la reprise s'étend à de nombreux secteurs ; les niveaux des enquêtes de conjoncture sont comparables à ceux de 1988-1989.

Que faire de cette reprise ? On en attend généralement des créations d'emplois, des gains de pouvoir d'achat, des marges de manœuvre budgétaires. Le débat sur la répartition des fruits de la croissance n'a pas tardé à s'engager plus tôt que d'habitude, reflétant l'impatience ou l'exaspération d'une grande partie de la population.

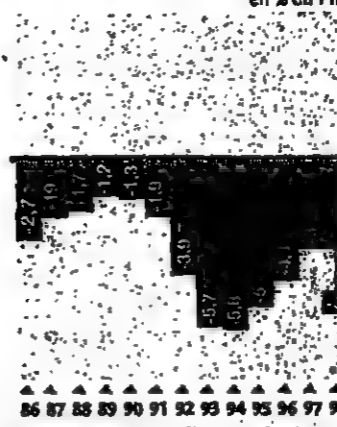
D'abord l'emploi. Les effectifs salariés ont augmenté de 130 000 en 1997, avec une accélération au quatrième trimestre (60 000). Le chômage a commencé de reculer depuis six mois, passant de 12,5 % à 12,1 % de la population active. Le marché du travail semble donc avoir réagi assez vite à la reprise. Depuis quelques années, la croissance se révèle plus riche en emplois qu'auparavant. La loi sur les 35 heures vise à renforcer cette tendance par un partage du nombre d'heures travaillées. Ses effets, qui dépendent de nombreux paramètres, sont incertains. Le coût du travail peu qualifié restera une question centrale pour l'évolution du chômage.

La priorité donnée à l'emploi doit conduire à ce que la distribution de revenus se fasse davantage par la

▼ Investissement dans l'industrie



▼ Les chiffres du déficit public



création de nouveaux postes que par l'augmentation du pouvoir d'achat individuel. La modération salariale est même une condition impérative du succès d'une politique de réduction du temps de travail. Le retour de la croissance devrait faciliter les choses en augmentant la taille de la masse salariale à répartir. Par ailleurs, les actifs, et plus particulièrement les salariés, voient leur revenu net accru en 1998 par la substitution de la CSG aux cotisations maladie ; une disposition qui devrait atténuer les tensions dans le partage de la valeur ajoutée.

Et les finances publiques ? Malgré les progrès réalisés depuis deux ans, leur redressement reste encore très partiel. Tout d'abord le déficit de 3 % du PIB « homologué » par les instances européennes pour 1997

pour suivre la réduction des déficits ?

Deux considérations peuvent servir de guide. Le seuil de déficit à partir duquel la dette (en pourcentage du PIB) commence à diminuer est voisin de 2 %. Un autre repère décisif de la volonté de ne pas dépasser les 3 % de déficit en période de récession ; compte tenu de l'ampleur des cycles et de la sensibilité des soldes à la conjoncture, l'OCDE a calculé que pour la France cela supposait un déficit « structurel » (en conjoncture moyenne) de l'ordre de 1,5 % du PIB. Mais cela correspond, au point le plus haut du cycle, à un chiffre sensiblement plus faible. Ce sont là des indications sur les cibles possibles.

Ces chiffres peuvent sembler irréalistes. Ils ne le seront pas si la croissance s'installe et génère d'importantes recettes supplémentaires, et si la dépense publique reste maîtrisée. Le déficit structurel a déjà été réduit de manière significative, et serait inférieur à 2 % dès 1997. L'effort à réaliser sera donc beaucoup moins douloureux et permettra plus facilement que ne l'a été les premières étapes du redressement engagées en période de basse conjoncture.

On peut même l'associer assez rapidement à des baisses de prélèvements obligatoires - une autre priorité dictée par la situation française - ce cas avait été le cas dans la phase de croissance de la fin des années 80. En 1989, le déficit des administrations avait été ramené à 1,2 % du PIB.

François Monier Economiste

Quelle politique de change pour les pays candidats à l'Union européenne ?

L'ouverture des négociations d'adhésion à l'Union européenne place les politiques de change des cinq pays d'Europe de l'Est - République tchèque, Hongrie, République slovaque et Estonie - au centre d'un assez vif débat. Ces futurs membres ont-ils intérêt à s'ancrer sur l'euro dès son lancement ? Doivent-ils adhérer à un SME bis, mis en orbite autour de la future Banque centrale européenne ? L'Union devrait-elle inscrire certaines règles de politique de change au rang des conditions préalables à l'adhésion ? Alors que les Européens de l'Ouest posent souvent ces problèmes dans les termes de leur propre expérience historique, il semble utile de rappeler un point important : depuis 1990, l'intégration de ces pays à l'économie européenne a rarement suivi la même voie que celle de leurs précurseurs.

Dans ses grandes lignes, le cadre d'analyse des huit dernières années est bien établi. Dans un premier temps, les programmes de réformes drastiques ont été accompagnés de dévaluations profondes, qui devaient donner un surcroît de compétitivité lors de la libéralisation commerciale.

Au cours des années suivantes, des phénomènes de rattrapage ont entraîné une appréciation, souvent forte, des taux de change réels, relancée à partir de 1992-1993 par l'amélioration de la compétitivité structurelle de ces économies : les restructurations industrielles, en particulier, ont permis des gains moyens de productivité du travail souvent supé-

▼ Europe de l'Est Des parités trop rigides priveraient ces économies en pleine mutation d'un important outil d'ajustement

rieurs à 10 % l'an, parfois proches de 15 % ; c'est-à-dire des performances bien supérieures à celle de l'Europe de l'Ouest, tant aujourd'hui qu'au cours des années 1950-1960.

Ce phénomène, de nature structurelle, n'offre cependant pas de garantie contre les risques de dérapage plus immédiats. C'est ainsi que, face à un déficit courant bien trop important, la Hongrie en 1995, puis la République tchèque l'an dernier, ont dû dévaluer leur devise de 12 à 15 %.

Dans le cas hongrois, ceci a contribué à une stabilisation durable de l'économie, qui débouche maintenant sur une accélération de la croissance. Dans le cas tchèque, les incertitudes politiques semblent peser sur la définition d'une stratégie économique alternative, après la rupture du lien quasi fixe avec le deutschemark, qui avait fait l'objet d'un surinvestissement symbolique depuis 1991. La couronne tchèque est donc aujourd'hui en change flottant, contrairement au forint hongrois et au zloty polo-

nais : ceux-ci fluctuent dans des bandes plus ou moins larges, autour de taux de référence fixés principalement sur le dollar et le deutschemark, et qui sont corrigés graduellement en fonction d'objectifs annuels d'inflation (crawling peg).

La Pologne connaît, elle aussi, une situation délicate. Depuis un an, sa politique économique a visé principalement à contrôler une croissance très rapide (7 % en 1997), qui a entraîné une certaine dérive du compte courant (3,5 % du PIB). Or, depuis le début de 1998, des taux d'intérêt très élevés ont entraîné de grosses entrées de capitaux à court terme, de l'ordre de 2 milliards de dollars.

La Banque centrale a donc dû intervenir massivement sur le marché des changes, avant de modifier son dispositif récemment : un élargissement de la bande de fluctuation devrait accroître l'incertitude des investisseurs, tandis qu'une réduction de l'objectif de désinflation entraînera sans doute une certaine appréciation du change réel. Dans les prochaines semaines, si la stabilisation budgétaire et le ralentissement du crédit interne se confirment, la Banque centrale pourrait alors réduire ses taux.

En somme, la compétitivité croissante du secteur exportateur permettrait de faire repousser la politique de désinflation un peu plus sur l'appréciation du change réel, et un peu moins sur des taux d'intérêt élevés. Le pari est également qu'une nouvelle réduction des besoins de financement publics (moins d'offre de titres) devrait aussi contribuer à freiner les

entrées de capitaux spéculatifs. Le feuilleton va être intéressant à suivre.

Quelles conclusions tirer de ces diverses expériences quant à la convergence monétaire avec l'Europe de l'Ouest ? D'abord, les difficultés actuelles de la Pologne, connues également par ses voisines en 1995-1996, sont l'occasion de rappeler un point important : l'Union européenne serait malvenue de reprocher à tel ou tel candidat de freiner, par une règle claire et stable, les entrées de capitaux à moins d'un an, qui peuvent déstabiliser gravement les politiques économiques.

GAINS DE PRODUCTIVITÉ

Par ailleurs, les épisodes successifs d'appréciation et de dépréciation des taux de change réels semblent indiquer que des régimes assez rigides, de type SME, risqueraient de limiter inutilement les possibilités d'ajuste-

ment par les taux de change. Ainsi, sur le moyen terme, une appréciation tendancielle devrait normalement entraîner et soutenir des gains de productivité rapides : relever progressivement la contrainte globale de compétitivité est la « voie royale » pour redistribuer les gains de pouvoir d'achat et contribuer à l'enrichissement de la structure des exportations.

Cela étant, des économies encore instables, dont les instruments de politique économique sont relativement frustes, doivent aussi pouvoir corriger volontairement et opportunément leur taux de change, en cas de déséquilibres. Encadrer étroitement cet arbitrage délicat pourrait donc être dangereux : en Hongrie comme en Pologne, les pouvoirs publics ont fait suffisamment la preuve de leur jugement pour ne pas avoir à transférer à Francfort le contrôle d'une politique moné-

taire qui devrait rester longtemps très spécifique.

Une telle orientation comporterait-elle, en contrepartie, un coût pour l'Union européenne ? En fait, le risque principal, auquel on pense spontanément, ne paraît pas s'appliquer : contrairement au cas des dévaluations de 1992, les candidats actuels à l'adhésion présentent bien trop peu pour réaliser un quelconque « hold-up » sur la croissance » à l'Ouest.

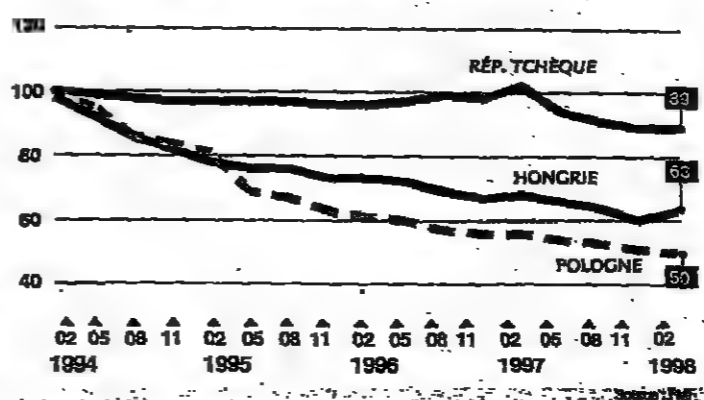
En 1992, l'Espagne, la Grande-Bretagne et l'Italie réunies absorbaient 23 % des exportations du « noyau dur » du SME. Aujourd'hui, les cinq candidats à l'adhésion reçoivent un peu plus de 3 % des exportations totales des onze pays engagés dans le passage à l'euro. Cela vaut aussi pour l'Allemagne, pourtant la plus engagée en Europe centrale : les cinq acquièrent actuellement un peu plus de 5 % de ses exportations, dont 2 % pour la seule Pologne.

Au total, s'il est logique que les politiques de change est-européennes entraînent une insertion croissante avec l'Union européenne, on ne voit pas les bénéfices immédiats d'une intégration monétaire plus volontariste. Dans la phase actuelle de croissance et de changements structurels rapides, le taux de change apparaît comme un instrument bien trop sensible pour qu'on le charge d'objectifs de convergence qui apparaîtraient soit excessifs, soit purement symboliques.

Jérôme Sgard Cepii

▼ Taux de change courant

par rapport à l'ECU base 100, janvier 1994



Handwritten signature or stamp at the bottom of the page.

السياحة

La faille du projet des 35 heures

par Antoine d'Autume et Pierre Cahuc

Entre un Etat-providence, redistribuant massivement les revenus mais incapable de contenir la montée du chômage, et un Etat qui se retire en laissant s'accroître la pauvreté, la réduction de la durée du travail peut-elle constituer une troisième voie, permettant de maîtriser à la fois la précarité et le chômage ? Cette conviction partagée par de nombreux Français va trouver une expression législative dans les textes qu'a fait adopter le ministre de l'Emploi, Martine Aubry.

Les enchâssements positifs que l'on peut invoquer en faveur de cette politique sont connus. La réduction des horaires et la réorganisation de la production permettent des gains de productivité horaire qui autorisent une bonne dose de compensation salariale. L'augmentation du niveau d'emploi se traduit par une hausse des cotisations sociales perçues et par une réduction des allocations de chômage à verser. Le double dividende dont bénéficie ainsi l'Etat lui permet de prendre part au financement du partage du travail, en subventionnant massivement les entreprises qui s'y prêtent.

Nous nous proposons de montrer que ces mécanismes ne suffisent nullement à assurer le succès d'une politique active de réduction de la durée du travail. Les prévisions optimistes se fondent souvent sur de simples règles de trois. Mais la prise en compte du comportement des entreprises conduit à prévoir des embauches beaucoup moins importantes que les premiers calculs ne le supposent. L'impact sur le chômage est donc fortement réduit, et en outre tout l'équilibre financier du dispositif se trouve remis en cause. Le projet de loi Aubry, qui cherche à trouver une voie étroite au milieu de ces contradictions, semble un pari impossible à tenir sans remise en cause du principe d'une compensation salariale totale.

Le projet de loi Aubry semble un pari impossible à tenir sans remise en cause du principe d'une compensation salariale totale

Patrons d'une évaluation réaliste des effets d'un partage du travail, c'est-à-dire d'une réduction de la durée du travail, accompagnée d'un accroissement de l'emploi dans les mêmes proportions et s'effectuant sans diminution du salaire mensuel. Nous nous intéressons au passage aux 35 heures, c'est-à-dire à une réduction de 10 %.

Des estimations relativement consensuelles nous amènent à penser qu'une augmentation de l'emploi de 10 % se traduit, à équipement donné, par une augmentation de la production de 7 %, tandis qu'une réduction des horaires de 10 % implique de son côté une réduction de la production de 3,5 %. Au final, le partage du travail s'accompagne donc d'une hausse de 3,5 % de la production, qui exprime les gains de productivité rendus possibles par une semaine de travail plus courte et par une rotation accrue des travailleurs sur les machines.

Considérons une entreprise employant 100 travailleurs dont le salaire annuel net est de 120 000 francs. Les charges sociales représentent 50 % des salaires nets. Conformément aux estimations macroéconomiques, nous supposons que les salaires bruts représentent 70 % de la valeur de la production. Il en résulte que notre entreprise a une production annuelle de 25,7 millions de francs, une masse salariale de 12 millions, des cotisations de 6 millions et un résultat brut d'exploitation de 7,7 millions. Ce dernier représente les profits bruts de l'entreprise, calculés avant frais financiers et impôt sur les sociétés.

Il convient aussi de s'intéresser à l'état des finances publiques. Dans la situation de chômage que connaît la France, 100 travailleurs contribuent à faire vivre quinze chômeurs. Admettons que chaque chômeur reçoit une allocation égale à 30 % du salaire moyen. L'Etat reçoit 6 millions de cotisations assises sur les salaires de nos 100 employés et verse 0,54 million d'allocations aux 15 chômeurs qui sont pris en charge par la communauté des travailleurs. Le solde de ces opérations est fortement positif puisque les prélèvements assis sur les salaires ont heureusement bien d'autres usages que le financement des prestations chômage.

Examinons alors les effets d'une politique consistant à réduire la durée du travail de 10 %, à augmenter l'emploi de 10 % et à diminuer les cotisations assises sur les salaires de 7,5 points, c'est-à-dire de 9 000 francs par travailleur et par an. Nous admettons que tout cela s'opère avec une compensation salariale intégrale : les salaires mensuels restent inchangés bien que la durée du travail baisse. Comme nous l'avons vu, la production augmente de 3,5 %, c'est-à-dire de 0,9 million. La masse salariale augmente de 1,2 million tandis que les charges sociales, compte tenu de la baisse des taux, mais aussi de l'emploi de nouveaux travailleurs, diminuent de 0,3 million. Les profits bruts de l'entreprise restent donc inchangés. D'un autre côté, l'Etat a fait à l'entreprise un cadeau de 0,9 million, mais l'emploi des dix nouveaux travailleurs lui permet d'économiser 0,36 million d'allocations-chômage et de toucher 0,6 million de cotisations supplémentaires. Tous comptes faits, l'Etat fait un bénéfice de 0,6 million.

Cet exemple numérique, bâti sur un chiffrage plausible, ne nous montre-t-il pas qu'un partage

du travail bien conduit peut n'avoir que des effets heureux ? L'emploi augmente, les salaires ne baissent pas, les comptes des entreprises et de l'Etat sont préservés ou même s'améliorent. En réalité, ce type de calcul est illusoire. Nous avons supposé que l'emploi augmentait de 10 % lors du passage aux 35 heures. Mais est-ce bien ce que souhaiteraient les entreprises et les travailleurs placés dans ce contexte ? On ne peut répondre sans informations sur leur comportement et sur l'environnement macroéconomique dans lequel ils évoluent.

Une évaluation convaincante du lien entre durée du travail et emploi nécessite de connaître la forme précise de la fonction de demande de travail, et notamment son élasticité au coût du travail et aux variations d'horaires.

Faisons la supposition plausible que la demande d'heures de travail de l'entreprise diminue de 1,67 % quand le salaire horaire augmente de 1 %, mais qu'elle augmente de 0,34 % quand la durée du travail diminue de 1 %. Ce dernier chiffre traduit l'influence positive des gains de productivité horaire associés à la réduction de la durée du travail. Il en résulte qu'une baisse de la durée du travail de 10 %, avec compensation intégrale, implique, toutes choses égales par ailleurs, une baisse du nombre de travailleurs de 3,3 %. De son côté, la baisse des prélèvements de 7,5 points représente une baisse du coût salarial de 5 % et elle pousse donc à une hausse de l'emploi de 8,3 %.

En définitive, la hausse de l'emploi souhaitée par l'entreprise n'est donc que de 5 %, la moitié des 10 % qui avaient été supposés. Il est aisé de voir que cette moindre augmentation affecte gravement les résultats. Les profits de l'entreprise augmentent très légèrement, mais leur hausse est négligeable. En revanche, le solde budgétaire se détériore de 0,42 million. La réduction de la durée du travail ne se fait plus sans dommages.

Dernière des calculs un peu fastidieux, mais incontournables pour évaluer l'influence de la durée du travail sur l'emploi, ce sont en fait des questions méthodologiques importantes qui se posent. Une analyse sérieuse des effets à attendre de la réduction de la durée du travail ne peut s'effectuer sans référence aux comportements des acteurs et à leur libre arbitre. Une analyse purement arithmétique est, par principe, suspecte. Dans l'exemple cité, elle ne conduit à des effets uniformément favorables que parce qu'elle impose un niveau d'emploi.

Tout le monde reconnaît que le chômage massif représente un gaspillage social et qu'il serait possible, en théorie, d'atteindre une situation meilleure pour tous. La question est de savoir comment y parvenir, en pratique. On peut évidemment supposer que l'Etat peut imposer un niveau d'emploi dans toutes les entreprises du pays. Mais est-ce réaliste et, plus fondamentalement, est-ce ce que l'on souhaite ? La question est donc de savoir comment les acteurs concernés réagiront à une politique incitative menée par les autorités. Seule une véritable analyse micro et macroéconomique, fondée sur les comportements et s'appuyant sur des modèles, est en mesure d'y répondre.

Une analyse des effets à attendre de la réduction de la durée du travail ne peut s'effectuer sans référence aux comportements des acteurs et à leur libre arbitre

Que peut-on penser de la loi Aubry et de la loi Robien qui l'a précédée ? Loin de nous l'idée de les accuser d'être fondées sur les règles de trois simplistes que nous dénonçons. L'examen des textes convainc assez vite que leurs auteurs se sont préoccupés de l'intensité des réactions possibles de la demande de travail. Mais cela ne signifie malheureusement pas que ces politiques d'encouragement à la réduction de la durée du travail puissent avoir une grande efficacité dans la lutte contre le chômage.

Très schématiquement, l'adhésion à la loi Robien revenait pour les entreprises à réduire la durée du travail de 10 %, à augmenter l'emploi de 10 % et à bénéficier de subventions de l'ordre de 12 points de cotisations. On ne lésinait pas sur le montant des subventions, ce qui rendait plausible le fait que les entreprises puissent se rallier de bon gré à une augmentation de l'emploi de 10 %. Les calculs menés sur la base des élasticité retenues ci-dessus confirment ce fait. Mais le problème est que l'augmentation de l'emploi n'était imposée que pour deux ans, alors que les diminutions de charges étaient tendues à sept ans. Les entreprises seraient donc logiquement tentées de réduire l'emploi après deux ans.

La loi Aubry recherche un équilibre différent entre gains en emplois et coûts. Elle cherche à inciter les entreprises à passer aux 35 heures avant le 1^{er} janvier 2000. Pour les entreprises qui acceptent de réduire la durée du travail en 1998, une augmentation de l'emploi de 6 % seulement est associée à la réduction des horaires de 10 % et à une subvention de 9 000 francs par salarié la première année, c'est-à-dire de 7,5 points de cotisations. Avec une compensation salariale intégrale, notre chiffrage nous conduit à attendre,

pour 100 travailleurs, une augmentation de la production de 0,18 million, un maintien des profits à leur niveau antérieur et un coût budgétaire de 0,32 million. Le niveau des subventions a donc été choisi de manière à préserver l'équilibre financier des entreprises, mais il implique évidemment un déficit budgétaire. Reprenons-en le calcul. La mesure revient à aider cent emplois pour en créer six. Le coût budgétaire brut par emploi créé est donc de 9 000 x 100/6, soit 150 000 francs. Si l'on admet que l'emploi créé rapporte à l'Etat 50 % de cotisations supplémentaires et lui économise le versement de 30 % d'allocations-chômage, ce coût est ramené à 54 000 francs.

Le problème est que la création de 6 % d'emplois supplémentaires, bien que revue en baisse par rapport au véritable partage du travail, n'est pas garantie à terme, puisque les entreprises doivent s'engager à maintenir leurs effectifs pendant une période de deux années seulement. Comme nous l'avons vu, notre chiffrage nous amènerait à penser que les entreprises souhaiteraient plutôt une augmentation de l'emploi de 5 % pour une subvention permanente de 9 000 francs. Cela ferait passer immédiatement le coût de l'emploi créé à 84 000 francs. En outre, le dispositif prévoit une aide diminuant de 1 000 francs par an, pérennisée à 5 000 francs à partir de la cinquième année. Or nos calculs montrent que ce dernier niveau de subvention ne conduit, avec compensation salariale intégrale, qu'à un très faible accroissement de l'emploi de 1,3 %. Le coût de la création d'emploi devient ici exorbitant, il atteint un montant brut de 384 500 francs, et un montant de 288 000 francs en tenant compte des économies budgétaires réalisées grâce à la création d'emplois.

Par ailleurs, l'aide de l'Etat est insuffisante pour compenser l'impact de la réduction de la durée du travail sur la rentabilité des entreprises, puisque la perte de production de 0,67 million pour 100 travailleurs, accompagnée d'une augmentation de 0,23 million de la masse salariale brute, n'est pas compensée par le versement de 0,5 million de subventions. Ainsi, dans ce scénario avec compensation salariale totale, la réduction de la durée du travail des salariés est financée par l'Etat et les entreprises, avec un effet final très faible sur l'emploi. Nous nous retrouvons aux antipodes du partage du travail.

Notre exploration chiffrée nous ramène donc à des idées fort simples. La réduction de la durée du travail a un coût qui doit être supporté par l'une des parties, c'est-à-dire l'Etat, les entreprises ou les salariés. Les gains de productivité horaire et de réorganisation ne peuvent éviter une certaine baisse de la production mensuelle ou annuelle de chaque travailleur employé. Par ailleurs, le fait que la hausse de l'emploi amène des rentrées fiscales supplémentaires et évite des dépenses d'indemnisation du chômage ne suffit pas à faire apparaître un phénomène de courbe de Laffer : la baisse des taux de prélèvement n'a pas l'effet miraculeux d'augmenter les rentrées de l'Etat.

On peut reprocher à notre analyse d'avoir supposé implicitement que seules des considérations de rentabilité gouvernaient la demande de travail des entreprises. En réalité, des contraintes de débouchés pèsent sur l'économie française et justifient une analyse plus keynésienne. La réduction de la durée du travail peut alors avoir beaucoup plus facilement des effets positifs sur l'emploi. A demande donnée, on retrouve une règle de trois où une durée du travail plus faible implique immédiatement qu'un niveau d'emploi supérieur est nécessaire pour satisfaire la demande. En outre, les effets multiplicateurs caractéristiques des mécanismes keynésiens peuvent entrer en jeu, et la compensation salariale n'est pas un problème puisqu'elle contribue à stimuler la demande.

Tout n'est pourtant pas rose dans ce scénario. Même si l'on met l'accent sur la demande, la hausse de coût que représente la réduction de la durée du travail affecte les profits, ce qui explique sans doute l'opposition quasi systématique du patronat à la réduction de la durée du travail en l'absence d'aide de l'Etat. Par ailleurs, l'exigence de compétitivité internationale et la nécessité d'assurer la rentabilité de l'investissement impliquent que l'accroissement du coût horaire du travail, qui accompagne la réduction de la durée du travail, a aussi des effets défavorables sur l'emploi. Les effets les plus positifs de la réduction de la durée du travail risquent donc de n'être que temporaires.

Mais une objection plus radicale peut être formulée. Si vraiment le mal principal dont souffre l'économie française est de nature keynésienne, mieux vaut utiliser directement une politique de soutien à la demande qu'une réduction de la durée du travail, moins efficace à court terme et peut-être dommageable à plus long terme par ses effets sur l'offre.

Il existe donc des raisons économiques sérieuses pour ne pas partager l'engouement pour les politiques actives de réduction de la durée du travail. Croire qu'elles conduiront les salariés à accepter une moindre progression de leur pouvoir d'achat en échange d'un temps libre accru, pour favoriser un véritable partage du travail, constitue aujourd'hui, étant donné le projet de loi Aubry, un véritable acte de foi. Si cet acte de foi ne se réalise pas, les espoirs d'une baisse du chômage risquent d'être déçus.

Antoine d'Autume et Pierre Cahuc sont professeurs à l'université Paris-I et membres du centre de recherche MAD (Macroéconomie et analyse des déséquilibres).

LIVRES

La France va gagner

par Philippe Arnaud

LES CHANCES DES FRANÇAIS

sous la direction de Michel Guilloud, Alain Schlumberger et Michel John Field, Albin Michel, 390 p., 120 F.

Les ouvrages collectifs sont à la mode. Loin d'être « unique », la pensée s'exprime à plusieurs voix. La tentation de l'écriture « plurielle » est à double tranchant. Manquant parfois d'ambition intellectuelle, elle peut aussi produire de belles réussites, comme en témoigne *Le Travail, quel avenir ?*, présenté par Olivier Mongin, paru il y a quelques mois (Gallimard, coll. « Folio/Actuel », 345 p., 50 F). Ou encore ce livre qui réunit une trentaine d'« experts » français, d'horizons les plus divers, parmi lesquels Jean-Baptiste de Foucauld, Jean-Paul Fitoussi, Bernard Brubhes, Michel Crozier, Jacques Julliard, Daniel Cohen... Loin de la morosité complaisante, des caricatures faciles, des apitoiements suspects, ce livre s'inscrit clairement contre un certain pessimisme ambiant, dont le livre de Viviane Forrester, *L'Horreur économique*, a été le révélateur l'année dernière. C'est une sorte de « consultation des sages », un peu sur le modèle de celles pratiquées au XVIII^e siècle par l'ancienne Académie de Dijon, qu'ont menée Michel Guilloud et Alain Schlumberger, responsables d'entreprise et initiateurs de ce travail. Un livre donc, dans la meilleure tradition française. Il nous offre une photographie de la France sans fard, mais aussi sans noirceur particulière.

Quelles sont les chances des Français dans ce qu'il est désormais convenu d'appeler la mondialisation ? S'il est difficile de résumer l'ensemble des contributions, deux constats semblent cependant se dégager. Premièrement : que ce soit au sujet du chômage, de la protection sociale ou de la compétitivité des entreprises, il existe aujourd'hui, dans le domaine socio-économique, un consensus assez général, que l'on pourrait appeler « républicain », sur le diagnostic et sur un certain nombre de remèdes à apporter à la société française. Deuxièmement, ces idées sont souvent des solutions de bon sens, qui peuvent faire l'objet d'une véritable pédagogie politique, à condition de le vouloir.

Or c'est sans doute là que le bât blesse. C'est parce que les problèmes de société ont échappé au débat politique que la politique est aujourd'hui sur la sellette. « La priorité absolue donnée à l'économie depuis 1983 (...) a entraîné des conséquences catastrophiques pour notre société », écrit Michel Guilloud, récemment disparu, dont on lira avec intérêt la contribution.

Les Français ont changé. Ils sont davantage conscients de leurs forces et de leurs faiblesses. Comme ils le sont de la nécessité de réformer en profondeur les structures héritées de l'immédiat après-guerre. Mais peut-on leur reprocher de penser que ces remises en cause ne sont pas acceptables à n'importe quel prix ? La contestation partielle de certains acquis (on pense aux retraites) ne doit pas faire oublier la chance que constituent ces acquis, surtout si l'on compare la situation de la France à celle de beaucoup d'autres pays industrialisés. Là-dessus, les auteurs se rejoignent : la France reste un pays prospère, même si la richesse est mal partagée. Et même si elle doit évoluer pour préserver ses avantages en termes de compétitivité.

Finalement, la remise en question la plus importante de ces quinze dernières années a sans doute été celle de la notion de « progrès ». Non pas que les Français aient déserté le carapace de Lumières. Mais, après un siècle de soubresauts, de mutations, de révolutions, ils se sentent à la croisée des chemins. Les voilà aujourd'hui « sans illusions », comme l'a écrit Jacques Julliard, à la fois sur l'Etat, la politique, l'idéologie, la gauche... et sur le marché, l'économie, la technique, la droite... Une chance là encore, qui ne signifie pas nécessairement « la résignation à l'ordre actuel des choses », contre laquelle s'inscrit explicitement ce livre.

Sur la forme, on formulera un seul reproche : que les auteurs aient joué parfois en solo la partition qu'ils connaissent bien. Il reste que la tonalité qui émane de ces presque quatre cents pages est plutôt positive. Sur le fond, on regrettera la confusion faite par Michel John Field, journaliste, dans sa lettre ouverte à Viviane Forrester et à Ignacio Ramonet, du *Monde diplomatique* (que l'on n'attendait pas ainsi associés), entre « travail » et « emploi ». André Gorz rappelait récemment dans les colonnes du *Monde* le malentendu actuel sur le sujet si controversé de la « fin du travail ». Et qui fait que l'on peut très bien concevoir un « assèchement » du travail, alors que tant de besoins restent insatisfaits. Un malentendu, manifestement, qui dure.

LISEZ CE LIVRE PRÉCURSEUR ET AGISSEZ



MAXIMA LAURENT de MESNIL - ÉDITEUR

Les Etats-Unis misent sur le continent noir

Le 22 mars, Bill Clinton sera le premier président des Etats-Unis à se rendre en Afrique depuis Jimmy Carter en 1978. Sa tournée doit le conduire au Ghana, au Sénégal, en Ouganda, au Botswana et en Afrique du Sud. Deux catégories d'électeurs aux préoccupations divergentes - les Afro-Américains et le grand capital en majorité blanc - sont à l'origine de cet intérêt pour l'économie des quarante-huit pays de l'Afrique subsaharienne. Promouvoir le capitalisme, le libre-échange et les liens commerciaux avec l'Afrique, qui accueille 10 % de la population mondiale et possède d'immenses ressources naturelles, tels sont les principes du plan lancé par Bill Clinton à la veille du dernier sommet du G7, à Denver en juin 1997, et baptisé « Partenariat pour aider la croissance et les débouchés en Afrique ».

Cette initiative a été applaudie par les grands patrons (General Motors, Coca-Cola, Mobil Oil, Caterpillar) réunis au sommet du Corporate Council on Africa d'avril 1997 en Virginie. Dans son message adressé aux mille congressistes, dont sept chefs d'Etat africains, Bill Clinton avait souligné que les échanges américains avec l'Afrique subsaharienne dépassaient de 20 % les échanges avec l'ex-Union soviétique. En insistant sur le fait que le développement souhaité dépendait du commerce et non de l'assistance, le président a fait approuver ce projet par un Congrès à majorité républicaine.

Le coût élevé de l'aide d'urgence après les désastres humanitaires en Afrique a conduit le président Clinton à demander plus de démocratie et un meilleur respect des

▼ Les échanges américains avec l'Afrique ont crû de 18 % en 1996. Leur croissance a dépassé, pour la deuxième année consécutive, celle des échanges globaux des Etats-Unis

droits de l'homme, en même temps qu'il poussait au redressement économique des pays dévastés par les combats.

L'Afrique n'est pas un partenaire commercial important des Etats-Unis, comme l'Amérique latine ou l'Asie. Les exportations américaines vers l'Afrique ne représentent que 1 % des exportations totales en 1996. Il s'agit surtout de produits manufacturés, comme les véhicules et les équipements informatiques, et de denrées agricoles, comme le blé et le riz. Les importations n'étaient guère plus importantes : 2 % du total des importations américaines, essentiellement du pétrole en provenance d'Angola, du Nigeria et du Gabon et des produits tropicaux comme le café et le cacao.

En 1996, l'Afrique noire ne représentait que 3,5 % des importations américaines bénéficiant du système généralisé de préférences (SGP), l'équivalent américain de la convention de Lomé, et les textiles africains sont toujours soumis à des quotas et à des droits de douane aux Etats-Unis. Malgré cela, les échanges américains avec

cette région ont crû de 18 % en 1996 et, pour la deuxième année consécutive, leur croissance a dépassé celle des échanges globaux des Etats-Unis.

L'investissement direct américain en Afrique subsaharienne en 1996 représentait moins de 1 % de tous les investissements des Etats-Unis à l'étranger : 540 millions de dollars (3,2 milliards de francs), dont 97 % se répartissent entre le Nigeria et l'Afrique du Sud. Mais cet investissement s'est montré plus rentable que les autres : trois fois plus en moyenne que le taux mondial entre 1990 et 1994, selon certaines grandes entreprises.

Susan E. Rice, sous-secrétaire d'Etat aux affaires africaines, a formulé les deux principes qui dirigent la politique américaine en Afrique : protéger les citoyens et les intérêts américains contre les menaces des Etats « terroristes », tels le Soudan ou la Libye, et accélérer l'intégration de l'Afrique dans l'économie mondiale.

Cet objectif n'est pas altruiste. Susan Rice notait récemment : « A mesure que croît l'immense marché africain, pour le moment inexploité, de 600 à 700 millions de personnes et qu'augmentent nos parts de marché, déclarait-elle, ce sont des milliers de nouveaux emplois qui se créeront aux Etats-Unis. » Actuellement, les Etats-Unis détiennent 6,7 % de parts du marché africain, le Japon 7,2 % et l'Union européenne 30 %.

PROJET DE LOI

Le président Clinton a déposé, en 1997, une loi « sur la croissance et le développement en Afrique ». Celle-ci ambitionne d'ouvrir davantage le marché américain aux importations africaines en permettant au président de définir une zone de libre-échange avec

l'Afrique subsaharienne comparable à l'Alena (Association de libre-échange nord-américaine). Elle veut encourager les investissements directs américains en réservant les fonds de l'OPIC, la société d'investissement privé à l'étranger, aux investissements en capital vers l'Afrique australe (120 millions de dollars, soit 720 millions de francs) ou subsaharienne (150 millions de dollars) ainsi que dans les infrastructures (500 millions de dollars). La loi prône aussi l'annulation des dettes bilatérales et multilatérales des pays les plus pauvres.

Les projets du président Clinton suscitent des réactions diverses. Plusieurs dirigeants africains ont estimé que les Etats-Unis ne pouvaient unilatéralement fixer les critères d'une économie suffisamment « réformée » pour avoir le droit de commercer avec eux. D'autres redoutent que les mesures d'ouverture des marchés déjà mises en pratique par les deux tiers des Etats africains nuisent aux économies locales en ne tenant pas compte de leurs fragilités structurelles.

Le groupe des représentants noirs au Congrès veut revenir sur les coupes de 25 % pratiquées dans l'aide au développement africain par les républicains, il y a trois ans. Un autre groupe de défense, l'Africa Fund, craint que l'administration Clinton se soucie plus de sécurité et de libre-échange que de droits de l'homme ou de démocratie. Car, disent-ils, les Etats-Unis sont toujours le principal consommateur de pétrole du Nigeria, qui est le deuxième débouché des exportations américaines au sud du Sahara, alors que la dictature militaire de Lagos a emprisonné des milliers de personnes.

Carole J. L. Collins

Jean-François Bayart, directeur du Centre d'études et de recherches internationales (CERI)

« En Afrique, la privatisation de l'Etat est propice à sa criminalisation »

« L'Afrique noire va-t-elle mieux, pour cause de reprise, ou bien très mal, si l'on en croit votre livre *La Criminalisation de l'Etat en Afrique*, écrit en collaboration avec Stephen Ellis et Béatrice Hilbou (Complexe, 1997) ?

« Je veux éviter aussi bien l'optimisme de la Banque mondiale qui se gargarise des résultats économiques de l'Ouganda que l'afro-pessimisme de certains cercles qui ne voient ce continent qu'en guerilles !

« Les sociétés africaines vivent de très fortes tensions qui se traduisent par des conflits coûteux au point de vue humain, mais elles se montrent également très flexibles. L'Afrique est un continent de pionniers : au Liberia, en Sierra Leone ou dans l'ouest de l'ancien Zaïre, on constate une ruse sur le diamant ; les « luteurs » de Kinshasa se livrent à du commerce sauvage d'essence ; les « sapeurs » ba-kongos de Brazzaville entreprennent le voyage initiatique vers la France.

« L'innovation économique et culturelle est évidente dans cette Afrique qui évoque la Californie de la rive vers l'or et ses ascensions sociales aventurrières et individualistes. Je ne veux pas dire, pour autant, que la Silicon Valley se profile derrière, car les économies africaines sont informelles. Elles échappent au fisc et leurs statistiques sont fausses. Ou plutôt négociées avec la Banque mondiale et le FMI (Fonds monétaire international).

« Pourquoi ces économies restent-elles informelles ?

« Parce que l'Afrique est prisonnière d'une double impasse : l'ajustement structurel et l'absence de démocratie.

« Au cours des années 80, l'échec du modèle néo-mercantiliste, reconduit après les indépendances, a valu à l'Afrique un déclassé économique qui s'est traduit par un gonflement de sa dette. L'ajustement économique a donc été prescrit par les institutions internationales pour réduire les déficits et accélérer les privatisations. Ces remèdes n'ont permis ni la sortie de crise ni l'insertion de l'Afrique dans l'économie mon-

diale. Le constat le plus cruel est que l'ajustement ne s'est pas traduit par une reprise de l'investissement chez les « bons élèves » que sont le Ghana et l'Ouganda.

« Celui-ci conserve une économie comparable à celle des régimes prédateurs ou néo-mercantilistes d'antan : le chef de l'Etat, Yoweri Museveni, et les siens, notamment son demi-frère, Salim Saleh, qui est ministre de la défense, ont accaparé les richesses du pays et jusqu'à certaines mines de diamant zaïroises. Cela donne une économie en trompe-l'œil dans laquelle la Banque mondiale et le FMI ont financé de facto l'effort de guerre au Rwanda et au Zaïre, ainsi que la répression de la rébellion « millénariste » à la frontière soudano-ougandaise qui a fait quelque 200 000 morts depuis 1986.

« En quoi consiste l'économie de prédation ?

« C'est l'économie de traite du XIX^e siècle dans laquelle un Samory en Guinée ou l'Etat esclavagiste de Zanzibar passaient des joint-ventures avec les grandes compagnies concessionnaires. A partir de 1930, les colonisateurs ont accepté de coopter des producteurs indigènes dans le café ou le cacao qui ont formé une bourgeoisie agraire dont sont nés les mouvements indépendantistes. Jomo Kenyatta au Kenya et Félix Houphouët-Boigny en Côte-d'Ivoire en étaient issus.

« L'Afrique noire hésite entre le modèle « prédateur » et le modèle « mercantiliste ». Au lendemain des indépendances, les bourgeoisies africaines avaient pillé les entreprises publiques et les fonds de stabilisation des cours de matières premières agricoles. A l'occasion des privatisations, elles vont se vendre à elles-mêmes les entreprises publiques. Comme les nomenklaturas russe ou polonaise. A cette différence près qu'en Europe de l'Est la démocratisation progresse.

« Voulez-vous dire que la démocratie est en panne en Afrique ?

« Oui, et c'est la deuxième impasse du continent. On y assiste à un regain d'autoritarisme. Au Togo comme au Cameroun, au Gabon comme au Zaïre ou en Côte-

d'Ivoire, les chefs d'Etat instrumentalisent le passage à multi-partisme en créant des formations politiques « bidon ». Quand il y a alternance au pouvoir, celle-ci se fourvoie dans des restaurations autoritaires, comme au Congo-Brazzaville ou en Zambie.

« On constate partout une criminalisation de l'Etat, car l'échec de l'ajustement structurel allié au retour de l'autoritarisme fait le lit de la criminalité. Les élites au pouvoir s'emparent des créneaux économiques criminels : la drogue, les armes, la prostitution, le blanchiment de l'argent sale, la fausse monnaie, les voitures volées, etc.

« Notre pronostic est que ce processus débouchera dans les prochaines années sur une réinvention de l'économie de traite et de prédation du XIX^e siècle et sur des perspectives extrêmement sombres. Certes, on peut considérer que cette criminalisation est une forme de « récapitulation » de l'insertion de l'Afrique dans l'économie mondiale. Les flos du Nigeria ont commencé dans les réseaux « narcotiques » comme « mules » ou convoyeurs. On estime qu'ils contiennent aujourd'hui 40 % de l'héroïne importée aux Etats-Unis : c'est une forme de globalisation !

« Pensez-vous qu'il s'agisse d'un processus sauvage de formation de capital, laissant présager un vrai démarrage économique ?

« Ces pratiques criminelles permettent la survie, voire l'enrichissement de quelques-uns, mais pas l'investissement. L'argent bloqué de la drogue n'est pas rapatrié en Afrique.

« Est-il possible aux institutions étrangères d'éviter ces dérives ?

« Je suis très sceptique sur l'attitude des bailleurs de fonds qui veulent imposer leurs règles de conditionnalité en matière de démocratie ou de good governance pour poursuivre leurs aides économiques. Ces institutions ne sont pas vraiment décidées à bloquer les fonds en cas de mauvaise volonté du pays concerné : les programmes d'aides justifient l'emploi des salariés de la Banque mondiale

et, pour sauver la zone franc, la France fait semblant de croire que les Etats d'Afrique centrale respectent les critères qu'elle leur impose.

« Or, les gouvernements africains contournent systématiquement les conditionnalités. Ils fabriquent des institutions en carton-pâte avec lesquelles traitent les bailleurs de fonds. Car l'Afrique est le monde du jour et de la nuit, du visible et de l'invisible. Les présidents Paul Biya au Cameroun ou Daniel arap Moi au Kenya gouvernent avec des personnalités demeurées dans l'ombre qui dirigent l'économie formelle comme l'informelle. Et plus les bailleurs de fonds avancent de conditionnalités, plus l'Afrique se rétracte derrière ses masques. Le dernier produit d'exportation du Sénégal est son expérience « démocratique » qui lui vaut une aide considérable, alors que les trafics et atteignent un niveau impressionnant.

« En elle-même, la privatisation de l'Etat et de ses fonctions régaliennes (douanes, défense) semble propice à la criminalisation politique.

« Voulez-vous dire qu'il faut réintroduire l'Etat dans l'économie africaine ?

« Il n'y a pas de recette miracle pour enrayer le processus de dégradation. La dévaluation du franc CFA a été catastrophique en Afrique centrale. En revanche, en Afrique de l'Ouest, les gouvernements se sont concertés pour mener une politique plus cohérente.

« Tout dépend en partie des hommes au pouvoir : s'ils sont de véritables hommes d'Etat comme cela s'est trouvé au Mali ou en Afrique du Sud, ils peuvent enclencher un cercle vertueux en menant de pair - comme en Hongrie ou en Pologne - une vraie politique d'ajustement structurel, une modernisation de l'économie et une démocratisation politique. Mais l'illusion est sans doute de croire qu'il peut y avoir une révolution économique en Afrique sans révolution politique.

Propos recueillis par Alain Faujas

LA MÉCANIQUE DE L'ÉCONOMIE

Les réserves de la fourmi et les pertes de l'écureuil

Il n'est pas aisé de comprendre pourquoi les Etats-Unis, avec des ménages peu épargnants, se portent plutôt bien, alors que le Japon, très épargnant, accumule les déboires. Les choses se précisent pourtant simplement. Un ménage dont le revenu mensuel est de 7 000 francs et qui ne dépense que 6 000 francs épargne, par définition, la différence, c'est-à-dire 1 000 francs.

Pourquoi ne dépense-t-il pas tout ? Par précaution, bien sûr. Nul ne sait ce qui peut arriver et il faut pouvoir faire face à des dépenses imprévues : un équipement à remplacer, un déménagement, le risque de chômage. Par prévoyance, aussi. Il faut préparer des dépenses futures déjà planifiées : le paiement du tiers provisionnel, l'acquisition du logement, la préparation des vacances, de la retraite.

L'épargne sait donc que ses futurs revenus ne lui permettront pas nécessairement de couvrir ses futures dépenses, qu'elles soient prévisibles ou non. Comme la fourmi avisée de la fable, il veut éviter le sort de l'imprévoyante cigale : chercher un prêteur, avec les alicés que cela comporte.

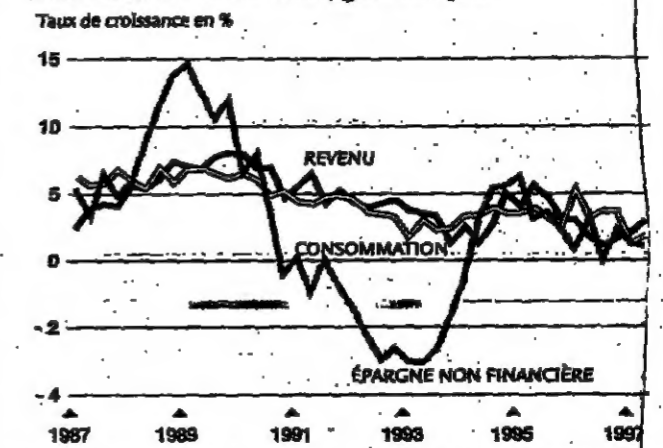
Précaution et prévoyance renvoient au caractère d'indépendance et de sécurité de l'épargne, et donc à la notion très populaire de « santé financière ». Les finances sont saines si les dépenses n'excèdent pas les revenus (du moins pas trop, ou pas trop longtemps) ; l'entreprise a des fonds propres abondants, l'Etat maîtrise ses déficits, les ménages peuvent faire face à un retournement d'activité.

En fait, l'épargne est d'abord un transfert dans le futur d'un pouvoir d'achat et s'inscrit dans le temps : dépenser moins aujourd'hui et échanger demain. Le versant symétrique de l'épargne est l'emprunt. Epargner aujourd'hui permet de ne pas emprunter demain. Ou encore, emprunter aujourd'hui (pour pouvoir dépenser) implique de moins dépenser demain (pour pouvoir rembourser).

Mais surtout l'économie signale un troisième motif d'épargne, moins connu, le motif de spéculation. Formulés tel quel, il peut heurter. La spéculation concernerait-elle le comportement des ménages dans leur ensemble ?

Il faut s'entendre sur le mot. Si l'épargne de précaution et de prévoyance concernent l'anticipation de dépenses futures, prévisibles ou non, l'épargne de spéculation se réfère à l'anticipation d'un prix. Chacun prévoit que le prix d'un bien va baisser attendra avant de l'acquiescer. Et inversement, s'il pense que le prix augmentera.

Revenu, consommation et épargne non financière des ménages français



Un exemple ? Les primes à l'autonomie. Les ventes s'étaient considérablement accrues juste avant l'inscription de la mesure. Les particuliers ont bien sûr voulu réaliser leur achat avant l'arrêt de la prime, donc avant l'augmentation du prix de l'autonomie. Ils ont avancé leur achat, ce qui, dans une optique temporelle, correspond bien à une anticipation d'épargne. Un autre exemple : l'immobilier.

Ceci conduit à une composition de l'épargne, dite « épargne non financière ». En fait, toutes les dépenses ne sont pas équivalentes. Acquiescer un logement n'est pas la même chose que partir aux sports d'hiver ; le logement reste acquis, il continue de rendre service, il s'inscrit dans le patrimoine. L'acheteur qui consacre ses finances à l'achat d'un logement ne réduit pas son épargne : il transforme une épargne financière en une épargne non financière.

Ainsi, pour mesurer l'épargne de l'ensemble des ménages, on estime d'abord leurs achats nets de logements (ceux qu'ils ont achetés moins ceux qu'ils ont vendus, ce qui revient à peu près aux achats de logements neufs), c'est-à-dire leur épargne non financière. On estime ensuite leur consommation (leurs dépenses moins logement) et leur revenu. L'épargne financière, au sens usuel, résulte alors d'un petit calcul : Revenu (environ 5 500 milliards de francs en 1996) - consommation (4 750 milliards) = épargne globale (750 milliards).

Épargne globale (750 milliards) - épargne non financière (logements : 450 milliards) = épargne financière (300 milliards).

L'épargne non financière constitue donc une part importante de l'épargne : à peu près 450 milliards sur 750 en 1996 (dernier chiffre connu). Or, le prix d'un logement neuf a deux composantes : le prix de la construction et le prix du terrain. Le premier ne subit pas d'évolution spectaculaire depuis dix ans (l'indice du coût de la construction suit à peu près l'inflation). Mais il n'en est pas de même du second. A la fin des années 80, l'immobilier avait connu une flambée des prix. Or, s'agissant d'immobilier ancien, le prix en cause ne concernait pas tant l'immeuble (déjà construit) que le terrain sur lequel il se situait.

Si on représente en France la progression du revenu, de la consommation et de l'épargne non financière des ménages depuis dix ans, on constate que cette dernière présente un cycle marqué et spécifique :

- une forte progression à la fin des années 80, lorsque les prix des terrains s'accroissent ;

- un ralentissement, puis une contraction à partir de 1991 : la bulle immobilière s'était retournée, les prix s'étaient mis à baisser.

Comme pour l'autonomie, les ménages français ont dans un premier temps voulu acheter avant que les prix ne montent encore. Puis, les prix étant orientés à la baisse, ils ont différé leurs achats dans l'attente qu'ils baissent encore. Il s'agit bien du motif de spéculation.

Quel rapport avec le Japon ? Les ménages japonais sont très épargnants. Or les prix financiers au Japon avaient connu des hausses vertigineuses : des terrains à la périphérie de Tokyo ont pu valoir jusqu'à cinq fois le prix du mètre carré parisien du « triangle d'or ».

Rétrospectivement, l'épargne japonaise fait, plutôt qu'à la fourmi, penser à l'écureuil qui, égarant ses noisettes, épargne inutilement. Puisque le patrimoine des ménages japonais s'est fortement réduit avec la baisse des prix fonciers, c'est comme s'ils avaient, à l'époque, « épargné pour rien ».

Direction des études économiques et financières du Crédit lyonnais

السلامة من أجلنا

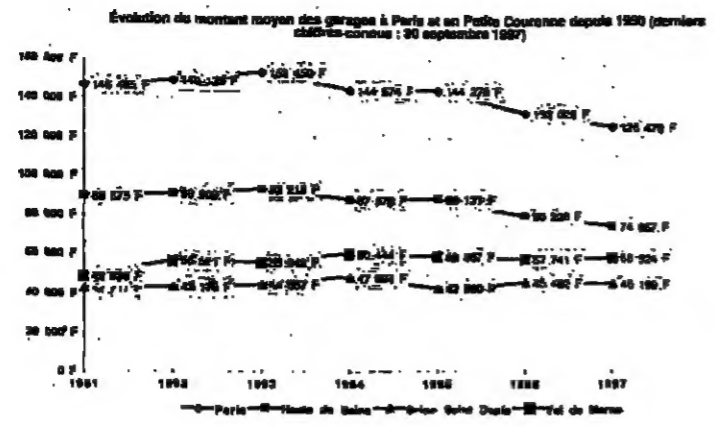
404100152A

REPRODUCTION INTERDITE

IMMOBILIER

LE BAROMETRE DE L'IMMOBILIER PAR LES NOTAIRES

Le marché des parkings et garages individuels



les garages constituent toujours un investissement très prisé par les parisiens. Ils enregistrés à Paris une augmentation :
• en volume de +6,5%,
• en chiffre d'affaires de +3,7%
sur les 9 premiers mois de l'année par rapport à la même période de 1996.

Parallèlement le marché reste relativement stable tant en volume (-2%) qu'en chiffre d'affaires (-1,5%) sur les départements de Petite Couronne.

Chambre des Notaires de Paris - Place du Châtelet - Paris 1er - Téléphone : 01 44 82 24 00

VENTES

FOND DE COMMERCE

Près ABUS, de ancienne école, restaurant de caract. LIC 3, poutres, chéni, 50 pl. plus autres bât. surf. 700 m². Tél. : 02-37-31-31-73

PARKINGS

ENCHÈRE NOTAIRE Saint-Cloud 9, parc de Béan 3 park. bât. N° 2, s.-sol mis à prix 55 000 F chacun visites 10 à 20/3 de 11 h à 13 h, 17/3 de 14 h à 16 h P. Marchand, 01-45-02-70-10

APPARTEMENTS

PARIS-2° Bourse, P. de laille, stand, 3° ét., travé, 185 m² et 229 m², 17 000 F le m². Tél. : 01-40-26-71-04

PARIS-1°

MARAIS, MUSÉE PICASSO beau 2 P., poutres, volume 1 bot imm. XVP, 1 380 000 F AIM. 01-53-01-99-01

PARIS-7°

ÎLE SAINT-LOUIS 3 P., à rénover, JOLIE VUE ! AIM. 01-53-01-99-01

SAINT-PAUL, 6 P.

Moutures, volumes, 3 100 000 F AIM. 01-53-01-99-01

PARIS-5°

JARD. DES PLANTES R. de ch., jardin + 1° ét. 140 m², charma, 01-43-38-17-38

CLUNY 96 m², balcon, bel imm. 2° asc. 2 550 000 F charma, LITRÉ. 01-45-44-44-45

PARIS-6°

LUXEMBOURG, 4 P. sur cour très claire 2° asc. - 01-43-38-17-38 SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS, 3 P. 78 m², 5° asc. sécur. belle LITRÉ. 01-45-44-44-45

PARIS-7°

DUPONT-DES-LOGES 7 P., 228 m², 4° ét., scellé, 5 800 000 F. 01-45-51-51-10

ALMA SUPERBE IMM. 7 P. 256 m², 3° asc., plan parfait, LITRÉ. 01-45-44-44-45

Part. vend métro Bac 190 m², stand, 3/4° ét., Paris. P. : 6,1 MF

PARIS-8°

FRANK ROOSEVELT, 6 P., 178 m² caract., 2° asc., 3 650 000 F VALMONT. 01-44-94-04-40

PARIS-9°

SAINT-AUGUSTIN 2 P., 745 000 F 41 m², bon plan, 2° plan sud clair, calme. 01-44-94-04-40

PARIS-10°

CADET-MONTHOLON 115 m², 4 chbres, jardin de L. dble expos. 2 000 000 F XIMMO. 01-40-25-07-05

PARIS-11°

JOLIE VUE SUR CANAL 4 P., 9° ét., asc., 1 525 000 F AIM. 01-53-01-99-01

JULIE VUE SUR CANAL 4 P., 9° ét., asc., 1 525 000 F AIM. 01-53-01-99-01

N° BASTILLE, récent 3 P., 67 m², balc., 3° ét. sjrdns cave park. 1 200 000 F M. Michel. 06-07-74-89-82 Génér. 01-42-65-03-03

PARIS-12°

PRÈS ARSENAL ET SEINE 5 P., bel imm. 1900, standing AIM. 01-53-01-99-01

PARIS-13°

(12°) GARE LYON (FACE) très bel imm. haussmannien gd 6 P., 190 m² + 1 chbre serv. belle hauteur sa plafond moult cheminée, 3 900 000 APL. 01-43-73-82-61

PARIS-13°

Gd ESPACE à terminer 129 m², 1 chbre, 2 expos. part. 2 400 000 F. 01-45-46-25-25

PARIS-14°

Proche Montmartre, stand, 1993, sjd 3 ch. cuis, 2 bns, 90 m², bel calme, sol, pl. 01-43-35-18-36

PARIS-14°

Plaisance, imm. 1980, magnif. 3 P., 80 m², cuis. équip., pl. sol., à voir. 01-43-35-18-36

PARIS-14°

Dantel, asc. 3° ss asc., 34 P. 104 m², tr. bon plan sans vis-à-vis, chf gaz. 01-43-35-18-36

PARIS-14°

RUE DIDOT, bel imm., 3 P. sjrdn, 58 m², 3° ét., 895 000 F LITRÉ. 01-45-44-44-45

PARIS-16°

AV. P.-DOUMER BEAU 2 P., 60 m², BALC. 1 300 000 F. 01-44-94-04-40

16° NA 310 m² PRESTIGE VUE Solel. Services Box MANAGER. 01-45-61-00-13

PARIS-17°

PEREIRE, DERNIER ET. ORIGINAL, 255 m², soif. Balc. Manager. 01-45-61-00-13

PARIS-18°

AV. JUNOT. App-telier haut s. plafond 4 n., salon, s. à m., 1 chbre, 1 bureau + cour-jard. Soif., calme 2 850 000 F. 01-46-06-16-36

YVELINES 78°

PRÈS PARLY 2, DS VERDURE 4 P., 80 m², 2° ét., TB, soif. neut. E/O, calme, vue de parc de la résid., tes commod. proche LA DÉFENSE, PARIS, VERSAILLES Px 1 MF. PFFIRE. 01-47-73-57-56

Le Vésinet centre REP, 175 m² + combles + cour volume, calme, gros trav. à prévoir. Px 1,3 MF Tél. : 06-80-45-27-10

HAUTS-DE-SEINE 92°

ST-CLOUD (VILLAGE) gd 2 P. (98 m²), vue magnif. s/le Bois et Paris, balc. esc., lumineux - 930 000 F APL. 01-43-73-82-61

LEVALLOIS

Institutionnel vend très bon rapport qualité-prix 2 P., 51 m², 4° ét., 651 000 F 2 P., 58 m², 3° ét., 782 000 F studio, 33 m², 3° ét., 438 000 F cave comprise + parking gardien, digicode, AD VALOREM 01-56-59-77-77

Arsennes, près marché 4 rés. imm. 1981, 61 m², sjd, dble, 3 ch. 94 m², cuis. équipée, calme, park. 895 000 F. 01-43-35-18-36

ENCHÈRE NOTAIRE

Saint-Cloud 9, parc de Béan Vue exceptionnelle Paris 6 P., 168,9 m² + 2 park. Mise à prix : 3 100 000 F 2 P., de serv. 16,9 et 16 m² Mise à prix : 190 000 F chbre. Visites 10 et 20/3 de 11 h à 13 h, 17/3 de 14 h à 16 h. P. Marchand. 01-46-02-70-10

VAL-DE-MARNE 94°

VILLEJUIF-LOUIS-ARAGON 4/5 P., 95 m², 3 chbres, résidence calme, verdure park., digicode, métro 5 min. 850 000 F. 01-53-83-02-81

APPARTEMENTS MAISONS

Paris Rég. parisienne

CHARENTON (BOIS) Hôtel particulier 8 P., vue sur BOIS 6 000 000 F. 01-45-51-51-10

Pr. Butte-aux-Bois, maison anc., 3 nives, 4/5 P., 150 m², charme jardins, soif., park. 01-43-35-18-36

PROVANCES

PROVINCE

A SAISIR 80 MN de Paris par A6, Montargis gare SMOF, golf, équitation, sur place anc. métairie sur terrain 4 ha bordé par le canal, séj. cathédrale mezzanine, cheminée, salon cuis., 3 chbres, bain, WC + maison d'assis. 4 P., + dépend., pax. total 798 000 F. Crédi. poss. 02-38-85-22-82

100 km de Paris en Isère de la forêt d'Orléans, site naturel except. sur 12 ha en plein bois, mais. trad. parquet chêne de 235 m² (sol), 80 m² et chem., 5 chbre, 2 s de b., 1 sdj 2° mais. de 180 m² + 100 m² divis. en burx et atel. en bord d'étang 1 ha Tél. : 02-38-33-61-81 (HB)

NICE FABRON résid. apt ville 3/4 P., 130 m², jard. 180 m² caves, garage, parking 1,7 MF, particulier 04-93-71-92-44

Les Baux-de-Provence Bastille provençale 240 m² hab. dépend. 100 m², terrain boisé 2 ha 80, pax. 6 x 12 Poolhouse Px 3,2 MF. Tél. : 04-90-90-52-19

APPARTEMENTS MAISONS

PROVINCE

Valée Chamornix sup. apt de chatel, 110 m² 3 ch, ensolaillé, vue M-BI., prox. remonteuse, jard., gar. P. 1.880 MF T. 04-50-54-14-59

APPARTEMENTS MAISONS

PROVINCE

Exceptionnel près de Béziers vd maison à moitié px pour départ retraite, bon état 2° ét. ter. couv., 60 m² gar., cave 150 000 F. Tél. : 01-44-52-03-30

ST-CHERON 91 sur 1 177 m², mais., exc. ét. 220 m² hab., s.-sol., ver., terrasse, 100 m² park., 4 v. REP, tes commodités, 1,4 MF Tél. : 02-38-42-02-02

TERRAIN

A.v., 34 Bédariex, 35 Valras, prox. lac Salagou, Languedoc-Rous., terrain de lotir, n. const., 7 100 m², 10 F/M P. Salas. T. : 04-67-95-50-44

APPARTEMENTS

Etranger

Part. vd Athènes apt 3 P., CSB 66 m², TBE de PET IMM STAND. grand balcon ombragé exc. sil. hors zone pol. prix just. 400 K€ à débattre. Tél. : 03-84-42-46-89 (soir)

APPARTEMENTS

Locations

Part. rech. à louer juin/ juillet période Coupe du monde, apt 2-3 chbres Paris 1°, 4°, 7°, 8° 01-45-49-28-70, 18 h à 20 h

IMMO NEUF

Le mensuel qui vous aide à acheter dans le neuf.

Tous les mois, chez votre marchand de journaux.

L'ARGUS

Connaître les références de 1997 pour être plus professionnel en 1998

2 000 transactions locatives en immobilier d'entreprise à Paris et en région parisienne : adresses et loyers

Terri - La Lettre M - tél : 01 49 53 91 08

VENTE AUX ENCHÈRES EN LA CHAMBRE DES NOTAIRES DE PARIS LE 24 MARS 1998 À 17 HEURES

LE PALACE

8, rue du Faubourg-Montmartre et 3/3 bis, cité Bergère, PARIS-9° Murs et fonds

Mise à prix : 22 000 000 F (pouvant être baissée jusqu'à 16 500 000 F)

Visites 12/3 de 15 h à 17 h et 21/3 de 11 h à 13 h. Renseignements : 01-45-61-55-70 Y. CRUNELLE, Notaire 164, rue du Faubourg-Saint-Honoré - 75008 Paris

DIVERS

Opportunité d'avoir VOTRE ÎLE PRIVÉE dans les Caraïbes. Autres excell. investiss. dispon. ds l'île de Roatan en pl. expansion. Pr infos : SECUA PROPERTIES Fax : 00-504-4451829 ou E-MAIL : martin@mjl.ca

ACHATS APPARTEMENTS

Rech. URGENT 100 à 120 m² PARIS. Paiement comptant chez notaire. 01-48-73-49-07

POUR INVESTISSEUR hôtel particulier, 800 m², ville sud Paris, empl. 1° ordre Tél. : 02-38-42-02-02 Fax : 02-38-82-86-34

HÔTELS PARTICULIERS

Pour investisseur, hôtel particulier 800 m², ville sud Paris, empl. premier ordre. Tél. : 02-38-42-02-02 Fax : 02-38-82-86-34

LOCCATIONS DEMANDES VIDES

Part. rech. à louer juin/juillet période Coupe du monde, apt 2-3 chbres Paris 1°, 4°, 7°, 8° 01-45-49-28-70, 18 h à 20 h

LEVALLOIS CENTRE

Studio neuf, 22 m², dans imm. neuf avec vitrophane, code, exposé sud, parquet, cuis. américaine équipée, cave. 2 970 F/mois, ch. comp. Honoraire 2 970 F TTC. Ag. Bourdonnais ABGC. Tél. : 01-44-18-06-05

LEVALLOIS CENTRE

- 7° SOLFERINO, studio, 45 m²
- 8° Verdure, 4 350 h. ch.
- 10° P. CIVRY, beau studio, 48 m², 5 000 F
- 16° PASSY, beau 4 P., prof. lb. poss. 8 000 h. ch.
- 4° RAMBUTEAU, 3 P., 85 m², 3° asc., 8 200 h. ch.
VALMONT. 01-44-94-04-40

LOUVE

Loue aptt. F2 et F5 dans résid. de stand, dans le 15°, M° Javel. Tél. : lun-ven. 9 h-18 h : 01-45-25-95-01

MONTMORILLON

Idéal pour retraités apt 2 P., tr. confort loyer 2 000 F Tél. : 05-49-91-35-08 (HR)

Boulogne, neuf, res. stand.

3 P., 72 m², cuis. équipée dble park., cave, prox. métro + commerces. 8 000 F CC Tél. : 01-55-20-01-20

OFFRE SPÉCIALE PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER

Toute annonce achetée Mardi 17 mars 1998 (daté 18) donne droit à une annonce gratuite*.

Renseignements :
▶ Votre agence de publicité
OU
▶ Le Monde Publicité
Tél. : 01.42.17.39.45

* Minimum 3 lignes même jour - même nombre de lignes

AGENDA

VACANCES TOURISMES LOISIRS

A louer, 04, du 1° mai au 30 septembre, coquette petite maison, très belle vue, tout confort, proche Flöz. Au moins 15 jours. Tél. : 04-92-71-71-19

NEIGE à PRIX CANON PÂQUES CHAMONIX Mont-Blanc 2 P., 2 230 F, stud. 1 685 F T. : 04-50-53-4096 tx 55 9536

CARTE D'INVITATION GRATUITE POUR 2 PERSONNES

4 Journées immobilières de Printemps
• Pour rencontrer les Professionnels FNAIM : transaction, gestion, location, syndic de copropriété
• Pour découvrir en « avant-première » les nouveaux programmes des Promoteurs-Constructeurs
• Pour rencontrer les Promoteurs FNPC de la région Toulouse-Midi-Pyrénées

SALON DE L'IMMOBILIER

19-20-21-22 MARS 1998

PARIS - Palais des Congrès - Porte Maillot

NEUF ANCIEN

PARIS - ÎLE DE FRANCE - PROVINCE
ACHETER, INVESTIR, LOUER, GÉRER, VENDRE, FAIRE CONSTRUIRE

LE

L

depu
tour
na,
: Bots
Deu
préo
Afro
tal ei
gine
des
l'Afr
voit
écha
avec
de la
sède
reille
plan
veilli
Den
« Pa
sant
Afric
Ce
par
Mot
terp
Cor
d'av
mes
con
d'Et
soul
cain
dépi
avec
sista
mei
con
le p
proj
répi
La
apri
en
Cin
crat

Jei

«

à

«

«

«

«

«

«

«

«

«

«

«

«

«

«

«

«

«

«

«

«

«

«

«

«

«

«

«

M M O B E R

NEUF ET RÉSIDENTIEL

PARIS

15^e arrondissement

Le Clos St Elisabeth
3, rue Saint-Elisabeth
75003 Paris

AN CENTRE DE PARIS
Dans un quartier commerçant, bien desservi en transport en commun. Un immeuble neuf de 6 étages respectant les façades piézo de la rue. Appartements traversant sur rue et jardin.
11 appartements : studio, 25 pièces et 45 pièces.
A partir de 20 000 F le m²
Parking : 150 000 F
Baux : 180 000 F

Réalisation : TRANSMOBIILES
Commercialisation : TRANSMOBIILES
CONSEIL
Tél. 01 47 83 48 63

19^e arrondissement

La 72
rue Saint-Dominique
et la 15, rue Jean Nicot
75007 Paris

Mise en vente de quelques appartements prestigieux au cœur de 7^e entre les avenues de Champs de Mars, dans la 7^e la plus convoitée, la "72, rue Saint-Dominique" et la "15, rue Jean Nicot" vous offrent le choix entre un superbe immeuble doté de tous les avantages du neuf : qualité de la construction et des prestations, dernières normes techniques, balcon, terrasse, parking en sous-sol... et une superbe rénovation avec tout le charme et le cachet de l'ancien, qui bénéficie également des fruits de ces travaux récents.

Aujourd'hui, il ne reste que quelques appartements livrables immédiatement à partir de 30 000 F le m². De studio à 6 pièces-duplex. (dont quelques surfaces spéciales investissements).

Commercialisation : BODREMI
Bureau de Vente : 15, rue Jean Nicot
dimanche et lundi de 11h à 17h en visite sur rendez-vous.
Tél. 01 47 83 22 21

3^e arrondissement

37, bd Malesherbes
75008 Paris

NOUVEAU

Une rénovation de prestige. Tout le charme de l'ancien allié au confort du neuf. A 200 m de la place Saint-Augustin et à 400 m de la Madeleine France Construction 1^{er} promoteur certifié assure une qualité ISO 9001 vous propose de superbes appartements, de studio au 3 pièces, aux prestations de grand standing (grandes hauteurs sous plafond, grandes caves...). La conception et les prestations des appartements ont été étudiées dans les moindres détails pour vous offrir confort, luminosité et espace optimum. Téléphonez dès maintenant au 01 46 83 22 80 de 9h à 19h pour bénéficier du meilleur choix.

Réalisation : FRANCE CONSTRUCTION
Groupe Bouygues Immobilier
4244, rue de Bellevue
92100 Boulogne
Tél. 01 46 83 22 80
7 jours/7, de 9 h à 19 h.

14, rue de l'Arcade
75008 Paris

Une rénovation dans le quartier de la Madeleine

Tout 25 appartements, 4 de disponibilités. France Construction 1^{er} promoteur certifié ISO 9001 vous propose de superbes appartements, de studio au 3 pièces, dans une rénovation de prestige. Tout le charme de l'ancien allié au confort du neuf. Mère, REI, commodes à proximité. Bénéficiez du meilleur choix, en conservant l'appartenance de votre rêve, avec l'aide de nos architectes et la qualité FRANCE CONSTRUCTION. Appelez dès maintenant le 01 46 83 22 80 7 jours sur 7 de 9h à 19h.

Réalisation : FRANCE CONSTRUCTION
Groupe Bouygues Immobilier
4244, rue de Bellevue
92100 Boulogne
Tél. 01 46 83 22 80
7 jours/7, de 9 h à 19 h.

92 arrondissement

11, rue René Villermé
75011 Paris

Dans un environnement calme et résidentiel, à deux pas des commerces et du métro Père Lachaise. Le RIVP réalise un petit immeuble de standing comprenant 29 logements traversant Rue-Cadet avec balcon et deux locaux d'activités. Les certifications du label QUALITE et du label VIVRELEC sont en cours.

Prix moyen de 18 500 F le m². Les appartements vendus en l'état favor d'achèvement bénéficient de tous de travaux réalisés et de la possibilité de faire jouer l'amortissement (réductions d'impôts).

Pour tous renseignements relatifs aux prestations et aux plans, appelez au 01 40 51 27 54 ou au 01 40 51 27 20

Réalisation : RIVP
4, place Saint-Thomas d'Aquin
75011 Paris Cedex 07
Tél. 01 40 51 27 54
ou contactez nous.

92 arrondissement

Rue Ernest Lacoste
75012 Paris

CHOOSEZ LE MEILLEUR DU 12^e ARRONDISSEMENT

DU STUDIO AU 5 PIÈCES AVEC BALCONS ET TERRASSES PLEIN SUD - CÔTÉ JARDIN - PRIX DE LANCEMENT

France Construction vous propose à moins de 500m de La Défense, dans un environnement calme et résidentiel, une nouvelle résidence à proximité immédiate des commerces, transports et écoles. Conception et prestations de grand standing étudiées dans les moindres détails.

Pour concevoir l'appartement dont vous rêvez, avec l'aide de nos architectes et la qualité France Construction, et bénéficier du meilleur choix, appelez dès maintenant le 01 46 83 22 80.

Réalisation : FRANCE CONSTRUCTION
Groupe Bouygues Immobilier
Tél. 01 46 83 22 80
7 jours/7, de 9 h à 19 h.

92 arrondissement

Le Magellan
31/33, rue de Roque de Filol
Puteaux

LANCEMENT

Dans un quartier tranquille, proche du centre ville, une résidence de 23 logements, de studio au 4 pièces, prolongée par d'agréables espaces verts. La plupart des appartements disposent de balcon, loggia ou terrasse.

Tél. : 01 41 92 55 55

Commercialisation : SINVIM
11, rue Louis-Philippe
92523 Nanterre-Seine Cedex
De lundi au vendredi,
de 9h30 à 13h et de 14h à 18h
Tél. : 01 41 92 55 55

15^e arrondissement

Le Bailli de Suffren
Rue Edgar Faure
A 200 m du Champ de Mars

NOUVEAU PROGRAMME

Réalisation et commercialisation : SORIF et UNIMO
Commercialisation : GFF
Tél. bureau de vente : 01 45 47 90 40

De plus à terre avec appartements d'exception. De studio au 6 pièces duplex traversant. A partir de 28 000 F le m² hors parking. Bénéficiez du calme de la rue Edgar Faure et du nouveau parc public de 7 500 m² de jardins face au Journal Officiel. Les grandes salles de gymnas traversent sur la grande rue avec plus grand confort et d'une luminosité exceptionnelle. Travaux en cours.

Édification : SORIF (Groupe Générale des Eaux) et UNIMO (Géralt agricole). Commercialisation : GFF.
Bureau de vente situé à l'angle de la rue Duval et G.B. Shaw, ouvert lundi, jeudi, vendredi de 14h à 19h, samedi et dimanche de 10h30 à 12h30 et de 14h à 19h. Tél. 01 45 47 90 40

19^e arrondissement

Les Allées
Buissonnières
Rue des Saussaies
Rue Adolphe Millé - 75019 Paris

NOUVEAU PROGRAMME

Réalisation : SOFERIM
Commercialisation : ASTRAM CONSEIL
9, rue Vignon 75008 Paris
Tél. : 01 47 42 13 12

A 200 m du métro Porte de Pantin

Plus de 55 ha de Parc au Nord de l'eau, à l'ouest de la Cité de la Musique, 2 immeubles de charme aux prestations luxueuses : purpur, chauffage gaz, ascenseurs et balcons. GAZ ET QUALITE. De studio à 6 pièces, 30 appartements de disponibilités. A partir de 17 500 F le m² hors parking

Amortissement Période
Bureau de vente sur place ouvert : lundi, jeudi, vendredi et dimanche de 14h à 19h et samedi de 10h à 13h et de 14h30 à 19h.
Rue Adolphe Millé, 75019 Paris. Tél. : 01 42 42 17 29.

20^e arrondissement

La cour des Noyes
Rue de la Cour des Noyes
75008 Paris

NOUVEAU

Le PROMOTEUR CERTIFIÉ QUALITÉ ISO 9001

Réalisation : FRANCE CONSTRUCTION
Tél. 01 46 83 22 80
7 jours/7, de 9 h à 19 h.

Prix de lancement à partir de 17 500 F le m² hors parking et dans le cadre de grand standing.

A 300 m de la place Gambetta et du boulevard des Filles-du-Calu, découvrez une superbe petite résidence composée de 2 bâtiments, dans une rue calme, au cœur d'un quartier résidentiel, vibrant et insouciant. Tous les logements, commodes et équipements à proximité. Architecture soignée et prestations de qualité : un soin tout particulier a été porté à la conception des appartements pour vous assurer confort et sérénité au quotidien. 40 appartements de studio à 6 pièces. Balcons, loggias ou terrasses. Chauffage au gaz-chauffage.

Espace de vente : 11, place Chateaubriant, ouvert lundi, jeudi et vendredi de 14 h à 19 h samedi, dimanche et jours fériés de 10h30 à 12h30 et de 14 h à 19 h.

RÉGION PARISIENNE

92 Courbevoie

Résidence Médias
14, rue Pierre Leconte
Courbevoie

De la résidence au 4 pièces. Appartements décalés.

Un petit immeuble dans un quartier résidentiel, avec une belle diversité de logements en appartement. Tous commerces à proximité. Dans un bon quartier où circulent les voies piétonnes bordées de grandes façades.

Bureau de vente : 11, place Chateaubriant, ouvert tous les jours, vendredi compris, sauf samedi et dimanche, de 11h à 13h et de 14h à 19h. Le lundi ouvert de 14h à 19h. Tél. : 01 47 99 86 26

Commercialisation : SINVIM
11, rue Louis-Philippe
92523 Nanterre-Seine Cedex
De lundi au vendredi,
de 9h30 à 13h et de 14h à 18h
Tél. : 01 41 92 55 55

92 Levallois-Perret

Cap Seine
Avenue de la République
Levallois-Perret

De studio au 4 pièces duplex, 32 appartements disponibles à partir de 17 800 F le m² hors parking.

Bel immeuble d'angle, profitez de superbes vues dégagées sur la Seine, Terrasse et balcon, côté Seine et côté jardin.

IDEAL pour profiter des avantages fiscaux de la loi Périot.

Bureau de vente et appartement décalés sur place ouvert de lundi de 14h à 19h, samedi de 11h à 12h30 et de 14h à 19h. Tél. : 01 40 89 89 85

Commercialisation : COGEDIM VENTE
Tél. : 01 41 92 30 30

92 Puteaux

Le Magellan
31/33, rue de Roque de Filol
Puteaux

LANCEMENT

Dans un quartier tranquille, proche du centre ville, une résidence de 23 logements, de studio au 4 pièces, prolongée par d'agréables espaces verts. La plupart des appartements disposent de balcon, loggia ou terrasse.

Tél. : 01 41 92 55 55

Commercialisation : SINVIM
11, rue Louis-Philippe
92523 Nanterre-Seine Cedex
De lundi au vendredi,
de 9h30 à 13h et de 14h à 18h
Tél. : 01 41 92 55 55

NEUF ET RÉSIDENTIEL

BOURSE PROMOTEUR INVESTISSEUR
RUE DE LA RÉPUBLIQUE 104 42 71 3945

IMMO NEUF

Le mensuel qui vous aide à acheter dans le neuf. Chez votre marchand de journaux.

01 42 71 3945